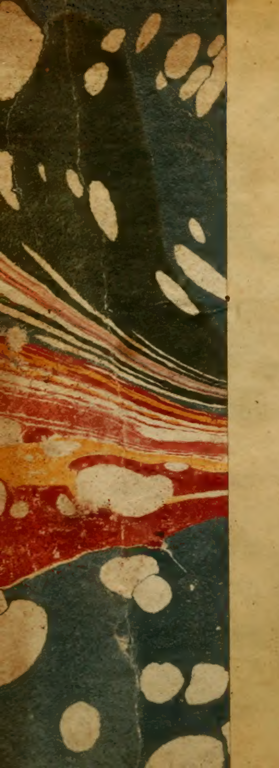
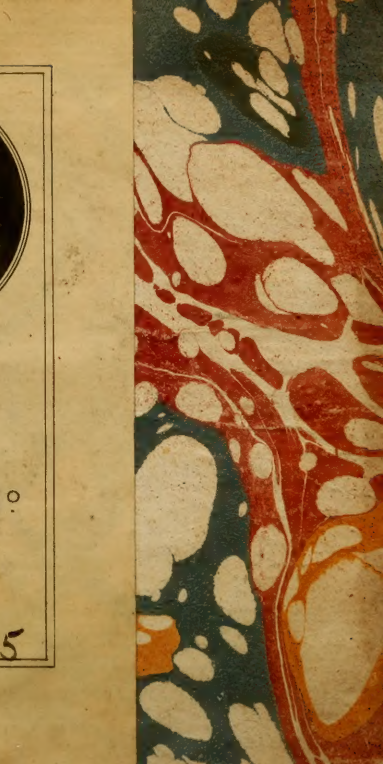
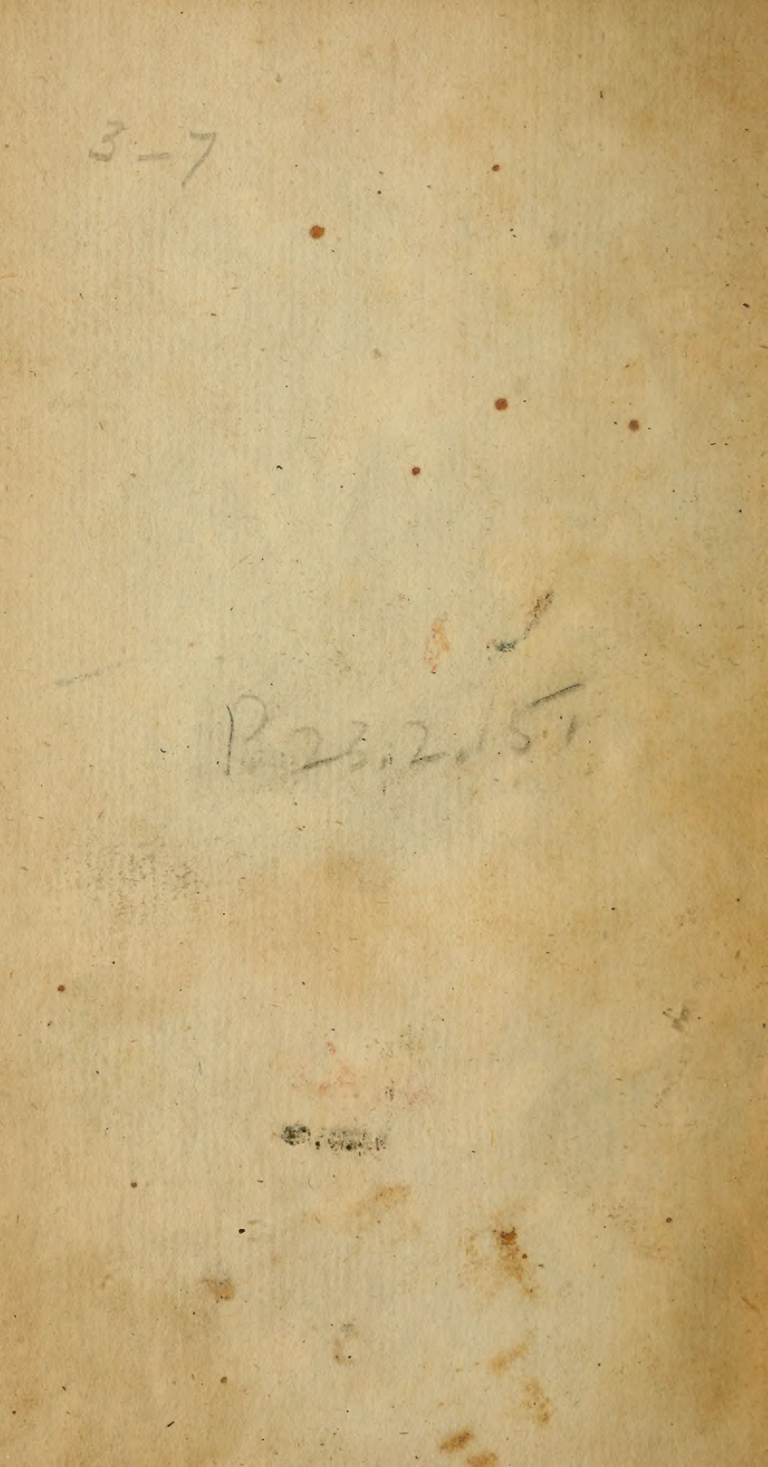










HISTOIRE

DE

FRANCE.

HISTOIRE
DE
FRANCE,

DEPUIS l'établiſſement de la Monarchie, jusqu'au regne de Louis XIV.

TOME QUINZIEME.

Par M. VILLARET.

Le prix 3 livres relié.



A PARIS;

Chez { SAILLANT & NYON, rue S. Jean-de-Beauvais. DESAINT, rue du Foin, la premiere porte cochere à droite en entrant par la rue S. Jacques.

M DCC LXX.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



HISTOIRE DE FRANCE.

CHARLES VII.

AN. 1430.

UN demi-ſiécle s'eſt écoulé, pendant lequel nous n'avons eu à rapporter que des fautes & des diſgraces, conſéquences inévitables d'un gouvernement injuſte & d'une adminiſtration vicieuſe. Nous avons rempli cette tâche pénible avec douleur; mais avec cette impartialité que le devoir d'hiſtorien nous impoſoit. Toujours en garde contre ce ſentiment d'affection, ſi naturel à tous les hommes pour la ſociété qui les a vus naître, nous ne nous ſom-

mes proposé que de réciter les faits, tels que les monuments les attestent, sans acception de patrie, sans flatter notre nation aux dépens des nations rivales, sans attribuer à celles-ci sur la nôtre une supériorité démentie par une multitude de preuves contraires. Tous les mortels susceptibles des mêmes vices & des mêmes vertus, partagent également cette vicissitude d'événements qui en sont la punition ou la récompense. Après de longs malheurs les François vont respirer : les Anglois éprouveront à leur tour la foiblesse & l'infortune; & leurs revers seront, ainsi que les nôtres, une suite nécessaire de leurs erreurs. Il nous seroit facile en imitant quelques-uns de leurs historiens, qui se sont attachés à nous accabler dans notre abaissement, d'ajouter maintenant aux coups de la fortune qui les trahit, des imputations odieuses, dictées par un esprit de vengeance, représailles impuissantes, vains outrages que la passion prodigue, qui ne servent qu'à couvrir de honte l'écrivain qui les emploie, sans honorer ceux qu'il prétend favoriser. C'est ainsi

AN. 1430.

An. 1430.

que Rapin Thoyras aveuglé par son ressentiment contre la France, s'est avili, malgré les talents supérieurs qu'il avoit pour écrire l'histoire. Décrier les François dans Londres, insulter du sein de Paris les Anglois, peuple à qui sans injustice nous ne pouvons refuser notre estime, c'est une égale lâcheté. Laissons au vulgaire ces injures nationales, qui fomentent, qui perpétuent les haines. Peut-être un jour le genre humain plus instruit, plus éclairé, assurera-t-il sa tranquillité sur des fondements plus solides que ceux sur lesquels notre incertaine politique a prétendu l'établir. Peut-être ce systême d'intérêts combinés & balancés entre les puissances Européennes, considéré jusqu'à présent comme la chimere des gens de bien, n'est-il pas absolument impraticable. La réunion de tous les peuples sous une loi universelle, concertée entr'eux, & qui fixeroit invariablement leur position, leurs limites, leurs droits, qui garantiroit leur prospérité mutuelle, paroît à la vérité le chef d'œuvre de la sagesse; mais elle n'est pas un être de raison. L'art de penser, qui fait

sans cesse de nouveaux progrès, nous
AN. 1430. en fait sentir la possibilité; & le siécle qui doit produire cette transaction désirée n'est peut-être pas si éloigné qu'on se l'imagine.

Avant que de reprendre le récit des événements, nous croyons devoir prévenir les lecteurs sur les reproches de prolixité qu'on pourroit nous faire; reproches que sembleroit mériter l'étendue donnée à quelques parties de cette histoire, principalement à celles qui embrassent nos discordes civiles. Il est des vérités affligeantes dont l'exposition peut devenir d'autant plus salutaire, qu'elles flattent moins notre amour-propre. Tout alors paroît intéressant: les détails multipliés sont indispensables dès qu'il s'agit de former un tableau fidele. On ne doit rien épargner pour la réunion des traits qui peuvent rendre la ressemblance plus frappante & plus instructive. Ces tristes temps forment dans nos annales une époque funeste, dont on ne peut retracer la mémoire avec de trop vives couleurs. Il ne s'agit pas seulement de transmettre à la postérité, que nous étions alors le

peuple le plus misérable & le plus insensé; il faut qu'elle sache comment & par quelles causes nous étions parvenus à cet excès d'extravagance & de calamités. C'est la leçon des peuples & des rois. AN. 1430.

S'il arrivoit malheureusement que dans les siécles à venir de vils flatteurs parvinssent à persuader les princes qu'ils sont les arbitres absolus des hommes que la Providence les a chargés de conduire avec équité; qu'ils peuvent les sacrifier impunément à leurs vues ambitieuses; que leurs passions, leurs caprices sont les loix suprêmes que le vulgaire doit adorer en silence: si des esprits, non moins dangereux, sous le voile spécieux d'amour de la liberté, ouvroient un jour les barrieres à la licence; s'ils osoient par leurs maximes séditieuses soulever la nation & lui faire méconnoître l'autorité légitime: que les uns & les autres se rapellent les infortunes de nos pères, qu'ils se représentent ces désastres, nés de nos fatales divisions; qu'ils comparent ces jours d'horreurs & de troubles à ces années de paix & de félicité, dont la France jouit de-

AN. 1430. puis qu'un gouvernement modéré a réprimé les tempêtes qui agitoient l'intérieur du royaume, a ramené le calme dans nos provinces, a réconcilié l'obéissance & l'autorité, en soulageant l'une & l'autre par le contrepoids des loix : concorde inestimable dont peut-être nous ne sentons pas tout le prix, nous qui sommes quelquefois assez injustes pour nous plaindre. Cette utile comparaison peut dans tous les siécles apprendre également aux souverains & aux sujets leurs obligations respectives, & leur faire chérir l'heureuse harmonie, qui résulte infailliblement de l'exécution de ces devoirs si saints, & si essenciels au bonheur de l'humanité.

Prise de Gournay par le duc de Bourgogne. *Monstrelet. Chr. de Fr.*

Quoique la trève entre le roi & le duc de Bourgogne n'eût point interrompu les hostilités auxquelles la guerre, toujours subsistante entre les François & les Anglois, servoit de prétexte, le duc n'avoit point paru enfreindre ses engagements. Il étoit pour lors à Péronne où il rassembloit ses troupes, n'attendant que la fin de la suspension d'armes qui expiroit à Pâques. Il fit l'ouverture de la cam-

pagne par le siége de Gournay sur Aronde, place appartenante au comte de Clermont son beau-frere. Le gouverneur sommé de livrer la forteresse convint de se rendre le premier jour d'août, s'il n'étoit secouru avant ce terme. Le duc de Bourgogne accorda cette capitulation, quoiqu'il eût des forces suffisantes pour emporter la place & pour obliger les assiégés de se soumettre à discrétion. Les nouvelles qu'il reçut dans le même temps l'apelloient vers les frontieres de la Champagne, où le Damoiseau de Commercy venoit d'investir Montagu. La vigoureuse défense de la garnison lui donna le temps d'arriver assez promptement pour obliger le Damoiseau de lever le siége, & de se retirer avec tant de précipitation qu'il abandonna son artillerie. Le duc après cette expédition rentra en Picardie. Tandis qu'il s'emparoit de Choisy sur Oise, qu'il fit raser, Luxembourg, avec un détachement de l'armée Bourguignone, courut & traversa le Beauvaisis, escalada quelques forteresses, passa les garnisons au fil de l'épée, envoya des prisonniers au supplice,

AN. 1430.

Diverses hostilités.

AN. 1430.

Défaite d'un parti Bourguignon par Xaintrailles & la Pucelle. *Ibid.*

en un mot commit les cruautés que l'uſage de la guerre autoriſoit.

Les Anglois de leur côté avoient fait quelques tentatives ſur Lagny, qui échouerent en partie par la valeur d'Ambroiſe de Lore, de Foucaut, de Chabannes, de Xaintrailles, & de Jeanne d'Arc. Elle avoit depuis peu quitté la cour de Charles pour ſe rendre dans les provinces qui étoient actuellement le principal théatre de la guerre. Si l'on s'en rapporte à ce qu'elle dit elle-même, cette héroïne avoit un preſſentiment ſecret du malheur dont elle étoit menacée : toujours animée du même courage, elle n'étoit plus excitée par cette confiance qui lui avoit fait mépriſer les plus grands dangers : il ſembloit qu'elle ne cherchât plus qu'à périr glorieuſement, & à rendre du-moins ſes derniers moments utiles à ſon parti. Elle ſe précipitoit aveuglément dans les occaſions les plus périlleuſes. A la tête de trois cents hommes, elle attaqua un de ces chefs de compagnies qui combattoient ſous l'enſeigne Bourguignone. Ce capitainé, nommé *Franquet d'Arras*, s'étoit rendu célébre par ſes brigandages &

ſes cruautés. Quoiqu'il fût brave & qu'il commandât une troupe aguerrie, Jeanne, aſſiſtée de Foucaut & d'Ambroiſe de Loie, le défit, & le força de ſe rendre priſonnier. Il fut peu de jours après exécuté à Lagny, malgré les efforts que la Pucelle employa pour lui ſauver la vie : on lui reprocha même l'intérêt qu'elle prenoit à la conſervation d'un homme qui avoit mérité le dernier ſupplice par une infinité de violences commiſes contre les loix de la guerre. Cette exécution injuſte ou légitime, mais dont il eſt démontré que Jeanne étoit innocente, forma dans la ſuite un chef d'accuſation contr'elle.

AN. 1430.

Procès MSS. de Jeanne d'Arc B. R.

Le duc de Bedfort preſſoit inceſſamment le conſeil d'Angleterre d'avancer le départ du roi. Il ſe flattoit que la préſence de ce jeune monarque contribueroit à rétablir la fortune des armes Angloiſes, rapelleroit au ſervice de ce prince, né d'une fille de France, ceux de la nation qui l'avoient abandonné pour embraſſer le parti du roi Charles, ou fixeroit au moins les irréſolutions de ceux qui ne s'étoient pas encore déclarés. Depuis près de ſix mois il

Paſſage du roi d'Angleterre en France.

Rapin de Thoyras.

Rymer act. pub.

Reg. du parlement.

Monſtrelet.

annonçoit l'arrivée prochaine de
AN. 1430. Henri, qui toutefois ne se rendit à Calais qu'au commencement de cette année. Rien ne démontre mieux quels tristes fruits on recœuille des plus brillantes conquêtes que l'état d'épuisement où se trouvoit alors l'Angleterre. Après tant d'années d'une apparente prospérité, le parlement se trouva hors d'état d'assigner les fonds nécessaires, soit pour la solde des troupes, soit pour les autres dépenses qu'exigeoit ce voyage. Il fallut abandonner d'avance le produit des revenus à venir, pour garantir la sûreté des emprunts. Cette ressource n'étant pas suffisante, on fut obligé d'engager les meubles, les bijoux de la couronne : enfin on se trouva réduit à cette nécessité d'expédients, qu'on remit une partie de ces effets aux religieux & abbé de Westminster, pour caution d'un diadême qui devoit servir au couronnement du roi en France. Le duc de Glocestre, assisté d'un conseil d'état, fut établi gardien du royaume pendant l'absence du monarque. Par un acte, qui précéda l'embarquement, il fut décidé que

le cardinal de Wincester, revêtu du titre de principal conseiller du roi, l'accompagneroit en France, & que le duc de Bedfort abdiqueroit celui de régent, aussi-tôt que Henri seroit entré dans le port de Calais. Cet article étoit une satisfaction que l'on donnoit au duc de Glocestre, privé de la dignité de protecteur d'Angleterre, après le couronnement du roi son neveu. On mettoit par ce moyen une espèce d'égalité entre les deux freres : mais Bedfort en quittant la qualité de régent, en conserva toute l'autorité. Henri, en abordant en France, étoit accompagné du cardinal, du duc d'Yorck, des comtes de Warwich, de Stafort, d'Arondel, & d'une foule de noblesse. On lui avoit député l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon. Ce prélat, partisan outré des Anglois, sembloit ne respirer que la ruine de sa patrie. Aussi lâche qu'ambitieux, il croyoit s'attirer la considération à force de flatteries, de bassesses & d'indignités. AN. 1430.

Le jeune monarque s'étant arrêté quelques jours à Calais fut conduit à Rouen, où il demeura pendant Causes qui firent différer le couronnement.

AN. 1430. presque tout le temps de son séjour en France, c'est-à-dire, pendant près de deux ans. La cérémonie de son couronnement qui devoit se faire immédiatement après son arrivée, fut remise jusqu'à la fin de l'année suivante [a]. Ce délai ne fut pas certainement occasionné par l'embarras des préparatifs qu'exigeoit la cérémonie ; il en faut chercher les causes ailleurs, d'autant plus que la découverte des motifs véritables sert au dévelopement de l'histoire.

Le dessein des Anglois étoit de réparer la décadence de leurs affaires, en offrant du moins, à ce qui leur restoit de partisans, un phantôme de souverain : mais pour en imposer par l'éclat de cette inauguration, les pertes multipliées qu'ils venoient d'essuyer ne rendoient pas les circonstances favorables. Au lieu de prévenir & de captiver le suffrage

a L'historien d'Angleterre place le couronnement de Henri au mois de décembre de cette année 1430. C'est une erreur démentie par les regîtres du parlement, les seuls monuments authentiques où l'entrée dans Paris du jeune roi soit raportée, les actes publics d'Angleterre n'en faisant aucune mention. Henri ne fut couronné qu'au mois de décembre de l'année 1431. *Vid. Rap. Thoy. Rym. act. publ. Tom. IV. Part. IV. Regiſtre du parlement année* 1430 & 1431.

des peuples par des remises de subsides, on n'avoit que de nouvelles demandes à leur faire. Loin d'être en état d'accorder des graces, le ministre ne pouvoit même remplir les obligations les plus indispensables. Le conseil, assiégé de requêtes, n'y répondoit que par des promesses, dont l'effet étoit toujours remis au temps où le roi se rendroit à Paris; & l'impuissance de les exécuter retardoit toujours ce voyage. Aucunes des charges de l'administration n'étoient acquittées. Depuis plus de deux ans les magistrats du parlement privés de leurs gages, en sollicitoient en vain le paiement. On se trouvoit tous les jours à la veille de voir fermer les tribunaux; & lorsque les députés alloient à Rouen solliciter des secours, on les remettoit au temps où l'on devoit recevoir des fonds qu'on attendoit d'Angleterre, & ces fonds n'arrivoient jamais. La France étoit ruinée, sans que nos ennemis parussent avoir profité de ses dépouilles. Qu'étoient donc devenues les richesses du royaume? Ce qu'elles deviennent dans les temps d'orage, & sur-tout de discordes civiles;

AN. 1430.

Regist. du parlement.

AN. 1430. une partie étoit paſſée dans les provinces limitrophes que la guerre avoit épargnées ; l'autre, détournée par les mains avides de quelques particuliers, demeuroit enſévelie juſqu'à des jours plus tranquilles.

Idem, Ibid. Indépendamment de cette raiſon, tirée de l'indigence des deux nations, qui fit différer le couronnement, il y en avoit une autre non moins preſſante ; on vouloit faire intervenir le duc de Bourgogne, premier pair du royaume, puiſſant par ſes vaſtes domaines, reſpectable par ſon mérite perſonnel. Si les Anglois conſervoient l'eſpoir de ſe ſoutenir, c'étoit principalement par l'attachement que la nation avoit pour lui. Ce prince, quoique leur allié, ne pouvoit qu'avec une extrême répugnance autoriſer par ſon aveu public, un acte qui conſacroit une uſurpation qu'au fond de ſon cœur il ſe repentoit d'avoir favoriſée. Pour ſe prêter à cette démarche, il faloit qu'il cédât la préſéance au duc de Bedfort : cette difficulté, rendue inſurmontable par la fierté des deux princes, fut l'objet de pluſieurs né-

gociations, qui ne servirent qu'à perpétuer le refroidissement qui régnoit entr'eux depuis quelque temps. AN. 1430.

Siége de Compiegne.

Monstrelet. Chron. de Fr. Chronique de Charles VII. par Alain Chartier. Rap. de Thoyras.

Le dessein du duc de Bourgogne par la prise de Choisy & de quelques autres forteresses sur l'Oise, étoit de se rendre maître des passages de cette riviere, pour assurer la réduction de Compiegne qu'il avoit résolu d'assiéger. Cette ville, au pouvoir des Royalistes, interrompoit la communication entre la Picardie & l'Ile de France. Il étoit d'une importance extrême de la réduire. Une garnison nombreuse, l'abondance des vivres & des munitions de guerre dont on avoit eu soin de la pourvoir, & plus que tout cela le courage & le zèle des habitants rendoient l'entreprise difficile. On peut se rappeller l'empressement avec lequel ils s'étoient remis sous l'obéissance du roi. Le duc de Bourgogne concerta ses mesures de maniere que la ville devoit se trouver investie de tous côtés dans le même jour. Ses dispositions ne purent toutefois être si secrettes que les François n'en fussent informés. Jeanne d'Arc, accompagnée de Xaintrailles, s'étoit jettée

AN. 1430.

dans la place. Tandis que le duc de Bourgogne s'emparoit du poste de Condin, situé à une lieue de Compiegne, Jean de Luxembourg s'avançoit vers Clarey; un autre corps de troupe commandé par Baudo de Noyelle, se logeoit à Marigny sur la chaussée; & les Anglois, sous les ordres de Montgommery, dressoient leurs tentes dans l'espace qui borde la ville du côté opposé.

Jeanne d'Arc faite prisonniere dans une sortie. *Ibid.*

La Pucelle crut pouvoir profiter de l'embarras inséparable de la premiere distribution des ennemis dans les différens quartiers qu'ils s'étoient assignés. Elle fit une sortie à la tête de six cents hommes de la garnison, & tomba sur le poste de Marigny, où Luxembourg & quelques autres généraux s'étoient rendus pour examiner les approches de la ville. Les ennemis, surpris de cette attaque imprévue, combattirent en désordre & d'abord avec désavantage; mais ayant été promptement secourus par des détachements des autres corps, ils n'eurent pas de peine à rétablir l'équilibre; & de nouvelles troupes arrivant successivement obligerent les Royalistes de songer à la

retraite, dans l'appréhenſion d'être envelopés par Montgommery, qui ayant rangé les Anglois en bataille, marchoit à leur tête dans le deſſein de les couper entre la ville & la chauſſée. Les François ſe retirerent en bon ordre, quoique pourſuivis par les ennemis. La Pucelle, qui étoit à l'arriere-garde s'arrêtoit de temps en temps, & faiſoit volte face. Son aſpect, qui avoit tant de fois inſpiré la terreur, ralentiſſoit la pourſuite, & donna le temps aux troupes de rentrer dans la ville. Les derniers rangs avoient déja paſſé les barrieres, lorſqu'un archer Anglois, plus hardi que les autres, s'approcha de notre héroïne, la ſaiſit, & la renverſa de ſon cheval. Lyonnel, bâtard de Vendôme, ſurvint dans ce moment. Jeanne, hors d'état de ſe défendre, ſe rendit priſonniere & lui donna ſa foi.

AN. 1430.

Cette priſe faite à la vue de nos troupes les pénétra de la plus vive douleur. On accuſa Flavy, gouverneur de Compiegne, d'y avoir contribué, en ordonnant ſecrétement qu'on fermât la barriere lorſqu'elle ſe préſenteroit pour rentrer dans la ville : mais cette perfidie n'eſt point

Idem. Ibid.

An. 1430. avérée. On ne trouve, ainsi que le pere Daniel l'a judicieusement remarqué, aucune particularité qui puisse appuyer cette opinion, dans le procès manuscrit qui contient toutes les actions de la vie de Jeanne, jusqu'au moment de sa captivité. Elle n'auroit pas certainement manqué de se plaindre du gouverneur, s'il étoit vrai qu'il l'eût si lâchement trahie. Il est assez probable que cette accusation fut avancée par les ennemis que Flavy s'attira dans la suite [a], mais, malgré leurs perquisitions ils ne purent le convaincre du crime d'avoir livré la Pucelle. Le silence de l'auteur des chroniques de France,

a Les historiens qui ont accusé Flavy, assurent qu'il fut depuis poursuivi juridiquement, & qu'il n'évita la punition de son crime que faute de preuves. Ils ont ajouté que sa femme l'ayant fait mourir, obtint sa grace, parce qu'elle prouva qu'il avoit livré la Pucelle au comte de Ligny. Tous ces faits ne sont appuyés d'aucune autorité. D'ailleurs il est invinciblement démontré par les dépositions de Jeanne d'Arc elle-même, que le jour de son entrée dans Compiegne fut celui de sa prise. Il faudroit donc supposer que Flavy, qui n'étoit point prévenu de son arrivée, auroit fait son traité avec le comte de Ligny ce jour-là même; ce qui ne paroît pas vraisemblable. Le zèle & le courage que Flavy témoigna dans la défense de Compiegne, pendant un siége de six mois, forment un nouveau préjugé en faveur de son innocence. *Vid. Histoire de la Pucelle d'Orléans. Procès MS. de Jeanne d'Arc B. R.*

écrivain contemporain, & de Monstrelet, qui se trouvoit pour lors à la suite du duc de Bourgogne, paroît le justifier suffisamment.

An. 1430.

Joie immodérée des Anglois.

Ibid. *Regiſtres du parlement.*

Si quelque chose étoit capable d'ajouter à la gloire de Jeanne, c'est la joie immoderée que les Anglois & les Bourguignons firent éclater. Monstrelet, auteur entiérement dévoué aux adversaires du roi, nous en a transmis un témoignage non suspect. Les soldats accouroient en foule pour considérer cette fille de dix-huit ans, dont le nom seul, depuis plus d'une année, les faisoit trembler, & portoit la terreur jusques dans Londres [a]. Leur camp retentissoit de cris d'allégresse. Jamais les victoires de Crécy, de Poitiers ou d'Azincourt n'avoient excité de pareils transports : ils alloient jusqu'à l'yvresse. Le duc de Bourgogne la vit, lui parla quelque temps. Déja Lion-

a Ce n'est point une exagération. Les actes publics d'Anglererre contiennent plusieurs proclamations faites en Angleterre pour obliger les hommes d'armes & les archers, destinés à passer en France, de revenir sous leurs enseignes qu'ils avoient abandonnées. Ils s'obstinoient à se cacher, dans la crainte d'avoir à combattre les sortileges de cette redoutable enchanteresse qui faisoit triompher le roi Charles. *Vid. Rym. act. pub. Tom. IV. Part. IV.*

An. 1430. nel avoit remis cette illuſtre captive au comte de Ligny, Jean de Luxembourg. On la conduiſit au château de Beaulieu, d'où elle fut quelque temps après transférée à celui de Beaurevoir. On dépêcha des couriers à toutes les villes pour les inviter à partager la ſatisfaction qu'inſpiroit cet avantage. Le duc de Bedfort ordonna dans Paris des réjouiſſances publiques, précédées d'un *Te Deum*, en action de graces d'un événement dont il oſoit tout eſpérer.

Continuation du ſiége de Compiegne. *Ibid.*

Les attaques de Compiegne furent pouſſées d'abord avec toute l'ardeur imaginable. On dreſſa des batteries. On creuſa des mines qui furent éventées, & dans leſquelles pluſieurs des aſſiégeants perdirent la vie. Sur ces entrefaites, le duc de Bourgogne reçut un défi de la part de l'évêque de Liege, qui l'obligea de ſonger à la défenſe de ſes propres États. Il envoya le ſeigneur de Croy avec un détachement de ſes troupes, pour conſerver le comté de Namur, où les Liégeois ſe diſpoſoient à faire une invaſion. D'un autre côté, Jean de Luxembourg quitta pendant quelque temps le poſte qu'il occupoit devant

Compiegne, pour aller s'emparer de Soiſſons, où depuis quelque temps il pratiquoit des intelligences ſecrètes : après s'être rendu maître de cette ville il ſoumit pluſieurs forteresſes dans les environs. Ces diverſions ralentirent les opérations du ſiége, quoique le duc de Bourgogne n'épargnât rien pour le faire réuſſir. Le ſeul boulevard qui couvroit la tête du pont, du côté de la Picardie, ſe défendit pendant plus de deux mois. AN. 1430.

Mort du duc de Brabant. *Ibid.*

Bientôt un objet plus intéreſſant que la priſe de Compiegne obligea le duc de retourner dans les Pays-bas. Philippe de Brabant ſon couſin venoit d'expirer : il ſe hâta d'aller prendre poſſeſſion de ce riche héritage que la comteſſe de Hainaut menaçoit de lui diſputer. Leurs droits reſpectifs ſur ce duché n'étoient pas trop décidés : la douairiere de Hainaut étoit plus proche héritiere ; le duc alléguoit la prérogative de la parenté maſculine. Il avoit la force en main pour faire valoir ſes prétentions : la comteſſe ſe faiſant une vertu de la néceſſité, renonça aux ſiennes. Bruxelles & les autres villes

An. 1430. dépendantes du Brabant reconnurent le duc, qui ajouta cette province fertile & commerçante à ſes autres domaines.

Luxembourg, depuis le départ du duc de Bourgogne, étoit revenu devant Compiegne : il ſe trouva pour lors chargé de la conduite du ſiége, conjointement avec le comte de *Hoſtidonne*, général Anglois. Les aſſiégés, quoique vivement preſſés, ſe défendoient avec un courage qu'animoit encore l'eſpoir d'un ſecours prochain. Le maréchal de Bouſſac & Xaintrailles raſſembloient des troupes & couroient les bords de l'Oiſe, où ils prenoient & démoliſſoient une infinité de petites places, qui étoient devenues autant de retraites de brigands, en attendant que leurs forces augmentées les miſſent en état d'attaquer les ennemis. Rien n'étoit alors ſi difficile que de former des armées nombreuſes, quoique la France fût inondée de troupes. L'impuiſſance de les payer avoit rendu les gens de guerre en quelque ſorte indépendans. Chaque chef ſe cantonnoit avec ſa compagnie dans le lieu où il pouvoit la

faire subsister. Comme le pillage étoit le seul salaire, l'espoir du gain dirigeoit presque toujours leurs expéditions. Il arrivoit rarement que l'intérêt général s'accordant avec leurs intérêts particuliers, les réunît au corps. On avoit absolument perdu toute idée de subordination, & les malheurs de l'État ne permettoient pas qu'on songeât à réprimer une licence que ces guerriers indociles regardoient comme le prix de leurs services. Ces désordres irremédiables multiplioient les hostilités dans toutes les parties du royaume, dépeuploient également les villes & les campagnes, en un mot éternisoient toutes les horreurs d'une guerre, dont les effets destructeurs nous paroîtroient incroyables, si les auteurs contemporains ne nous en avoient transmis les tristes monuments. On voit dans les annales de ce déplorable siécle, les calamités publiques & particulieres se succéder sans interruption. C'est à ces causes qu'on doit attribuer la lenteur avec laquelle notre nation secouoit le joug étranger, & recouvroit son gouvernement légitime.

AN. 1430.

AN. 1430.

Levée du siége de Compiegne.

Ibid.

La ville de Compiegne, investie depuis près de six mois, se trouvoit réduite aux dernieres extrémités. La famine, plus pressante encore que les efforts des ennemis, faisoit désespérer qu'on pût éviter de se rendre. Luxembourg en regardoit la réduction comme infaillible, lorsque le comte de Vendôme, Xaintrailles, Boussac, Chabannes, Longueval, Gaucourt & plusieurs autres chefs, ayant joint les troupes qu'ils commandoient, & formé un corps de quatre mille combattants, s'avancèrent jusqu'à Verberie dans l'intention de secourir la place. Les ennemis assemblerent le conseil de guerre, où ils résolurent qu'on laisseroit des forces suffisantes pour défendre les travaux du siége, & qu'on marcheroit avec le reste des troupes pour combattre les François, qui ayant passé entre la riviere d'Oise & la forêt, vinrent se présenter en bataille à la vue de Compiegne. Les Bourguignons & les Anglois avoient mis pied à terre : ils s'attendoient que les Royalistes engageroient le combat en les attaquant les premiers : mais ce n'étoit pas leur dessein.

Tandis

Tandis que les deux armées, en présence l'une de l'autre, se tenoient respectivement en échec, divers détachements François ayant fait un circuit étoient entrés dans la ville par la porte opposée. Ces détachements, auxquels se joignit une partie de la garnison, sous la conduite de Flavy, vinrent attaquer une bastille que défendoient Brimeu, maréchal de Bourgogne, & le seigneur de Créquy. Les assaillants furent repoussés deux fois; mais ranimés par Xaintrailles & par les habitants de la ville, hommes & femmes, qui accouroient partager le péril & la gloire, ils revinrent à la charge une troisiéme fois & emporterent le poste. Luxembourg fut instruit de ce revers sans pouvoir le prévenir ni le réparer. La prise de cette bastille ouvrit l'accès de Compiegne aux troupes Françoises qui vinrent s'y loger à la vue des ennemis. Les François non contents de ce premier avantage construisirent à la hâte un pont de bateaux, passerent l'Oise & se rendirent maîtres d'un second fort sur le bord de cette riviere. Les ennemis effrayés abandonnerent une

AN. 1430.

Levée du siége de Compiegne.
Monstrelet.
Chr. de Fr.
Histoire de Charles VII.
Hist. d'Aug.

troisiéme bastille, ensorte qu'il ne
An. 1430. leur resta plus que la quatriéme, construite en face du pont. Luxembourg, déconcerté de tant de pertes, fit rentrer ses troupes dans leurs quartiers, incertain du parti qu'il prendroit : mais la désertion d'une partie de ses soldats, & des Anglois même, termina ses irrésolutions. Obligé de se retirer précipitamment, à peine eut-il le tems d'envoyer ordre à Baudon de Noyelle de mettre le feu à la quatriéme bastille. Les ennemis abandonnerent avec tant de désordre les différents postes qu'ils occupoient, qu'ils ne purent emporter qu'une partie de leur bagage : le reste devint la proie du vainqueur, ainsi que leurs vivres, leurs munitions & leur artillerie.

Idem. ibid. Cette déroute des Anglois & des Bourguignons, après six mois employés inutilement au siége d'une seule place, rendit les Royalistes maîtres de la campagne. Ce qu'il y a de singulier, c'est que les François obtinrent cet avantage contre le sentiment du roi & de son conseil. On avoit persuadé au monarque qu'il étoit à propos de remettre Com-

piegne au pouvoir du duc de Bourgogne, afin qu'étant assuré de ce passage, il pût se transporter plus facilement de ses États de Flandre dans l'Ile de France & dans la Picardie. On alléguoit pour motif d'une pareille complaisance l'espoir de l'accommodement qu'on négocioit avec ce prince. Charles, séduit par ces mauvais conseils, avoit mandé à Flavy de livrer la place. Ce gouverneur qui en connoissoit l'importance, refusa d'obéir aux ordres réitérés qui lui vinrent de la cour. Il encourut la disgrace de son souverain, qui profitoit toutefois de sa désobéissance; mais il fut approuvé par ceux qui connoissoient & qui désiroient le bien de l'Etat. Ces exemples au surplus étoient alors fréquents. Il s'agissoit de sauver la France : dans une circonstance si critique, le véritable intérêt de Charles sembloit exiger qu'on le servît souvent malgré lui-même. On ne doit pas omettre qu'au siége de Compiegne Philippe de Gamaches, abbé de Saint-Pharon de Meaux, signala son courage & son zèle pour sa patrie : on le vit à toutes les attaques partager

AN. 1430.

avec Flavy l'honneur de repouſſer les ennemis.

AN. 1430.

Réduction de pluſieurs places. *Ibid.*

Après la délivrance de Compiègne, les François reprirent Gournay ſur Aronde, le Pont Saint-Maxence, Longueil, Breteuil, & pluſieurs autres places, tant en Picardie que dans le Soiſſonnois & dans l'Ile de France. Le maréchal de Bouſſac tenta de ſe rendre maître de Clermont en Beauvaiſis : le bâtard de ſaint Paul à la tête de mille hommes d'armes l'obligea de ſe retirer. Une victoire complette remportée par Pothon de Xaintrailles ſur les Anglois & les Bourguignons à Germigny, mit le comble aux ſuccès des armes du roi pendant le cours de cette campagne. Le nombre des priſonniers qu'on fit dans ces diverſes expéditions étoit prodigieux, la plupart gens de diſtinction, tels que le Seigneur de Brimeu, maréchal de Bourgogne, Créquy, Beauval, Betencourt, Thomas Kiriel, général Anglois, & une infinité d'autres moins conſidérables. Nous pouvions diſpoſer alors de dix hommes contre un des nôtres, que les ennemis avoient en leur pouvoir. Il eſt éton-

nant que personne ne se soit empressé d'offrir quelques-uns de ces prisonniers en échange de la généreuse & infortunée Jeanne d'Arc. Après de si grands services un pareil oubli fait peu d'honneur à la mémoire du prince dont elle avoit rétabli la fortune [a], & des guerriers qui avoient tant de fois triomphé sous ses auspices. C'est une réflexion involontaire qu'on croit devoir soumettre au jugement du lecteur, en le priant de ne pas perdre de vue cette héroïne, maintenant chargée de fers, livrée à la rage de ses ennemis, abandonnée de tout le monde, n'ayant d'autre consolation dans sa prison que de faire encore des vœux pour son roi & pour sa patrie. AN. 1430.

a Le nouvel éditeur du pere Daniel dans une de ses remarques sur cet historien, voudroit faire conjecturer qu'Agnès Sorel, qui avoit un empire absolu sur l'esprit & sur le cœur du roi, l'empêcha de faire aucun effort pour sauver la vie à cette fille dont elle étoit jalouse. Quel rapport y avoit-il entre deux personnes dont le caractere & les inclinations se ressembloient si peu? L'une contribuoit aux plaisirs, l'autre à la gloire du monarque, Agnés, rivale de Jeanne. Etoit-ce jalousie de métier? Ce qu'on pourroit dire de plus plausible, c'est que la favorite rougissoit peut-être en secret de la comparaison. *Histoire de France de Daniel. Tome VII, page 98.*

AN. 1430.

Le duc de Bourgogne refuse de combattre. *Ibid.*

Le duc de Bourgogne ſur les premieres nouvelles de la levée du ſiége de Compiegne & de la diſperſion de ſes troupes, étoit rentré en Picardie, où il avoit raſſemblé de nouvelles forces; il ſe rendit de Péronne à Roye pour en faire la revue. Les troupes découragées par les précédentes déroutes ne ſe preſſoient pas d'arriver au rendez-vous indiqué, de ſorte qu'il ſe trouva inférieur au comte de Vendôme & au maréchal de Bouſſac qui lui envoyerent offrir la bataille. Le prince auroit bien voulu l'accepter, mais ſon conſeil s'y oppoſa. On lui fit ſentir le danger d'un combat inégal, & dont l'iſſue ne pouvoit être que funeſte. Il n'y avoit certainement pas de honte d'éviter de s'expoſer imprudemment. La faute que commirent les conſeillers du prince fut de faire dire aux généraux François que le duc de Bourgogne ne refuſeroit pas de meſurer ſes forces contre un prince ſon égal; que s'ils vouloient attendre, Jean de Luxembourg les combattroit. C'étoit aſſurément mal couvrir l'honneur du duc; car le comte de Vendôme, ainſi que lui

prince du ſang François, l'égaloit par la naiſſance, & pouvoit le combattre ſans bleſſer ſon orgueuil. Les troupes Françoiſes & Bourguignones étoient rangées en bataille, en préſence les unes des autres, à quelque diſtance de la ville de Roye. Pluſieurs marais qui les ſéparoient empêcherent le comte de Vendôme de mettre le duc de Bourgogne, malgré le refus inſultant qu'il faiſoit de s'éprouver contre lui, dans la néceſſité d'en venir aux mains. Il reprit la route de Compiegne; & le duc rentra dans Roye, où il licencia une partie de ſes troupes.

AN. 1430.

Victoire remportée à la Croiſette par les Royaliſtes, ſous les ordres de Barbazan.
Chron. de Fr.

Le bonheur des armes Françoiſes n'étoit pas renfermé dans les ſeules provinces de Picardie & de l'Ile de France. Barbazan qui venoit de s'emparer de Pont-ſur-Seine, ayant raſſemblé aux environs de Châlons en Champagne un corps de trois mille hommes, eut la hardieſſe d'attaquer les Bourguignons & les Anglois réunis. La ſupériorité des ennemis, dont le nombre montoit à huit mille hommes, ne l'étonna pas. Ils s'étoient retranchés avec avantage dans un lieu appellé la Croiſette. Les Fran-

çois engagerent l'action avec une bravoure dont les ennemis soutinrent les premiers efforts avec intrépidité; lorsque le Bourg de Vignoles, frere de la Hire, vint, suivant les ordres de Barbazan, tomber sur leur arriere garde. Cette attaque imprévue les mit en désordre : leurs chefs tenterent inutilement de les rallier : pressés, enfoncés de toutes parts, ils furent entiérement défaits : presque tous perdirent la vie, ou demeurerent prisonniers. Cette victoire, l'une des plus complettes que les généraux de Charles eussent encore remportées depuis le commencement de son regne, ne coûta que quatre-vingts hommes aux Royalistes.

AN. 1430.

Indolence de Charles VII.

Charles ne parut dans aucune de ces diverses expéditions. Ce monarque indolent sembloit entiérement absorbé dans les plaisirs & l'oisiveté, tandis qu'on triomphoit pour lui. Quelques efforts que l'on ait employés pour le justifier, on est forcé de convenir que pendant une partie de son regne, il se montra peu capable de remplir les devoirs que son rang, sa naissance, l'état de ses af-

faires exigeoient de lui. Il fut long-temps heureux ſans paroître le mériter. Il avoit toutefois de grandes qualités : nous le verrons dans la ſuite démentir cette honteuſe obſcurité, ſortir de cette léthargie, déveloper les reſſorts de ſon ame, donner des preuves non ſuſpectes de génie & de courage, ſe montrer digne enfin de ſa fortune. On pourroit dire de lui que la moitié de ſa vie répara la foibleſſe de l'autre. C'eſt cette oppoſition de caracteres dans le même homme, dont la contrariété a gêné la plupart des écrivains dans les jugements qu'ils ont portés ſur ce monarque. Les uns ne conſidérant que ſes premieres années, n'ont vu en lui qu'un prince médiocre; les autres ne l'enviſageant que dans la ſeconde partie de ſa carriere, ont découvert le grand homme. Pour le repréſenter tel qu'il fut, il ne faut pas ſéparer ces deux portraits qui lui conviennent également.

AN. 1431.

Continuation de la guerre.

Monſtrelet. Chron. de Fr. Hiſt. d'Ang.

La rigueur de l'hiver, ſans interrompre abſolument les hoſtilités, ne fit qu'en ralentir la fureur pendant quelque temps. Les expéditions de part & d'autre ſe bornerent à des

AN. 1431. courses peu importantes jusqu'à la saison d'entrer en campagne. Dès le commencement de l'année un parti de quatre cents hommes d'armes des troupes du comte de Luxembourg, sous la conduite de Manicamp, de Créquy & de Gribanval, tenta de se rendre maître de l'abbaye de Saint-Vincent, près de Laon, dans l'intention de la piller. Pennesac, gouverneur de Laon, survint dans le moment qu'ils s'étoient déja emparés d'une des forteresses qui défendoient le monastere: après un sanglant combat il les défit entiérement. Les François dans le même temps escaladerent Rambures : ce château extrêmement fortifié pour le temps, leur servit de place d'armes, d'où ils pouvoient ravager impunément le Vimeu. Barbazan, établi gouverneur de Champagne & de Brie, après avoir soumis Norinville, Voisines & quelques autres places, s'étoit attaché au siége d'Anglure. Le duc de Bedford chargea le comte d'Arondel d'arrêter ses progrès : il lui donna pour cet effet seize cents lances. Le jeune Warwich, qui dans la suite devint le plus fameux guer-

rier de sa nation, & fut surnommé *le faiseur de rois*, fit ses premieres armes en cette occasion. Barbazan, inférieur en nombre, attendit l'ennemi dans un poste avantageux, où il étoit impossible de le forcer. Le général Anglois, après avoir essayé sans succès de l'attirer au combat, fut obligé de se contenter d'avoir dégagé la garnison & la dame d'Anglure, avec lesquelles il se retira, ayant auparavant mis le feu à la citadelle. D'un autre côté Chabanne, Blanchefort & Longueval furent repoussés devant Corbie, par Humières & Créquy, & par l'abbé de Corbie. Le duc de Bourgogne fit démolir & raser plusieurs places le long de la Somme & dans les environs.

AN. 1431.

Courses des Royalistes en Normandie. Xaintrailles est fait prisonnier. *ibid.*

La guerre, ainsi qu'on peut le remarquer, ne se faisoit que par détachements. Le maréchal de Boussac & Xaintrailles, ayant rassemblé huit cents hommes, entreprirent de faire une course en Normandie. Le projet de cette expédition avoit été formé sur la foi d'un berger, nommé Guillaume, prétendu inspiré que Xaintrailles entretenoit à sa suite.

AN. 1431. Ils partirent de Beauvais & s'avancerent vers Gournay, où ils furent rencontrés par le comte de Warwich & Talbot. Le maréchal jugeant la partie inégale, reprit la route du Beauvaisis, abandonnant Xaintrailles, qui avec soixante hommes avoit engagé le combat. N'étant point secondé, il fut obligé de *donner sa parole* à Talbot. Le brave Anglois lui rendit généreusement la liberté, heureux d'avoir trouvé cette occasion de lui marquer sa reconnoissance *. Le berger prophete fut du nombre des prisonniers : les Anglois le chargerent de chaînes, & le réserverent pour l'un des ornements destinés à décorer l'entrée de Henri VI dans Paris. Les merveilles opérées par Jeanne d'Arc avoient accrédité les révélations. On avoit l'année précédente arrêté deux femmes, qui furent *prêchées* au Parvis de la Cathédrale de Paris. L'une d'elles affirmoit que Dieu, revêtu d'une robe blanche & d'une *huque vermeille*, s'étoit montré à elle ; qu'elle avoit eu de fréquents entretiens avec lui. On auroit dû la renfermer dans un hôpi-

* *Tome XIV, page* 404.

tal de fous : on la brûla. Cette inhumanité étoit bien plus conforme au génie du ſiécle.

AN. 1431.

Le temps étoit arrivé où l'infortunée Jeanne d'Arc devoit être la victime de l'injuſtice de ce ſiécle barbare. Qu'il nous ſoit permis de déveloper les moyens qui furent employés pour donner l'apparence d'une forme légale à ce ſacrifice médité depuis long-temps. Cette digreſſion, quoiqu'occaſionnée par un fait particulier, n'eſt pas un objet indigne de la curioſité des lecteurs. Indépendamment de la célébrité que Jeanne s'étoit acquiſe par ſes ſervices & ſon courage ; ſon caractere, ſes vertus, ſes malheurs intéreſſent l'humanité. C'eſt à l'hiſtoire de la nation qu'elle ſervit, qu'appartient l'honneur de venger ſa mémoire, de dévoiler l'iniquité de ſes perſécuteurs, d'expoſer aux yeux de l'univers indigné les reſſorts honteux que la fauſſe politique, la baſſeſſe & la méchanceté mirent en uſage, pour accabler un fille de dix-huit ans, qui n'avoit commis d'autre crime que de contribuer au ſalut de ſa patrie & au rétabliſſement de ſon ſouve-

Procès de la Pucelle. *Monſtrelet. Chronique de France. Journal de Paris. Paſquier. Regiſtres du Parlement. Hiſtoire de la Pucelle. Preuves juſtificatives. Procès MSS. B. R.*

An. 1431.

rain. Ce n'eſt point aux Anglois ; ce n'eſt point aux François qu'on doit imputer ſa condamnation & ſa mort ; c'eſt en général à la perverſité des hommes toujours aveugles, toujours injuſtes, lorſqu'ils n'écoutent que la voix de leurs paſſions. Nous oſerons dire des vérités que des préjugés populaires auroient proſcrites dans des temps antérieurs, mais qui, graces aux lumieres d'un ſiécle où la raiſon trop long-temps captive ſe perfectionne & ſe fortifie tous les jours, n'ont plus rien d'offenſant. Nous ſommes à préſent convaincus que ce n'eſt pas en déguiſant les fautes de nos prédéceſſeurs que nous parviendrons à nous inſtruire.

L'inquiſiteur la réclame. *Ibid.*

Jeanne, immédiatement après ſa priſe, avoit été cédée par le bâtard de Vendôme au comte de Ligny, Jean de Luxembourg. A peine fut-on informé de cet événement à Paris, que *Frere Martin*, vicaire général de l'inquiſition en France, titre heureuſement oublié parmi nous, ainſi que le tribunal de ſang auquel il devoit ſon inſtitution, réclama la priſonniere *comme véhémentement ſoupçonnée de pluſieurs crimes ſentant*

héréſie, crimes qui ne pouvoient ſe diſſimuler ni paſſer ſans bonne & convenable réparation. Ce fut dans ces termes qu'il écrivit au duc de Bourgogne & au comte de Ligny, *les ſuppliant très-humblement de bonne affection*, & quelques lignes après, *leur enjoignant expreſſément du droit de ſon office & de l'autorité à lui commiſe par le ſaint ſiége, ſous les peines de droit, d'envoyer le plutôt que faire ſe pourra ladite Jeanne pour procéder pardevant lui contre le Procureur de la ſainte inquiſition.* La Pucelle avoit été priſe le 24 mai, & cette lettre eſt datée du 27 du même mois. Un empreſſement ſi marqué faiſoit déja preſſentir le ſort qu'on lui préparoit. AN. 1431.

L'Univerſité de Paris écrivit dans le même-temps au duc & au comte, & ſes ſollicitations étoient encore plus preſſantes. La ſageſſe, la modeſtie, l'honnêteté qui caractériſent notre Univerſité moderne, mettent une ſi grande différence entre elle & l'ancienne école, que la conduite du recteur & des facultés en cette occaſion ne peut porter la moindre atteinte à la juſte eſtime que nous avons pour le corps académique :

AN. 1431. cette eſtime même ne peut que s'accroître par la comparaiſon. Intimement pénétrés de cette vérité, nous allons rapporter librement ce qui ſe paſſa pour lors. Tout ménagement ſeroit une injure & une impoſture. Il eſt certain que l'Univerſité proſtitua aux ennemis de l'Etat les preuves du dévouement le plus lâche & le plus ſervile. Elle étoit à la vérité ſous le joug des Anglois : mais les autres compagnies, telles que le parlement, les cours ſupérieures, le corps de ville, qui tous garderent le ſilence, gémiſſoient-ils moins ſous la tyrannie ? Non contente de prier le duc de Bourgogne & Luxembourg de livrer la Pucelle à l'inquiſition, l'Univerſité porta ſa prévoyance juſqu'à recommander qu'on veillât ſoigneuſement à ce qu'elle ne pût ſe ſouſtraire à la juſtice eccléſiaſtique. *Vous avez employé votre noble puiſſance*, diſoit-elle au comte, *à appréhender icelle femme, qui ſe dit la Pucelle, au moyen de laquelle l'honneur de Dieu a été ſans meſure offenſé, la foi exceſſivement bleſſée, & l'égliſe trop fort deshonorée ; car par ſon occaſion, idolatrie, erreurs, mau-*

vaiſe doctrine & autres maux ineſtimables ſe ſont enſuivis en ce royaume... mais peu de choſe ſeroit avoir fait telle prinſe, ſi ne s'enſuivoit ce qu'il appartient pour ſatisfaire l'offenſe par icelle femme perpétrée contre notre doux créateur & ſa foi, & ſa ſainte égliſe, avec ſes autres méfaits innumérables.... & ſi, ſeroit intolérable offenſe contre la majeſté divine, s'il arrivoit qu'icelle femme fût délivrée. Ce honteux écrit, ainſi que celui adreſſé au duc de Bourgogne, trop diffus tous deux pour être tranſcrits en entier, ſont inſérés dans le procès criminel dont l'original eſt dépoſé à la bibliothèque royale. On y employoit les plus vives inſtances pour empêcher que la Pucelle ne s'échappât, ou qu'elle ne fût miſe à rançon. On ſupplioit le prince de la faire remettre à l'inquiſiteur, ou à l'évêque de Beauvais, ſon juge, attendu quelle avoit été arrêtée dans les limites de ſon diocèſe.

AN. 1431.

Cet évêque chaſſé de ſon ſiége par les habitants mêmes de Beauvais, dont il s'étoit attiré la haine & le mépris, traînoit ſon ignominie à la ſuite de la cour d'Angleterre. Il

AN. 1431. n'éprouvoit qu'un chagrin, c'étoit celui de se voir un impuissant ennemi de sa patrie. Les commissions les plus odieuses le flattoient, pourvu qu'elles le fissent sortir de son obscurité. C'étoit un de ces hommes qui aiment mieux être méchants que de n'être rien. Dès que Jeanne d'Arc fut arrêtée, *Pierre Cauchon*, c'étoit, ainsi qu'on l'a marqué ci-dessus, le nom de cet indigne prélat, réclama, comme son pasteur métropolitain pour l'instant de sa prise, le droit de la condamner. C'étoit déja une fausseté. La Pucelle fut faite prisonniere au-delà du pont de Compiègne dans le territoire de l'évêché de Noyon. Il s'adressa pour cet effet à l'Université, à l'inquisiteur, au duc de Bourgogne, au roi d'Angleterre : il ne discontinua pas ses poursuites, qu'on ne lui eût livré sa proie. Aussitôt qu'il se fut érigé de son chef en juge, il fit commencer les informations. Il envoya à Dom Remy un homme chargé de s'instruire des mœurs & de la conduite de la Pucelle. Il refusa de payer les frais du voyage, & il accabla le messager des plus grossieres injures, parce

qu'il ne lui avoit rapporté qu'un témoignage avantageux. On peut juger par cette ſeule circonſtance en quelles barbares mains la deſtinée de l'innocence étoit remiſe. AN. 1431.

Jeanne gémiſſoit dans les fers, tandis que l'injuſtice conjuroit ſa ruine. Elle avoit d'abord été renfermée dans la fortereſſe de Beaulieu, enſuite dans celle de Beaurevoir. La rigueur de ſa captivité ne lui faiſoit que trop préſager quelles en ſeroient les ſuites funeſtes. Cette idée effrayante ſe joignant à l'indignation que lui cauſoient les railleries continuelles & les propos outrageants de ſes gardes, elle réſolut de tout entreprendre pour ſe procurer la liberté. Ayant ſaiſi le moment où ſes ſurveillants l'obſervoient moins exactement, elle ſe précipita d'une des fenêtres de la tour. Elle ſe bleſſa ſi douloureuſement, qu'elle ne put ſe relever. Ses gardes accoururent; elle fut renfermée plus étroitement, & peu de temps après tranſférée au château du Crotoy. Cependant on négocioit, ou, pour mieux dire, on mettoit ſon ſang à prix. Il faloit la tirer des mains du comte *Idem. Ibid.*

AN. 1431. de Ligny. Ce Seigneur d'abord ne paroiſſoit pas diſpoſé à faire ce ſacrifice : le duc de Bedfort s'adreſſa au duc de Bourgogne pour déterminer le comte. L'évêque de Beauvais avoit déja fait ſommer juridiquement l'un & l'autre de mettre la priſonniere en ſon pouvoir. On offrit au comte une ſomme de ſix mille livres d'abord, qui fut enſuite portée à dix mille. C'étoit le prix auquel il étoit permis aux ſouverains de s'emparer des priſonniers, de quelque condition qu'ils fuſſent. Edouard III n'avoit pas donné une ſomme plus conſidérable pour le roi Jean.

Idem. Ibid. Ces injonctions & ces offres ébranlerent Luxembourg, malgré les ſollicitations de la dame ſon épouſe, qui pluſieurs fois embraſſa ſes genoux, en le conjurant par les motifs les plus preſſants de l'honneur & de l'humanité, de ne pas livrer à une mort certaine une captive intéreſſante par ſon courage & ſon innocence, que d'ailleurs les loix de la guerre obligeoient de reſpecter; puiſqu'en ſe rendant priſonniere, elle avoit donné ſa foi & reçu celle de ſon vainqueur. L'inquiſiteur, l'évêque

de Beauvais, l'Univerſité de Paris, revinrent à la charge, preſſerent de nouveau le duc de Bourgogne, offrirent au comte de Ligny caution des dix mille livres, porterent même la lâcheté juſqu'à préſenter une requête au roi d'Angleterre pour *prier ſa haute excellence, en l'honneur de Notre-Seigneur & Sauveur Jeſus-Chriſt, d'ordonner que cette femme fût briévement miſe ès mains de la juſtice de l'Egliſe.* Il ſeroit difficile d'imaginer une manœuvre plus artificieuſe que celle du duc de Bedfort & du miniſtere Anglois, qui ſe faiſoient demander ce qu'ils deſiroient plus que les François eux-mêmes. Ils étoient impatients d'immoler la Pucelle; ſa perte étoit utile à leurs intérêts; ils vouloient la rendre éclatante, & leur politique s'attachoit à rejetter ſur notre nation la honte d'une injuſtice manifeſte: ils ſe vengeoient en nous couvrant d'opprobre. Enfin le marché fut conclu moyennant dix mille francs payés à Luxembourg, & une penſion de trois cents livres pour le bâtard de Vendôme. Jeanne fut remiſe à un détachement de troupes Angloiſes, qui la conduiſirent

AN. 1431.

à Rouen, où, ſuivant les letrres décernées au nom du roi d'Angleterre, le procès devoit s'inſtruire. L'archevêché pour lors étoit vacant: le chapitre prêta territoire à l'evêque, c'eſt-à-dire, permit qu'il exerçât les fonctions de juge dans le diocèſe.

AN. 1431.

Idem. Ibid.

On choiſit ceux qui devoient compoſer le tribunal. Pluſieurs eccléſiaſtiques, redoutant l'infamie d'être déſignés au nombre des juges, prirent la fuite: il ne s'en trouva toutefois que trop pour completter le nombre des aſſeſſeurs. Le détail exact des différentes procédures qui remplirent ſeize ſéances, dont la premiere ſe tint le 21 février 1430, n'offriroient au lecteur qu'un tiſſu de minuties faſtidieuſes, de demandes abſurdes, peu intéreſſantes, de répétitions continuelles. On ſe bornera au précis des interrogatoires qui ont pour objet les révélations, la créance & les exploits de l'accuſée qu'on vouloit condamner à quelque prix que ce fût. Ce ſommaire ſera ſuffiſant pour ſe former une idée juſte de la baſſeſſe, de l'ignorance & de la mauvaiſe foi des juges.

Idem. Ibid.

La premiere fois que Jeanne citée

à la requête du promoteur [a] comparut, on la fit, ſuivant l'uſage, jurer de dire la vérité, ce qu'elle ne promit jamais que conditionnellement. *Vous pourriez*, dit-elle, *me demander ce que je ne puis révéler ſans parjure.* Cette reſtriction concernoit principalement ce ſecret qu'elle avoit découvert au roi, dont il a été fait mention précédemment *: elle perſiſta juſqu'à la mort. L'évêque de Beauvais la preſſa de réciter l'oraiſon dominicale : elle y conſentit, à condition qu'il l'entendroit en confeſſion : ſon deſſein étoit d'exclure par ce moyen du nombre des juges ce prélat dont elle connoiſſoit le dévouement ſervile aux Anglois. On lui défendit de ſonger à s'évader : *Si je me ſauvois*, dit-elle, *on ne pourroit m'accuſer d'avoir violé ma parole, puiſque je ne vous ai point donné ma foi.* Elle étoit chargée de fers, auxquels on ajoutoit une chaîne pour l'attacher pendant les nuits. Elle demanda pluſieurs fois, mais inutilement, qu'on adoucît à cet égard

AN. 1431.

* *Tom. XIV, page* 379.

a Les fonctions de promoteur dans les tribunaux eccléſiaſtiques, répondent à celles de Procureur du roi dans les juridictions ſéculieres.

AN. 1431. l'horreur de sa captivité ; ses impitoyables juges se faisoient un barbare plaisir d'ajouter à la mort qu'ils lui préparoient, des souffrances continuelles.

Le lendemain on l'interrogea sur ses révélations que nous avons raportées ci-dessus *. On lui demanda si le roi Charles avoit aussi des visions : » Envoyez-lui demander, ré» pondit-elle. On la pressa plusieurs fois de dire si elle croyoit avoir bien fait d'attaquer les remparts de Paris un jour de fête : sa réponse à la fin fut qu'il étoit juste de respecter la solennité des fêtes, mais que c'étoit à son confesseur de lui en donner l'absolution. Dès la troisiéme séance elle fit sentir à l'évêque de Beauvais, qu'elle connoissoit la passion qui l'animoit, & la justice qu'elle devoit attendre de lui. « Vous dites que » vous êtes mon juge ; mais prenez » garde au fardeau que vous vous » êtes imposé ». Elle lui réitéra plus d'une fois cet avertissement. Lorsqu'on lui demanda si les bienheureux dans leurs fréquents entretiens lui avoient annoncé la descente des Anglois, elle répondit qu'ils étoient

* Tom. XIV, page 373.

étoient depuis long-temps en France, lorſque pour la premiere fois elle avoit eu des révélations. Elle n'étoit effectivement âgée que de trois ans, lorſqu'en 1415 Henri V aborda, pour la premiere fois, les côtes de Normandie. On voulut ſavoir d'elle ſi elle avoit eu dès ſon enfance deſir de combattre les Bourguignons: « J'ai toujours ſouhaité, dit-elle, » que mon roi recouvrât ſes Etats ». Le jour ſuivant, les juges lui firent diverſes queſtions relatives à la levée du ſiége d'Orléans & à ſes autres expéditions. AN. 1431.

Dans la cinquiéme ſéance elle annonça qu'avant ſept ans les Anglois feroient une plus grande perte que celle qu'ils avoient éprouvée devant Orléans. Comme on s'attachoit à tout ce qui pouvoit fournir des apparences de preuves, on la preſſa de dire ce qu'elle penſoit du pape régnant qu'elle ne connoiſſoit pas. On produiſit une lettre par laquelle le comte d'Armagnac la conſultoit pour ſavoir s'il devoit adhérer au pape Martin V, ou à Clément VII, ſucceſſeur de Benoît XIII, ou à Benoît XIV, autre

Lettre du comte d'Armagnac produite au procès MS.

An. 1431. antipape, qui, disoit-on, avoit été élu secrétement par le seul cardinal de saint Etienne, après la mort de Pierre de Lune.

Les Juges se rassemblerent le 3 mars pour la sixieme fois, les mêmes demandes furent renouvellées. Jeanne, remplie de confiance pour ses révélations, laissoit de temps en temps entrevoir l'espérance d'être délivrée. On voulut savoir si les esprits célestes lui avoient promis qu'elle s'échaperoit. « *Cela ne touche point* » *mon procès*, leur répondit-elle, » *voulez-vous que je parle contre moi ?* On l'interrogea au sujet d'un enfant de Lagny, qui, disoit-on, avoit été ressuscité par elle. L'évêque de Beauvais crut qu'en avouant ce miracle elle alloit se trahir. Sans s'étonner, elle répondit que cet enfant cru mort avoit été porté à l'église, où il avoit donné quelques signes de vie suffisants pour lui administrer le baptême; que ce prodige n'étoit dû qu'à Dieu seul. On tendit un nouveau piége à l'accusée pour la convaincre de superstition, en lui demandant si elle changeoit souvent de banniere, si elle les faisoit bénir, par

quel motif elle y avoit fait broder le nom de Jesus & de Marie, si elle étoit persuadée, & si elle avoit fait croire aux troupes Françoises que cette banniere portoit bonheur. « Je » ne renouvellois mon étendart, » répondit-elle, que lorsqu'il étoit » brisé; jamais je ne l'ai fait bénir » avec des cérémonies particulieres. » C'est des ecclésiastiques que j'ai » appris à faire usage non-seulement » pour mon étendart, mais même » pour les lettres que j'écrivois, des » noms du Sauveur du monde & de » sa mere : à l'égard de la fortune » qu'on prétend que j'attribuois à » cette banniere, je disois pour tou- » te assurance aux soldats », *Entrez hardiment au milieu des Anglois, & j'y entrois moi-même.* On ne doit pas oublier cette généreuse repartie. Lorsqu'on lui demanda pourquoi à la cérémonie du couronnement de Charles VII, elle avoit tenu sa banniere levée près de la personne du roi. « *Il étoit bien juste*, dit-elle, » *qu'ayant partagé les travaux & les* » *dangers, je partageasse l'honneur* ». AN. 1431.

La naïveté, la modestie, la noblesse des réponses de Jeanne au-

roient fait rougir des juges moins corrompus, elles ne servoient qu'à les déconcerter, sans toucher leurs cœurs. Ils eurent recours à l'expédient d'altérer ses réponses, à dessein d'y donner une interprétation criminelle. *Guillaume Manchon*, l'un des deux greffiers, attesta qu'il avoit refusé de se prêter à cette indigne manœuvre, malgré les pressantes sollicitations de l'évêque de Beauvais, dont il s'attira des reproches sanglants. Vers le milieu de l'instruction du ptocès, on lui associa un second notaire apostolique plus complaisant. Cauchon chargea de plus un prêtre, nommé l'*Oysselleur*, de s'introduire dans la prison & de gagner sa confiance, en feignant d'être, ainsi qu'elle, retenu dans les fers. Abusée par le perfide elle ne fit pas difficulté de se confesser à lui. Tandis que ce ministre sacrilége recevoit sa confession, deux hommes cachés derrière une fenêtre couverte d'une simple serge, transcrivoient ce qu'elle disoit. Cependant ces lâches artifices n'avoient encore pu fournir la moindre preuve des crimes dont on la chargeoit. L'évêque ne savoit plus

AN. 1431.

qu'imaginer. Ce fut dans ce temps-là qu'on le ſoupçonna d'avoir voulu l'empoiſonner.

AN. 1431.

Dépoſition de Thyphaïchan. & médecin. Procès MS.

On rédigea le procès-verbal des demandes & des réponſes, qui ne furent pas eſtimées ſuffiſantes par des docteurs choiſis pour examinateurs, hors du nombre des juges. Il falut reprendre le cours des interrogatoires, toujours ſur les mêmes objets. A la treizieme ſéance on s'efforça de lui faire comprendre la diſtinction qu'on mettoit entre l'*Egliſe triomphante & l'Egliſe militante*. Elle avoit été ſommée pluſieurs fois de répondre ſur cette différence : queſtion qu'on ne pouvoit certainement faire à une fille qui ne ſavoit ni lire ni écrire, qu'avec la maligne intention d'abuſer de ſes paroles. Elle dit qu'elle ſeroit toujours prête de ſe ſoumettre à l'Egliſe. Un de ſes juges, nommé Frere Iſembart, Auguſtin, touché de compaſſion, ſaiſit ce moment pour lui conſeiller de s'en rapporter au jugement du pape & du concile, ce qu'elle fit à l'heure même. Cet appel alloit l'arracher à la fureur de ſes ennemis, lorſque l'évêque de Beauvais regardant d'un

AN. 1431. œuil menaçant le conſeiller trop charitable, s'écria : « *Taiſez-vous de par* » *le Diable*. Il défendit en même-temps au greffier de faire mention de cet appel. Jeanne s'apperçut de cette reticence infidele, & s'en plaignit en ces termes : « *Ah! vous écrivez bien* » *ce qui fait contre moi, & ne voulez* » *pas qu'on écrive ce qui fait pour moi.* On revint encore dans les deux ſéances ſuivantes, qui furent tenues le dix-ſept mars, aux demandes vingt fois rebattues dans les précédents interrogatoires.

On ne peut retenir les mouvements de ſon indignation, lorſqu'on ſe repréſente cette foule de théologiens, de prêtres, de docteurs, préſidés par un évêque furieux, s'armer contre une jeune fille ſimple & ſans expérience, de toutes les ſubtilités que pouvoit leur ſuggérer le deſir impuiſſant de la trouver condamnable. Sans ceſſe ils rendoient quelque nouveau piege à ſon ignorance ; demandes captieuſes, toujours les mêmes, quoique propoſées ſous des formes différentes ; paſſages ſubits ; queſtions imprévues faites en même-temps ſur divers objets, qui n'avoient

entr'eux aucune connexité; suppositions d'aveux; enfin tous les détours, toutes les feintes, dont l'habitude de regarder tout accusé comme coupable, a pu dans de certains cas introduire le dangereux usage: art insidieux, redoutable au crime, quelquefois funeste à l'innocence, qu'un interprete des loix ne peut employer avec une circonspection trop religieuse, lorsqu'il s'agit de prononcer sur la vie de ses semblables. Souvent ils paroissoient perdre de vue l'objet principal pour l'interroger sur les minuties les plus absurdes & les plus puériles. Savoir, si elle alloit fréquemment se promener dans son enfance; si elle s'étoit battue contre des enfants de son âge; si elle s'étoit fait peindre; si les saints & saintes qui lui apparoissoient, parloient Anglois ou François; s'ils avoient des boucles d'oreilles, des bagues: « *Vous m'en avez* » *pris une*, dit-elle à l'évêque de » Beauvais, *rendez-la moi* ». Si ces saints avoient des cheveux, s'ils étoient nus ou habillés. Réponse, « *Pensez-vous que Dieu n'ait pas de* » *quoi les vêtir* »? Si elle avoit vu des

AN. 1431.

ſées, ce qu'elle en penſoit. R. » *Je » n'en ai point vu, j'en ai entendu » parler ; mais je n'y ajoute point de » foi* ». Si elle avoit une mandragore, ce qu'elle en avoit fait. « *Je n'en ai » point eu, on dit que c'eſt une choſe » dangereuſe & criminelle* ». Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt de voir que dans toutes ſes réponſes elle paroît entiérement exempte de tous les genres de ſuperſtition que la crédulité de ſon ſiecle adoptoit. On n'apperçoit dans tout le cours de cette injuſte & faſtidieuſe procédure qu'une conſtance inébranlable à ſoutenir la réalité de ſes révélations. C'eſt ici le ſeul article ſur lequel on pouvoit former contre elle un chef d'accuſation. Un des commiſſaires ſe retira, diſant qu'il ne vouloit plus aſſiſter à un jugement où l'on faiſoit dépendre les jours de l'accuſée d'une diſtinction grammaticale ; puiſque, ſi au-lieu d'affirmer qu'elle croyoit ſes apparitions réelles, elle avoit dit qu'elles lui ſembloient telles, on n'auroit jamais pu la condamner.

Dépoſ. cont. ou procès de juſtif. MS. B. R.

Quelquefois pluſieurs juges l'interrogeoient dans le même moment : *Beaux peres*, leur diſoit-elle, *l'un*

après l'autre, s'il vous plaît. Excédée de cette multiplicité de questions inutiles, déplacées, indécentes même, sur-tout de la part de l'évêque, elle s'écria plus d'une fois, « Demandez à tous les juges assistants si cela est du procès, & j'y » répondrai ».

AN. 1431.

Dans le temps que les commissaires travailloient à l'instruction du procès avec le plus actif acharnement, le comte de Ligny Luxembourg eut l'inhumaine curiosité de voir cette généreuse prisonniere, lui qui l'avoit si lâchement vendue. Les comtes de Warwich & de Stafford l'accompagnoient. Il voulut lui persuader qu'il venoit pour traiter de sa rançon. Elle dédaigna de lui faire des reproches & se contenta de lui dire : « *Vous n'en avez ni la volonté,* » *ni le pouvoir. Je sais bien que ces* » *Anglois me feront mourir, croyants* » *qu'après ma mort ils gagneront le* » *royaume de France; mais seroient-* » *ils cent mille* Goddons, (Goddam *) *plus qu'ils ne sont à présent;* » *ils n'auront pas ce royaume* ». Stafford tira son épée & l'auroit percée, si le comte de Warwich ne l'avoit

Dépos. du seigneur de Macy présent à cette entrevue.

* Jurement Anglois qui signifie *Dieu me damne.*

AN. 1431. retenu. Elle ſe plaignit qu'un très-grand ſeigneur d'Angleterre l'avoit voulu violer dans ſa priſon. L'autorité du coupable n'a pas permis qu'il nous parvînt d'éclairciſſements ſur cette infâme particularité. Voici un fait atteſté. La ducheſſe de Bedfort, princeſſe vertueuſe, obtint qu'on reſpecteroit du moins la virginité de Jeanne. Elle l'avoit fait viſiter. Il n'eſt pas du reſſort de l'hiſtoire de prononcer ſur l'infaillibilité des ſignes : équivoques ou certains, ils ne prouveroient point l'innocence de l'accuſée. La pureté de ſes mœurs étoit un témoignage irréprochable de ſon intégrité. Ces monuments ajoutent que le duc de Bedfort vit cet examen d'une chambre voiſine, par le moyen d'une ouverture pratiquée dans le mur de ſéparation. Indépendamment de toutes les loix de l'honnêteté bleſſées par une ſurpriſe ſi honteuſe, quel jugement porter de ce prince ? Que ſe paſſoit-il dans ſon ame au moment qu'il outrageoit à-la-fois les mœurs & l'humanité. Il deſtinoit au dernier ſupplice cette malheureuſe ſur laquelle il oſoit promener ſes regards

indiſcrets. Il ajoutoit à la cruauté le mépris de la pudeur. Que de grands hommes aux yeux du public ſont par leurs actions particulieres au-deſſous de leur réputation ! An. 1431.

Cependant la Pucelle captive, enchaînée, traitée avec la derniere inhumanité, journellement inſultée par ſes gardes, par ſes juges, étoit tombée dangereuſement malade. Le duc de Bedfort, le cardinal de Wincheſter, le comte de Warwich, chargerent deux médecins de veiller à la conſervation de ſes jours. Ils leur enjoignirent ſur toutes choſes « de » prendre garde qu'elle ne mourût » de ſa mort naturelle, ajoutant, » que le roi d'Angleterre l'avoit ché» rement achetée; qu'il vouloit la » faire brûler; que l'évêque de Beau» vais le ſavoit bien, & que c'étoit » pour cela qu'il preſſoit l'inſtruction » du procès avec tant d'ardeur ». Les juges en effet s'aſſembloient ſouvent deux fois dans le même jour. Elle ſubit outre cela pluſieurs interrogatoires dans ſa priſon. L'évêque vouloit la faire appliquer à la queſtion. Il ordonna qu'on expoſât à ſes yeux l'appareil de la torture. Cet aſpect

Dép. de la Chamb. Médecin. Procès MS.

AN. 1431. terrible ne la fit point chanceler dans ſes réponſes. Elle déclara que ſi les douleurs lui arrachoient quelque aveu contraire, elle proteſtoit d'avance, & ne manqueroit pas de desavouer après, les fauſſetés dont la violence des tourments l'auroit forcée de convenir. La ſeule crainte qu'elle ne mourût à la queſtion obligea le barbare prélat de ſe déſiſter de ſon projet.

Idem. Ibid. L'unique objet ſur lequel il s'agiſſoit de prononcer, c'étoit d'abſoudre ou de condamner Jeanne, accuſée d'avoir affirmé la réalité de ſes révélations: toutefois à force de multiplier, de varier les interrogations, d'altérer ſes réponſes, de ſubſtituer des expreſſions à d'autres, le promoteur parvint à former ſes concluſions de ſoixante-dix articles. On les réduiſit à douze chefs principaux qui furent envoyés à l'Univerſité de Paris, dont la déciſion fut conforme aux vues du tribunal de Rouen. L'Univerſité dans le même-temps écrivit au roi d'Angleterre & à l'evêque de Beauvais pour hâter le jugement: ſollicitation ſuperflue, puiſque les procédures ne furent pas même inter-

rompues pendant la quinzaine de Pâques. La Pucelle à la lecture des charges du procès, réprouva plusieurs articles comme faux & contraires à ses réponses. Ses protestations n'empêcherent pas les juges de passer outre. Le 23 mai elle fut admonestée dans sa prison. Le lendemain on la conduisit à la place du Cimetiere de l'abbaye de Saint Ouen, où l'on avoit dressé deux échafauds : l'évêque de Beauvais & ses dignes collegues s'y étoient rendus. Deux prélats Anglois, le cardinal de Wincester & l'évêque de Norwich, augmenterent le nombre des assistants. Une foule de peuple inondoit la place. Un docteur, nommé Guillaume Erard, prononça un discours rempli des invectives les plus grossieres contre l'accusée, contre les François & contre l'honneur du roi Charles. *C'est à toi Jeanne que je parle*, s'écrioit-il, *& te dis que ton roi est hérétique & schismatique.* Jeanne étroitement garrottée, malade, presque mourante, menacée à chaque instant d'être précipitée dans les flammes, eut encore le courage d'interrompre cet impudent déclamateur. *Par ma foi*,

AN. 1431.

Dép. diverses contenues dans le procès MS.

Sire, révérence gardée, je vous ose bien
AN. 1431. *dire & jurer sur peine de ma vie, que mon roi est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, & n'est point tel que vous dites.* Après cet infâme sermon, qualifié dans le procès de *prédication charitable*, l'évêque de Beauvais se leva pour prononcer sa sentence.

Idem. Ibid. Le dessein que les ministres & les juges s'étoient proposé ne se trouvoit rempli qu'imparfaitement. Condamner l'accusée comme atteinte des forfaits qui lui étoient imputés, la faire périr en conséquence de ce jugement, sans que son propre aveu justifiât sa condamnation, ce n'étoit pas détruire les soupçons trop fondés qu'on se vengeoit plutôt qu'on ne punissoit. Elle avoit récusé la plupart des chefs d'accusation : le défaut de témoins rendoit la procédure irréguliere. Il n'y avoit d'autre moyen de la faire paroître coupable que de l'obliger à se rétracter publiquement. On la somma d'abjurer. Elle dit qu'elle ne comprenoit point ce que ce terme signifioit, & pria qu'on lui donnât quelqu'un qu'elle pût consulter. Celui qui fut choisi pour son conseil, l'assura que si elle

persistoit à contredire aucun des articles, elle seroit infailliblement *arse* (brûlée). Il la pressa de s'en raporter au jugement de l'Eglise. Jeanne élevant la voix dit, *Je m'en raporte à l'Eglise universelle, si je dois abjurer. Tu abjureras présentement*, lui cria le prédicateur Erard, *ou tu seras arse*. Tandis que cette scène se passoit sur l'échafaud, le peuple témoignoit son indignation par un murmure confus; l'évêque de Beauvais alloit rendre l'arrêt définitif, il le feignoit du moins; on faisoit entendre à la Pucelle que cet arrêt une fois prononcé ne laissoit plus de retour à la miséricorde. On lui montroit l'exécuteur qui l'attendoit à l'extrémité de la place avec une charette pour la conduire au bucher. Intimidée par ses juges qui la ménaçoient de la livrer aux flammes, pressée par des docteurs qui l'exhortoient d'un ton affectueux à sauver son corps & son ame par une rétractation, elle dit qu'elle se soumettoit pour ses révélations aux décisions de l'église & de ses ministres. Alors le greffier s'aprocha, & lui lut un modele d'abjuration, qui

AN. 1431.

AN. 1431. contenoit ſimplement une promeſſe de ne plus porter les armes, de laiſſer croître ſes cheveux, & de quitter l'habit d'homme. Il faloit mourir, ou ſigner cet écrit. Elle y conſentit, dans l'eſpoir d'éviter l'horreur du ſuplice. Dans le moment on ſubſtitua une autre cédule où elle ſe reconnoiſſoit diſſolue, hérétique, ſchiſmatique, idolâtre, ſéditieuſe, invocatrice des démons, ſorciere, coupable enfin des forfaits les plus contradictoires & les plus abominables. Cette infidélité manifeſte eſt prouvée par la dépoſition même du greffier qui lui fit la lecture du premier de ces deux écrits. Immédiatement après qu'elle eut ſigné d'une croix cette abjuration ſupoſée, l'évêque de Beauvais proféra le jugement qui la condamnoit pour réparation de ſes fautes, à paſſer le reſte de ſes jours dans une priſon perpétuelle *au pain de douleur & à l'eau d'angoiſſe*, ſuivant le ſtyle de l'inquiſition, ſtyle uſité dans les cloîtres, & que les moines aporterent à ce tribunal, lorſque la ſuperſtition & le fanatiſme les choiſirent pour arbitres entre les hommes & l'Etre

Dépoſ. de Jean Maſſieu, greffier, procès MS.

AN. 1431.

ſuprême. L'aſſemblée ſe ſépara. Cauchon & les autres juges en ſe retirant furent accablés d'injures & pourſuivis à coups de pierres par la populace. Ces miniſtres d'iniquité n'avoient pu, même en ſe couvrant d'oprobre, ſatisfaire les ennemis auxquels ils vendoient leur honneur & leurs conſciences. Les Anglois vouloient les exterminer, les accuſant de n'avoir pas gagné l'argent qu'ils avoient reçu du roi d'Angleterre. Le comte de Warwich en fit de vifs reproches à l'évêque & aux docteurs qui avoient aſſiſté au jugement. Il leur déclara ſans détour que les intérêts du roi ſouffroient un dommage manifeſte de ce qu'ils permettoient qu'elle évitât le ſuplice : « *Ne vous* » *embarraſſez pas*, dit l'un d'eux, » *nous la ratraperons bien.* »

Dépoſ. de Jean Franc, maître des requêtes. Ibid.

Jeanne ayant repris l'habit de femme, ſuplia qu'on l'enfermât dans les priſons de l'archevêché, où elle eſpéroit être traitée moins rigoureuſement. On lui refuſa cette grace ; elle fut reconduite dans le même cachot où elle avoit été detenue pendant tout le cours du procès. La nuit même les gardes enleverent les robes

Dépoſ. de pluſieurs témoins. Procès MS.

AN. 1431. de femme qui étoient ſur ſon lit & leur ſubſtituerent ſon habit d'homme. Lorſque le jour parut, elle pria qu'on *la déferrât*, c'eſt-à-dire, qu'on relâchât la chaîne qui l'attachoit par le milieu du corps. Apercevant enſuite ſon habit d'homme, elle demanda qu'on lui rendît celui de ſon ſexe, ce que les gardes ne voulurent jamais lui accorder, quelques inſtances qu'elle employât. En vain elle leur dit pluſieurs fois qu'ils feroient les auteurs de ſa perte, qu'ils ſavoient bien que les juges lui avoient expreſſément défendu de s'habiller en homme. Ils lui répondirent brutalement qu'elle n'en auroit point d'autre. La crainte de déſobéir l'empêcha de ſe lever juſqu'à l'heure de midi, que preſſée par des beſoins naturels elle fut contrainte de quitter le lit & de ſe couvrir des ſeuls vêtements qui lui étoient offerts. C'étoit tout ce qu'on demandoit. A l'inſtant même pluſieurs témoins entrerent pour conſtater cette prétendue tranſgreſſion. Sur leur dépoſition les juges accoururent à la priſon. Tandis qu'on dreſſoit un procès-verbal de l'état où ſe trouvoit la pri-

ſonniere, un des docteurs aſſiſtants, nommé *André Marguerye*, dit qu'il faloit lui demander les motifs qui l'avoient portée à reprendre l'habit d'homme. Cette obſervation, qui pouvoit ſervir à découvrir la vérité, penſa coûter la vie à celui qui l'avoit haſardée. Quelques autres juges effrayés du danger, & honteux d'avoir prêté leur miniſtere à tant d'injuſtices, ſe retirerent. Pierre Cauchon tranſporté de joie, en ſortant de la priſon, rencontra le comte de Warwich: *Farewell*, *Farewel*, (adieu, adieu, portez-vous bien) s'écria-t-il en éclatant de rire, *c'en eſt fait, nous la tenons*. Le lendemain la commiſſion ſe raſſembla. On fit lecture des nouvelles charges: les opinions furent recœuillies pour la forme. Jeanne fut condamnée comme *relapſe, excommuniée, rejetée du ſein de l'Egliſe, & jugée digne par ſes forfaits d'être abandonnée à la juſtice ſéculiere*. Telle étoit la formule uſitée dans les arrêts de l'inquiſition. Ce tribunal, en dévouant ſes victimes, ne les envoyoit pas à la mort: l'Egliſe abhorre le ſang. Nos aïeux, malgré leur ignorance & leur cré-

AN. 1431.

AN. 1431. dulité, n'auroient pu voir, sans en être scandalisés, des prêtres violateurs de cette maxime sacrée, qui rend le sacerdoce protecteur de la vie des hommes. Fidele en apparence, à cette loi, qui fait un devoir de la clémence aux ministres d'un Dieu de miséricorde, le saint office rejetoit sur la justice séculiere ce qu'il y avoit d'odieux dans la rigueur des jugements en matiere de foi : il croyoit éluder le précepte, lorsqu'en remettant aux magistrats la punition des coupables, il les prioit de traiter avec douceur ces hérétiques, ces excommuniés, qu'il auroit trouvé fort mauvais qu'on épargnât.

L'auteur moderne de la vie de Charles VII, & Mezerai lui-même, avoient sans doute oublié qu'ils écrivoient l'histoire, lorsqu'ils nous ont représenté la Pucelle recevant son arrêt avec cette intrépidité dont elle avoit donné tant de preuves dans les combats, marchant d'un pas ferme au suplice, montant sur le bucher avec assurance, haranguant le peuple, accablant les Anglois de reproches, & leur prédisant tous les

malheurs qu'ils éprouverent dans la suite. Ces fables magnifiques, faites pour orner une fiction ingénieuse produite par l'imagination, ne peuvent être admises dans un ouvrage uniquement consacré à la vérité. Jeanne d'Arc avoit le courage d'un homme, & cette sensibilité qui fait le partage de son sexe : jamais elle n'avoit tremblé devant l'ennemi ; jamais son cœur ne s'étoit fermé à la pitié. Telle étoit la trempe de son ame tendre & généreuse : compatissante pour ses semblables, on peut bien lui passer la foiblesse, si c'en est une que d'écouter le cri de la nature, d'avoir été compatissante pour elle-même. Lorsqu'on lui vint annoncer la mort, elle éprouva cette horreur que tous les êtres sensibles ont pour leur destruction. Pénétrée de douleur elle se plaignit, mais sans emportement, sans bravades, sans injures. On la pressa de nouveau d'avouer la fausseté de ses révélations. Dans ces tristes instants, où elle n'avoit plus rien à ménager, les Juges espéroient qu'elle se rétracteroit. *Or ça, Jeanne*, lui dit l'évêque de Beauvais, *vous nous avez*

AN. 1431.

AN. 1431. *toujours dit que vos voix vous disoient que vous seriez délivrée, & vous voyez maintenant comme elles vous ont deçue: dites nous-en la vérité?* L'état où elle se trouvoit l'obligea de convenir que ses visions l'avoient trompée à l'égard de sa délivrance, dont elle ne reconnoissoit que trop l'impossibilité : mais elle soutint jusqu'au dernier soupir la réalité de ses apparitions. *Soit bons, soit mauvais esprits*, ajouta-t-elle, *ils me sont apparus.* Jamais elle ne varia sur cet article, le seul qui motiva sa condamnation.

Elle fit suplier ses juges pour unique faveur de lui permettre de recevoir le sacrement de l'Eucharistie, ce qui lui fut accordé [a]. Cette con-

[a] Massieu, Curé de saint Cande de Rouen, l'un des notaires, chargé ordinairement de la conduire devant les juges, déposa que plusieurs fois il lui avoit permis de s'arrêter devant la chapelle du château pour y faire sa priere. Cette indulgence lui attira de la part du promoteur Jean Bénédicité, les plus sanglants reproches. *Truand*, lui dit-il, *qui te fait si hardi d'aprocher cette P.... excommuniée de l'église, sans licence? Je te ferai mettre en telle tour que tu ne verras ni lune, ni soleil, d'ici à un mois, si tu le fais plus.* Ce promoteur n'adressoit jamais la parole à Jeanne d'Arc dans tout le cours du procès qu'avec les termes d'hérétique, d'infâme, de paillarde, d'ordiere. *Dépos. Procès MSS.*

radiction paroîtroit incroyable si elle n'étoit attestée par les actes du procès. Rejetée du sein de l'Eglise, anathématisée, elle communia par ordre des juges, le jour même de sa mort, avant que d'aller entendre la lecture de la sentence qui la retranchoit du nombre des fideles. Elle sortit de la prison le 30 mai, escortée d'une garde de six vingts hommes d'armes. On l'avoit revêtue d'un habit de femme: sa tête étoit chargée d'une mitre, sur laquelle étoient inscrits ces mots: *hérétique*, *relapse*, *apostate*, *idolâtre*. Deux religieux Dominicains la soutenoient. Elle s'écrioit sur la route: *Ah! Rouen, Rouen, seras-tu ma derniere demeure!* On avoit élevé deux échafauds dans la place du vieux marché. Le cardinal de Wincester, Luxembourg, chancelier de France, l'évêque de Thérouanne, l'évêque de Beauvais & les autres juges étoient déja placés attendant leur victime. Jeanne parut garrotée; son visage étoit baigné de pleurs: on la fit monter. Nicolas Midy, chargé de prononcer la prédication funébre, mit dans son discours toute la véhé-

AN. 1431.

AN. 1431. mence du fanatiſme, & tout le fiel de l'hypocriſie : il termina ſa harangue par ces mots : *Jeanne, allez en paix, l'Egliſe ne peut plus vous défendre, & vous abandonne à la juſtice ſéculiere.* L'évêque de Beauvais fulmina enſuite la Sentence de condamnation, à la fin de laquelle il invoqua la clémence des juges ſéculiers qui étoient placés ſur le ſecond échafaud. Avant que de deſcendre, elle dit à l'évêque : *Vous êtes cauſe de ma mort : vous m'aviez promis de me rendre à l'Egliſe, & vous me livrez à mes ennemis.* Ce fut en ce ſeul inſtant que la pitié ſe fit entendre, pour la premiere fois, dans le cœur de ce lâche prélat. Le barbare, honteux de ſe ſentir atendri, s'efforçoit de dévorer les pleurs qui le trahiſſoient : le reſte des juges, le peuple, les Anglois, les archers, le bourreau fondoient en larmes.

Dépoſition des Dominicains qui l'aſſiſterent. Procès MSS.

Jeanne ſe mit à genoux, implora l'Etre ſuprême, recommanda ſes derniers moments à la commiſération des aſſiſtants, réclama la piété, les prieres des eccléſiaſtiques, eut encore la généreuſe aſſurance de parler en faveur de ſon roi, de ce Charles qu

l'avoit oubliée. Le bailli de Rouen & ses assistants, mandés pour représenter le tribunal séculier, ne prononcerent point de sentence : ils se contenterent de dire, *menez-la.* En face du bucher paroissoit un tableau sur lequel on lisoit cette inscription : *Jeanne, qui s'est fait nommer la Pucelle, mentereffe, pernicieuse, abuseresse de peuples, devineresse, superstitieuse, blasphémeresse de Dieu, présomptueuse, malcréante de la foi de J. C., meurderesse, idolâtre, cruelle, dissolue, invocatrice du Diable, apostate, schismatique & hérétique.* L'exécuteur tremblant s'avança pour la recevoir des mains des archers. Elle demanda un crucifix : un Anglois présent rompit un bâton dont il fit une espece de croix : elle la prit, la souleva de ses mains appesanties, l'approcha de sa bouche, la mit contre son sein, monta sur le bucher. On lui présenta la croix de l'Eglise voisine qu'elle avoit demandée avec instance. Elle supplia qu'on attachât devant elle ce signe du salut des chrétiens. Lorsqu'elle sentit que la flamme commençoit à l'atteindre, elle avertit les deux ministres qui

étoient près d'elle de se retirer.
AN. 1431. Comme on ne vouloit laisser aucun doute sur sa mort, on avoit donné au bucher une élévation extraordinaire, afin qu'elle fût apperçue de tout le peuple. Cette précaution rendit le supplice beaucoup plus long & plus douloureux [a]. Lorsqu'on crut qu'elle étoit expirée, on ordonna au bourreau d'écarter le feu, pour qu'il

a Quoique l'exécution eût été faite en plein jour, & que le concours des assistants fût nombreux, cela n'empêcha pas qu'il ne parût quelque temps après plusieurs fausses Jeannes d'Arc, comme nous avons vu depuis de faux Démétrius & de faux Sébastiens. Il s'en présenta d'abord une à Metz, qui fut même reconnue pour telle par les freres de la Pucelle qu'elle trompa. A la faveur de cette imposture elle épousa un gentilhomme de la maison des Armoises : elle reçut à Orléans les honneurs dûs à la libératrice de la ville. Une seconde aventuriere abusa pareillement de la reconnoissance des Orléanois : elle vint à Paris où sa fourberie fut découverte : on l'exposa au regard du peuple sur la pierre de marbre, qui étoit alors au bas des grands degrés du Palais. Enfin une troisiéme voulut persuader qu'elle étoit la Pucelle ressuscitée : elle fut présentée au roi, qui lui dit : *Pucelle, ma mie, soyez la très-bien revenue, au nom de Dieu, qui sait le secret qui est entre vous & moi.* Lorsqu'elle entendit parler d'un secret dont elle n'avoit nulle connoissance, elle se jetta aux genoux du monarque, & lui découvrit tout l'artifice. Charles VII lui pardonna, & fit sentir les effets de son indignation à ceux qui avoient engagé cette fille à profiter de sa ressemblance avec Jeanne d'Arc pour jouer ce personnage. *Hist. de la Pucelle par l'abbé Lenglet. Pasquier, lib. 6, Hist. d'Orléans. Mélanges curieux.*

fût plus facile de la considérer. Tant qu'elle conserva un souffle de vie, on n'entendit sortir du sein des flammes que le nom de *Jesus*, exclamation qui n'étoit interrompue que par les sanglots & les gémissements que les douleurs lui arrachoient. Après sa mort le cardinal de Wincester ordonna qu'on rassemblât ses cendres & qu'on les précipitât dans la Seine. On vit avec étonnement que le cœur n'avoit point été consumé; mais la surprise auroit cessé, si l'on avoit fait réflexion à la disposition du bucher & au trouble de l'exécuteur [a].

AN. 1431.

a Immédiatement après l'exécution, le bourreau vint trouver les deux religieux qui l'avoient assistée: il leur dit en pleurant « qu'il ne croyoit pas que » Dieu lui pardonnât le tourment qu'il avoit fait » souffrir *à cette sainte fille*. Il ajouta que jamais » il n'avoit tant craint de faire une exécution; » que les Anglois avoient fait construire un écha- » faud de plâtre si elevé qu'il ne pouvoit attein- » dre à elle; ce qui avoit rendu ses douleurs plus » longues & plus cruelles. Un secrétaire du roi » d'Angleterre s'écria tout haut, Nous sommes » tous perdus & deshonorés d'avoir fait cruelle- » ment mourir une femme innocente ». D'autres disoient « qu'elle auroit mérité les plus grands élo- » ges si elle étoit née Angloise ». Ceux des juges qui laisserent échapper quelques marques de repentir de leur jugement, eurent beaucoup de peine à se soustraire aux perquisitions. Deux d'entr'eux furent arrêtés, & n'obtinrent leur grace qu'en se soumettant à la honte d'une rétractation publique,

AN. 1431.

Telles ſont les principales circonſtances du ſupplice de cette guerriere infortunée, rapportées avec une fidélité ſcrupuleuſe, d'après les actes mêmes inſérés dans le procès. On ne peut, ſans ſe rendre coupable d'injuſtice & d'ingratitude, lui conteſter un des premiers rangs parmi les héros de notre nation. Les François doivent éternellement chérir & reſpecter ſa mémoire. L'obſcurité de ſon origine ajoute encore un nouveau luſtre à l'innocence, à la nobleſſe, à la dignité de ſon courage. Son zèle pour le rétabliſſement du ſouverain légitime, ſon amour pour ſa patrie enflammerent ſon imagination. Elle ſe crut réellement inſpirée. Les effets ſeuls diſtinguent le fanatiſme de l'enthouſiaſme vertueux. Jeanne d'Arc, née Françoiſe, fut le premier mobile du ſalut de la France : elle mourut à l'âge de dix-neuf ans.

L'irrégularité des procédures, l'injuſtice manifeſte de la condamnation alarmerent les juges. Ils ſe voyoient

Vid. Procès criminel. MSS. B. R. nº. 5965. Id. Procès MSS de juſtific. nº. 181. Paſquier, Monſtrelet, Journal de Paris, &c.

An. 1431.

depuis l'exécution de la Pucelle, exposés à la haine du peuple, au mépris même des Anglois. On les montroit dans les rues : on les évitoit comme des objets d'exécration. Pierre Cauchon crut se mettre à couvert des reproches en obtenant du roi d'Angleterre des lettres de garantie contre le saint siége & le concile. On expédia dans le même-temps au nom du jeune monarque un écrit circulaire, contenant un récit abrégé de la prise, du jugement & du supplice de Jeanne. Cette espece de manifeste étoit adressé à l'empereur, au pape & à toutes les puissances de l'Europe : le ministere Anglois rendoit compte de ce qui s'étoit passé comme de l'événement le plus important. On fit une procession générale en action de graces à S. Martin des Champs de Paris. Un Jacobin, inquisiteur de la foi, prononça une déclamation contre Jeanne : il dit entr'autres choses *que Frere Richard le Cordelier l'avoit gouvernée, & lui avoit baillé trois fois le jour de Noël le corps de N. S.* Ce moine ignorant & fanatique s'attacha principalement à dé-

Acte du procès MSS. Monstrelet.

Journal de Paris.

AN. 1431. montrer que *tout ce qu'elle avoit fait, c'étoit œuvres du Diable & non de Dieu.* Vingt-cinq ans après, Robert Cibole, théologien & chancelier de l'Université, entreprit l'apologie de la Pucelle.

Pasquier l. 6. chap. 5.

Ce fut dans ce même-temps que Charles VII fit revoir le procès & réhabiliter la mémoire d'une guerriere, dont la gloire n'avoit pas certainement besoin de cette réparation. Le souverain pontife Calixte III, autorisa par ses bulles les commissaires chargés de la révision du jugement. Les chefs de la commission étoient l'archevêque de Reims & les évêques de Paris & de Coutances. Les informations furent faites à la requête de Jean & de Pierre d'Arc, freres de Jeanne. On conserve encore les dépositions de cent douze témoins, toutes avantageuses à l'honneur de cette héroïne. A la tête de ces témoins de tous les ordres, tant de la noblesse que des magistrats & du clergé, on voit les noms du duc d'Alençon, prince du sang, du bâtard d'Orléans, pour lors comte de Dunois, de Gaucourt, grand-maître de France, de Jacques de Cha-

banne, de Mailly, évêque d'Avranches & de plusieurs autres prélats. An. 1431.
Le cardinal d'Estouteville commença les premieres instructions. Par sentence définitive du 7 Juillet 1456, le premier jugement fut déclaré nul, abusif & manifestement injuste : on le lacéra publiquement, & Jeanne d'Arc fut reconnue innocente de tous les crimes qui lui avoient été imputés. En conséquence de cette sentence on fit deux processions solennelles, suivies de prédications en forme d'apologie. La premiere dans la place du Cimetiere de saint Ouen, la seconde, dans celle du vieux marché de Rouen. On érigea une croix au lieu même où l'exécution avoit été faite. On y voit encore de nos jours la statue de cette fille célèbre. Cependant malgré la perfidie & l'iniquité avérées des premiers juges, on ne les poursuivit pas criminellement comme ils le méritoient : ils jouirent de l'impunité jusqu'à la fin de ce regne & pendant les premières années du suivant. Louis XI, fils & successeur de Charles, soit par un sentiment de justice, soit pour accuser tacitement la conduite de son

AN. 1431. pere, ordonna qu'on reprendroit le cours des procédures. Presque tous ceux qui avoient condamné la Pucelle aux flammes étoient morts, & la plupart misérablement. Deux vivoient encore, ils furent arrêtés & punis du même supplice.

Si le duc de Bedfort avoit cru que l'exécution publique de la Pucelle rétabliroit les affaires du roi son neveu, & ranimeroit le courage de sa nation; le peu de fruit qu'il recœuillit de cet acte barbare, ne tarda pas à le détromper. La premiere impulsion une fois donnée, toutes les tentatives qu'il employoit accéléroient le mouvement, loin de l'arrêter. Les François couroient d'eux-mêmes au-devant de la révolution que Jeanne avoit préparée. Rebutés depuis long-temps de la dureté du joug étranger; ils regrettoient la domination modérée de leurs souverains légitimes. Tout annonçoit cette disposition. Nous avons vu avec quel empressement la plupart des villes rentroient sous l'obéissance du roi: il s'étoit en un jour rendu maître de Compiegne, que les Anglois & les Bourguignons avoient été forcés d'aban-

donner après six mois d'un siége inutile. Il en étoit de même des autres expéditions. Lorsque les Royalistes se présentoient devant une ville occupée par les ennemis, ils n'avoient presque jamais que la garnison à combattre : ceux-ci au contraire attaquoient-ils une de nos places, on voyoit la valeur & le zèle des citoyens disputer aux gens de guerre l'honneur de la défense. La nature de cet ouvrage, destiné principalement à faire connoître le génie & le caractere de notre nation, rend cette observation indispensable. Elle sert à prouver que la force essencielle de ce royaume réside moins dans sa position, dans son étendue, dans ses limites, que dans les cœurs de ses habitants. Il est étonnant après l'heureuse expérience que Charles avoit faite l'année précédente de l'affection des peuples, qu'il se montrât si peu jaloux d'y répondre par son activité. Jamais monarque affermi sur le trône, dans l'ivresse d'une longue prospérité, n'avoit paru plus tranquille & plus indifférent. C'est en partie à cette inaction qu'on doit attribuer la lenteur de ses progrès

AN. 1431.

AN. 1431.

Différend entre René d'Anjou & le comte de Vaudemont, pour le duché de Lorraine.

Monstrelet.

Annales de France.

Histoire de la maison de Lorraine.

Rap. de Thoyras.

qu'il n'auroit tenu qu'à lui de rendre plus rapides.

On se flattoit toujours de fléchir le duc de Bourgogne, lorsqu'un nouveau sujet de querelle vint encore éloigner l'espoir de cette réconciliation. Louis, cardinal, duc de Bar, marquis de Pont-à-Mousson, évêque de Verdun, avoit institué son héritier René d'Anjou, son arriere-neveu, frere puîné de Louis III, roi de Sicile. Le cardinal voulut mettre le comble à ses bienfaits par le mariage de René avec Isabelle, troisiéme fille de Charles, duc de Lorraine. Les deux aînées avoient, à ce que l'on assure, renoncé à la succession de leur pere. Cette alliance paroissoit désigner le prince Angevin pour successeur de Charles, qui n'avoit point d'enfants mâles. Le cardinal & le duc étant morts à peu de distance l'un de l'autre, René, reconnu duc de Bar & marquis de Pont-à-Mousson, prit en même temps possession de la Lorraine, malgré les prétentions d'Antoine, comte de Vaudemont, fils de Ferry, frere du duc Charles, & par conséquent cousin-germain d'Isabelle. Le comte

appuyoit la validité de ses droits sur ce que la Lorraine étoit un fief masculin. René soutenoit le contraire. On est toujours surpris de trouver dans ces temps-là l'ordre des successions de la plupart des principautés de l'Europe sujet à tant d'incertitudes & de contradictions. En voyant les droits d'hérédité si mal éclaircis, on eût dit que ces puissances ne faisoient que de naître. Le plus funeste inconvénient qui résultoit de ces contestations, c'est que les peuples en étoient toujours les malheureuses victimes.

AN. 1431.

On prit les armes de part & d'autre. Après quelques hostilités, on convint de s'en rapporter au jugement de l'empereur & du concile, qui pour lors étoit assemblé à Bâle. La décision fut favorable à René. Le comte de Vaudemont refusa de s'y soumettre, & s'adressa au duc de Bourgogne pour défendre la justice de sa cause, tandis que de son côté le duc de Bar avoit recours à la protection du roi de France son beau-frere. Barbazan, lieutenant-général dans les provinces de Champagne & de Brie, reçut l'ordre de joindre ses

Le roi de France embrasse le parti de René, le duc de Bourgogne celui du comte de Vaudemont. *Ibid.*

AN. 1431. troupes à celles de René. Ils entrèrent à main armée dans le comté de Vaudemont qu'ils ravagerent, & vinrent ensuite former le siége de la capitale. Cependant le duc de Bourgogne envoya le maréchal de Toulongeon au secours de son allié. Ce général rassembla pour son expédition tout ce qu'il put trouver de gens intrépides, de ces aventuriers accoutumés à vivre de pillage, dont la France étoit alors infestée. Monstrelet nous représente ces soldats de fortune comme *de pauvres compagnons, mais roides, vigoureux, & qui ne cherchoient que leur avantage, tant sur leur propre pays qu'ailleurs.* Leurs capitaines étoient le bâtard de Humieres, le bâtard de Fosseuse, le bâtard de Brimeu, le bâtard de Neuville, & un bandit, nommé *Robinet Huche-Chien.* Le maréchal sut les attirer par l'appas des récompenses & du butin. Il traversa la Champagne avec ce corps redoutable, qui laissoit sur tous les lieux de son passage des traces de désolation. Ayant été joint par les troupes de Bourgogne, il entra dans le Barrois, où le comte de Vaudemont l'attendoit.

AN. 1431.
Idem. Ibid.

Le premier effort de la guerre tomba ſur les habitants. La flamme & le fer dévaſterent la province, avant qu'on ſongeât à combattre. Cependant cette armée, compoſée en partie de compagnies diſciplinées & de brigands, ne pouvoit ſubſiſter long-temps dans le même lieu ſans ſe diſſiper. Elle n'étoit éloignée que de ſept lieues de celle du duc de Bar ; mais elle ſe trouvoit arrêtée par la difficulté des chemins entrecoupés de bois & de marécages. René, pour triompher, n'avoit qu'à pourſuivre le ſiége de Vaudemont, les ennemis ſe feroient diſperſés d'eux-mêmes. La place qu'il tenoit inveſtie depuis trois mois, réduite aux dernieres extrémités, n'attendoit que cette diſperſion pour ſe rendre : tel étoit l'avis du ſage Barbazan. Le prince emporté par l'ardeur de la jeuneſſe, & ne conſultant que ſon courage, dédaigna ce conſeil ſalutaire. Rempli de confiance, & meſurant ſes forces ſur le nombre de ſes ſoldats, ſupérieur à celui de ſes adverſaires, il étoit impatient d'en venir aux mains. Il ſembloit craindre qu'un plus long délai

AN. 1431.

ne lui arrachât une victoire aussi glorieuse qu'assurée. Il laissa seulement quelques corps à la garde des postes du siége, & se mit en marche pour aller présenter la bataille à son rival.

Disposition des troupes. *Idem.*

Toulongeon avoit déja donné ses ordres pour le décampement, lorsqu'on lui vint annoncer que le duc de Bar s'approchoit à la tête de toutes ses troupes. Une nouvelle si avantageuse lui parut d'abord incroyable; il n'y ajouta foi que lorsque le rapport des détachements qu'il envoya pour reconnoître l'ennemi, la lui eut confirmée. Il ne songea plus qu'à se préparer au combat. Tous les hommes d'armes mirent pied à terre. Il plaça les chevaux à l'arriere-garde, ainsi que les bagages & tous les chariots dont il fit un retranchement. Le front de la bataille formé par les archers, couverts de leurs piquets, étoit fortifié de plusieurs piéces de canon, placées sur les aîles & au centre. C'est ici, pour la premiere fois, qu'on voit faire usage de l'artillerie dans une bataille: du-moins c'est ici que les historiens contemporains commencent à s'ex-

primer d'une maniere précise sur ce sujet. AN. 1431.

Le maréchal de Bourgogne ayant réglé ses dispositions, attendit tranquillement qu'on le vînt attaquer. Le comte de Vaudemont cependant parcouroit les rangs, exhortant ses soldats à faire leur devoir, rappelant aux Bourguignons l'attachement qu'il avoit toujours témoigné à la maison de leurs princes, *assurant les uns & les autres, sur la damnation de son ame, que sa querelle étoit bonne & juste.* Le lieu où les deux armées se trouverent en présence l'une de l'autre, n'est pas clairement désigné dans les anciennes chroniques. Nos historiens modernes s'accordent à le nommer Bullegne-Ville : Monstrelet l'appelle *Villeman.* Ce qu'il y a de certain, c'est que le terrein où l'action se passa est situé à l'extrémité du Barrois, aux environs de Neuf-Châtel, près des rives de la Meuse. Barbazan, que l'ordre de bataille de Toulongeon inquiétoit, employa des efforts inutiles pour modérer l'impétuosité du duc de Bar, qui voyant les ennemis immobiles, s'avança dans la résolution d'engager

Bataille de Bullegne-Ville. René vaincu & prisonnier. *Ibid.*

An. 1431. le combat. A peine fut-il à la portée du trait, que les premiers rangs Bourguignons, qui masquoient les batteries, s'ouvrirent tout-à-coup. A l'instant même un feu terrible foudroya les Barrois. Cette manœuvre, inusitée jusqu'alors, tant de fois renouvelée depuis, & presque toujours avec succès, produisit tout l'effet qu'on en devoit attendre. L'action fut décidée en moins d'un quart-d'heure. Dès la premiere décharge les troupes de Bar & de Lorraine, soldats peu aguerris, qui composoient la plus nombreuse partie de l'armée du duc, se mirent en désordre. L'effroi en un instant fut général. Les uns se jetoient à terre, tandis que les autres prenoient la fuite. Les Bourguignons les poursuivirent l'épée dans les reins : ils en firent un carnage horrible. Le duc de Bar blessé au visage fut fait prisonnier, ainsi que l'évêque de Metz, & une multitude de seigneurs Lorrains & Allemands, qui ne voulurent pas l'abandonner. Il perdit près de trois mille hommes à cette bataille, ou pour mieux dire dans cette déroute, qui ne coûta pas quarante

ommes au vainqueur. Mais la perte a plus considérable pour la France dans cette journée fut celle du brave Barbazan, qui pris & percé de plusieurs coups, mourut quelque temps après de ses blessures. Cette mort priva le roi d'un général, qui joignoit à une expérience consommée, une valeur & une fidélité peu communes. Il fut inhumé à saint Denis, où l'on peut voir encore son tombeau décoré d'une épitaphe honorable, & de sa représentation exécutée en bronze.

AN. 1431.

Le duc de Bar fut conduit à Dijon où le duc de Bourgogne eut soin d'adoucir l'ennui de sa prison, par tous les égards dûs à sa naissance, à son courage, à son malheur. Cette victoire au surplus assoupit la contestation au sujet du duché de Lorraine. Après plusieurs années de captivité, René paya une rançon de deux cent mille écus; & le mariage d'Yoland d'Anjou, l'aînée de ses filles, avec le prince Ferry, fils du comte de Vaudemont, fut le sceau de la transaction qui régla les prétentions respectives des deux maisons.

Idem. Ibid.

AN. 1431.
Hostilités en Champagne.
Ibid.

La journée de Bullegne-Ville fut suivie de la levée du siége de Vaudemont. Les troupes que le duc de Bar avoit laissées devant cette place, aux premieres nouvelles de la déroute, se retirerent précipitamment, abandonnant leurs bagages & leur artillerie. La garnison fit en même temps une sortie générale, qui acheva de mettre le désordre. La plus grande partie des Barrois fut taillée en pièces. Cependant Luxembourg étoit entré dans la Champagne à la tête d'un corps de mille hommes d'armes. Clamegy, capitaine Anglois, & le jeune Warwich (on l'appelloit alors *l'Enfant de Warwich*) vinrent se joindre à lui. La province fut ravagée. Le pillage, la dévastation, le meurtre, l'incendie, tels étoient ordinairement le principe, l'objet & le résultat de ces courses. Luxembourg, hors d'état de former une entreprise considérable, borna son expédition à la prise de quelques places peu importantes. Le détail de ces diverses opérations qui ne servoient qu'à chasser des troupes de bandits des asiles où ils s'étoient cantonnés, pour y substituer de nou-

An. 1431.

aux brigands, ne mérite pas d'oc-
per l'attention du lecteur. Voici
nique circonstance digne d'être
pportée, en ce qu'elle tient aux
œurs. Le commandant d'une for-
resse, nommé *Guerron*, après quel-
ıes jours de siége, se trouvant abso-
ment incapable de résister, offrit
e se rendre, & sur le refus des
ssiégeants de le recevoir à composi-
on, il fut enfin obligé de subir les
onditions qu'on lui voulut impo-
r. La capitulation portoit que le
uatriéme & le sixiéme hommes des
oupes qui avoient défendu la place
emeureroient à la discrétion du
ainqueur. Les conventions de cette
ature étoient alors fort en usage,
t leur exécution étoit de rigueur.
a garnison désarmée passa en revue.
)n choisit le nombre prescrit des
ictimes. Luxembourg les envoya
u supplice, & ce fut un de ces
nalheureux qui servit de bourreau.
Ce seul trait, parmi une infinité d'au-
res de la même espèce, peint les
guerriers de ce siècle. Ces atrocités
peu conformes au caractere de notre
nation, ont paru si dénuées de vrai-

AN. 1431.

semblance à quelques-uns de nos modernes, qu'ils ont refusé d'y ajouter foi. Fondé sur cette opinion que les hommes ne sont point assez dépravés pour être barbares de sang froid, M. de Voltaire [a] dans son Essai sur l'Histoire générale, n'a pas fait difficulté d'affirmer qu'Eustache & les cinq autres bourgeois de Calais qui se livrerent à la discrétion d'Edouard III, n'étoient pas réellement destinés au supplice. Il est fâcheux pour l'honneur de l'humanité qu'une multitude d'exemples démente le sentiment de ce célébre écrivain, qui dans cette occasion a cru devoir se contenter de consulter la générosité de son ame, au-lieu de faire d'exactes recherches. La premiere obligation d'un historien est de représenter les hommes tels qu'ils étoient, & non tels qu'ils auroient dû être.

Nouveau supplément à l'Essai sur l'Hist. Univ. par M. de V. pag. 121.

a Si les ouvrages de M. de Voltaire étoient moins connus, on ne s'attacheroit point à combattre ici son opinion ; mais sa réputation nous met dans l'indispensable nécessité de relever une erreur qu'une pareille autorité n'est que trop capable d'accréditer. *Nos historiens*, dit-il, *s'extasient sur la générosité, sur la grandeur d'ame des six habitants de Calais qui se dévouerent à la mort; mais au fond ils devoient bien se douter que si Edouard III vouloit qu'ils eus*

AN. 1431.

Entreprise sur Lagny par le maréchal de l'Ile-Adam.

Monstrelet.

Les Anglois pendant le reste de tte campagne, soit découragement s pertes précédentes, soit impuisnce de les réparer, ne firent aucun ouvement qui mérite d'être remarié, si ce n'est une seconde tentave sur Lagny, qu'entreprit l'Iledam. Ce seigneur, à la recommantion du duc de Bourgogne, venoit

la corde au cou, ce n'étoit pas pour la faire er Il suffira d'opposer à cette affirmation, desiée de toute espèce de preuve, le témoignage de oissard, auteur contemporain, qui vivoit famitement à la cour d'Edouard, qui fait perpétuelnent l'éloge de ce prince : il assure positivement e le monarque Anglois avoit intention de faire ourir Eustache & ses cinq compagnons; qu'il rea leur grace aux sollicitations des seigneurs de cour, aux instances réitérées du prince de Galles n fils; qu'il ordonna même en leur présence qu'on venir le bourreau, & qu'il ne céda qu'aux pries & aux larmes de la reine. Tous les faits histoques peuvent être révoqués en doute si l'on conte celui-ci. Dans ces siécles barbares il arrivoit rement qu'on épargnât ceux qui par une capitution forcée étoient désignés pour être livrés à la lonté du vainqueur. On a dû remarquer dans le urs de cette histoire plus d'un exemple de semables cruautés. Eustache de Calais & les cinq aues victimes, en se rendant au camp du roi d'Angeterre, croyoient marcher à la mort. C'est le plus blime effort où puisse atteindre l'ame humaine hauffée par l'amour de la patrie Ce. sentiment est op précieux pour ne pas chérir & recœuillir avec in tous les monuments de vertu qui peuvent conibuer à l'inspirer. N'envions point à notre nation n acte d'héroïsme en ce genre, que les traits les us brillants de l'histoire Grecque ou Romaine effaceront jamais. *Vid. Froissard.*

AN. 1431. d'être rétabli dans la dignité de maréchal de France. Foucaut qui commandoit dans la place, soutint l'assaut avec tant de valeur, que le maréchal, quoique secondé par le bâtard de Saint-Paul, fut obligé de se retirer après avoir perdu une partie de ses troupes. Si les ennemis se trouvoient en quelque sorte réduits à se tenir sur la défensive, l'inaction des Royalistes étoit à peu près égale à la leur. La guerre qui se continuoit toujours dans le Poitou entre le connétable & le seigneur de la Trémoille, affoiblissoit journellement le parti de Charles, en le privant non-seulement d'un de ses plus habiles généraux; mais encore des forces dont il disposoit. Les meilleures troupes du roi ne furent employées pendant presque tout le cours de cette année qu'à soumettre plusieurs villes appartenantes au connétable. Il fut si sensible à la perte de ces places, entr'autres à celle de Châtelaillon, qu'il fit décapiter le gouverneur qui l'avoit rendue. Tous les gens bien intentionnés voyoient avec douleur un roi de France armé pour son favori, contre un prince

AN. 1431.

premier officier de la couronne,
nt le génie & la valeur auroient
servir utilement l'État. Cette que-
le, qu'on tentoit en vain de ter-
ner, étoit d'autant plus préjudi-
ible, qu'elle faisoit perdre toute
pérance de regagner le duc de Bre-
gne. Le projet de cette réunion
oit été l'objet de plusieurs négo-
ations infructueuses. Le duc & la
rémoille se virent à Chantocé. Le
ul effet que produisit cette entrevue
t une permission accordée par le
ic de Bretagne au seigneur de Laval
: servir le roi avec un certain nom-
e de troupes destinées à couvrir
Maine & l'Anjou. Sans ces diffé-
nds, il y a toute apparence qu'on
roit parvenu à détacher entiére-
ent le duc de Bretagne de l'alliance
s Anglois qu'il n'aimoit pas, &
i d'ailleurs ne lui fournissoient
ie trop fréquemment des sujets de
pture. La garnison Angloise d'A-
anches venoit encore récemment
: commettre des hostilités en Bre-
gne & de faire des courses jusqu'aux
ortes de Saint-Malo. Le duc de
edfort à qui l'on avoit porté des
aintes de cette violence exercée au

AN. 1431. mépris de la foi d'un traité, soit affectation, soit négligence, ne paroissoit pas fort empressé d'appaiser le duc par une réparation convenable. Ainsi de part & d'autre la foiblesse, l'injustice, la jalousie, l'orgueuil, produisoient des fautes qui éternisoient les malheurs du royaume. La cause générale toujours subordonnée aux passions de ceux qui auroient dû la servir, se trouvoit étouffée & presque anéantie sous la multiplicité des intérêts particuliers.

Entrée & couronnement de Henri VI.

Monstrelet. Chron. de Fr. Journal de Charles VII. Reg. du parlement. Histoire de la ville de Paris.

Depuis dix-huit mois que le jeune Henri étoit en France, on avoit différé sous divers prétextes son entrée dans la capitale, & la cérémonie de son couronnement qui devoit s'y célébrer. On trouve dans les registres du parlement que l'arrivée de ce prince avoit été plusieurs fois annoncée. Les magistrats trompés par ces fausses promesses avoient réglé les préparatifs de sa réception, toujours retardée par de nouveaux délais [a]

a Comme le nombre des magistrats diminuoit journellement, il fut réglé que les avocats & procureurs qui auroient des chevaux, se joindroient à eux pour augmenter le cortege. Le ministere avoit depuis long-temps cessé d'acquitter les charges de l'État. Les conseillers ne recevoient plus de gages

Enfin

AN. 1431.

Enfin il partit de Rouen vers la fin de novembre, escorté d'environ trois mille hommes. Il arriva le premier jour du mois de décembre à saint Denis. Le lendemain il s'avança jusqu'à la Chapelle où il reçut les compliments ordinaires en ces solennités, de la part des compagnies souveraines & des officiers municipaux. Il entra dans Paris accompagné des cardinaux de Wincester & d'York, des ducs de Bedfort & d'York, des comtes de Warwich, de Salisbury, de Sulffolc, d'Arondel, des évêques de Thérouanne, de Beauvais, de Noyon, de Paris & d'Evreux. Heureusement pour l'honneur de la noblesse Françoise, le seigneur le plus distingué de notre nation qui parut en cette occasion, fut le bâtard de saint Paul. Comme on a pu voir dans les volumes précédents des descriptions à peu près pareilles de ces sor-

n négligeoit de subvenir aux dépenses les plus indispensables. Cette négligence consignée dans les registres de la cour, étoit portée à cet excès, que le greffier déclare ne pouvoir insérer la description des cérémonies observées à l'entrée du roi d'Angleterre, attendu le défaut de parchemin, & la splendeur de la justice éclipsée. *De cæteris solemnitatibus primi adventus regis nihil aliud describitur, ob defectum pergameni & eclipsim justitiæ.* Reg. du parlement.

AN. 1431. tes de fêtes, on se contentera de raporter les particularités les plus remarquables par leur singularité. On voyoit en tête de la marche, ce malheureux berger Guillaume, soi-disant prophete, pris quelque temps auparavant à la suite de Xaintrailles. Cet insensé, dit le journaliste de Charles VII, « *faisoit les gens idolâtrer,* » *chevaucher de côté, & montroit par* » *fois ses mains, pieds & côté tachés de* » *sang comme saint François* ». Cette imitation des Stygmates du patriarche d'Assise a plusieurs fois été renouvelée, mais moins heureusement. Le crédit de semblables prodiges dépend du temps & des circonstances. Immédiatement après ce fanatique imbécile s'avançoient dix-huit personnes des deux sexes habillées à l'antique, représentant *les neuf Preux* [a] *& les neuf Preues leurs compa-*

a L'étymologie de cette expression, d'où vient celle de *prouesse*, est assez incertaine, à moins qu'on ne veuille la raporter aux mots *procer* ou *primus*, dont on a fait celui de *preu*, encore usité de nos jours dans le langage populaire. On désignoit sous le nom de *Preux* ces anciens Paladins de la cour de Charlemagne, tant célébrés dans les fables de nos Romanciers, que les Anglois imiterent en imaginant *les Preux de la table ronde* institués par leur prétendu roi *Artus*. L'origine de ces fictions se perd dans la nuit de nos temps héroïques. Les Poëtes les firent revivre pendant les premieres Croisades. Ils

gnes. Ces guerriers de nos annales fabuleuses combattoient *chacun armé des armes à lui apartenant*. Les rues par lesquelles le monarque passa étoient tapissées. On avoit élevé d'espace en espace plusieurs échafauds sur lesquels on représenta divers mysteres exécutés par des acteurs muets. Depuis quelque temps ces jeux pantomimes étoient en usage. On trouvoit ingénieuse l'invention de priver de la parole & de réduire à la simple expression de l'attitude, les personnages vivants: tandis que dans les tableaux & les

AN. 1431.

attribuerent à ces guerriers les exploits les plus étonnants; ces aventures gigantesques suffisoient pour exciter la valeur d'une nation naturellement belliqueuse, ignorante & avide de tout ce qui portoit un caractere de merveilleux. On conservoit encore dans le seizieme siecle la forme de l'habillement des héros de ces siecles reculés. François I, le prince le plus galant, le plus spirituel, le plus brave de son temps, se faisoit un plaisir de paroître quelquefois devant ses courtisans, habillé comme ces *Preux* du premier âge, armé de toutes piéces, ayant des brodequins, une vaste mante en forme de draperie, & la barbe parsemée de boutons d'or, de paillettes & de poudre du même métal. Lorsque le duc de Lorraine vint après la journée de Nancy rendre les derniers devoirs à Charles-le-Téméraire, tué à cette bataille; il portoit, disent nos vieilles chroniques, *une grande barbe d'or venant jusqu'à la ceinture, en signification des anciens Preux & de la victoire qu'il avoit eue sur lui. Vid. Mém. sur l'ancienne Chevalerie de M. de Sainte Palaye. Antiq. Gauloises. Fauchet. Chron. de S. Denis.*

AN. 1431. tapiſſeries on faiſoit parler les figures, par le moyen des écriteaux qui ſortoient de leurs bouches. Près de la porte de Paris, ſur une longue eſtrade, paroiſſoit un enfant de l'âge du roi, revêtu d'habits royaux, ayant la tête ornée de deux couronnes. Il étoit entouré de *jeunes garçons* repréſentant les pairs de France & d'Angleterre, revêtus d'habits ornés des armes de ces ſeigneurs, relevées en broderies. Ils offrirent au monarque les deux écus de France & d'Angleterre. Le cortege s'arrêta quelque temps au Palais, où l'on montra au roi & à ſa ſuite les reliques conſervées dans le tréſor de la Sainte-Chapelle. Henri prit enſuite le chemin de l'hôtel des Tournelles [a], préparé pour

a L'hôtel des Tournelles, ainſi nommé à cauſe de pluſieurs petites tours qui l'environnoient, étoit ſitué vis-à-vis l'hôtel de ſaint Paul. Il embraſſoit le terrein qu'occupent aujourd'hui la Place Royale, les Minimes, la rue de ce nom, ainſi que celles des Tournelles, du foin, de Saint Gilles & du Parc Royal. Il avoit ſucceſſivement apartenu aux ducs d'Orléans & de Berry. Le duc de Bedfort s'étoit plû à l'embellir, & en avoit fait le palais le plus magnifique pour le temps, & le plus commode. Nos rois, depuis le rétabliſſement de Charles VII, en firent leur demeure, & le préférèrent à celui de ſaint Paul. Henri II fut le dernier qui l'habita. On voit encore dans une maiſon de la rue du Haha, qui en faiſoit partie, une ſalle

le recevoir. En aprochant de l'hôtel de ſaint Paul, qui n'étoit ſéparé de celui des Tournelles que par la rue Saint-Antoine, on lui fit remarquer la reine ſon aïeule, qu'il ſalua en abaiſſant *ſon Chaperon*. La malheureuſe Iſabelle ne put ſoutenir un ſpectacle qui lui rapeloit le ſouvenir de ſes injuſtices. Elle rendit le ſalut, & laiſſa échaper quelques larmes, & ſe détournant auſſi-tôt, elle courut renfermer au fond de ſon palais ſa honte, ſes crimes & peut-être ſes remords. Le lendemain le jeune roi ſe rendit à Vincennes, où il demeura juſqu'au 17 du même mois qu'il vint à l'Egliſe Cathédrale recevoir l'onction royale des mains du cardinal de Winceſter, malgré les proteſtations de l'évêque de Paris, qui prétendoit en cette qualité avoir droit de préſider à cette cérémonie. Le cardinal lui mit une couronne ſur la tête, il y en avoit une ſeconde placée à côté de lui ſur un carreau. On déſignoit par ce double diadême les deux ſouverainetés

AN. 1431.

qu'on prétend être un reſte de celle où furent célébrées les nôces d'Elizabeth & de Philippe II, & celles de la ducheſſe de Savoie. *Antiq. de Paris, lib. VII.*

AN. 1431. réunies en sa personne. Le jour même de son sacre Henri dîna publiquement sur la table de marbre dans la grande salle du Palais. On avoit dressé dans le même lieu plusieurs tables, tant pour les seigneurs que pour le peuple, où il régna une confusion horrible par le peu d'ordre qu'on avoit aporté, soit pour régler les places, soit pour la distribution des services. Quatre jours après son sacre, le nouveau roi tint son lit de justice, où l'on fit lecture des anciennes ordonnances. On publia ensuite, la formule d'un nouveau serment [a] que tous les assistants prêtè-

a Vous jurez & promettez que à notre souverain seigneur Henry, par la grace de Dieu, roy de France & d'Angleterre cy-présent, vous obéirez diligemment & loyalement, & serez les loyaux officiers & vrays sugiez & de ses hoirs perpétuellement comme vray roy de France, & que jamais à nul autre pour roy de France ni obéirez ou favoriserez. *Item*, que vous ne serez en aide, conseil, ou consentement, que nostredict souverain seigneur ni ses hoirs, roys de France & d'Angleterre, perdent la vie ou membre, ou soient pris de mauvaise prise ou qu'ils souffrent dommaige ou diminution en leurs personnes, de leurs estats, seigneuries ou biens quelconques; mais se vous sçaviez ou congnoissiez aucune chose estre faicte, pour pensée ou machinée, qui leur puist porter dommaige ou préjudice, ou à leurs adversaires prouffit, aide, ou confort ou faveur, comment que ce soit, vous l'empescherez en tant que vous pourrez & sçaurez & par vous-même, par messages ou lettres le fere:

rent entre les mains du chancelier, Louis de Luxembourg. Le jeune monarque aſſura en Anglois qu'il maintiendroit & garderoit le royaume. Le comte de Warwich dit alors que ceux qui voudroient rendre hommage y ſeroient admis; ce qui fut exécuté ſur-le-champ par le comte de Stafford pour le comté du Perche, par le bâtard de ſaint Paul, & par pluſieurs autres poſſeſſeurs des terres nouvellement confiſquées ſur les partiſans du véritable ſouverain. AN. 1431.

Le peuple s'étoit flaté de l'abolition des impôts, & de la délivrance des priſonniers; mais il eut tout lieu de regreter la généroſité de ſes princes, qui donnoient ordinairement dans ces circonſtances d'éclat des marques de leur clémence & de leur libéralité. Loin de diminuer les ſubſides on continua de les exiger avec plus de rigueur que jamais; on n'accorda aucune grace ni publique, ni particuliere, & quelques jours

ſçavoir auxdits Rois ou à leurs principaux officiers ou aultres leurs gens ou bienveillants auxquels pourrez avoir accès, tout le pluſtot qu'il vous ſera poſſible, ſans diſſimulation aucune; & entendrez & vous employerez de tous vos pouvoirs à la garde tuition & deffenſe de ſa bonne ville de Paris. *Regiſtre du parlement, ſub an.* 1431.

AN. 1431. après le couronnement le duc de Bedfort fit reprendre au roi son neveu le chemin de Rouen, d'où bientôt il repassa en Angleterre.

Entreprise sur Rouen avortée. *Monstrelet.*

Après tant d'avantages remportés par le roi, peu s'en falut qu'un événement encore plus heureux ne couronnât le succès de cette année, & peut-être ne terminât la guerre, en réparant toutes les pertes que la France avoit essuyées dans ses longs démélés avec l'Angleterre, depuis le malheureux regne de Philippe de Valois. Le maréchal de Boussac avoit formé une entreprise sur Rouen, dont la réussite paroissoit infaillible, & l'auroit effectivement été sans le défaut de surbordination, que le malheur des temps entretenoit parmi les gens de guerre. Un de ces aventuriers, qui servoient indifféremment les deux partis, avoit promis de lui livrer une des portes du château. Le jour fut pris pour l'exécution de ce projet. Le maréchal accompagné des seigneurs de Fontaines, de Fouquet & de Mouhy, partit de Beauvais à la tête d'un corps de troupes, & vint se mettre en embuscade dans un petit bois à une lieue de Rouen.

Ricarville, gentilhomme Normand, ſuivi d'un détachement de ſix vingts hommes, s'avança juſques ſous les murs de la citadelle. Au ſignal convenu, *Pierre Audebeuf, Béarnois*, c'étoit le nom de cet aventurier, s'introduiſit avec tous ſes gens. Les François font à l'inſtant main-baſſe ſur les Anglois. Le comte d'Arondel ſurpris de cette attaque imprévue ſe ſauve à peine: la plupart de ſes ſoldats ſont taillés en piéces. Ricarville ayant emporté la principale tour, fait pointer l'artillerie qu'il y trouve. Jamais projet n'avoit été ſuivi d'une exécution plus prompte & plus heureuſe. Les François, maîtres de la citadelle, n'auroient pas eu de peine à s'emparer de la ville, étant appuyés par la faveur des habitants: le roi d'Angleterre, qui s'y trouvoit pour lors, ne pouvoit éviter d'être pris. AN. 1431.

Ricarville monte à cheval ſur-le-champ, & court donner avis au maréchal de ce qui venoit de ſe paſſer. Tout dépendoit de la célérité. Mais les troupes de Bouſſac, compoſées de brigands raſſemblés à la hâte, refuſerent abſolument de marcher

An. 1431. avant que d'avoir reglé le partage du butin. Jamais il ne fut possible de les accorder. On employa vainement les plus instantes prieres ; les soldats reprirent d'eux-mêmes le chemin de Beauvais, & leurs chefs furent obligés de les suivre. Cependant les François ne voyant point arriver le renfort qu'ils attendoient, jugerent bien qu'ils étoient abandonnés : ils ne songerent plus qu'à vendre chérement leurs vies. Ils défendirent la tour pendant douze jours, & ne se rendirent que lorsque les munitions leur manquerent. Cent cinquante furent envoyés au supplice, & le Béarnois fut écartelé.

Diverses hostilités. *ibid.*

Dans le même temps un parti de François passa la Somme près de Picquigny, entra dans le Ponthieu, surprit par escalade la forteresse de Dommart. Jacques de Craon, qui en étoit seigneur, fut fait prisonnier avec son épouse. Dans le Vermandois les habitants de Chauny sur Oise se rendirent maîtres du château qui commandoit leur ville, & le raserent jusqu'aux fondements. D'un autre côté Kiriel, capitaine Anglois, s'empara par surprise du

château de Clermont en Beauvaisis. Le duc de Bourgogne, qui avoit confié le gouvernement de cette forteresse au seigneur de Crevecœur, se plaignit au duc de Bedfort de cette violence. Le régent auroit bien voulu donner sur-le-champ satisfaction au duc; mais Kiriel refusa, sous divers prétextes, d'évacuer la citadelle, & ne la rendit qu'après s'en être servi long-temps de place d'armes, d'où il désoloit les environs à plus de vingt lieues à la ronde. Le même esprit de rapine, de cruauté, de brigandage & d'indépendance régnoit également parmi les gens de guerre, Royalistes, Anglois ou Bourguignons.

AN. 1431.

Différend entre les ducs de Bretagne & d'Alençon, apaisé par le connétable.
Hist. de Bret. Monstrelet. &c.

Vers la fin de cette année un nouveau motif d'inimitié vint encore aigrir la mesintellignce qui régnoit depuis si long-temps entre le connétable de Richemont & le seigneur de la Trémoille. Le duc d'Alençon réclamoit quelques sommes qui lui étoient dues du prix des terres qu'il avoit vendues au duc de Bretagne. Après en avoir inutilement sollicité le paiement, il enleva le chancelier de Bretagne: le duc irrité de cet

An. 1431. affront mit ſur pied une puiſſante armée, compoſée de Bretons & d'Anglois. Il vint aſſiéger Pouencé. Le duc d'Alençon eut recours au roi, & obtint du ſecours par la faveur de la Trémoille. Le connétable prit le parti de ſon frere, & vint preſſer les attaques de la place, où la ducheſſe d'Alençon étoit renfermée avec ſa famille. Richemont cependant faiſant réflexion que cette guerre alloit faire triompher les ennemis en les uniſſant d'intérêt avec le duc de Brétagne, ſe porta pour médiateur entre ſon frere & le duc d'Alençon. Les efforts inutiles que ce prince avoit tentés pour faire lever le ſiège de Pouencé, l'engagerent à profiter de cet honnête expédient de terminer une querelle entrepriſe légèrement.

Siége de Saint-Célénin. Défaite des Anglois. *Ibid.*

Il eſt triſte de n'avoir à préſenter aux lecteurs que le récit monotone & rebutant d'hoſtilités multipliées preſqu'à l'infini. L'œuil s'égare à tous moments dans ce tableau confus de carnage & de deſtruction. Dans nos champs cultivés, où l'on ne reſpire que la paix & l'abondance, on cherche aujourd'hui vainement la place

qu'occupoient alors quantité de forteresses, qui dans ces malheureux siecles coûterent la vie à plusieurs milliers d'hommes. Saint-Célérin, petite place située à trois ou quatre lieues d'Alençon, que le duc avoit fait fortifier pour tenir en bride les Anglois, maîtres de cette capitale de ses domaines, soutint par la valeur d'Ambroise de Lore trois siéges consécutifs dans l'espace de moins de dix-huit mois. Les Anglois qui vouloient absolument s'en rendre maîtres, firent un dernier effort : ils étoient conduits par Wilby, Salisbury & Mathago *. Leurs troupes étoient nombreuses : ils avoient une artillerie formidable. La garnison se défendit pendant plusieurs mois. De Lore rassembla quelques compagnies dans l'Anjou, dont il forma un corps de huit cents hommes. Les seigneurs de Breuil & de Beauveau le joignirent. Ils passerent la Sarte à Beaumont. Les Anglois détacherent au-devant d'eux trois mille hommes sous les ordres de Mathago & de Salisbury. Il se livra un sanglant combat dans un village éloigné d'une demi-lieue de Beaumont. La victoire

AN. 1431.

* *Matthieu God.*

AN. 1431. fut indécise pendant presque tout le jour. Les François eurent d'abord du désavantage : ils revinrent à la charge avec une nouvelle ardeur. On fit de part & d'autre des prodiges de valeur : mais enfin les ennemis, quoique supérieurs en nombre, s'ébranlerent & prirent la fuite, après avoir laissé six cents des leurs étendus sur le champ de bataille, outre une infinité de prisonniers, parmi lesquels étoit le capitaine Mathago. Ambroise de Lore fut blessé dangereusement : il avoit été fait prisonnier dans le fort de l'action ; les troupes dont il étoit fort aimé le dégagerent. Le lendemain les Anglois sur le bruit de l'aproche des François, leverent le siége de Saint-Célérin, abandonnant leur artillerie & leurs munitions. La garnison sortit en même-temps & poursuivit leur arriere-garde jusqu'aux portes d'Alençon, où ils se renfermerent.

AN. 1432.

Réduction de la ville de Chartres, *Monstrelet. Chronique de France. Al. Chartier. Histoire de Charles VII.*

La réduction de Chartres au pouvoir du roi signala le commencement de cette année. Cette ville avoit toujours été occupée par les Bourguignons ou par les Anglois, depuis l'année 1417, que le duc de

Bourgogne s'en étoit rendu maître. Le bâtard d'Orléans forma le projet de la surprendre par le moyen de deux habitants qu'il avoit fait prisonniers, & qui promirent de la lui livrer. Un Dominicain, nommé *Frere Jean Sarrazin*, entra dans le complot. Le 20 avril, jour de Pâques, fut choisi pour l'exécution. Le religieux, prédicateur renommé, avoit publié qu'il prononceroit ce jour-là un sermon dont les auditeurs seroient édifiés, *& qui moult profiteroit pour le sauvement de leurs ames.* Il donna pour l'entendre rendez-vous à l'une des extrémités de la ville, opposée à la porte qu'on devoit attaquer. Cependant le bâtard d'Orléans, Gaucourt, d'Estouteville, d'Illiers, la Hire & Felins, à la tête de quatre mille hommes, s'étoient approchés à la faveur des ténébres jusqu'à un quart de lieue de Chartres, où ils s'arrêterent, attendant le moment de l'exécution. Les deux habitants qui dirigeoient l'entreprise se présenterent dès la pointe du jour à la porte de Blois : ils accompagnoient plusieurs charrettes chargées de vins, conduites par des soldats, AN. 1432.

AN. 1432. dont les armes étoient cachées ſous leurs caſaques. Tandis qu'ils amuſent les gardes par des propos indifférents & par le préſent de quelques *Aloſes*, les charretiers déguiſés fondent ſur eux l'épée à la main, maſſacrent les portiers, ſe ſaiſiſſent de la porte & des barrieres. Dans le même-temps d'Illiers, qui s'étoit avancé juſques ſous le rempart avec un détachement de cent vingt hommes, entre dans la ville : il eſt à l'inſtant ſuivi d'un ſecond corps de trois cents combattants. Ils marchent enſeignes déployées juſqu'à la Cathédrale, en faiſant retentir les cris de *la paix, la paix, vive le Roi !* Le bâtard d'Orléans, la Hire & les autres chefs arrivent avec le reſte des troupes. L'alarme ſe répand, & parvient juſqu'à cet endroit de la ville où Frere Jean prêchoit. Le peuple épouvanté déſerte l'auditoire. Les uns courent à leurs maiſons, les autres ſe raſſemblent près de l'évêque, zélé partiſan des Anglois & des Bourguignons. Ce prélat marche à leur tête : il rencontre les François dans le marché, il les attaque & meurt percé de coups. Il ſe nommoit Jean de

'eſtigny. Environ quatre-vingts bour-
geois ſubiſſent le même ſort. On fait
ix cents priſonniers, du nombre deſ-
quels étoit le commandant Anglois.
Le reſte de la garniſon fuit par une
utre porte. La ville eſt priſe &
ivrée au pillage. Les ſoldats ſe diſ-
erſent dans les différents quartiers,
t s'abandonnent à tous les excès que
eur ſuggerent l'avarice, la débau-
he & la cruauté. Les citoyens riches
viterent la mort en payant de fortes
ançons. Le lendemain on exécuta
out ce qu'on put trouver d'Anglois,
e Bourguignons ou de leurs parti-
ans. On eut ſoin de laiſſer dans la
ille une nombreuſe garniſon, dont
uelques jours après le roi donna
commandement au bâtard d'Or-
ans.

AN. 1432.

L'arrivée du cardinal de Sainte-
roix, chargé par le pape Eugene IV
 ménager la réconciliation des
inces, fit concevoir au peuple
eſpérance de voir enfin terminer
ne guerre ſi longue & ſi funeſte. Il
tint pluſieurs conférences auxquel-
s aſſiſterent les députés Anglois,
ourguignons & Royaliſtes. Les An-
ois propoſerent des conditions ſi

Négociations. Trève rompue.
Ibid.

AN. 1432. dures, qu'on ne se flata pas long temps de pouvoir traiter avec eux Il n'en fut pas de même du duc d Bourgogne : ses ministres & ceu du roi conclurent une trève pour si ans. Charles & Philippe ratifieren le traité par des lettres-patentes re vêtues de leurs sceaux. A peine l nouvelle de cet accommodement desiré se fut-elle répandue, qu'on e remarqua les plus sensibles effet On vit aussi-tôt le commerce se ré tablir entre les habitants des frontiè res que les armes alloient déforma respecter. Les cultivateurs acco roient labourer ces champs si lon temps abreuvés de sang. La terre fe tilisée par leurs mains laborieuses préparoit à les récompenser, en le prodiguant les trésors de la natur mais bientôt le renouvellement d hostilités vint faire avorter de belles espérances. Ces compagni de scélérats, qui n'avoient d'aut intérêt que de perpétuer la guerr leur unique élément, ne se servire de l'armistice que pour exercer le brigandages avec plus d'impunit Les uns, sous l'enseigne Françoise attaquoient les Bourguignons ; l

utres arboroient la croix de Bourgogne pour surprendre les Royalistes avec plus d'avantage. Il ne fut au pouvoir, ni du roi, ni du duc de Bourgogne, d'arrêter ces desordres. Obligés, malgré leur intention, de rompre la trève qui ne dura pas trois mois, il falut reprendre les armes, & recommencer des hostilités que le malheur des temps rendoit inévitables. Les auteurs contemporains rapportent qu'on ne reconnoissoit plus dans le royaume, *ni raison ni justice*. La France entiere étoit livrée à la barbare avidité des gens de guerre; rien ne pouvoit assouvir leur avarice; *& les peuples n'avoient autre recours, sinon de crier misérablement vengeance à Dieu.*

AN. 1432.

Cependant le duc de Bedfort voyoit avec dépit la fortune de Charles prendre chaque jour un nouvel ascendant. Arondel, Warwich, Lîle-Adam & le bâtard de saint Paul venoient de former une quatrieme tentative sur Lagny. Après avoir rompu le pont, & détruit le boulevard qui défendoit la ville de l'autre côté de la Marne, ils livrerent plusieurs assauts, où ils furent repoussés avec

Siége de Lagny. *Ibid.*

An. 1432. une ſi grande perte, que leurs ſol dats découragés déſerterent en foul & les obligerent de ſe retirer. Ce affront eſſuyé par les meilleurs géné raux que les Anglois euſſent alors fut pour le régent un motif de plu d'émulation & de reſſentiment. I fit un amas prodigieux de machines & vint avec ſix mille combattant inveſtir Lagny, réſolu de ne pa lever le ſiége qu'il ne s'en fût rend maître. Ambroiſe de Lore, com mandant, Foucaut & un capitain Ecoſſois, nommé Quennedy, de fendoient la ville avec une garniſo de huit cents hommes. L'artilleri foudroya la place. On livra plufieu aſſauts que les aſſiégés repouſſerer toujours avec autant de bonheur qu de courage. L'eſprit d'un prochai ſecours redoubloit leur zèle. La plac toutefois n'auroit pu éviter de s rendre ; un ſiége de cinq mois l'avo réduite aux dernieres extrémités lorſque les maréchaux de Bouſſac & de Rais, le bâtard d'Orléans, Ga court, Xaintrailles & Villandras raſſemblerent dans l'Orléanois hu cents hommes, avec leſquels ils pa ſerent la Seine à Melun, arriverer

ant Lagny, forcerent un des AN. 1432.
rtiers des ennemis, firent entrer
convoi dans la ville sous la con-
te de Gaucourt. Les François,
ès cette heureuse expédition, tra-
ſerent la Marne & entrerent dans
e de France. Le duc de Bedfort
éhendant qu'ils ne s'emparaſſent
quelques-unes de ſes places, &
t-être même de Paris, dont l'at-
hement des habitants lui étoit
enu ſuſpect, ſe hâta de décam-
. Il le fit ſi précipitamment que
mée laiſſa une partie de ſes baga-
, quantité de munitions, & toute
groſſe artillerie, qui conſiſtoit *en*
ons & bombardes. Ces dernieres
ces étoient d'une grandeur pro-
ieuſe. Les hiſtoriens raportent
ıne de ces bombardes rompit
ı ſeul coup l'arche du pont de
gny. Il n'y auroit pas eu alors de
ifications à l'épreuve de ces ma-
nes énormes, ſi ceux qui les ſer-
ent, avoient ſu en diriger l'effet,
calculer avec plus de préciſion les
ers degrés de force & d'activité
la poudre. Les François repaſ-
ent la Marne, lorſqu'ils furent
ormés que le duc de Bedfort

AN. 1432. avoit levé le siége & reprit le che[min] de la capitale.

Prise de Montargis, de Saint-Célérin & de Louviers, Combat de Gerberoy. Mort du comte d'Arondel. *Ibid.*

Tandis que le duc de Bedfort [a]siégeoit Lagny, les Anglois s'étoi[ent] emparés par surprise de Montar[gis]. Graville & Guitry accoururent, [re]prirent la ville, attaquerent inut[ile]ment la citadelle, où les enne[mis] avoient eu le temps de se fortif[ier]. On accusa la Trémoille d'avoir [né]gligé de faire partir un renfort [de] troupes qu'ils avoient fait deman[der] au roi. On prétend que cette né[gli]gence fut l'origine de la disgrace [de] ce seigneur, dont la faveur co[m]mençoit à diminuer. Vers le mé[me] temps le comte d'Arondel vint a[ssié]ger Saint-Célérin, c'étoit pou[r la] quatrieme fois. Après trois moi[s il] força la garnison de se rendre & [fit] raser la forteresse. La réduction [de] Louviers, arrivée à peu près d[ans] le même temps, fut suivie de la p[rise] de la Hire; mais il fut délivré p[res]qu'aussi-tôt. Sur la fin de l'anné[e il] se joignit avec Xaintrailles. Ces d[eux] capitaines ayant rassemblé envi[ron] mille hommes se cantonneren[t à] Gerberoi, château abandonné d[ans] le Beauvaisis. Le comte d'Aron[del]

ui venoit de faire des courſes dans AN. 1432.
: Maine & d'aſſiéger *Sillé-le-Guil-*
ıume, s'avança dans le deſſein de
s inveſtir. La Hire & Xaintrailles
e jugerent pas à propos de ſe laiſſer
ıfermer dans une place dont les
ortifications n'étoient pas encore
éparées. Ils ſortirent à la tête de
outes leurs troupes, dans le moment
ue les ennemis, occupés à choiſir
urs poſtes & à ſe loger, s'attendoient
: moins à cette attaque imprévue.
ſe livra un ſanglant combat. Aron-
el, malgré la ſupériorité du nom-
re & ſon courage, fut vaincu, fait
riſonnier, & mourut peu de jours
orès de ſes bleſſures.

Ambroiſe de Lore ſurprend & pille la foire de Caen. *Chr. de Fr.*

Une entrepriſe exécutée par Am-
oiſe de Lore, avec autant de bra-
oure que de bonheur, fut ſans
ontredit une des plus glorieuſes
péditions de cette campagne. Il
artit du Maine avec ſept cents hom-
es, vint paſſer la petite riviere
Orne à trois lieues au-deſſus de
aen. On tenoit alors la foire de
ıint-Michel devant l'abbaye de
ıint-Etienne, qui ſe trouve aujour-
hui renfermée dans le fauxbourg,
ommé *le Bourg-l'Abbé*. Cette foire

attiroit un concours prodigieux. Les
AN. 1432. Anglois qui la gardoient furent en
un moment tués ou faits prifonniers
Le pillage fe fit avec un ordre qu'on
n'obfervoit pas communément. Tan
dis qu'une partie des foldats fe char
geoit du butin & emmenoit les pri
fonniers, de Lore avec cinquant
lances & cent archers repouffoit l
garnifon Angloife qui étoit accouru
au fecours. Quelques hommes d'ar
mes, en pourfuivant les ennemis
entrerent dans la ville : mais s
trouvant en trop petit nombre pou
s'en rendre maîtres, ils fe retireren
Cependant les François conduifoien
leur prife. De Lore avec fes cen
cinquante hommes fit toujours l'a
riere-garde jufqu'au paffage de
riviere. Lorfqu'ils l'eurent traverfée
le général les fit arrêter & leur com
manda au nom du roi & du du
d'Alençon, *dont il étoit marécha*
de rendre la liberté à tous les eccl
fiaftiques, ainfi qu'aux femmes, au
enfants, aux vieillards & aux labo
reurs. Cet ordre publié, fous pein
de mort, fut ponctuellement ex
cuté. Il porta la précaution jufqu
faire efcorter ces prifonniers, ain

délivré

délivrés, dans l'apréhenſion qu'ils ne fuſſent repris par ſes ſoldats. Les cruautés & le brigandage qu'on exerçoit alors à la guerre, prêtent un nouveau luſtre à ce trait d'humanité.

AN. 1432.

Embarras du duc de Bedfort. Brouillerie en Angleterre.
Hiſt. d'Ang. Rym. act. publ. tom. 4. part. 4.

Le duc de Bedfort, malgré ſa fermeté, voyoit avec dépit les revers ſe multiplier chaque jour. Il s'efforçoit en vain de trouver dans ſon génie les reſſources qui lui manquoient d'ailleurs. Le fruit que l'Angleterre avoit recœuilli d'une guerre ſi longue & ſi glorieuſe en apparence, avoit été de s'épuiſer. Le parlement refuſoit abſolument d'accorder des ſubſides que la nation ne pouvoit plus acquitter. Le jeune Henri étoit depuis le commencement de cette année de retour à Londres, où le cardinal de Winceſter l'avoit ſuivi. Les démêlés entre ce prélat & le duc de Gloceſtre s'aigriſſoient de plus en plus. Le duc en étoit venu au point de vouloir accuſer ſon rival du crime de haute trahiſon. Le cardinal irrité vint au parlement, offrir de ſe juſtifier, demanda qu'on fît paroître ſes délateurs. Perſonne n'oſa ſe préſenter. Gloceſtre, honteux d'avoir échoué dans une démarche plus

An. 1432.

injurieuſe que réfléchie, eut encore le déſagrément de voir la chambre des pairs & celle des communes combler d'éloges Winceſter de ce qu'il ſoulageoit les beſoins de l'Etat, en prêtant au roi une ſomme de douze mille livres ſterlings.

Mort de la ducheſſe de Bedfort.

Monſtrelet, &c.

Le miniſtere Anglois occupé de cette querelle perdoit de vue les affaires de France. D'un autre côté la révolte des Gantois excitoit l'attention du duc de Bourgogne. Ses intérêts l'apeloient en Hollande. Il avoit à défendre ſon comté de Namur contre les Liégeois. Différents partis de Royaliſtes déſoloient les frontieres de la Bourgogne & du comté d'Artois. Ses propres affaires lui cauſoient aſſez de ſoins pour l'empêcher de prendre part à celles des Anglois qu'il n'aimoit pas, & dont l'alliance ne lui étoit ni honorable, ni avantageuſe. Anne de Bourgogne, ducheſſe de Bedfort, mourut d'une maladie de langueur à l'hôtel des Tournelles le 14 novembre de cette année : elle fut inhumée aux Céleſtins dans la même chapelle où repoſoit le corps du duc d'Orléans. La mort de cette princeſſe

acheva de rompre les liens qui pouvoient retenir le duc de Bourgogne, & l'obliger à conſerver quelques ménagements pour le duc régent ſon beau-frere. Celui-ci comprit les ſuites fâcheuſes de cette perte; & cette idée lui fit ſentir encore plus vivement la privation d'une épouſe pour laquelle ſon reſpect égaloit ſa tendreſſe.

AN. 1432.

Nouvelles négociations. *Ibid.* *Rymer. act. publ. tom. 4. part. 4.*

Dans ces circonſtances tous les partis fatigués de la guerre, hors d'état de la continuer avec vigueur, ſembloient devoir être portés à s'accommoder, ſinon par amour pour la paix, du-moins par laſſitude de ſe battre, & par impuiſſance de s'exterminer. On travailloit encore au projet de leur réunion. Les députés du roi, ceux du duc de Bourgogne & d'Angleterre eurent à ce ſujet pluſieurs conférences en préſence du cardinal légat dans la ville d'Auxerre, & ſucceſſivement dans celles de Meun & de Corbie: mais ces pourparlers ne furent pas plus heureux que les précédents. Charles déſiroit ſincérement la paix; elle s'accordoit avec ſon indolence & ſon goût pour les plaiſirs. Le duc de Bourgogne n'avoit

aucun motif qui pût l'en détourner ; & les Anglois en ne consultant que leurs intérêts devoient la regarder comme nécessaire. Ce fut cependant par leur faute que les négociations échouerent. Ils ne pouvoient oublier qu'ils s'étoient vus en quelque sorte les arbitres du royaume : ils ne vouloient pas considérer que le changement des conjonctures ne leur permettoit plus les mêmes prétentions. Ils s'obstinoient à prescrire les conditions du traité avec la même hauteur qu'ils avoient manifestée dan les temps de leur plus grande prospérité. Cette fierté qui n'étoit plu de saison, leur fut préjudiciable. Il pouvoient démembrer la France, & s'assurer de la possession des provinces qu'on leur auroit cédées : i réclamoient sans cesse leurs droi sur le royaume entier, en vert d'une convention que le malhe avoit dictée, & que la force seu pouvoit maintenir. Ils pousserent l'i flexibilité jusqu'à refuser à Charl le titre de roi, prétendant que sati fait de la jouissance de quelques pro vinces, il renonçât aux droits qu tenoit de sa naissance & des const

AN. 1432.

titutions de l'Etat. Par ce qui vient d'être observé sur la position respective des puissances belligérentes, on a peine à concilier la politique du duc de Bedfort avec sa conduite. La fin de la guerre lui étoit plus avantageuse qu'à ses ennemis ; il devoit le prévoir ; il devoit se convaincre que désormais les délais ne pouvoient plus que lui être préjudiciables : cependant ses agents opposerent le principal obstacle à la paix. Les plénipotentiaires se séparerent convaincus de l'inutilité de leurs efforts.

AN. 1432.

On avoit perdu toute espérance de parvenir à la paix. Toutefois les opérations de la guerre pendant le cours de cette année & des deux suivantes ne furent pas plus animées. D'un côté l'inertie, de l'autre l'épuisement, ralentissoient involontairement les hostilités. Cet état de langueur nous permet d'employer quelques instants à nous rapeler des affaires ecclésiastiques, celles qui ont un rapport nécessaire à l'histoire de notre monarchie. La réformation de l'Eglise dans son chef & dans ses membres, qui avoit, aussi-bien que l'extinction du schisme, été annon-

Affaires ecclésiastiques.
Hist. Ecclesiast. liv. 104 *& suivants.*
Histoire des Conciles.
Spicil.
Du Tillet, &c.

AN. 1432. cée comme l'un des plus importants objets de l'aſſemblée de Conſtance, y fut à peine entamée, quoique les ſeſſions euſſent rempli l'eſpace de trois ans & demi. Avant que de ſe ſéparer les peres convinrent de la tenue du prochain concile dans la ville de Pavie. Entre pluſieurs diſpoſitions réglées pendant celui de Conſtance, le nouveau pontiſe Martin avoit fait divers concordats particuliers avec les députés des nations chrétiennes. La France refuſa d'accepter celui qui lui fut préſenté, comme contraire aux libertés de l'Egliſe gallicane. Ce concordat regardoit le nombre & la qualité des cardinaux, la proviſion des Egliſes & des monaſteres, les réſerves du ſiége apoſtolique, les collations de bénéfices, les graces expectatives, la confirmation des élections, les annates, les cauſes en cour de Rome, les commendes, les indulgences & les diſpenſes. Nous avons dû remarquer plus d'une fois avec quelle conſtante fermeté notre clergé, nos Univerſités & nos magiſtrats ſe ſont élevés contre cette multitude de prétentions & de droits réclamés par l'Egliſe Romaine.

Martin V, après la séparation du concile, se rendit en Italie, & s'arrêta long-temps à Florence [a]. Ce fut dans cette ville qu'il abolit une secte de nouveaux fanatiques, formée par un Dominicain nommé *Manfrede*. Ce religieux s'étant échauffé l'imagination par la lecture de l'Apocalypse, avoit cru voir dans ce mystérieux livre la dissolution prochaine de l'univers & la venue de l'Antechrist. Ces pieuses rêveries annoncées d'un ton de prophete avoient fait une si vive impression sur les esprits, qu'il ne falut pas moins que l'autorité du pontife pour engager le moine précurseur à renfermer ses extravagances dans son cloître, & pour disperser la foule de ses disciples. AN. 1432.

Les ambassadeurs de l'empereur de Constantinople trouverent le saint pere à Florence. Les Grecs occupés

a Les Florentins, à ce qu'on prétend, s'ennuyèrent du long séjour que le pape faisoit dans leur ville. Ils répandirent plusieurs écrits satiriques contre lui. Il eut la mortification d'entendre les enfants chanter dans les rues, *papa Martino non val un quartino*. Martin toutefois, l'un des plus respectables pontifes Romains, étoit par ses vertus & ses grandes qualités au-dessus de ces injures grossieres : mais qui pourroit contenir l'emportement indiscret d'un peuple d'ont l'indépendance enhardit la méchanceté ? *Hist. Eccl. Tom. XXI. liv.* 104.

AN. 1432. à défendre contre les Turcs les débris du trône des Conſtantins & des Théodoſes, imploroient ſans ceſſe le ſecours des puiſſances chrétiennes. Leurs envoyés étoient chargés de propoſer la réunion des deux Egliſes. Il y eut pluſieurs ambaſſades à ce ſujet, tant de la part de Martin, que de celle de l'empereur: c'étoit Manuel Paléologue, auquel ſuccéda Jean ſon fils. Mahomet avoit réparé les diſgraces de Bajazet, relevé l'empire Ottoman, dont il venoit d'établir le ſiége à Andrinople, après avoir ajouté de nouvelles conquêtes à celles de ſes prédéceſſeurs. Amurat ſon ſucceſſeur, accrut encore cette puiſſance formidable. Les Grecs avoient fermé l'iſthme de Corinthe, trop foible barriere pour arrêter ces fiers conquérants. Le pape fit aſſurer d'un puiſſant ſecours Manuel & Jean ſon fils, aſſocié depuis peu à l'empire: mais il exigeoit qu'ils commençaſſent par embraſſer la croyance des Latins. Les Grecs propoſerent un concile compoſé des prélats des deux Egliſes, & demanderent en même-temps que cette aſſemblée ſe tînt à

Constantinople. Martin, après avoir hésité quelque temps, y consentit, pourvu que les deux empereurs en fissent les frais. Ceux-ci au contraire alléguoient leur impuissance, & prétendoient que c'étoit au pape à se charger de la dépense. Ces difficultés firent avorter une négociation dans laquelle on ne cherchoit de part & d'autre qu'à se surprendre. Les Grecs étoient trop attachés à leurs principes pour exécuter les propositions de Manuel, & le pontife Romain promettoit ce qu'il ne pouvoit tenir, en offrant d'armer les Occidentaux. La guerre qui ravageoit alors presque toute l'Europe, rendoit impraticable le projet d'une croisade. Ces expéditions éloignées n'excitoient plus la valeur des Européens, assez occupés de leurs guerres particulieres. On reçut avec la plus grande indifférence la nouvelle de trois descentes consécutives du soudan de Babylone dans l'île de Chypre, la désolation entiere de ce royaume, la prise de *Jean de Lusignan*, qui fut contraint de payer pour sa rançon deux cent mille ducats. En vain l'on publia en Europe un prétendu mani-

AN. 1432.

AN. 1432. feste [a] du prince Mahométan, conçu dans les termes les plus injurieux,

a Monstrelet, historien estimé, nous a transmis cet écrit. Les expressions bizarres dont il est rempli, sont par leur ridicule dignes de la curiosité des lecteurs, d'autant plus que ce monument présenté comme authentique par un auteur d'ailleurs assez instruit pour le temps, sert à faire connoître l'esprit de son siecle. Le voici « Baldadoch, fils d'Aire, » connestable de Jérico, prevost de Paradis terrestre, nepveu des Dieux, roy des roy s, prince des » princes, souldam de Babyloine, de Perse, de Jérusalem, de Chaldée, de Barbarie, prince d'Afrique & animal d'Arcadie, seigneur de Siche, des » Ainces, des Payens & des Maritans, maître Anchipotel; advoué d'Amazone, gardien des Iles, » doyen des abbayes, commandeur des temples, » froisseur des heaumes, fendeur des escus, perceur » des haubers, rompeur de harnois & de places, » lansseur de glaives, effondeur de destriers, tresperceur de presses, destruiseur de chasteaux fleur » de chevalerie, sanglier de hardiesse, aigle de largesse, cremeur des ennemis, espérance d'amis, » recouvreur des desconfits, estandart de Machomet, seigneur de tout le monde : aux roys d'Allemaigne, de France & d'Angleterre, & à tous » les autres roys, ducs & comtes, & généralement » à tous ceux esquels nostre débonnaireté est à advenir, salut & dilection en nostre grace. Comme » ainsi soit qu'il est bien loisible de relenquir (laisser) erreur par sagesse qui passe qui veult : vous » mande, que vous ne laissez nullement, ne tardez » à venir par devers moy, & relevez vos fiefs & » terres de ma seigneurie, en reniant vostre Dieu » & la foy chrestienne; délaissant vos erreurs, esquelles vous & vos devanciers avez été enveloppez trop longuement : ou autrement mon indignation & la puissance de ma forte épée tournera » sur vous assez briefvement, dont j'aurai vos testes en rançon sans rien espargner. Ces lettres » furent données la vigile des Ambassadiens, l'an » dixieme de nostre couronnement, la seconde année après nostre noble victoire & destruction du » malheureux pays de Chipre.

adreſſé à tous les ſouverains de la chrétienté : ces impoſtures avoient perdu leur crédit. AN. 1432.

Cependant au temps marqué le concile s'aſſembla dans la ville de Pavie, d'où quelque temps après, la contagion obligea de le transférer à Sienne. On y renouvela la condamnation des erreurs de Wiclef & de Jean Hus. Les prélats s'étoient rendus en très-petit nombre à cette aſſemblée, ce qui ſervit de prétexte au ſaint pere pour en ordonner la diſſolution. Le grand projet de la réformation fut remis au concile prochain, indiqué à ſept ans de-là dans la ville de Bâle.

Concile de Paris.

Hiſtoire de la ville de Paris.

Reg. du parlement.

Hiſt. Eccléſ. &c.

Durant l'intervale de ces aſſemblées écuméniques, on tint quelques conciles nationaux. L'archevêque de Sens en convoqua un à Paris, dont nous allons raporter quelques diſpoſitions relatives aux mœurs & à la diſcipline eccléſiaſtique. Les défenſes tant de fois publiées de profaner les Egliſes par des farces ridicules, dont l'ignorance & la ſuperſtition avoient introduit l'uſage, y furent renouvelées, ſans qu'il fût poſſible d'abolir entiérement ces

AN. 1432. coutumes barbares [a]. Le même concile ordonna qu'à l'avenir les évêques auroient ſoin d'avertir dans leurs diocèſes ceux qui aſpiroient au ſoudiaconat, que cet état exigeoit une continence perpétuelle : ce qui ſembleroit prouver que juſqu'alors on avoit cru que cette obligation n'impoſoit pas un devoir de rigueur. On rapela les anciens canons, qui interdiſoient aux eccléſiaſtiques l'uſure, le commerce, les habits rouges ou verts, à queues traînantes, fendus par devant ou par derriere au-deſſus des genoux ; la fréquentation des jeux, des cabarets, & ſur-tout l'entretien des concubines. La corruption des mœurs étoit ſi grande qu'on ne doit pas être ſurpris de voir les vices des ſéculiers ſe gliſſer parmi les miniſtres de l'autel. Pluſieurs prê-

a Elles étoient regardées dans quelques endroits comme des prérogatives inviolables. On portoit ces excès juſqu'à la plus monſtrueuſe indécence. Dans la Bretagne les prêtres accompagnés de laïques, auſſi peu ſenſés qu'eux, entroient de force dans les maiſons, ſaiſiſſoient ceux qu'ils trouvoient encore au lit, les traînoient nus juſqu'à l'Egliſe, les couchoient ſur l'autel, & ne les laiſſoient échaper qu'après les avoir couverts d'un déluge d'eau. La ſeconde des fêtes de Pâques étoit particuliérement affectée à cette burleſque cérémonie. *Preuves pour ſervir à l'hiſtoire de Bretagne.*

An. 1432.

es incontinents imaginerent l'expé-
ent d'entretenir des femmes dans
es maiſons étrangeres, perſuadés
i'à la faveur de ce ſubterfuge ils
tisfaiſoient littéralement aux régle-
ents qui leur défendoient d'avoir
es *chambrieres chez eux*. Il falut
expliquer d'une maniere plus pré-
ſe; mais les interprétations de la
i n'arrêterent pas le cours de ces
éſordres. Une funeſte expérience ne
ous a que trop démontré combien
et abus a cauſé de préjudice à la
eligion dans l'eſprit du vulgaire,
ccoutumé à ne juger de la ſainteté
u culte que par les mœurs de ſes
iniſtres. Au ſurplus, cette défenſe
ui comprenoit les ſéculiers ainſi que
s clercs, offre une ſingularité dont
ſeroit difficile de rendre raiſon.
n prêtre concubinaire n'étoit puni
ue par le retranchement d'une par-
e de ſon revenu, tandis que les ca-
ons condamnoient un laïques à des
eines corporelles.

Les diverſes regles preſcrites dans
ette aſſemblée nous inſtruiſent d'une
finité d'uſages ignorés de nos jours.
On enjoignoit aux chanoines un
xtérieur de dévotion en récitant

AN. 1432. leurs heures. Il leur étoit défendu sous peine d'être privés de leurs ré-tributions, de commencer un verse que le précédent ne fût achevé. Com-me quelques-uns d'entr'eux possé-doient plusieurs canonicats en mêm temps dans différentes Eglises, il ar-rivoit souvent que pour ne pas man-quer leur droit de présence ils pré-cipitoient leurs offices; on les voyoi dans les rues courir d'une collégial à l'autre, revêtus de leurs ornement ce qui les exposoit aux railleries & souvent aux huées de la populac Les chapitres eurent ordre de ré-primer l'indécente avidité de c *coureurs de bénéfices*. Plusieurs des di-positions concernant la modestie la forme des habillements, chauss-res, chaperons & capuchons, no aprennent que le luxe avoit pénét jusques dans les monasteres. C s'attacha pareillement à détruire, c du-moins à diminuer ces nuées quêteurs vagabonds, qui munis fausses bulles, parcouroient les pr-vinces en distribuant des indulgenc à tout prix.

Dans cette multitude de régl-ments, la plupart très-sages, il s'

An. 1432.

ouve quelques-uns, conformes à
vérité au génie du siecle, mais
ue le nôtre n'adopteroit pas aussi
cilement. Il suffira d'en citer un
ul exemple pour s'en convaincre.
orsqu'un magistrat séculier ayant
it emprisonner un clerc, refusoit de
rendre à la premiere sommation
u juge ecclésiastique, on cessoit de
élébrer le service divin, non-seu-
ment dans la paroisse, mais dans
s Eglises voisines & dans les mo-
asteres; de maniere que le juge
ebelle & les habitants de son ref-
ort étoient également excommu-
iés. Vainement la justice séculiere,
econdée par la plus saine partie des
cclésiastiques, s'efforçoit de répri-
ier l'abus des excommunications;
e mal invétéré subsistoit sous deux
bris trop puissants, le fanatisme &
avarice. Cette proscription sacrée,
ccompagnée de rits propres à ins-
irer la terreur, en imposoit tou-
ours à ceux qu'elle frappoit juste-
ient ou sans cause légitime. On la
ulminoit dans l'horreur des ténè-
res, au son de toutes les cloches:
près avoir jeté à terre la Croix &
Evangile, on prononçoit les plus

AN. 1432. effrayantes imprécations. Ces malédictions exprimées dans un latin barbare glaçoient les auditeurs. Les noms des condamnés étoient inſcrits ſur deux tables, dont l'une poſée ſur l'autel, ou contre les murs de l'Egliſe, rendoit l'infamie publique Ce qui augmentoit le ſcandale, c'eſt qu'il n'y avoit rien de ſi commun que ces condamnations : on les prodiguoit pour les cauſes les plus légères & purement civiles. On obtenoit une ſentence d'excommunication contre un citoyen, comme on obtient de nos jours une ſentenc du châtelet ou des conſuls. Les recteurs des Egliſes avoient des regiſtres exacts. Ces liſtes, qui contenoient les noms des proſcrits, étoien en quelque ſorte des rôles de contributions ; car l'argent ſeul avoit l pouvoir de conjurer la foudre. Il en avoit un tarif. Le malheureu pourſuivi par l'anathême, obligé d s'adreſſer au *Porte-ſceau* pour la levé de l'interdit, donnoit une ſomm proportionnée au délit & à ſes facu tés. S'il manquoit d'argent, il pou voit, en promettant d'acquitter l taxe dans un certain temps, obten

'on ſuſpendît l'excommunication. AN. 1432.
l'expiration du terme, ſi la même
puiſſance ſubſiſtoit, on l'excom-
nioit de nouveau. C'eſt ainſi qu'en
ſervant indiſcrétement de ces
nes ſpirituelles, deſtinées dans les
emiers ſiécles pour intimider les
ands coupables, on accoutumoit
enſiblement les peuples à les moins
louter. Il eſt à propos d'obſerver
'il ſe tint à peu près dans le même
nps divers conciles particuliers
ns pluſieurs contrées de l'Europe,
nt les décrets ſont conformes aux
glements de celui de Paris : témoi-
age certain que les abus étoient
r-tout les mêmes.

La tranſlation du concile de Pavie *Idem. Ibid.*
la diſſolution de celui de Sienne
oient fait murmurer contre le pape,
'on accuſoit de vouloir éluder la
orme. Ce motif toutefois n'étoit
s vraiſemblablement le ſeul qui
uvoit alarmer le pontife. Les reſ-
; du ſchiſme ſubſiſtoient toujours
Aragon. Il étoit d'ailleurs aſſez
cupé à pacifier les troubles du
nt ſiége dans Rome, à rétablir la
lendeur de cette capitale du monde

AN. 1432. chrétien, & à recouvrer les terr
usurpées. Les franchises & les libe
tés de l'Eglise Gallicane, fixées da
deux assemblées générales du clerg
de France, sous le regne précéden
étoient trop directement opposé
aux prétentions ultramontaines, po
que la cour Romaine ne fît pas ag
tous les ressorts qui étoient en so
pouvoir, afin d'en obtenir la sup
pression. Les envoyés de Martin en
ployerent à ce sujet de si vives in
tances auprès du roi, que ce princ
par égard pour sa S. S. se rendit
leurs sollicitations. On expédia p
son ordre un édit de révocation
toutes les ordonnances & arrêts re
dus pendant le schisme pour assur
les libertés de notre Eglise. C'ét
les détruire entiérement, & de no
veau ouvrir la porte à tous les des
dres auxquels on avoit eu tant
peine à remédier. Le procureur g
néral de l'avis des gens du conseil
de l'avocat-général, s'opposa fort
ment à l'enregistrement de ces le
tres *données*, dit-il, *par le roi no
stre par inadvertance*, déclarant *qu
étoit prêt*, lorsque S. M. le lui com
manderoit, *de dire les causes de j*

Du Tillet. Liberté de l'Eglise Gallicane.

position, & toujours sauf l'honneur An. 1432.
révérence du roi notre sire & de tous.
l étoit alors le stile usité.

Parmi le grand nombre des incon- *Idem. Ibid.*
nients qui résultoient du droit que
pontifes Romains s'étoient attri-
é, de disposer des bénéfices, un
s plus préjudiciables pour le clergé
France étoit de les voir conférer
des étrangers qui n'avoient sou-
nt d'autre titre qu'une protection
quise par l'intrigue ou à prix d'ar-
nt. On avoit toujours réclamé con-
cet abus ; & nos souverains dans
usieurs ordonnances avoient décla-
qu'à l'avenir aucun étranger ne se-
it admis à posséder des bénéfices
ns le royaume. La violation conti-
elle de cette loi sembloit annoncer
e c'étoit un mal sans remede. On
renouvela dans le temps du con-
le de Constance. Les ambassadeurs
France la firent signifier aux pré-
ts qui composoient l'assemblée. Cet-
signification fut plusieurs fois réi-
rée à Martin V, pendant le cours
son pontificat, & même à son
ccesseur, & toujours sans succès.
On ne peut accuser que la condescen-
ance du monarque de l'inutilité d'un

réglement si salutaire. Pour en assure
AN. 1432. l'exécution, il auroit été nécessair
qu'on n'eût point accordé de dispen
se, & que la facilité avec laquell
on cédoit aux importunités, n'eû
point étouffé la loi sous une multit
de d'exceptions.

Idem. Ibid. Martin eut enfin la consolation d
voir expirer le grand schisme d'Oc
cident, après cinquante ans de divi
sions & de scandale. Ce fut le car
dinal de Foix, légat du saint siége
qui termina cette grande affaire ave
le roi d'Aragon. *Gilles Mugnos*, suc
cesseur de Pierre de Lune, abdiqu
en présence des cardinaux de so
obédience. Il assembla ensuite le con
clave, dans lequel *Othon Colonne*
sous le nom de Martin V, fut él
Pour le dédommager en quelq
sorte de la dignité dont il venoit
se démettre, le pape lui donna l'év
ché de Majorque.

Idem. Ibid. Cependant la situation de l'em
pire de Constantinople devenoit d
jour en jour plus déplorable. Maho
met I étoit mort. Amurat & Mu
tapha se disputerent le trône. Ce der
nier, quoiqu'appuyé des Grecs, f
vaincu, fait prisonnier & étrangl

nurat victorieux vint aſſiéger Conſ-
tinople. Il leva le ſiége après qua- AN. 1432.
mois pour marcher contre un ſe-
nd Muſtapha, qui éprouva le ſort
premier. Cette diverſion donna
elque relâche à la ville impériale ;
is tout annonçoit ſa deſtruction
ochaine. Dans ces triſtes circonſ-
nces Jean Paléologue alla en Hon-
e implorer l'aſſiſtance de Sigiſ-
ond, qui lui-même occupé contre
Huſſites n'avoit pas trop de tou-
ſes forces pour leur réſiſter. Pa-
logue convaincu par ſes propres
ux de l'impuiſſance de l'empereur
Occident, eut de nouveau recours
pape, qui venoit pour lors d'in-
quer le concile de Bâle pour l'an-
e ſuivante. On preſſa les Grecs d'y
voyer leurs ambaſſadeurs pour tra-
iller à la réunion des deux Egliſes ;
le ſaint pere offrit de défrayer les
putés. On les aſſura en même temps
un puiſſant ſecours, immédiate-
ent après cette réunion.

Tandis que les envoyés rapor- Mort de Martin V. *Ibid.*
ient cette réponſe à Conſtantino-
e, Martin V, âgé de ſoixante-trois
s, mourut à Rome d'une attaque
apoplexie, après avoir occupé la

AN. 1431. chaire de ſaint Pierre treize an
trois mois & douze jours. Ce r
pectable pontiſe mérita les tit
glorieux de reſtaurateur de Rome
de pacificateur de l'Italie. Il ét
ſavant pour ſon ſiécle : la litté
ture & les arts trouverent en lui
protecteur. Il confirma par ſes bul
l'inſtitution de l'Univerſité de Lo
vain, que Jean, duc de Brabar
érigea en 1425. La célébrité de ce
école s'eſt perpétuée juſqu'à no
ſiécle. On ne doit pas oublier c
ce fut ſous ſon pontificat que
navigateurs Portugais découvrir
l'Ile de Madere ; & côtoyant l'A
que, pénétrerent juſqu'aux extrén
tés de l'Orient. Martin accorda a
rois de Portugal la propriété des t
res dont ils ſe rendroient maîtr
depuis le promontoire de Gan
juſqu'aux confins des grandes I
des. Cette conceſſion fut confirn
par ſes ſucceſſeurs. Il n'eſt pas
reſſort de l'hiſtoire d'examine
quel titre le ſaint pere diſpoſoit
cette partie du globe en faveur d
conquérant, qui n'y avoit lui-n
me d'autre droit que celui du p
fort.

Après la mort de Martin les cardi-
ux assemblés lui donnerent pour
ccesseur *Gabriel Gondolmere*, Véni-
en, qui prit le nom d'Eugene IV.
es Colonnes, mécontents d'une re-
erche qu'on fit des trésors du feu
pe, exciterent une sédition dans
ome. Un Cordelier, ou un Béné-
ctin, nommé *le petit Moine*, en-
eprit de leur livrer le château Saint-
nge. Le complot fut découvert.
es Colonnes, après avoir livré quel-
ies combats furent contraints de
ir. Le moine fut écartelé.

AN. 1432.

Election d'Eugene IV. *Ibid.*

Monstrelet.

Quelque temps avant sa mort Mar-
n V avoit donné plein pouvoir au
rdinal *Julien Cesarini*, son légat
Allemagne, de célébrer le con-
le qui devoit s'assembler cette
ême année dans la ville de Bâle
d'y présider en son nom. Ce choix
t d'abord confirmé par Eugene.
ilien, chef de la croisade contre
s hérétiques de Boheme, marchoit
ors contr'eux avec une armée de
uarante mille cavaliers Allemands,
ommandés par Fréderic, électeur
e Brandebourg. Les Hussites n'eu-
ent qu'à se présenter pour dissiper
ette multitude de croisés, dont tous

les exploits s'étoient bornés à com-
An. 1432. mettre les plus affreux brigandages
ſans reſpect pour l'humanité. Apr
cette déroute Sigiſmond perdit tou
eſpérance de dompter les rebelles p
la force des armes : il eſſaya, en l
invitant d'envoyer leurs députés
concile, de les ramener par les voi
plus douces de la perſuaſion, moye
qu'il eut été ſans doute plus ava
tageux d'employer d'abord. Il le
écrivit pour les engager à cette c
marche. Il leur rapeloit dans
lettre qu'il étoit né parmi eux, il l
exhortoit à lui rendre leur confianc
Il leur marquoit qu'il paſſoit inc
ſamment en Italie, afin de le
laiſſer l'entiere liberté de ſe rend
à Bâle avec une ſuite aſſez conſic
rable pour garantir leur ſûreté.
vouloit par-là prévenir de trop juſ
ſoupçons. On n'avoit pas perdu
ſouvenir du ſupplice de Jean Hus
de Jérome de Prague. Les préca
tions que l'empereur offroit de l
même aux envoyés des Bohémier
étoient un aveu humiliant de l'inc
titude de ſa foi.

Le cardinal Julien vint à Bâle
la fin de 1431. L'ouverture du co
c

AN. 1432.

cile se fit le 14 décembre de cette an-
née. On peut regarder cette assem-
blée comme une suite de celles de
Constance, de Pavie & de Sienne.
Les objets qui devoient s'y traiter se
réduisent à six principaux; l'extirpa-
tion des hérésies, la réunion de tous
les chrétiens à l'Eglise catholique,
l'instruction des fideles, les moyens
de procurer la paix entre les princes,
la réformation de l'Eglise dans son
chef & dans ses membres, enfin le
rétablissement de l'ancienne disci-
pline. Il ne faut pas omettre une
particularité intéressante pour notre
histoire littéraire; les manuscrits
étoient alors si rares, que les peres
du concile furent obligés d'emprun-
ter de l'abbé de Cluny divers ou-
vrages de Saint Augustin, & de saint
Ambroise, de saint Fulgence & de
saint Anselme, qui leur manquoient,
offrant de donner toute sureté, ainsi
que de payer les frais du transport
de ces volumes.

Spicil Misallane epist. l. 3. p. 761, 2 col.

Dès la premiere session on renou-
vela les décrets du concile de Cons-
tance contre tous ceux qui par intri-
gue ou par violence entreprendroient
de rompre l'assemblée. Ces mesures

AN. 1432. regardoient indirectement le saint pere qui, craignant qu'on n'attentât à son autorité, paroissoit déja songer à faire une nouvelle convocation de prélats dans quelque ville d'Italie, où son pouvoir auroit vraisemblablement plus d'influence que sur les bords du Rhin. Il avoit même indiqué la ville de Bologne; mais le cardinal Julien lui écrivit si fortement, qu'il fut obligé pour lors de renoncer à ce dessein, d'autant plus que la plupart des puissances de l'Europe, qui avoient envoyé leurs ambassadeurs au concile, concouroien à ce qu'il ne fût point transféré hor de Bâle. Cette résolution venoi récemment d'être confirmée dan l'assemblée du clergé de France tenu à Bourges. Le roi en conséquenc avoit écrit à l'empereur Sigismond ainsi qu'aux ducs de Milan & d Savoie. La même assemblée de Bou ges députa l'archevêque de Lyon a pape pour lui faire aprouver sa dé libération. Ainsi l'on pouvoit entre voir les premiers germes de div sion entre Eugene & le concile. No aurons soin d'en raporter les pri cipales circonstances, à mesure q

es événements de cette hiſtoire en xigeront le récit.

AN. 1432.

Diſgrace de la Trémoille. Il eſt arrêté à Chinon, *Monſtrelet. Chron. de Fr. Hiſt. de Bret.*

La ſageſſe & la fermeté que le roi voit fait voir en excluant les étrangers de la poſſeſſion des bénéfices, n adhérant aux remontrances des nagiſtrats dans l'affaire concernant e maintien des libertés de notre Égliſe contre les prétentions de la our Romaine, & récemment en averſant l'oppoſition du pape à la nue du concile de Bâle, prouvent ue ce monarque étoit capable de ger ſainement, lorſque débarraſſé es gens qui abuſoient de ſa facili, il ne conſultoit que ſes lumièrs ou celles de miniſtres déſintéeſſés. Cette molle complaiſance, i le livroit ſans ceſſe aux dangers l'obſeſſion, continuoit de remplir cour d'intrigues & de cabales. La rémoille jouiſſoit toujours d'un crédi qu'il devoit moins à l'inclination e ſon maître, qu'à l'aſcendant qu'il voit uſurpé ſur lui. Charles ne l'aimoit plus, mais il le ſouffroit par habitude. Dans l'ivreſſe d'une longe proſpérité l'imprudent favori nenviſageoit que la grandeur apparente qui l'ébiouiſſoit; tandis que

AN. 1431. la jalousie, la vengeance méditoient sa perte : il s'étoit fait des ennemis de presque tous les courtisans. Le connétable le détestoit; il avoit tout à redouter de la part du duc de Bretagne qui venoit de conclure le mariage de Pierre, son second fils avec l'héritiere de Thouars, Françoise d'Amboise. Cette alliance devoit engager le duc à partager l ressentiment de l'affront que la Tremoille avoit fait au pere de cet demoiselle, qu'il osoit encore ret nir dans les fers. Rien ne démont mieux combien les hommes parv nus au faîte de l'élévation auroie besoin de s'attacher des amis, q l'exemple de ce seigneur. On con roit sa ruine presque sous ses yeu sans que parmi cette foule d'ado teurs de sa fortune, il s'en trou un seul qui eût le courage de l'av tir de ce qui se tramoit, Cha d'Anjou, comte du Maine, be frere du roi, paroissoit à la tête complot, dont Richemont, qu qu'absent, étoit l'ame. La reine Sicile entra dans le projet : la re en fut informée; mais cette tueuse princesse refusa d'y pre

art. Le ſire du Bueil, neveu de la Trémoille, ſe montroit un des plus nimés, & ſe chargea lui-même de onduire l'exécution. On choiſit le emps que la cour étoit à Chinon. Gau- ourt, gouverneur de la place, livra ne fauſſe porte du château. A l'heure narquée, *du Bueil*, *Chaumont*, *Coi- ivy*; *la Varenne*, *Roſnyvinen*, ſui- is d'une troupe déterminée, ſont ntroduits par Fretal, lieutenant de Gaucourt, montent à l'apartement, nfoncent les portes. La Trémoille veillé par le bruit, ſe précipite de on lit, veut ſe mettre en défenſe, eçoit un coup de *dague* dans le ven- e, eſt ſaiſi, chargé de fers & con- uit au château de Montreſor. Tan- s qu'on l'emmene, du Bueil & oitivy vont trouver le roi, lui dé- arent ce qui s'eſt paſſé, l'aſſurent u'ils n'ont rien entrepris que pour n ſervice & celui de l'État. Char- s paroît quelque temps incertain, l doit aprouver ou condamner une tion ſi hardie, qui en le délivrant un homme importun, attentoit à n autorité. La reine ſurvient, ap- aiſe ſon reſſentiment. Le comte du aine prend auprès du roi la place

AN. 1432.

AN. 1432. de la Trémoille, & la disgrace de ce seigneur produisit à peine l'impression légere d'un orage passager. Les courtisans l'oublierent en cessant de le craindre; le monarque lui-même en auroit aussi facilement perdu la mémoire, si dans les États convoqués à Tours, quelque temps après cet événement, on ne l'avoit engagé à faire déclarer par le chancelier qu'il avouoit l'attentat commis *par les sires du Bueil & de Coitivy, & qu'il les retenoit dans ses bonnes graces.* Approbation aussi peu séante à la majesté souveraine qu'inutile à ses intérêts. Au surplus, il résulta de ce changement un avantage qui depuis longtemps formoit l'objet des vœux de toute la France.. Ce fut le rapel du connétable que le comte du Maine ménagea. L'éloignement de ce prince, premier officier de la couronne causoit un préjudice que le roi s'efforçoit en vain de se dissimuler. Richemont étoit un des plus grands hommes de son siécle; adoré des troupes, général expérimenté, son génie égaloit son courage; il aimoit l'honneur & sa patrie; fidele à ses engagements, magnanime, d'une probité incorrup

tible, ſes vertus ſubjuguoient l'eſtime & l'admiration de ceux-mêmes qui redoutoient l'auſtérité de ſon caractere. Il avoit tout pouvoir ſur l'eſprit du duc de Bretagne ſon frere; le duc de Bourgogne qui le connoiſſoit avoit pour lui la plus haute conſidération. Charles en lui rendant ſa confiance, ne tarda pas à recœuillir le fruit d'une démarche généralement aplaudie, & qui s'accordoit également avec le ſoin de ſa gloire & le ſalut de ſon état. AN. 1432.

Soulévement en Normandie.

Les prétentions reſpectives oppoſoient à la paix un obſtacle inſurmontable; l'impuiſſance de continuer la guerre avec des forces déciſives avoit fait dégénérer les expéditions en courſes d'aventuriers & de brigands. Le miniſtere Anglois étoit réduit à cette néceſſité d'expédients, que le duc de Bedfort & l'évêque de Thérouanne, Jean de Luxembourg, avoient été contraints de mettre en gage leur vaiſſelle & leurs plus précieux bijoux pour le paiement des troupes. Il ſe tint de nouvelles conférences avec auſſi peu de ſuccès que les précédentes. L'archevêque de Reims, chancelier de France, ſe retira très-mé-

Rym. act. pub. tom. 4. part. 4.

AN. 1432. content de la hauteur avec laquelle l'évêque de Thérouanne annonça les propoſitions du duc de Bedfort. Cependant les ennemis recevoient journellement quelqu'échec qui les avertiſſoit de ſonger à profiter des avantages qui leur reſtoient. Peu s'en étoit falu qu'ils n'euſſent perdu la Normandie entiere par le ſoulévement général des peuples de cette province, excédés de leurs vexations & de la dureté de leur gouvernement. Les payſans s'attrouperent dans les environs de Caen & de Bayeux, au nombre de ſoixante mille hommes; mais faute de chefs, ils ſe diſperſèrent auſſi facilement qu'ils s'étoient aſſemblés; enſorte qu'il ne s'en trouva plus que cinq mille à l'arrivée d'Ambroiſe de Lore, envoyé par le duc d'Alençon pour les commander. Il étoit impoſſible de tenter une entrepriſe conſidérable avec une milice ſi peu nombreuſe & ſi mal diſciplinée. De Lore ſe retira dans le Maine; & les Anglois acheverent aiſément de diſſiper ce foible reſte de rebelles, trop heureux de profiter de l'amniſtie qu'on leur accorda. Il n'en fut pas de même d'une ſédition excitée

dans la haute Normandie. Le maréchal de Rochefort ayant reçu ordre de se mettre avec quelques troupes réglées à la tête des révoltés, s'empara de la ville de Dieppe, & peu de temps après de Fécamp, de Montivilliers, de Tancarville, de l'Islebonne & de Harfleur, la premiere des places conquises sous le regne précédent. Plusieurs forts moins importants furent envelopés dans cette révolution. Les Anglois accoururent pour en arrêter les progrès. Ce mouvement exposa au ravage toute cette partie de la Normandie qu'embrassent la Seine, l'Océan, le Ponthieu & la Picardie, qui fut également dévastée par les gens de guerre des deux partis. L'auteur des chroniques de France raporte « *qu'il ne demeura* » *en tout le pays de Caux, homme ni* » *femme, sinon les garnisons qui gar-* » *doient les forteresses* ». En considérant la maniere dont on faisoit la guerre, la férocité des soldats, l'acharnement avec lequel de part & d'autre on se disputoit le terrein pied à pied, on est forcé de convenir que, malgré la supériorité que Charles paroissoit reprendre sur les ennemis, AN. 1432.

AN. 1432. la France ne pouvoit rentrer sous la domination de ses anciens souverains qu'après la destruction des trois quarts de ses habitants. Le salut du royaume exigeoit qu'une cause plus agissante concourût avec le zèle des sujets au rétablissement de la monarchie. On ne pouvoit l'espérer tant que les Anglois seroient apuyés de l'alliance du duc de Bourgogne.

Mariage du duc de Bedfort avec Jacqueline de Luxembourg. Mécontentement du duc de Bourgogne.
Ibid.

Le refroidissement, qui depuis quelque temps subsistoit entre ce prince & le duc de Bedfort s'étoit encore accru par la mort de l'épouse de ce dernier. Le mariage du régent avec Jacqueline de Luxembourg fille aînée du comte de saint Paul ne tarda pas à faire dégénérer cette froideur en mésintelligence déclarée. Le duc de Bourgogne se plaignit hautement d'une alliance contractée à son insçu avec la maison de Luxembourg, dont le chef étoit son parent & le premier de ses vassaux. Il est à présumer que le duc de Bedfort en cette occasion consulta moins sa politique que son penchant. *Car la fille* dit Monstrelet, *étoit frisque, belle & gracieuse, âgée de dix sept ans.* L'évêque de Thérouanne, Jean de Luxem-

bourg, qui avoit ménagé cette union, donna la bénédiction nuptiale aux deux nouveaux époux dans sa Cathédrale. Les nôces furent célébrées dans le palais épiscopal avec une magnificence extraordinaire. Le duc enniyré de son bonheur, prodigua les marques de sa libéralité. Entre plusieurs présents qu'il distribua, on admira sur-tout « *deux cloches moult riches & notables qu'il fit venir d'Angleterre, & qu'il donna à l'Eglise de Thérouanne, pour la joie & le plaisir qu'il print de son mariage* ». AN. 1432.

Cependant le cardinal de Wincester prévoyant les suites fâcheuses qu'entraîneroit nécessairement la division des ducs de Bedfort & de Bourgogne, essaya d'interposer sa médiation pour les réunir. Il les fit consentir l'un & l'autre à se trouver à Saint Omer. Ils y vinrent en effet; mais le refus mutuel de se rendre à la premiere visite, rompit l'entrevue, malgré les efforts que le cardinal employa pour surmonter cette difficulté. Ces deux princes qui s'étoient vus si souvent sans faire attention aux vaines formalités du cérémonial,

Les ducs de Bedfort & de Bourgogne se trouvent à Saint-Omer & refusent de se voir. *Ibid.*

AN. 1432. n'auroient jamais ſoupçonné qu'ils duſſent un jour être arrêtés par un ſemblable obſtacle. Ils ſe ſéparerent moins diſpoſés que jamais à renouveler les nœuds de l'ancienne amitié qui les avoit unis. Le duc de Bedfort comprit toute l'étendue de la faute qu'il avoit commiſe, mais déſormais elle étoit irréparable.

Suite de la méſintelligence entre les ducs de Bourgogne & de Bedfort.

Ces mécontentements réiterés en irritant le duc de Bourgogne le diſpoſoient inſenſiblement à traiter avec le roi. La fin des malheurs de la France étoit attachée à cette réconciliation. Il pouvoit diſpoſer du ſort de ſa patrie. Philippe étoit généreux il gémiſſoit en ſecret des cruelles extrémités où l'avoit entraîné la fatalité des circonſtances. Le royaum aux abois, des torrents de ſang des cruautés, des crimes, des atrocités en tout genre, un million d victimes immolées aux mânes de ſo pere ne l'avoient que trop vengé. So reſſentiment s'affoibliſſant avec l temps ne l'aveugloit plus au point d ne pas voir ce qu'il devoit à ſon légitime ſouverain, au ſang dont il ſortoit, à ſa gloire, à ſon intérêt mé

ne. Arbitre d'une paix, dont il pouvoit dicter les conditions, il ne tenoit qu'à lui d'en cimenter les articles par un traité avantageux, & de satisfaire à-la-fois son honneur & son ambition. S'il étoit encore retenu par ses premiers serments, la conduite altiere de ses alliés, leur ingratitude ne l'avoient que trop souvent affranchi de l'observation de ces promesses imprudentes. Il hésitoit toutefois; mais on pouvoit s'apercevoir de ses véritables dispositions. Il ne faut attribuer ses incertitudes qu'à l'embarras des conjonctures actuelles, qui suspendoient l'accomplissement d'une résolution déja formée. Ce n'étoit pas assez que le duc de Bourgogne se déterminât à ce changement; il étoit nécessaire que la noblesse & les peuples de ses domaines, ceux des Pays-Bas surtout, liés par le commerce avec les Anglois, y concourussent également; que ses grands vassaux, & cette multitude de partisans qui avoient embrassé sa querelle, agréassent une réconciliation qui ne s'accordoit peut-être pas avec leurs engagements par-

AN. 1432.

An. 1432. ticuliers. Nous avons vu précédemment ce prince obligé de rompre une trève qu'il venoit de conclure. Il faloit concilier les oppofitions de cette foule de chefs de compagnies & de capitaines de Brigands, accoutumés à ne fubfifter que de pillage, qui ne faifoient la guerre que pour leur compte, fur lefquels le duc n'avoit, pour ainfi dire, qu'une autorité conditionnelle & dépendante de leurs intérêts. Ajoutons à ces difficultés la crainte de paroître fe démentir, cette mauvaife honte qui furvit à nos paffions, & qui nous porte à rougir de réparer les fautes qu'elles nous ont fait commettre. Ces divers motifs prolongerent donc encore pendant quelque temps les négociations & les hoftilités que nous allons raporter, d'autant plus fuccintement, que la plupart de ces expéditions militaires, peu intéreffantes par leur uniformité, placées d'ailleurs par les écrivains contemporains fous des dates incertaines, n'offrent qu'un très-petit nombre de particularités dignes d'être remarquées.

Jean duc de Bourbon étoit mort Londres en 1433 [a]. Les Anglois erdirent par cette mort les avantaes qu'ils eussent pu tirer de sa délirance, en convenant avec ce prince 'une rançon raisonnable, au-lieu 'en exiger des conditions qu'il ne ouvoit exécuter. Charles, l'aîné de es enfants, devenu duc de Bourbon, voit épousé Agnès, sœur du duc e Bourgogne : il se plaignoit qu'on 'avoit pas rempli les conventions atrimoniales ; & sous ce prétexte l entra en Bourgogne les armes à la nain, soumit plusieurs places, & énétra jusqu'en Franche Comté. Le luc de Bourgogne reçut en Flandre a nouvelle de cette irruption : il narcha sans perdre de temps avec toues ses forces contre son beau-frere. La partie n'étoit pas égale. Charles erdit ses conquêtes plus promptenent qu'il ne les avoit faites, & se rouva bientôt réduit à la nécessité le défendre ses propres domaines. Environ vers ce même temps Gilles le Postel, convaincu d'avoir voulu

AN. 1433. & 1434.

Hostilités, guerre entre les ducs de Bourgogne & de Bourbon.

Monstrelet. Chron. de France

Journal de Charles VII. Hist. d'Angleterre.

Act. pub. &c.

a Il fut inhumé dans l'Eglise des Freres mineurs de Londres, & 18 ans après transporté en France dans a chapelle du prieuré de Souvigny, où l'on voit on tombeau. *Rym. act. pub. tom.* 5.

AN. 1433. & 1434.

aſſaſſiner le duc de Bourgogne, fut décapité à Mons. On ſoupçonna la comteſſe douairiere de Hainaut de l'avoir excité à cet attentat.

Idem. Ibid.

Cependant les François eſcaladèrent Saint-Vallery dans le Ponthieu & Creſpy en Valois. Le bâtard de Thian, gouverneur de cette derniere place, fut fait priſonnier de guerre, ainſi que la garniſon. Le comte de ſaint Paul reprit Saint-Vallery par compoſition, après un ſiége de trois ſemaines, & mourut peu de jours après d'une maladie contagieuſe dont les ravages affreux concouroient alors avec ceux de la guerre à la deſtruction de l'eſpèce humaine. Le jeune comte de ſaint Paul, conduit par Jean de Luxembourg, comte de Ligny, ſon oncle, entra dans le Laonnois avec cinq mille combattants, mit tout à feu & à ſang juſqu'aux portes de Laon. On fit dans un combat, qui ſe livra près de cette ville, pluſieurs priſonniers qui furent maſſacrés. Le comte de Ligny en fit tuer quelques-uns par ſon neveu, âgé pour lors de quinze ans, *lequel*, dit Monſtrelet, *y prenoit grand plaiſir.* C'étoit vraiſemblablement pour

accoutumer au carnage. Quel plan éducation ! D'un autre côté la Hire, habanne, Blanchefort, Flavy & ongueval, ſuivis de quinze cents ɔmbattants, ravagerent l'Artois & Cambreſis, ſacagerent, brûlerent ut ce qui ſe trouva ſur leur paſſa-, emmenerent une multitude de iſonniers, & revinrent à Laon parger leur butin. C'eſt toujours le ême tableau. Les Bourguignons ſe ndirent maîtres de Provins par eſcade, tandis que les Royaliſtes ſurenoient pour la ſeconde fois Saint-allery, que Jean, comte de Nevers, prit peu de temps après.

An. 1433. & 1434.

Sur ces entrefaites Talbot, nouellement débarqué en Normandie ec huit cents hommes d'armes, ſe ignit à l'Ile-Adam, à l'Evêque de hérouanne & au Gallois d'Aunay. s s'emparerent de Beaumont-ſur-Oiſe, dont ils détruiſirent la citaelle, de Creil, de Neuville, de rreſpy en Valois & de Clermont en eauvaiſis. Les Royaliſtes eurent leur evanche par la priſe de Ham-ſur-omme, place très-importante, aartenante au comte de Ligny, & ui leur livroit l'entrée du Verman-

dois, de l'Artois & du Cambresi:
An. 1433. & 1434. Le duc de Bourgogne, que dès lor on ménageoit, dans l'espérance d'u accommodement prochain, pria l comte de Richemont de lui fair restituer cette ville : elle fut remi à Luxembourg, moyennant quarant mille écus, qui furent distribués au troupes. Cette contribution fourn au duc de Bourgogne un prétexte d lever une taille générale sur ses État d'Artois.

Idem. Ibid. La Hire, Vignoles son frere, Chabanne continuerent de désole les frontieres de l'Ile de France de la Picardie. Ils s'aprocherent d Clermont en Beauvaisis, où com mandoit le seigneur d'Auffemont qui les pria de s'arrêter & leur f porter des rafraîchissements. Non co tent de ces témoignages d'amitié cet imprudent gouverneur sortit d sa forteresse pour entretenir la Hire jadis son compagnon d'armes. A pe ne se fut-il aproché, que la Hire l saisit, l'enchaîna, le contraignit à l livrer la place, & le fit sur-le-cham descendre dans une *basse-fosse*, où i le retint pendant un mois dans la plu dure captivité. Vainement le ro

écrivit plusieurs fois lui-même à la Hire, pour l'engager à lui rendre la liberté sans rançon; jamais il ne voulut le relâcher qu'il n'eût payé quatorze mille saluts d'or[a], & un cheval estimé la valeur de vingt queues de vin. Quelque temps après la Hire fut arrêté par surprise, jouant à la paume, & traité à peu près de la même maniere. On peut conjecturer par ces exemples qui étoient fort fréquents, à quoi se réduisoit l'autorité des princes sur ces farouches guerriers qu'ils étoient encore forcés de ménager.

AN. 1433. & 1434.

Le duc de Bourbon n'avoit pas tardé à se repentir de l'invasion qu'il avoit faite en Bourgogne sur un prétexte assez léger. L'armée Bourguignone étant entrée dans ses États, vint se présenter en bataille jusques sous les murs de Villefranche où il s'étoit renfermé. Il fit réponse qu'il ne se battoit point, puisque le duc de Bourgogne ne s'y trouvoit pas en

Paix entre les ducs de Bourgogne & de Bourbon. *Ibid.*

a Les saluts étoient ainsi nommés, parce qu'ils portoient l'empreinte de la Vierge recevant la salutation de l'Ange. Ces espèces frappées sous la fin du regne de Charles VI, & sous celui de Henri VI, roi d'Angleterre, étoient de soixante-trois au marc, & valoient vingt-cinq sous tournois.

AN. 1433. & 1434.

personne ; & pour donner une preuve de son refus, il fit sortir quelques troupes de la ville, & vint ensuite *monté sur un excellent coursier, sans armures, vêtu d'une longue robe, un bâton en son poing, pour faire rentrer ses gens.* Les Bourguignons ne pouvant le forcer au combat, se répandirent dans le Bourbonnois, qu'ils ravagerent. Cependant le comte de Richemont & celui de Nevers, fait depuis peu comte d'Etampes, s'entremirent de la réconciliation. Leurs agents dans une conférence tenue à Mâcon arrêterent que les deux beaux freres se trouveroient dans la ville de Nevers. Le duc de Bourgogne y vint le premier, & combla de caresses le duc & la duchesse de Bourbon, qui arriverent quelques jours après, accompagnés du maréchal de la Fayette & de Christophe d'Harcourt. Le sujet de la querelle étoit de si peu d'importance qu'elle fut terminée en une séance. Cette entrevue, à laquelle le comte de Richemont assista, se passa en fêtes. *On y dansa*, dit Monstrelet, *& y eut moult grand foison de momeurs & farceurs.* Ce qui fit dire à un chevalier de Bourgogne :

Entre nous autres sommes bien mal conseillez de nous adventurer & mettre en péril & danger de corps & d'ame, pour les singulieres voulentez des princes & grans seigneurs, lesquels, quand il leur plaist, se reconseillent l'un avecques l'autre, & souventes fois advient que nous en demeurons poures & destruits. AN. 1433. & 1434.

Quelque temps avant que la conférence se séparât, Regnaut de Chartres, archevêque de Reims, chancelier de France, accompagné de quelques seigneurs du conseil, se rendit à Nevers. Les ducs de Bourgogne & de Bourbon allerent le recevoir hors de la ville & le conduisirent jusqu'au logis, qui lui avoit été préparé. On tint plusieurs conseils secrets où furent jetés les premiers fondements de la paix générale. Le duc de Bourgogne ne parut pas éloigné des propositions que l'archevêque lui fit de la part du roi; mais comme il ne vouloit pas que les Anglois pussent lui reprocher d'avoir traité sans leur participation, on convint qu'ils seroient apelés pour discuter conjointement avec eux les intérêts réciproques. Ils demanderent

An. 1433. & 1434.

d'abord qu'on s'assemblât à Calais & consentirent ensuite que le congrès se tînt dans la ville d'Arras ainsi que les ministres de Charles et étoient demeurés d'accord avec le duc de Bourgogne. On fit part de cette nouvelle au pape, au concile de Bâle, ainsi qu'à toutes les puissances de l'Europe.

Retraite du duc de Savoie à Ripaille. *Ibid.*

On vit cette année un de ces fameux exemples du mépris des grandeurs, événements que les hommes admirent, parce qu'ils n'ont que des idées fausses du bonheur que comporte leur existence: Amée VIII, surnommé le pacifique, premier duc de Savoie, fatigué des soins du gouvernement, forma le projet d'abdiquer & de se retirer à Ripaille, séjour de plaisance à une demi-lieue de distance de Turin. Il résigna la couronne ducale à Louis son fils aîné, se réservant toutefois le pouvoir de la reprendre, & donna le comté de Genève au second. Après avoir réglé avec les États de ses domaines tout ce qui concernoit l'administration, il se renferma dans la retraite qu'il avoit choisie, où il prit l'habit de l'ordre de saint Maurice, fondé par ses prédécesseurs.

es auteurs contemporains nous ont anſmis la deſcription de cet habille- ient. *C'étoit une griſe robe, un long antel, un chaperon gris & courte rnette d'un pied, un bonnet vermeil ir deſſus le chaperon, ſur la robe une inture dorée, & par deſſus le man- l une croix d'or pareille à celle que ortoient les empereurs d'Allemagne.* eux de ſes courtiſans embraſſerent ette vie religieuſe, dont toute l'auſ- érité ne conſiſtoit que dans l'exté- eur. Amée avoit moins deſſein de conſacrer à la mortification & à la énitence, que de jouir ſans trou- le de tous les agréments d'un loiſir oluptueux. *Il ſe faiſoit ſervir, ainſi ue ſes compagnons,* dit Monſtrelet, *u lieu de racines & d'eau de fontaine, u meilleur vin & des viandes les plus equiſes qu'on pouvoit rencontrer.* Il endit ſon ſéjour célébre par la onne chere; & le peuple ſe ſert enco- e de nos jours de cette expreſſion pro- erbiale *faire ripaille*, pour déſigner es délices de la table. Après qua- ante-trois années d'un regne floriſ- ant, il ſeroit injuſte de blâmer ce rince d'avoir cherché loin du trône

AN. 1433. & 1434.

un repos incompatible avec l'exerc
ce du pouvoir ſuprême.

AN. 1435.

Retour du duc de Bourgogne en Flandre. Il vient à Paris.

Après l'accommodement concl
Nevers avec le duc de Bourbon,
duc de Bourgogne revint dans l
États de Flandre à deſſein de rép
mer la révolte des habitants d'Anve
occaſionnée par une impoſition qu
avoit établie ſur le commerce ma
time. Les rebelles prirent de ſi juſt
meſures & firent paroître tant de
ſolution, que le duc fut obligé
compoſer avec eux. Cette affaire te
minée, il diſpoſa les préparatifs n
ceſſaires pour le congrès qui dev
inceſſamment ſe tenir à Arras. Ta
dis qu'il envoyoit les ſeigneurs
Lannoy & de Crevecœur en Amb
ſade vers le roi d'Angleterre, il
rendit à Paris dans le deſſein de
concerter avec le duc de Bedſort. I
l'aveu de tous les écrivains de
ſiécle le faſte du duc de Bourgog
effaçoit celui des autres princes. S
cortege, lorſqu'il vint à Paris,
il affecta même de tenir ce qu'
apeloit *cour pleniere*, pourra no
donner une idée de l'eſpèce du lu
qui régnoit alors: Outre le jeu
» com

comte de Charolois, il conduisoit avec lui trois fils naturels & une belle Pucelle. Trois chariots couverts de drap d'or servoient pour porter la duchesse & quelques dames de la suite : les autres étoient montées sur haquenées. Cent vingt charrettes & cent chariots le suivoient chargés d'armures, artillerie, chair sallée, poisson sallé, fromages & vins de Bourgogne ». Les magistrats & l'Univer[si]té le haranguerent. Il seroit injuste [d]e priver les habitants de Paris de [l']honneur que leur fit une démarche [q]ui caractérise la noblesse, la dou[c]eur & l'honnêteté si naturelles au [b]eau sexe de cette capitale. Elles [al]lerent en corps se présenter à la du[c]hesse de Bourgogne ; elles embrass[e]rent ses genoux, & la supplierent, [e]n versant des torrents de larmes, [d]'engager son époux à procurer la [p]aix. Cette vertueuse princesse, atten[d]rie d'une scène si touchante, leur dit : *[M]es bonnes amies, la paix est une des [c]hoses de ce monde dont j'ai le plus grand [d]ésir, & dont je prie plus monseigneur [l]e duc, & jour & nuit, pour le très-[g]rand besoin que je vois qu'il en est :*

An. 1435.

An. 1435.

& pour certain je sçais bien que monseigneur en a très-grande volonté d'y exposer corps & chevance. Cette particularité raportée par un témoin oculaire, fait assez pressentir quelles étoient alors les véritables intentions du duc de Bourgogne. Les lecteurs jugeront par le récit fidele de ce qui se passa au congrès, si ce prince en donnant la paix à sa patrie mérite les reproches d'infidélité, dont quelques écrivains ont voulu flétrir sa mémoire.

Conférences pour la paix tenues dans la ville d'Arras.
Monstrelet.
Chronique de France.
Journal de Charles VII.
Registres du Parlement.
Rapin de Thoyras.
Trésor des Chartres.
Act. publ. de Rym. tom. 5. part. 1, &c.

On n'avoit pas vu depuis plusieurs siecles une assemblée aussi célebre. Les cardinaux de Sainte Croix & de Chypre y assisterent de la part d'Eugene & du concile de Bâle. La plupart des puissances de l'Europe y envoyerent leurs ambassadeurs. Le duc de Bourgogne y parut dans tout l'éclat [a] qui pouvoit flater le prince le plus avide de gloire. Arbitre entre Charles & Henri, il décidoit de la

[a] La duchesse de Bourgogne fit son entrée dans une litiere découverte : elle étoit habillée des plus riches draps & de joyaux. Trois chars de parade la suivoient, dans lesquels étoient portées la comtesse de Namur & les personnes les plus distinguées. Les autres dames & demoiselles, vêtues de robes & chaperons uniformes, *chevauchoient sur haquenées.* Leurs habits étoient chargés *d'orfaiveries.*

AN. 1435.

périorité en faveur de celui des
ux rois pour lequel il alloit se dé-
arer. Les plénipotentiaires du roi
France étoient le duc de Bourbon,
comte de Richemont, connétable
France, lesquels avoient épousé
ux des sœurs du duc de Bourgogne,
comte de Vendôme, l'archevê-
e, duc de Reims, chancelier
France, Messire Christophe de
arcourt, Messire Théolde de Val-
erge, le seigneur de la Fayette,
aréchal de France, le seigneur de
int Pierre, le seigneur du Chastel,
essire Jacques du Bois, messire Jean
Chastillon, bâtard de Dampierre,
essire Paillard du Flé, le seigneur
Raillicq, le seigneur de Rom-
et, le seigneur de Coursselles,
aître Adam de Cambrai, premier
ésident, le doyen de Paris, nom-
é maître Jean Tuder, le trésorier
Anjou, le borgne Blessiet, maître
an Charretier, le seigneur de Clé-
t, seigneur de la Mothe, maî-
e Adam le Queux, maître Jean de
aissé. On a cru qu'il étoit juste de
acer ici les noms de ceux qui con-
urent un traité si nécessaire au
nheur de la France. Il est égale-

ment honorable de servir sa patrie par son courage & par son génie. Les principaux ministres & conseillers du duc de Bourgogne étoient les évêques de Liege, de Cambrai & d'Arras, le duc de Gueldre, les comtes d'Etampes, de Saint Paul, de Ligny, de Vaudemont, de Meurs, de Nassau, de Montfort, de Megue, Roslin, chancelier de Bourgogne. Le nombre des gens qui composoient la suite de cette multitude de princes, de prélats & de ministres montoit à plus de dix mille hommes. Le cardinal de Wincester chef des Plénipotentiaires Anglois avoit seul le secret de la négociation : car les pouvoirs donnés au duc de Bourgogne, de traiter pour l'Angleterre, n'étoient qu'un témoignage apparent d'une confiance qu'on n'avoit pas en lui. C'est ici où l'historien d'Angleterre commence à manifester sa partialité. Il ose avancer que le duc de Bedfort & le conseil étoient persuadés que le duc de Bourgogne agissoit de bonne foi; & que cela paroît en ce qu'on lui avoit confié le secret de l'ambassade. Pour démontrer l'infidélité de l'écrivain

AN. 1435.

Rym. act. pub. tom. 5. part. 1.

Rap. de Thoyras.

il suffira de rapprocher deux dates des actes recœuillis par Rymer. Le AN. 1435. 20 Juin 1435 on expédie à Londres ce pouvoir qu'on envoie en France au duc de Bourgogne; & le 15 Juillet de la même année le pape Eugene répond au roi d'Angleterre sur les plaintes que lui avoit faites le ministre de cette cour de ce qu'il avoit, disoit-on, affranchi le duc de Bourgogne de ses serments. Rapin Thoyras qui rapporte ces deux actes, n'a pas voulu s'apercevoir de leur proximité, qui prouve invinciblement que dans le même temps qu'on paroissoit avoir tant de confiance dans le duc de Bourgogne, on le souçonnoit d'avoir des vues entiérement opposées aux intérêts du monarque Anglois. Au reste, c'est moins par ménagement pour la mémoire du prince François, quelque digne qu'il soit à beaucoup d'égards des éloges que les historiens lui ont donnés, qu'on s'attache à le justifier, que par respect pour la vérité. Quoique les Anglois affectassent toujours de refuser à Charles le titre de roi de France, on vit toutefois les rois d'armes & les hérauts de tous les

princes, les leurs même, reconnoîtr
AN. 1435. pour leur chef *Montjoie*, roi d'arme
de notre monarque.

Idem. Ibid. Les deux légats ouvrirent les con
férences par un discours pathétiqu
& conforme à la sainteté de leu
ministere. Ils retracerent les déso
dres occasionnés par les sanglante
querelles qui depuis si long-temp
ravageoient les plus fertiles contré
de l'Europe. Ils employerent le
puissants motifs de religion & d'hu
manité pour engager les ministr
qui représentoient les puissances in
téressées, à concourir sincérement a
bien de la paix. Ils exhorterent su
tout, chacun d'eux, *à faire des r
quêtes si courtoises & si raisonnable
qu'ils se pussent accorder les uns av
les autres.*

Les Anglois rejettent les offres de la France. *Ibid.*

On travailla ensuite à rédiger l
propositions. Celles des rois de Fra
ce & d'Angleterre parurent si élo
gnées, qu'elles firent perdre, dès l'o
verture du congrès, l'espérance de l
concilier. Les plénipotentiaires
Charles offrirent la cession de la No
mandie & de la Guienne, en tou
propriété, sous la clause de l'hor
mage à la couronne; à conditi

que de ſon côté le roi d'Angleterre renonceroit à toutes ſes prétentions, & principalement à la qualité de roi de France. Les miniſtres Anglois rompirent la conférence, ſans daigner même communiquer leurs demandes. Ils prétendoient (c'eſt l'hiſtorien d'Angleterre qui nous inſtruit lui-même du plan ſur lequel ils étoient réſolus de traiter, & ce plan n'étoit qu'une répétition d'un projet extorqué au duc d'Orléans deux ans auparavant, ſous l'eſpoir de lui rendre la liberté;) ils prétendoient, dis-je, que Charles ſatisfait de la qualité de dauphin & de quelques provinces, à titre d'apanage, leur abandonnât le reſte de la France. Il étoit manifeſte, diſoient-ils, qu'on ne vouloit point de paix avec eux, puiſqu'on ne leur offroit que deux provinces qu'ils poſſédoient entières, & qu'on exigeoit pour équivalent d'une ceſſion imaginaire, la reſtitution de ce qu'ils tenoient encore dans les autres parties du royaume.

AN. 1435.

Rym. act. pub. tom. 4. part. 4.

Pour démontrer combien ces reproches ſont abſurdes, qu'il nous ſoit permis d'obſerver quelle étoit

An. 1435. alors la position des Anglois. Pari
étoit en leur pouvoir, ainsi que plu
sieurs places dans l'Ile de France
mais les Royalistes en occupoien
un plus grand nombre, ensorte qu'o
pouvoit dire qu'ils étoient au moir
en parité de forces, quoiqu'ils n
fussent pas maîtres de la capitale
presque ruinée par la fureur des fa
tions, par les guerres, par les mal
dies épidémiques, & qui achevo
journellement de se dépeupler. Cet
grande ville, à moitié déserte,
trouvoit bloquée par les garniso
des places voisines: les troupes c
roi venoient récemment de s'emp
rer de saint Denis, & les gouve
neurs, en l'absence du duc de Be
fort, avoient député vers ce prin
pour lui demander un prompt s
cours. A l'égard des provinces voi
nes de l'Ile de France, telles que
Beauvaisis, le Vermandois, la P
cardie, la Champagne, le roi &
duc de Bourgogne étoient les maîtr
de la plupart des villes importante
A quoi se réduisoit donc ce qui re
toit au roi d'Angleterre? A la Guie
ne & à la Normandie; encore faloi
il retrancher de cette derniere

Mont-Saint-Michel, forteresse inexpugnable que les ennemis avoient plusieurs fois assiégée sans succès, Dieppe, Harfleur & les autres places nouvellement conquises par le maréchal de Rochefort. En offrant d'assurer par un traité la jouïssance entiere de ces deux provinces au roi d'Angleterre, on lui conservoit tous les avantages dont il étoit réellement en possession; car il ne pouvoit compter sur Paris qu'autant que les partisans de la maison de Bourgogne continueroient de s'opposer au plus grand nombre des habitants, dont les vœux ne tendoient qu'à rentrer sous la domination de leur souverain. *Sur quel fondement*, continue de dire l'infidele Rapin Thoyras, *Charles, qui depuis trois ans se trouvoit hors d'état de mettre une armée en campagne, auroit-il pu faire une pareille proposition?* Ce n'étoient pas les troupes qui manquoient au roi, mais les fonds pour les payer. On a dû remarquer dans le récit de ce qui s'est passé pendant ces trois années, que l'épuisement de ses ennemis n'étoit pas moindre. Durant le cours de cette longue guerre, dans toutes

AN. 1435.

AN. 1435.

les négociations, dans tous les traité on peut s'appercevoir que les Anglois attachoient à leurs moindre succès une importance toujours au dessus de la réalité. Ces fausses idées dont leur fierté ne pouvoit se départir, leur firent commettre des faute irréparables. Ils ne vouloient pa voir qu'il étoit impossible que l même prince portât long-temps le deux couronnes; & que dans le ca où il auroit été indispensable qu'un des deux monarchies fût subordonnée, ce n'étoit pas certainement l France, infiniment plus étendue plus riche alors, plus peuplée, plu féconde, inépuisable en ressources qui seroit devenue une provinc d'Angleterre.

Les Plénipotentiaires Anglois se retirent. *Ibid.*

Le duc de Bourgogne employ vainement sa médiation pour engager les plénipotentiaires Anglois faire du moins leurs propositions Ils s'obstinerent à garder un silenc dédaigneux. Ils se retirerent brusquement, ne voulant pas être témoins d'une paix qu'ils prévoyoien devoir se conclure sans leur participation. En effet, quinze jour après leur départ, cette réconcilia-

tion que la France ſouhaitoit depuis ſi long-temps fut ſcellée par un traité authentique. Pour juſtifier le duc de Bourgogne des accuſations de perfidie dont on s'eſt efforcé de flétrir ſa réputation, il ſuffira de ſe rapeler les fréquents ſujets de mécontentement qu'il avoit reçus de la part des Anglois. Ils ſembloient eux-mêmes s'être attachés à lui rendre leur alliance onéreuſe & humiliante. Ils avoient été les premiers infracteurs de cette alliance, toute avantageuſe qu'elle leur étoit, lorſque le duc de Glloceſtre, protecteur d'Angleterre, partageant la tutelle du jeune Henri avec le duc de Bedfort, étoit entré à main armée dans les Pays-Bas. Raviſſeur d'une princeſſe de la maiſon de Bourgogne, il avoit tout tenté pour uſurper ſes États. Cette invaſion n'étoit-elle pas une violation manifeſte du traité de Troies, & de celui précédemment conclu entre le duc de Bourgogne & Henri V? Eſt-il néceſſaire d'ajouter à cette premiere injuſtice des injures plus récentes, les marques d'ingratitude accumulées, pour démontrer que depuis long-temps les ennemis de la France

AN. 1435.

Rym. act. pub. tom. 4. part. 4.

AN. 1435. avoient perdu le droit de réclamer (engagements qu'ils ne respectoi(qu'autant que leur observation rig(reuse s'accordoit avec leurs intéré Mais c'est trop s'arrêter à combat des reproches qui se détruisent d'e(mêmes. Loin que le duc de Bo(gogne, ainsi que quelques écriva ont osé l'avancer, fût coupable *d'(*

Rap. Thoyr. *insigne perfidie envers l'Angleter* en se détachant de son alliance, peut au contraire affirmer que les l(de la politique & de l'équité lui (soient également un devoir de ce rupture. Si la conduite de ce prir est répréhensible, c'est d'avoir diff si long-temps d'abjurer une conv(tion nulle par sa nature, puisqu'(violoit la premiere & la plus sai(des obligations, la fidélité due souverain & à la patrie : voilà crime du duc de Bourgogne ; r ne pouroit en diminuer la hon(s'il n'y avoit en quelque sorte poussé, malgré lui-même, par le p excusable des ressentiments, le d(de venger l'assassinat d'un pere. (seroit imiter la partialité dont n(accusons les historiens étrange(que de prétendre justifier ce prin

dans toutes ses démarches. Il y auroit eu sans doute plus de générosité de sa part à se prévaloir moins des malheurs du royaume. Il auroit pu témoigner plus de désintéressement, ménager davantage l'honneur du trône, exiger des conditions moins dures en traitant avec son roi, ne pas faire dire enfin, qu'il l'avoit contraint de signer une paix humiliante ; car on a porté l'injustice jusqu'à rejeter sur Charles VII l'ignominie de ce traité, auquel toutefois le rétablissement de la monarchie paroissoit attaché, comme si la véritable gloire d'un monarque ne consistoit pas à tout sacrifier pour le salut de l'État. Dans ces conjonctures critiques, où il s'agit de décider du sort d'une nation, il y a plus de génie & de grandeur réelle à savoir plier sous la loi de la nécessité, qu'à se perdre en luttant contre sa force irrésistible. C'est dans ce point de vue qu'il faut considérer la paix d'Arras, dont les clauses furent rédigées le 21 septembre, quinze jours après le départ du cardinal de Winchester & des plénipotentiaires Anglois.

AN. 1435.

Traité d'Arras entre le roi & le duc de Bourgogne.

Monſtrelet. Chron. de Fr. Treſ. des Ch. &c.

Les légats d'Eugene & du conc de Bâle eurent l'honneur de pré der aux conférences, en qualité médiateurs. Ils avoient été charg d'employer tous leurs ſoins pour pr curer la paix entre la France & l'A gleterre, & s'ils ne pouvoient y pa venir, de ménager du moins la r conciliation du roi avec le duc Bourgogne. Ce fut entre leurs mai que les ambaſſadeurs de Charles r mirent les conditions de ce fame traité, qui porta la maiſon de Bo gogne au dernier degré de ſon él vation, en même-temps qu'il prép roit ſa perte par des cauſes, qui da preſque toutes les conventions fc cées échappent aux vaines ſpécul tions d'une politique ambitieuſ l'avidité, l'injuſtice & l'abus d circonſtances. Dans cet acte le m narque déſavoua le meurtre du d Jean, affirmant que cet attentat *l avoit toujours déplu, que s'il l'avc ſu, il y auroit obvié, mais qu'il éto bien jeune pour lors, & avoit peti connoiſſance.* Jamais Charles VII n varié ſur ce déſaveu formel. L traité portoit de plus, que tous le coupables ſeroient punis, qu'on n

ur accorderoit point d'asile, que duc donneroit incessamment une éclaration de leurs noms, afin qu'ils ssent poursuivis à la requête du roi : ie trois jours après la réduction Montereau-faut-Yonne, le monarie seroit tenu d'y fonder une chaelle, dont la collation apartienoit au duc de Bourgogne & à s successeurs ; d'établir dans cette ême ville un monastere de Chareux, composé d'un prieur & de uze religieux ; de faire élever une oix sur le pont, au lieu même où duc avoit été assassiné, & de fourr les fonds pour un service perpéel dans l'Eglise des Chartreux de ijon. Le duc de Bourgogne se oit couvert d'une gloire immorle, si content de suivre les mouments de la piété filiale, il n'eût igé rien au-delà de ces articles, ncernant l'expiation de la mort de n pere ; mais ces clauses n'étoient e les préliminaires de l'accommoment. Le roi s'obligea de lui payer nquante mille écus d'or, à vingtiatre karats de soixante-quatre au arc, pour indemnité des joyaux qui oient été pris au duc Jean le jour

An. 1435.

AN. 1435. de sa mort, le duc se réservant core le droit de poursuite con ceux qui avoient *dérobé le beau col de son pere.*

Voici maintenant l'énumérat des terres & droits délaissés au de Bourgogne & à ses hoirs *p partie de ses intérêts.* Les comtés Mâcon, d'Auxerre, la seigneurie Bar-sur-Seine, les villes de Péron Roie, Mont-Didier, toutes ce qui bordoient les deux rivieres d Somme, depuis son origine jusq l'Océan, telles que Saint-Quent Corbie, Amiens, Abbeville, comté de Ponthieu, Dourle Saint-Riquier, Crévecœur, Arle Mortagne, à condition toute que le Roi ou ses successeurs p roient rentrer dans la possession villes situées sur la Somme, payant au duc de Bourgogne o ses ayant cause, la somme de q tre cent mille écus d'or, à vin trois karats de soixante-quatre marc, payable en deux fois, la restitution exigible seulement ap l'entier paiement : la jouïssance p le duc & ses descendants du co de Boulogne. Il est à remarquer

ans cet abandon fait de tant de rovinces & de villes, sont compris ous les subsides généralement quel- onques, aides, gabelles, tailles, ouages, subventions, justices, fiefs, omaines, patronages d'Eglise, col- tions de bénefices, nomination officiers & autres droits apparte- ants à la couronne. A l'égard de seigneurie de Dourdan que le uc de Bourgogne prétendoit lui partenir, en vertu de la donation ui lui en avoit été faite par le duc e Berry ; on convint que cette lle seroit mise en sequestre entre s mains du duc de Bourbon, jus- u'à ce que le duc de Bourgogne it justifié son droit en produisant s lettres du donateur. AN. 1435.

On ne croiroit pas qu'il fût pos- ble de rien ajouter à de pareilles onditions, si les articles suivants en contenoient de plus exorbitan- es. Nous raporterons les expres- ons mêmes du traité. *Item, mondit igneur de Bourgogne ne sera tenu ire foi ni hommage, ni service au oi des terres & seigneuries qu'il tient présent au royaume de France, ni e celles qui lui pouront échoir...... Et*

si mondit seigneur de Bourgogne a
AN. 1435. *de vie à trépas, ses successeurs fe*
les hommages & services ainsi
apartiendra. « Tous les sujets du
» ne pouront être contraints d'c
» aux mandements du roi ni d
» officiers pour service militair
» autre, quand même ils tiendro
» des fiefs dépendants de la couro
Toutefois s'il advenoit que les An
ou autres leurs alliés fassent guerr
après à mondit seigneur de Bourgo
le roi sera tenu aider mondit seigne
Bourgogne, soit par mer ou par
avec toute sa puissance. Les art
suivants contiennent exemptio
tous services & de toute recherch
faveur de ceux qui durant les trou
ont porté la croix de saint An
sujets ou non du duc, indemnité
les rançons, abolition générale, r
tution de biens confisqués, renon
tion de la part du roi à l'alliance
avec l'empereur contre le duc. I
assurer l'exécution du traité, le
consent que *s'il advenoit qu'il l'enf*
gnît, ses vassaux & sujets, prés
& à venir, ne soient plus dès-lors t
de lui obéir & de le servir, & so
au contraire obligés de servir le
de Bourgogne, le roi les affranchis

e *tous serments de fidélité*, ce que le uc promet pareillement à l'égard de AN. 1435.
es sujets & vassaux. L'exécution de outes ces clauses fut confirmée par les erments réciproques, prêtés entre les nains des cardinaux de Sainte Croix t de Chypre, ainsi que des ambassadeurs du concile, sous les peines l'excommunication & d'interdit. En oufcrivant le traité, Charles devoit engager de fournir les *scellés* ou letes de garantie du duc d'Anjou, de Charles, comte du Maine, son frere, u duc de Bourbon, des comtes de lichemont, de Vendôme, de Foix, Auvergne, d'Armagnac, de Perac, ainsi que des prélats, des chefs, e la noblesse, & des principales lles du royaume. Ce fut à ces contions, *& principalement pour révénce de Dieu, & pour la compassion u pauvre peuple*, que Philippe s'inculant, *par la grace de Dieu, duc e Bourgogne* (car on n'oublia rien e tout ce qui pouvoit constater son dépendance) *recognut* enfin, *le roi harles de France pour son souverain igneur;* se soumettant pour l'accomplissement des conventions presites *à la cohertion, conclusion &*

AN. 1435. *contrainte de N. S. P. le pape* [...] *concile.*

On fit la lecture de tous les [...]cles en présence des parties int[...]sées, dans le lieu même où s'ét[...] tenues les conférences. On [...] exposé le Saint Sacrement, & [...] une croix d'or sur un coussin. Le [...] de Bourgogne s'avança, mit la [...] sur la croix, & jura que jama[...] *ne ramentevroit la mort de feu son* [...] *& qu'il entretiendroit bonne pai*[...] *union avec le roi Charles son souve*[...] *seigneur & les siens. Ensuite le* [...] *de Bourbon & le connétable tenan*[...] *main sur la même croix, pri*[...] *mercy* [a] *au duc de Bourgogne, de* [...] *le roi, pour la mort de sondit feu* [...] *lequel leur pardonna pour l'amou*[...] *Dieu.* Alors les deux cardinaux [...]posant les mains sur le duc de B[...]gogne, le releverent au nom de S[...] & lui donnerent l'absolution de [...] les serments qu'il pouvoit avoir [...]

a La crainte de mal interpréter cette espé[...] réparation, rapportée par Monstrelet, nous [...] dans la nécessité de transcrire ses propres expre[...] qui paroissoient encore jeter quelques ombr[...] l'innocence de Charles VII, de l'assassinat de [...] *sans peur*. Ce qui peut détruire ce soupçon [...] que le duc de Bourgogne dans le traité reç[...] désaveu du monarque comme une vérité cons[...]

x Anglois. La plupart des ſeigneurs AN. 1435.
parti Bourguignon reçurent la
me diſpenſe, & firent le ferment
la paix, ainſi que les princes &
gneurs Royaliſtes. Le ſeigneur de
nnoy s'aprochant à ſon tour, ex-
ma en ces termes le tranſport gé-
eux qui le pénétroit. *Voici la propre
in qui autrefois a fait les ſerments
r cinq paix faites durant cette guer-
, deſquelles nulles n'ont été entre-
ues; mais je promets à Dieu que
le-ci ſera entretenue de ma part &
jamais ne l'enfreindrai.* Les plai-
ſuccéderent aux négociations.
légreſſe générale étoit d'autant
is ſincere, qu'il n'y avoit per-
ne qui ne trouvât ſon intérêt par-
lier dans la fin des malheurs
blics. Les avantages d'une paix
re deux nations rivales ne peu-
nt jamais produire ce raviſſement,
te ivreſſe qu'inſpire la fin des diſ-
rdes civiles. C'eſt alors que l'huma-
é ſe développe, rentre dans ſes
its. Les parents, les amis rou-
ſent de s'être méconnus ſi long-
nps, abjurent leurs erreurs, étouf-
it leurs inimitiés, confondent
r honte & leur tendreſſe dans leurs

AN. 1435. embrassements. Tous les cœurs s panchent: on sent qu'on a une patr

Sans arrêter les lecteurs par c réflexions inutiles sur ce traité qu' enchaînement de malheurs rend nécessaire, qu'il nous soit permis hasarder quelques observations c ne sont point étrangeres à la natu de cette histoire, dont l'objet prin pal est de peindre les hommes & génie des différents siecles. Dep les foibles regnes des premiers r de la troisieme race, jamais la n narchie Françoise n'avoit été resl rée dans des bornes plus étroit Un petit nombre d'années avoi suffi pour détruire l'ouvrage de q tre siecles. Nous verrons cette mê monarchie se rétablir sur ses rui en moins de temps encore qu'il n avoit falu pour l'affoiblir. Avant mort de Charles VII, elle rer aussi puissante qu'elle l'avoit été s l'heureux gouvernement de son ai Charles V. On a peine à concev cette rapidité dans les révolutio comparée avec ce qui s'étoit pa dans les temps antérieurs. Dep Clotaire le grand jusqu'à l'extinct de la Dynastie des Mérowingien

royaume, énervé de regne en
ne, ne reprend une nouvelle vie AN. 1435.
sous une nouvelle race, qui dès
seconde génération commence à
iner jusqu'à ce que l'extinction
ette famille fasse passer le sceptre
mains d'Hugues Capet. Sous les
endants des Clovis & des Char-
agne, rien ne suspend la déca-
ce du pouvoir souverain; l'im-
ion une fois reçue agit sans in-
uption. Ce n'est peut-être pas à
apacité de princes, aux événe-
ts imprévus, encore moins au
rd, qu'il faut attribuer cette
rence dans les vicissitudes de la
ne monarchie. La forme du gou-
nement, les loix, les mœurs,
énie, voilà les véritables prin-
s de la vie politique des empi-
La nation courbée sous le joug
vainqueurs, outragée, avilie par
loix barbares, enchaînée à la
e, presque confondue avec les
naux par les constitutions féoda-
n'avoit ni la force d'agir par
même, ni le desir d'un change-
nt qui ne pouvoit rendre sa situa-
meilleure. Elle n'avoit, s'il est
nis de se servir de cette expres-

AN. 1435. ſion, qu'une exiſtence paſſive. L'igı
rance & la ſuperſtition avoient
core achevé d'aggraver ſon engo
diſſement & ſa miſere. On la
changer de forme à meſure qu
relâcha les liens de ſa ſervitude.
fut aux monarques qu'elle dut
premier bienfait. Elle apprit à
connoître & à les aimer en deven
libre. Avant cette heureuſe époc
diviſée, pour ainſi dire, en troupe
de ſerfs attachés à la glebe, imméc
tement & abſolument dépenda
des tyrans particuliers, auxquel
miſérable condition l'aſſerviſſ
elle ne ſoupçonnoit pas qu'il y
un corps de monarchie avec le
toutes les parties du royaume euſ
une relation néceſſaire. Les affı
chiſſements firent un peuple de ſu
d'un peuple d'eſclaves. Dès ce
ment il n'y eut point de Fran
qui ne diſtinguât la fidélité
devoit à ſon roi, des obligat
qu'un poſſeſſeur de fief avoit d
d'exiger de lui. Les ſeigneurs
vérité continuerent d'être reſpe
dans leurs domaines, mais le
verain fut au-deſſus d'eux. Ils pu
encore pendant quelque temps

a guerre, engager leurs vaſſaux dans
eurs querelles, ſe faire ſuivre par AN. 1435.
eurs hommes; mais ces troubles ne
ouvoient avoir qu'une durée paſſa-
ere, en ce qu'ils portoient toujours
n caractere de révolte. Les ſervices
u'on leur rendoit n'étoient plus
effet d'une dépendance aveugle &
ns reſtriction: rebelles eux-mémes,
s aprenoient à leurs inférieurs à
éconnoître leur autorité. Ils ſe trou-
oient dans un état forcé, ayant d'un
ôté à combattre leur ſuzerain, de
utre à redouter, à ménager la no-
leſſe & les habitants de leurs terri-
ires; tandis que les liaiſons entre
s particuliers, les intérêts du com-
erce de province à province, la
reté réciproque, & plus que tout
la le nom du monarque, conſi-
ré comme le lien du bonheur
mmun, tendoient ſans ceſſe à ré-
lir la communication interrom-
e. Quelque temps auparavant il
it permis, ordonné même par
loix des fiefs, de s'armer pour
ſeigneur contre le roi: la maxi-
qui ſubordonnoit à tout autre
voir l'obéiſſance due au chef de
nation avoit prévalu. C'étoit ainſi

An. 1435. que la puissance suprême s'accroiſ soit de la liberté publique. L'exten sion de cette liberté affermit de plu en plus le sceptre dans la main d nos souverains, & la félicité d peuples est devenue le rempart c trône. Il est inébranlable tant que pouvoir & la liberté se respectero mutuellement. Si la France avoit e core été plongée dans l'avilisseme où elle avoit gémi sous le despot me féodal, on conçoit difficilem comment Charles VII auroit p venu la chûte de la monarchie ébr lée jusqu'aux fondements. Il est à p sumer que n'étant point secondé le vœu, par le concours natio qui agissant sans cesse sur toutes parties du royaume, nécessitoien quelque sorte leur réunion, les puissants efforts auroient tout au retardé de quelques années le grès de la révolution.

Mort d'Isabelle de Baviere.

Monstrelet. Chron. de Fr. Journal de Charles VII. Regist. du parlement, &c.

La paix avoit été publiée Arras avec toutes les cérémonies tées, par les rois hérauts & pour vants d'armes, qui de-là se répa rent dans les différentes provi dépendantes du roi & du du Bourgogne, pour l'annoncer ave

mêmes formalités. Cette nouvelle consterna les Anglois & le duc de Bedfort, quoiqu'ils dussent s'y attendre : mais personne ne la porta plus impatiemment que la malheureuse & trop coupable Isabelle. Depuis le fatal instant qu'elle avoit outragé la nature, proscrit, deshérité son fils, sa punition avoit commencé. Il n'est peut-être point d'exemple plus frappant de la justice divine. A peine le traité de Troies fut-il signé, qu'elle vit disparoître toute la considération qu'on avoit conservée pour elle jusqu'alors. Les ennemis à qui elle venoit de liver le royaume, n'espérant plus rien d'elle, la méprisèrent. Devenue pour les François un objet d'horreur, négligée, détestée, poursuivie par l'inimitié des sujets & par l'ingratitude des étrangers; abandonnée de tout le monde, elle resta seule avec ses forfaits, sa honte & ses remords. L'ignominie & la douleur ne lui laisserent pas un moment de relâche. Les Anglois, qui lui devoient tout, l'insultoient journellement : ils pousserent la lâcheté jusqu'à lui reprocher que Charles VII n'étoit pas fils du roi son AN. 1435.

AN. 1435. époux. Chaque jour de nouveau affronts ajoutoient à l'oprobre do elle étoit flétrie. N'ayant que s larmes pour soulagement de s désespoir, la Providence pour punir, prolongeoit sa vie. Trop m prisable pour mourir de tristeff elle traînoit dans la misere & ténebres une vieillesse languissa & deshonorée. Au milieu de France dont elle avoit été l'idol elle manquoit de tout, & n'excit la compassion de personne. La réc ciliation du roi & du duc de Bo gogne mit le comble à tant d'inf tunes. La crainte d'être témoin rétablissement d'un fils, étoit le p insuportable des malheurs p cette mere barbare: elle y succ ba, & mourut le 30 septembre, jours après la signature du tr d'Arras. Chargée du mépris & la haine de son siecle, le tomb même ne fut pas un asile pour contre l'indignation de la posté Après la révolution de trois trente années qui se sont écou depuis son trépas, il n'est poin core de François qui puisse en dre prononcer sans frémisse

'odieux, le funeste nom d'Isabelle e Baviere. AN. 1435.

Le corps de cette princesse demeu- *Idem. Ibid.* a quatorze jours exposé dans l'hôtel e saint Paul, où elle avoit rendu es derniers soupirs. Le 13 octobre n fit son service funebre à Notre-Dame : le parlement accompagna e convoi. L'abbé de Sainte Gene-ieve officia : le lendemain le cer-ceuil fur conduit jusqu'au port de aint-Landry, & mis en un petit ateau, escorté seulement de qua-e personnes, pour être porté à saint enis, où il fut inhumé sans pom-e, près du tombeau de Charles VI. n lui a dans la suite érigé un mau- *Daniel. hist. de France, Tom. VII.* lée de marbre. Il est incertain si figure d'une louve qu'on voit aux eds de cette reine est un emblê-e injurieux à sa mémoire, ou ffet de l'imagination bizarre du ulpteur.

Les Anglois alléguerent pour ex- La ville de saint Denis démantelée par les Anglois. *Ibid.* ise de l'indécent cérémonial qu'ils serverent aux funérailles d'Isabel-, le peu de sureté qu'il y avoit à transporter par terre à saint Denis, endu que les chemins étoient in-ftés de troupes ennemies. En effet,

AN. 1435.

les Royalistes remplissoient l'Ile d
France, & bloquoient la capital
Talbot & Willeby avoient repr
saint Denis pendant les dernie
jours du congrès d'Arras, malgré
vigoureuse résistance du maréchal
Rieux, de Jean Foucaut & de Va
court, qui fut tué dans un assau
Les religieux de l'abbaye signalere
leur zèle pour le roi pendant le sieg
en fondant jusqu'à la vaisselle
leur réfectoire pour le paiement d
troupes. Le bâtard d'Orléans qui s'
toit avancé pour faire lever le sie
avoit été contraint de se retirer;
le connétable de Richemont arri
trop tard pour délivrer la plac
dont les ennemis détruisirent les fo
tifications, ne pouvant la conserv

Réduction de Pontoise & du pont de Meulan. *Ibid.*

Les troupes Bourguignones s
toient retirées aussi-tôt qu'el
avoient été informées de la pa
d'Arras, & leur départ affoiblit co
sidérablement les Anglois. Les ha
tants de Pontoise ayant saisi le m
ment que la garnison étoit soi
pour fourager, fermerent leurs p
tes & apelerent à leur secours Li
Adam, qui vint prendre possessi
de la ville au nom du roi. Ce f

gneur, toujours & constamment attaché au duc de Bourgogne, fut confirmé par le monarque dans sa dignité de maréchal de France. Vers le même temps un parti de François s'empara du pont de Meulan. La prise de Corbeil & du château de Vincennes acheva de resserrer Paris, où déja la disette des vivres commençoit à exciter les murmures du peuple.

AN. 1435.

Regiſtres du parlement.

Après la réunion des partis opposés qui divisoient la France, l'événement que l'Angleterre avoit le plus à redouter, c'étoit la perte du duc de Bedfort. Ce prince avoit laissé le gouvernement de l'Ile de France & de la capitale à l'évêque de Thérouanne, avec le titre de régent. Il s'étoit retiré à Rouen, attendant quelle seroit l'issue du congrès d'Arras, auquel il ne voulut pas assister. Il mourut le 14 décembre de cette année, de chagrin, disent les historiens Anglois, d'avoir été trompé par le duc de Bourgogne. Il ne laissa point d'enfants légitimes. Marie de Bedfort, sa fille naturelle, épousa Pierre de Montferrand, *soudan*

Mort du duc de Bedfort. *Ibid.*

An. 1435. *ou ſoudich*[a] *de la Trau*, à qui ell porta pour dot la ſeigneurie de Ma rennes en Saintonge. Le duc de Bed fort fut inhumé dans l'Egliſe Cathé drale de Rouen. Un ſeul trait pourr tenir lieu de l'éloge de ce prince Un flatteur conſeilloit un jour Louis XI, qui s'occupoit à conſi dérer le tombeau du duc, de fair enlever ce monument de la hont des François. » Non, dit le mona » que, laiſſons repoſer en paix le » cendres d'un prince qui, s'il éto » en vie, feroit trembler le plu » hardi d'entre nous. Je ſouhaitero » qu'on eût érigé un monument plu » magnifique à ſa gloire. Cette gé néreuſe réponſe ne fait pas moin d'honneur à Louis qu'au régent An glois. La cour de Londres nomm le duc d'York pour aller remplace en France le duc de Bedfort. Il fu long-temps retenu par les intrigue du duc de Sommerſet, qui avoi aſpiré à cette dignité. Ce délai dan les circonſtances préſentes ne pou

Réponſe de Louis XI, rap. par Rapin Thoyras. liv. 12, pag. 267.

a On pourra trouver l'explication de ce mo dans la note imprimée page 407 du dixiem volume de cette hiſtoire.

AN. 1435.

oit qu'être extrêmement nuisible
ux affaires de Henri. A ces fautes
roduites par l'esprit de cabale,
'ambition & de jalousie, le minis-
ere Anglois en ajouta une nouvelle,
nfiniment plus grave, & dont sa
erté ne lui permit pas de sentir les
onséquences.

Insulte faite en Angleterre aux députés du duc de Bourgogne.
Monstrelet. Rapin de Thoyras, &c.

Le duc de Bourgogne voulant
viter les reproches de ses anciens
liés, députa son roi d'arme, *Toison
d'Or*, accompagné d'un héraut &
'un docteur en théologie, pour
ire part au roi d'Angleterre du
aité d'Arras, & lui offrir en
ême-temps sa médiation. Comme
nouvelle de l'accommodement
'oit devancé les députés, à peine
rent-ils arrivés à Douvres, qu'on
ur fit défense de passer outre: ils
rent gardés à vue, tandis qu'on
ortoit à la cour leurs lettres de
éance. Enfin, on les conduisit à
ondres, où l'on affecta par mépris
 les loger dans la maison d'un
ordonnier. Ils n'avoient pas même
 liberté d'aller à la messe sans
re escortés d'archers. La populace
rieuse, & vomissant mille im-
écations contre le duc de Bour-

An. 1435. gogne, pilla les maisons des mar-
chands Hollandois, Brabançons,
Hennuiers & Picards, qui se trou-
voient dans la ville pour les affair-
de leur commerce : plusieurs de c
étrangers furent massacrés. A la f
le conseil Britannique rougit d'u
emportement si honteux, & q
violoit les droits les plus sacrés d
nations : il donna quelques ordi
pour calmer ce tumulte, qu'il a
roit dû prévenir. Lorsqu'on lut
présence du roi d'Angleterre, assi
du cardinal de Wincester, du d
de Glocestre, & des autres prince
les lettres du duc de Bourgogne,
dit que le jeune monarque ne p
retenir ses larmes, parce que le c
dans ces lettres ne lui donnoit p
que le titre de *haut & puissant s*
gneur, son très-cher cousin, au-l
de le nommer *son seigneur souverai*
comme il faisoit avant le traité d'A
ras. Les envoyés furent congéd
sans réponse. Dans le même-tem
la régence Angloise fit expéd
divers manifestes adressés aux vil
de Flandre, de Hollande &
Zélande, à dessein d'y exciter qu
que soulévement. Ces écrits re

voyés par les communautés mêmes au duc de Bourgogne l'irritoient de plus en plus contre les Anglois, qui, pour leur intérêt auroient dû éloigner jusqu'au moindte sujet de rupture ouverte. Cependant, malgré ces démarches imprudentes & l'insulte faite à ses députés, le duc contint son ressentiment : il fit même relâcher les ambassadeurs envoyés par la cour de Londres à Sigismond pour conclure une alliance contre lui, respectant dans ces négociateurs le droit des gens qu'on avoit violé à l'égard des siens.

Tentatives réciproques des Anglois & des Bourguignons sur quelques places. *Ibid.*

Il n'étoit pas possible que de pareils sujets de mécontentement ne dégénérassent en inimitié déclarée. Les Anglois n'oublioient rien de ce qu'il faloit pour la produire. Ce sont toutefois ces procédés si injurieux que leurs écrivains ont osé qualifier de prétextes frivoles saisis par le duc de Bourgogne pour embrasser ouvertement le parti de Charles. On s'observa réciproquement, en attendant que quelque acte d'hostilité fît éclater la rupture. Une tentative de la garnison de Calais sur la ville d'Ar-

AN. 1435. dres, mit les Bourguignons dans l: néceſſité d'uſer de repréſailles, e: eſſayant de ſurprendre le Crotoi. Ce deux entrepriſes échouerent par l défiance mutuelle, qui avertiſſoi les uns & les autres de ſe tenir ſu leurs gardes.

Le duc de Bourgogne ſe diſpoſe à faire la guerre aux Anglois. Sédition à Amiens. *Ibid.*

Cependant Jean de Luxembourg comte de Ligny, qui n'avoit poin encore accédé au traité d'Arras, chargea de ménager un accommode ment entre les Anglois & le duc c Bourgogne, & de les engager c moins à la neutralité. Mais le du rejetta les propoſitions de la cour c Londres, qui démentant la haute qu'elle avoit affectée juſqu'alors parut, mais trop tard, vouloir rev nir ſur ſes pas. Il envoya ſes lettr de défi au roi d'Angleterre; on r pondit à cette déclaration de gue par des manifeſtes remplis d'inve tives & de reproches. Dans le mê temps ſix cent hommes d'armes Bo guignons allerent ſe rendre ſous ordres du maréchal de Lile Adar à qui le roi venoit de donner le go vernement de Pontoiſe. Les dép tés des villes & communautés, ta

e la Hollande que du Hainaut & e la Flandre [a], accorderent au duc e Bourgogne les subsides qu'il leur emanda pour soutenir la guerre à quelle il se préparoit. Il ne trouva as la même facilité dans quelques-nes des villes cédées par le traité 'Arras. Les habitants d'Amiens à la remiere publication du rétablissement des impôts, tels qu'on les voit avant les troubles civils, se évolterent, prirent les armes, se hoisirent un chef, coururent en foule la maison du mayeur, lui déclaerent qu'ils ne payeroient aucuns ibsides : *qu'ils savoient bien que le in roi Charles leur seigneur ne vouit point qu'ils payassent non plus ie les autres villes de son obéissance.* De-là ils se répandirent dans la ville, illerent les plus riches maisons, mprisonnerent quelques officiers, u'ils firent ensuite exécuter. L'arri-

AN. 1435.

a Parmi plusieurs motifs représentés aux Flaiands pour leur faire approuver la rupture avec Angleterre, on fit principalement valoir l'intérêt u commerce, que les exactions de l'étape de Cais rendoient depuis quelque temps fort désavantaeux, en ce que les Anglois ne vouloient recevoir our le paiement de leurs laines, du plomb, de étain, des fromages & autres marchandises, que es lingots d'or & d'argent affinés, rejetant sans sception toutes les espèces fabriquées.

An. 1435.

vée d'un corps de troupes cond par le comte d'Etampes, les s gneurs de Croy, de Saveuses & Brimeu, nouveau bailli d'Amien réprima la sédition. Les chefs fure punis du dernier suplice, on ba nit les moins coupables, tout rent dans le devoir, & la levée des in pôts n'éprouva plus de contradictio

La Champagne ravagée par les compagnies. *Chr. de Fr.*

Le connétable avoit fait évacu toutes les villes & forteresses q devoient être livrées au duc de Bo gogne. Les garnisons de ces plac s'assemblerent & formerent un cor de trois à quatre mille hommes, so la conduite des deux bâtards de Bou bon & de Chabannes. Ils entrere en Champagne, où ils exercerent l plus horribles ravages. Le peuple l nommoit *les Ecorcheurs*, parce qu'i enlevoient jusqu'aux derniers vêt ments de ceux qui avoient le ma heur de tomber entre leurs mair Le comte de Richemont en envoy une partie à Dieppe & dans les au tres places nouvellement conquis en Normandie. On en fit pendr quelques-uns pour intimider le rest Nous avons vu sous le regne d Jean II la France dévastée par de

ompagnies de brigands. Le détail è ces désordres ne seroit qu'une épétition de ce qui a été rapporté ans les précédents volumes. Le déaut de discipline & l'impuissance 'entretenir un nombre suffisant de oupes réglées, rendoit indispensale le service de ces aventuriers, oldats indociles pendant la guerre, : scélérats dangereux en temps de aix.

Paris étoit toujours au pouvoir es ennemis ; mais les Royalistes, naîtres de Lagny, de Corbeil, de 'ontoise, de Poissy, de Meulan, u château de Vincennes, venoient ıcore de s'emparer du Pont de Chaenton, & de se loger à saint Denis, orès la défaite d'un corps de troues Angloises, dont quatre cent cinuante hommes étoient restés sur le hamp de bataille. Les habitants de ı capitale pressés de tous côtés par :s garnisons des places voisines, ourmentés au dedans par la disette xcessive des vivres, & par la dureté 'un gouvernement tyrannique, plus ısuportable encore que la famine, oupiroient en secret après un chanement qui les délivrât d'une situa-

AN. 1436.
Etat de Paris.
Ibid.
Monstrelet.
Journal de Charles VII.
Reg. du parlement.

AN. 1436. tion ſi déplorable. Cette malheureuſe ville étoit devenue un ſéjou d'alarmes continuelles, de doulei & de ſervitude. Loin d'éclater e murmure, on n'oſoit même laiſſe échaper le plus léger ſigne de m contentement, ſans s'expoſer aux a cuſations des délateurs, à la riguei des recherches, aux fers, aux ſ plices. Suivant le journal de Cha les VII, les principaux auteurs tant de maux étoient les évêques Thérouanne, de Beauvais & Paris. Ce dernier nommé, par même auteur, meſſire Jacques, *hor me très-pompeux, convoiteux & pl mondain que ſon état ne requéroi* ajoutoit à ces défauts la plus ſordic & la plus ſcandaleuſe avarice a. C fut par les ordres de ces triumvi qu'on fit exécuter ſecrétement précipiter dans la Seine pluſieu citoyens dont ils ſoupçonnoient l'a tachement.

a Le journal de ce regne raporte qu'on ce entiérement le ſervice divin pendant vingt-de jours dans l'Egliſe des Innocents, & que les mo furent privés de ſépulture, parce que l'évêque e geoit une ſomme qu'il étoit impoſſible d'acquitte pour bénir & réconcilier l'Egliſe qui avoit été p fanée par l'effuſion de quelques gouttes de ſar *Journal du regne de Charles VII, ann.* 1437.

Dans ces circonſtances, il ne fa-
ſit pas moins qu'un courage héroï-
ue pour tenter une révolution en
veur du roi. Quelques bourgeois
hardis par l'amour de la patrie
erent l'entreprendre. La grandeur
 péril ne les effraya pas ; ils ſe
évouerent pour le ſalut commun.
ès la fin de Janvier ils avoient fait
ertir le roi de leur deſſein, ne
mandant pour récompenſe d'un
grand ſervice qu'une abolition
nérale pour leurs compatriotes.
es lettres d'amniſtie, datées de
ourges du 27 février, furent con-
rées par le ſeing du monarque.
les contenoient, outre le pardon
tout ce qui s'étoit paſſé depuis
troubles, la confirmation la plus
ndue des privileges de la ville.
s vertueux citoyens (ils ſe nom-
ient Michel de Laillier, Jean de
Fontaine, Pierre de Lancrais,
omas Pigache, Nicolas de Lou-
rs, & Jacques de Bergieres)
rés par les promeſſes du roi, &
 celles du duc de Bourgogne,
s'occuperent plus que de l'accom-
ſſement de leur projet. Tandis
ils diſpoſoient à les ſeconder ceux

AN. 1436.

Projet formé de livrer Paris au roi.
Ibid.

Mémoire de la Chamb. des Comptes de Bourges.

AN. 1436. des leurs ſur la valeur & la fidél desquels ils pouvoient compter, connétable raſſembloit les trouj des garniſons voiſines.

Embarras des Anglois. *Ibid.*

Cependant toutes ces meſures pouvoient être ſi ſecretes qu'il n' tranſpirât quelques indices ſuffiſa pour alarmer les ennemis. Ils a terent dans divers conſeils les moye de pourvoir à leur ſureté, ainſi q la conſervation de la ville. Il ne trouva pas parmi eux un ſeul ho me de tête, capable de prévenir de ſuſpendre l'orage qu'ils voyoi ſe former. Dans le même-temps qu écrivoient au conſeil de régence réſidoit à Rouen, ils faiſoient adı ſer des lettres au duc de Bourgo pour obtenir qu'il ménageât ı ſuſpenſion d'armes; ils publier une défenſe, ſous peine de mo d'aprocher des remparts, ils ord nerent des proceſſions publiqu enfin pour derniere reſſource, exigerent que tous les habitants ſ exception renouvelaſſent le ſerm du traité de Troies, & ne par ſent dorénavant qu'avec la cr rouge. Cette conduite pitoyable n' nonçoit que la crainte & le déc

Regiſtres du parlement.

An. 1436.

gement. Wilby, gouverneur de aris pour le roi d'Angleterre, ayant ous ſes ordres une garniſon de deux ille hommes, environné de trou- es ennemies, tous les jours à la eille d'être aſſiégé ou ſurpris, man- uoit de munitions de guerre, & 'avoit pas des vivres pour trois urs.

Réduction de Paris au pouvoir du roi. *Journal de Charles VII. Chr. de Fr. Monſtrelet. Regiſtres du Parlement.*

Enfin, le moment deſtiné pour exécution de cet important projet rriva. C'étoit le Vendredi 13 avril 436. On n'avoit oublié aucune des récautions qui pouvoient répondre u ſuccès. Les principaux habitants es différents quartiers prévenus, n'at- endoient que le ſignal pour émou- oir le peuple. Les chefs de l'entre- riſe avoient dès la veille fait aver- r le connétable de s'avancer. Com- e ce prince appréhendoit les déſor- res que les gens de guerre auroient u commettre dans le premier tu- ulte, il ne prit avec lui qu'un ombre de troupes ſuffiſant pour econder la bonne volonté des Pari- ens : cette ſage conduite préſerva i ville du pillage. Richemont étoit ccompagné du maréchal de Lile- dam, du bâtard d'Orléans, des

AN. 1436. ſeigneurs de Ternaut ou du Sernau de Lallain & de pluſieurs chevalie d'un courage à toute épreuve. marcha toute la nuit & vint à pointe du jour ſe poſter derriere l Chartreux. Quelques ſoldats qu avoit chargés de ſe préſenter à porte de ſaint Michel, vinrent l raporter qu'on leur avoit crié haut des murs que cette porte pouvoit s'ouvrir, qu'ils allaſſent celle de ſaint Jacques, & *qu' beſognoit pour eux aux Halles.* l connétable ſans perdre de temps rendit à la porte où il étoit attenc Auſſi-tôt qu'il parut & qu'il eut aſſ ré de nouveau les bourgeois qui trouverent, de l'amniſtie promiſ on ouvrit la poterne par laquelle gens de pied commencerent à c filer, & ayant briſé la ferrure c retenoit le pont-levis, donnere paſſage à la cavalerie. Lile-Ada brûlant du déſir de ſignaler ſon zèl s'étoit ſaiſi d'une échelle qu'on l tendoit des murailles, & déja pa venu ſur le haut des remparts arboroit la banniere royale, s'écriant, *ville gagnée*, tandis q le comte de Richemont à la tê

e ses plus braves guerriers entroit ans la ville [a]. AN. 1436.

Le peuple s'assemble, les rues etentissent d'acclamations ; on entend de tous côtés *la paix*, *la paix*, *ive le roi & le duc de Bourgogne*. A es cris les Anglois prennent les ares. Wilby, l'évêque de Thérouane, Morhier, prévôt de Paris, archer son lieutenant, Sainctyon e mettent à leur tête. Ils veulent assurer des quartiers des Halles, e saint Denis & de saint Martin, ans l'espoir de se retrancher en ette partie de la ville ; mais ils ren- *Idem. Ibid.*

a Cette relation est conforme au journal de Chars VII & au récit des chroniques de France. Monsclet, auteur également contemporain, raporte t événement avec des circonstances différentes. e maréchal de Lile-Adam se présenta sous les urs, tenant dans ses mains les lettres d'abolion, revêtues du sceau royal, qu'il montra aux ourgeois, *en les admonestant qu'ils rentrassent us l'obéissance du roi Charles qui s'étoit réconcilié ec le duc de Bourgogne, duquel ils avoient si bien nu le parti, & encore demeureroient sous son gournement. Les Parisiens oyans ces douces paroles, nsentirent à le recevoir.* A l'instant on dressa des helles ; Lile-Adam & le bâtard d'Orléans monrent les premiers, gagnerent le haut des murails. Les bourgeois qui se trouverent dans ce quarer de la ville, firent retentir les acclamations de *paix, vive le roi & le duc de Bourgogne.* On isa les portes, & le connetable à la tête de ses us intrépides hommes d'armes, s'avança dans la ie saint Jacques. *Monstrelet. vol.* II. *fol.* 127. *v°.*

AN. 1436. contrent par-tout les habitans
més, portant déja sur leurs hat
la croix blanche des Royalistes.
vain ils s'écrient *saint Georges, sa
Georges, traîtres François, vous t
morts.* On les presse de toutes pa
on les repousse de rue en rue, on
écrase des fenêtres, du faîte des m
sons ; à mesure qu'ils reculent
tend les chaînes. Le peuple s'a
mant par le succès, court au re
part de la porte de saint Den
pointe quelques piéces d'artille
qui forcent les ennemis de fuir p
cipitamment vers la rue saint A
toine, où Wilby s'efforçoit enc
de tenir ferme. Le connétable
pendant recevoit sur le pont No
Dame Laillier qui venoit lui p
senter un étendard aux armes
France. Il embrassa ce généi
citoyen, & s'adressant aux bourg
qui l'environnoient : *Mes bons an*
leur dit-il, *le bon roi Charles v*
remercie cent mille fois, & moi de
lui, de ce que si doucement lui a
rendu la maîtresse cité de son royau
& si quelqu'un a mépris par de
monsieur le roi, soit absent ou prés
il lui est tout pardonné. Il fait

ême-temps publier à ſon de trompe AN. 1436.
evant la tête de ſa troupe, défen-
, ſous peine de mort, à tous les
ens de guerre, ſoit homme d'ar-
es, ſoit archers, d'inſulter les ha-
itants, de ſe loger contre leur gré
ans leurs hôtels, de leur ravir la
oindre choſe, enfin de commettre
plus légere violence. Libre de ce
in qui garantiſſoit la ſureté publi-
e, il entra tout armé dans la Ca-
édrale, où il rendit grace à Dieu
un événement qui paroiſſoit un
fet ſenſible de ſa protection parti-
uliere; car cette heureuſe révolu-
on ne coûta point de ſang Fran-
ois. Les ennemis accablés ſous le
ombre, ayant perdu un tiers des
urs, eurent à peine le temps d'ar-
ver à la Baſtille de ſaint Antoine,
ù ils ſe renfermerent. Ils ne furent
as plutôt retirés que la tranquillité
t rétablie dans la ville. Avec le
alme on vit renaître l'abondance;
s marchés publics, fermés depuis
rès de trente années, furent ou-
erts, & le lendemain de la réduc-
on, la meſure de bled qui ſe ven-
oit la veille cinquante ſous, ſe don-
oit pour vingt.

AN. 1436. Idem. Ibid.

Le jour même de son entrée c
la ville, le connétable fit pub
dans l'Eglise de Notre-Dame
l'Hôtel-de-Ville, & dans toutes
places, les lettres d'amnistie &
confirmation des privileges acco
par le roi aux habitants de la c
tale. Le seigneur de Ternaut fut
bli prévôt de Paris, & la prév
des marchands fut confiée à Mic
Laillier; c'étoit ce même Laill
qui sous le regne précédent a
sauvé Paris par la découverte d'
conspiration. Les Anglois retranc
dans la Bastille, mais décour
& pressés par la disette, s'esti
rent heureux d'obtenir le surler
main de la délivrance de Paris
capitulation qui leur permettoit
se retirer en Normandie. On les c
duisit par les dehors de la vil
afin de les soustraire aux insultes
la populace [a].

a Cette précaution n'empêcha pas les Par
de courir en foule aux remparts de la porte
Denis d'où ils virent défiler les ennemis. Lorsq
aperçurent l'évêque de Thérouanne, ils cri
au renard ! à la queue ! Ce prélat dit quelque t
après que les Parisiens avoient tort de se plair
qu'ils lui avoient fait payer cher son écot, en
nant sa chapelle, son argenterie & ses bijoux,
qu'il rendit la Bastille. *Monstrelet, Chron. de l*

A

Après quinze années d'esclavage Paris se trouvoit enfin libre sous la domination de son légitime souverain. Toute puissance émanée d'une source étrangere cessoit entiérement. Le roi étoit absent ; sa présence eût été nécessaire pour régler la nouvelle forme du gouvernement, sur-tout l'administration de la justice. Le parlement s'assembla (ce corps, toujours considéré de mauvais œuil par les Anglois qui le souffroient à regret, se trouvoit alors réduit à vingt magistrats.) Philippe de Morvilliers fut député avec quelques conseillers vers le connétable pour l'assurer que les gens qui avoient tenu le parlement, étoient prêts de faire la volonté du roi, & de s'employer à son service comme ses bons & fideles sujets; mais qu'ils ne s'assembleroient point, jusqu'à ce qu'ils eussent sçu sa volonté & reçu ses ordres. Le connétable, après avoir donné des éloges à leur zèle pour le service du monarque, ajouta qu'il lui sembloit que la compagnie devoit écrire au roi » au sujet de la réduction de la ville à son obéissance, & sur l'état présent de la justice.

AN. 1436.

Le parlement de Paris reprend ses fonctions sous l'autorité du roi.

Regist. du parlement.

AN. 1436. Comme il étoit à craindre que l'in terruption du cours des audiences n fût préjudiciable à l'Etat, le comt de Richemont répondit à une secon de députation de la cour que l'expé dition des affaires & le service d prince exigeoient que le parlemer reprît ses séances ordinaires, en at tendant que le roi en eût autremei ordonné. Les autres compagnies so veraines & les jurisdictions inférieu res rentrerent également dans l'exe cice de leurs fonctions. Le rapp des bannis, sous la condition (prêter un nouveau serment de fid lité, acheva de rétablir le calm La ville se repeuploit journelleme par le retour de quantité de famill que les troubles avoient exilées.

Le connétable ayant mis ord aux affaires de la capitale, cha les ennemis de quelques postes qu' occupoient encore aux environs, pı curé la réduction de saint Germai en-Laye, que le gouverneur ren par composition, prit la route Champagne, à dessein de réprin les brigandages de quelques coı pagnies qui s'y étoient cantonné Il reprit plusieurs petites places, ta

ſur ces aventuriers que ſur le damoiſeau de Commercy. L'évêque de Liége dans le même-temps avoit paſſé la Meuſe, & porté le fer & la flamme ſur les terres du Luxembourg, raſant toutes les places dont il pouvoit ſe rendre maître. Il fallut que le duc de Bourgogne interpoſât ſa médiation auprès de l'évêque, qui par égard pour le prince diſcontinua les hoſtilités [a]. AN. 1436.

La perte de Paris & la réconciliation du roi avec le duc de Bourgogne avoient enfin decillé les yeux du miniſtere Anglois. Le cardinal de Wincefter en repaſſant à Londre acheva d'ébranler les eſprits. On ſe laſſoit d'une guerre ruineuſe qui épuiſoit la nation d'argent & d'hommes. Depuis la levée du ſiege d'Orléans, on faiſoit monter à ſoixante-dix mille le nombre des Anglois morts dans les ſieges ou dans les combats. Le conſeil reconnoiſſoit en-

a Une ſeule expédition donnera une idée de la maniere dont l'évêque de Liége (c'étoit toujours Jean *ſans pitié*) faiſoit la guerre. Ayant contraint la garniſon d'un château de ſe rendre à diſcrétion, il fit pendre tous les ſoldats par un prêtre qui lui ſervit de bourreau. Après l'exécution le prêtre fut attaché à un arbre & brûlé. *Monſtrelet, tom.* 2.

AN. 1436. fin qu'il n'étoit plus temps de faire valoir des prétentions chimériques au royaume de France, mais de s'assurer par un traité des provinces qu'on pouvoit encore y conserver. Le duc de Glocestre s'opposoit seul à ces dispositions pacifiques; mais le crédit du cardinal commençoit à faire pencher la balance. Ce fut par ses avis qu'on remit au duc d'Yorck, qui devoit incessamment passer en France, un plein pouvoir de conclure la paix avec le roi Charles. On expédia dans le même-temps un acte encore plus extraordinaire, vu les conjonctures actuelles; c'étoit une commission donnée au cardinal de Wincester & au duc de Bourgogne pour traiter conjointement du projet & des conditions du mariage d'une des filles du roi avec le monarque Anglois. C'est uniquement dans la vue de faire connoître quelles étoient alors les intentions de la cour de Londre, qu'on fait ici mention de cette démarche qui ne fut suivie d'aucune exécution. Le duc d'Yorck aborda en France au mois de mai de cette année. Il conduisoit de nouvelles levées avec lesquelles il

Rym. act. pub. tom. 5. part. 1.

prit quelques-unes des places occupées par les Royaliſtes en Normandie. AN. 1436.

Depuis long-temps les Anglois faiſoient au roi d'Ecoſſe les offres les plus avantageuſes pour le détourner de l'accompliſſement du mariage de ſa fille avec le dauphin Louis ; mais tous leurs efforts ne purent empêcher cette alliance. Le monarque fidele à ſes engagements fit partir la princeſſe au mois de juin de cette année. Pluſieurs bâtiments ennemis croiſoient à deſſein de l'enlever dans le trajet : elle eut le bonheur d'échapper à leurs pourſuites, & d'aborder à la Rochelle d'où elle ſe rendit à Tours. Elle fit ſon entrée *ſur une haquenée richement harnachée*, dont les ſeigneurs de Gamaches & de Mailly tenoient le frein. Le comte de Vendôme la conduiſit au château. La reine de Sicile & les autres dames allerent au-devant d'elle juſqu'à la porte de la ſalle. La reine de France l'attendoit aſſiſe ſur *un grand banc paré*. Lorſque Marguerite parut, la reine fit quatre ou cinq pas pour l'embraſſer. On annonça le dauphin ; la jeune princeſſe alla au-devant

Mariage du dauphin célébré à Tours. *Ibid.*

AN. 1436. de lui, *& là s'entrebaiſerent & accolerent.*

Idem. Ibid. Le roi arriva le lendemain jour de la célébration du mariage. Renaut de Chartres, archevêque de Reims, chancelier de France, donna la bénédiction aux nouveaux époux. Ce prélat occupa la premiere place au feſtin royal, le roi la seconde; les quatre autres furent remplies par les reines de France, de Sicile, la dauphine & madame de Vendôme. Le dauphin fit les honneurs d'une table ſéparée avec les princes du ſang & quelques ſeigneurs. Le même auteur qui nous a tranſmis le détail de cette ſolennité ſi différente du cérémonial qui s'obſerve de nos jours, ajoute, « que tous les » apartements du château étoient » tendus haut & bas de draps d'or & » de tapiſſeries de haute-liſſe; & ſur » tout qu'il y avoit une grande abon» dance de méneſtriers, chanteurs, » clairons, trompettes, luths & pſal» térions. On exécuta divers entremets, eſpèce de repréſentations à perſonnages, dont les lecteurs pourront ſe rapeler la deſcription inſérée dans les volumes précédents.

Cependant le duc de Bourgogne, malgré les remontrances de quelques-uns de ses conseillers, faisoit ses dispositions pour assiéger Calais par mer & par terre. Ce projet alarma la cour de Londre. De toutes les villes conquises en France, il n'y en avoit pas dont la conservation lui fût plus chere. Elle intéressoit toute la nation. Calais étoit considéré comme l'entrepôt du commerce que l'Angleterre entretenoit avec les Pays-Bas & une partie de l'Allemagne. Aux premieres nouvelles que le duc alloit investir cette place, le parlement accorda des subsides pour la levée de quinze mille hommes destinés à passer incessamment en France sous les ordres du duc de Glocestre, qui venoit de se faire donner le comté de Flandre confisqué par le conseil Britannique sur le duc de Bourgogne, *attendu sa félonnie*, concession qui sans la propriété ne pouvoit procurer qu'un titre aussi vain que ridicule.

AN. 1436.

Préparatifs du duc de Bourgogne pour le siége de Calais.

Monstrelet. Chron. de France. Annales de Flandre. Hist. d'Ang. Rym. act. pub. tom 5.

Rymer. act. publ. tom. 5. part. 1.

Tandis qu'on s'occupoit en Angleterre des préparatifs de cet armement, le duc de Bourgogne étoit devant Calais à la tête de cinquante

Siége de Calais. *Ibid.*

AN. 1436. mille hommes. Mais malheureusement les communes de Flandre milice indocile, présomptueuse sans discipline & sans courage, composoient la plus grande partie de cette armée, qui n'avoit de redoutable que l'aparence. Tous les exploits se bornerent à ravager les environs de la ville, à raser quelque places sans défenses, à faire périr du dernier suplice ou massacrer impitoyablement les prisonniers, san qu'il fût au pouvoir des chefs de réprimer ces désordres. Dès les premiers jours du siége les Flamand s'étonnoient de ce que les ennemi n'avoient pas encore évacué Calai pour se refugier en Angleterre. *Nou savons bien*, disoient-ils, *qu'aussitôt que les Anglois sauront que messeigneurs de Gand sont armés, qu'il ne les attendront mie.* Ils accusoien la lenteur de la flotte du duc de Bourgogne qui n'arrivoit pas assez-tôt à leur gré pour fermer le port, & empêcher les Anglois de s'échaper. Aux murmures, aux vaines bravade de cette insolente milice, le duc ne tarda pas à mal augurer du succès de son entreprise. Il se repentit, mais

trop tard, d'avoir congédié comme inutiles plusieurs corps de troupes de Picardie & de ses autres domaines. Il assiégeoit Calais depuis deux mois, & les travaux n'étoient pas plus avancés que le premier jour. Une partie de la flotte qu'il attendoit de Hollande & de Zélande lui manqua. Les vaisseaux qui se rendirent à ses ordres escortoient quelques barques chargées de pierres, qui furent coulées à fonds dans le port à dessein d'en boucher l'entrée; à la marée descendante les assiégés les réduisirent en cendres en présence des assiégeants & de la flotte Bourguignone qui se retira ne pouvant tenir la mer.

AN. 1436.

Le duc de Bourgogne obligé par la retraite des Flamands de lever le siége. *Ibid.*

Cependant les Anglois faisoient des sorties continuelles & presque toujours avec avantage. Le duc de Glocestre étant près de mettre à la voile envoya un héraut d'armes chargé de porter au duc de Bourgogne un défi que ce prince accepta. Il comptoit effacer du-moins par un combat la honte d'un projet mal concerté; mais la lâcheté de ses troupes ne lui permit pas de se flatter long-temps de cet espoir. Il se vit dans la même position où son pere

AN. 1436. s'étoit trouvé vingt-cinq ans aupara
vant *, lorſque les mêmes commu
nes l'abandonnerent ſur le point d'e
venir aux mains. A peine la nouvell
de l'arrivée prochaine du duc de Glc
ceſtre ſe fut-elle répandue, que le
clameurs redoublerent. Les Fla
mands, qui déja croyoient avoir
combattre toutes les forces de l'An
gleterre, s'écrierent qu'ils étoient tra
his, & ſur ce prétexte ils annoncerer
leur départ. Toutes les inſtances qu
le duc employa pour arrêter ou ſu
pendre leur réſolution, ne firent qu
la précipiter. Ils ſe hâterent de décam
per, abandonnant une partie de leu
artillerie & de leurs bagages. Le du
au déſeſpoir de leur lâcheté fut oblig
de les ſuivre & de couvrir leur arri
re-garde avec le petit nombre de trou
pes réglées qu'il avoit amenées a
ſiége. Après une expédition ſi hon
teuſe, il fallut encore que le duc ar
rivé à Gand approuvât publique
ment la fuite des Flamands, qu
s'obſtinoient à ne pas rentrer dan
leurs villes, à moins qu'on ne leu
diſtribuât à chacun *une robe neuve*
comme il étoit d'uſage au retou
d'une campagne. Cette indulgenc

* *Tom. XIII, pag.* 177 *de cette hiſtoire.*

loin de les toucher, ne ſervit qu'à les rendre plus féroces. Ayant rencontré le ſeigneur de Hornes, grand ſénéchal de Brabant, accompagné d'une ſuite peu nombreuſe, ils le maſſacrerent. Peu de jours après les habitants de Bruges immolerent à leur fureur quelques officiers du duc, & forcerent la ducheſſe elle-même & le comte de Charolois ſon fils, de deſcendre de leur charriot, pour en arracher la dame de Hornes qui s'y étoit refugiée. Le duc de Bourgogne, hors d'état de tenir la campagne, n'eut d'autre parti à prendre que de jeter des troupes dans ſes places pour les mettre hors d'inſulte. Le duc de Gloceſtre débarqué à Calais ravagea la Flandre & l'Artois ſans trouver de réſiſtance. Il ramena ſon armée chargée de butin & traînant après elle une multitude de priſonniers. Les troubles excités dans différentes villes des Pays-Bas, occuperent aſſez le duc de Bourgogne pendant pluſieurs années, pour l'empêcher de ſignaler ſon reſſentiment contre les Anglois. Ce fut peu de temps après le malheureux ſuccès de cette entrepriſe, que René d'Anjou,

AN. 1436.

AN. 1436.

prisonnier depuis cinq ans, obtint enfin son élargissement par l'entremise du comte de Richemont auprès du duc de Bourgogne. Cet événement nous oblige de rapeler les affaires du royaume de Naples, dont la couronne venoit d'échoir à René.

Affaires du royaume de Naples.

Histoire d'Italie.

Histoire de Naples.

Louis III, duc d'Anjou, roi de Sicile, étoit de retour en Italie depuis l'année 1431. Ce prince se reposant sur l'adoption qui le désignoit successeur de Jeanne, avoit fixé son séjour à Cosence en Calabre & ne paroissoit point à Naples dans la crainte que sa présence n'inquiétât la reine, tandis qu'Alphonse employoit des efforts inutiles pour se réconcilier avec elle. La cour de cette princesse étoit devenue un théâtre de révolutions. Il ne lui restoit sur la fin de ses jours qu'une foiblesse d'esprit contractée par l'abus des passions, qui la livroient aux séductions de ceux qui s'en emparoient les premiers. Le grand sénéchal, si long-temps l'objet de son attachement, avoit été massacré dans le château de Capoue, sur un ordre surpris, & presque sous les yeux de sa souveraine. Jeanne pleura sa mort,

nais ne la vengea pas. Elle auroit dû peler près d'elle son fils adoptif : les ersonnes qui jouïssoient de sa faveur 'y opposerent. Louis étoit alors occupé à faire la guerre au prince de Tarente. Les travaux militaires, selon d'autres, l'excès de son amour our sa nouvelle épouse Marguerite, lle d'Amé duc de Savoie, lui cauerent une fievre violente qui le mit u tombeau. Il étoit âgé de trenten ans. René son frere se trouvoit ar cette mort héritier du duché 'Anjou, du comté de Provence & e ses droits au royaume de Naples. Ces droits furent confirmés par le estament de Jeanne, qui ne survécut lle-même que d'une année à cette econde adoption. En elle s'éteignoit ntiérement la branche de Duras, près avoir donné pendant l'espace e cinquante trois années, trois souerains au royaume de Naples, Chars de la Paix, Ladislas & Jeanne.

Les députés Napolitains trouvèent en arrivant en France leur roi ené prisonnier du duc de Bourogne, qui ne voulut jamais le recher. Alphonse aux premieres nouelles de la mort de Jeanne, vint *Idem. Ibid.*

AN. 1436. affiéger Gaiette. Le duc de Mil & les Gênois armerent une pu fante flotte pour l'obliger de fe tirer. Alphonfe fut vaincu & f prifonnier ; mais plus heureux q René, il trouva dans fon enne un vainqueur généreux qui lui ren la liberté fans rançon. Cet évér ment fut fuivi d'un traité de confé ration entre le monarque Aragon & le duc de Milan, qui vraifemb blement appréhendoit que la mai d'Anjou, affermie fur le trône Naples, n'engageât les Françoi faire valoir leurs prétentions au ché de Milan.

Idem. Ibid. Cependant Ifabelle de Lorrair époufe de René, fuivie de fes de fils, s'étoit rendue à Naples & av pris poffeffion du royaume. La gue s'alluma plus vivement que jam Dom Pedre, frere d'Alphonf s'empara de Gaiette. Plufieurs gneurs abandonnerent le parti A gevin. Ifabelle s'adreffa au pape lui envoya trois mille hommes cavalerie, & un pareil nombre d' fanterie, fous la conduite du patri che d'Alexandrie. Tandis que mouvements agitoient le royaume

An. 1436.

Naples, enfin René recouvra sa liberté, moyennant une rançon de deux cent mille écus & la cession de quelques places. Le mariage de Jean, duc de Calabre son fils, avec Marie, fille du duc de Bourbon & d'Agnès de Bourgogne, mit le sceau à la réconciliation des maisons de Bourgogne & d'Anjou. René partit pour Naples où l'attendoient de nouvelles disgraces.

Le roi d'Ecosse est assassiné.

Hist. d'Ang. Monstrelet, &c.

La France eut à regreter cette année la perte d'un de ses plus fideles alliés, & dont l'attachement à l'épreuve des revers ne s'étoit jamais démenti. Jacques I, roi d'Ecosse fut assassiné le 19 février. Le comte d'Athol son oncle étoit le chef des conjurés. Ces scélérats ayant brisé la porte de l'apartement se jeterent sur le prince qu'ils percerent de trente coups de poignard, malgré les efforts de la reine son épouse, Jeanne de Sommerset. Cette courageuse princesse reçut plusieurs blessures en voulant faire un rempart de son corps à son malheureux époux. Les Ecossois pleurerent un monarque que mille vertus rendoient cher à la nation. Aucun des assassins ne trouva

AN. 1436.

d'asile dans le royaume. Ils fur
tous arrêtés, & les plus horril
suplices expierent cet abomina
parricide. On s'attacha sur-tou
prolonger, à multiplier les tourme
du comte d'Athol. Il fut prom
nu dans la ville d'Edimbourg.
lendemain on lui donna l'estrapa
Le jour suivant il fut exposé sur
pilier, ayant sur la tête une c
ronne de fer ardent. On déchira
entrailles qui furent brûlées en
présence. On le tenailla. Enfin
termina ses jours en lui arrachan
cœur & le jetant au feu. Après
mort il fut décapité & écartelé
n'est point mémoire, dit Monstrel
qu'on vit faire aux Chrétiens plus â
justice. Il auroit dû ajouter que ce
rigueur étoit proportionnée à l'at
cité de l'action.

Ouverture du parlement.

Regiftres du Parlement.

Le parlement, composé des m
gistrats de Poitiers & de la plup
de ceux qui avoient formé celui
Paris, fit l'ouverture de ses séan
le premier décembre de cette ann
en vertu des lettres-patentes du
données à Issoudun le 26 novemb
précédent. Charles en agrégeant
conseillers de la cour qui avoie

dminiſtré la juſtice dans la capi-
ale durant le temps qu'elle étoit au
ouvoir des étrangers, témoignoit
nſiblement qu'il ne les conſidéroit
as comme des ſujets ſuſpects. Il eſt
es circonſtances qui forcent les rè-
les ordinaires. Charles n'étant que
auphin eſt obligé de céder à la ré-
olution la plus funeſte & la plus
ouïe. Il fuit; des magiſtrats em-
ortés par leur zèle ſuivent l'héritier
réſomptif, tandis que d'autres en
emeurant s'efforcent de prévenir
ne ſubverſion totale. L'eſpoir d'un
venir plus heureux les ſoutient.
n n'oſeroit décider entre ces deux
artis. Les uns & les autres ſe con-
uiſirent par des motifs différents;
ais qui malgré leur oppoſition
avoient que le même objet, le
lut de la monarchie. Un des arti-
es de la paix d'Arras portoit que
duc de Bourgogne auroit droit
e nommer un certain nombre de
onſeillers qui ſeroient reçus au par-
ment en prenant des lettres du
onarque confirmatives de la nomi-
ation. Cet article fut religieuſement
bſervé. Dans la ſuite, à meſure
u'il ſe préſenta des places vacan-

AN. 1436.

AN. 1436.

tes, elles furent remplies par officiers de l'ancien parlement. suivit le même plan pour la ch bre des comptes & les autres j dictions. Par cette conduite a juste que modérée, Charles étc soit tous les germes de haines pouvoient encore subsister, ra loit la concorde parmi ses suje & prévenoit les jalousies & les ca les qu'auroient occasionnées une férence arbitraire & des distincti injurieuses.

La Hire surprend Soissons.

Ibid.

Jean de Luxembourg, quoiqu lié, parent & vassal du duc de Bo gogne, n'avoit point encore souf le traité d'Aras. On lui avoit acc dé un terme pour s'y détermine jouïssoit de la neutralité à l'abri ce délai, qui fut prorogé à dive reprises; mais cette prorogation cordée par le roi, n'étoit pas sauve-garde suffisante. La Hire p tit de Clermont en Beauvaisis c occupoit depuis qu'il avoit enl cette place à Daussemont, & v attaquer Soissons qu'il emporta escalade. Luxembourg se plaignit cette infraction. Le duc de Bo gogne tenta inutilement de lui fa

An. 1436.

ndre justice. Le roi lui-même envoya des ordres pour la restitution avec aussi peu de succès. L'année suivante la Hire ayant été fait prisonnier n'obtint sa liberté qu'en rendant ces deux places. Telle étoit l'incivilité de ces guerriers, c'est à ce prix qu'ils vendoient leurs redoutables services [a], que les malheurs de l'état rendoient nécessaires.

Tentative sur Rouen. Talbot escalade Pontoise. *Ibid.*

Ils avoient si peu d'égards pour les princes, que ce même la Hire, malgré le traité, continuoit la guerre contre le duc de Bourgogne, & vint ravager jusqu'aux environs de Roye. Poton de Xaintrailles ayant joint ses troupes à celles de Vignoles, ils entreprirent de surprendre Rouen où ils entretenoient des intelligences.

[a] Le roi ayant donné à ce même la Hire la châtellenie de Montmorillon en Poitou & celle de Château en Languedoc, le procureur général forma son opposition à l'enregistrement des lettres. Toutefois fut dit » *Pour ce que ledit de la Hire étoit homme de guerre, ayant sous lui quantité de gens d'armes, & vraisemblablement disposé de faire plusieurs choses mal à point, si on lui eût refusé l'expédition desdites lettres, considéré le temps qui court & la petite obéissance que le roi notre sire a de plusieurs gens de guerre, la donation seroit enregistrée, & seroit réponse par la bouche du chancelier, que la cour consentoit audit don ; ce que jamais n'eût fait, sinon pour éviter plus grand inconvénient. Regist.* 30, *année* 1437.

AN. 1436.

Talbot informé de leur projet
atteignit à quelques lieues de la v
& les défit entiérement. La
bleſſé ne s'échapa que par la vî
de ſon cheval. La rigueur de l'h
n'empêcha pas l'infatigable An
de terminer la campagne par une
pédition auſſi hardie qu'ingénie
ce fut l'eſcalade de Pontoiſe ex
tée au mois de février. Les foſſé
la ville étoient glacés & couver
neige. Talbot pendant la nuit fi
procher les plus braves de ſes g
Ils étoient couverts de draps bla
A la faveur de ce ſtratagême il
gnerent le haut des fortificatio
ſe rendirent maîtres de la ville
maréchal de L'Ile-Adam eut à p
le temps de faire rompre une pot
par laquelle il ſe ſauva.

Mort des deux reines douairieres d'Angleterre.

Hiſt. d'Angleterre.

Rymer. act. publ tom. 5, part. 1.

Les deux reines douarieres d'
gleterre, Jeanne de Navarre,
avoit épouſé Henri IV, & Cathe
de France, veuve de Henri V, m
rurent à la fin de cette année. Ca
rine, après la mort de Henri, ép
Owen Tudor, gentilhomme Gall
qu'on fit dans la ſuite deſcendre
anciens ſouverains de la princip
de Galles. Tant que la reine vé

cour ne fit point éclater ſon mé-
ntentement d'une alliance ſi diſ-
oportionnée ; mais à peine eut-
le les yeux fermés, que Tudor fut
nduit à la tour de Londre. Il
ouva moyen de s'échapper ; ayant
é pris, on le renferma plus étroi-
ment ; d'autres aſſurent qu'il eut la
te tranchée. De ce mariage naqui-
nt trois enfants que Henri VI, leur
ere utérin, reconnut. Edmond,
îné, créé comte de Richemond,
ouſa l'héritiere de Sommerſet,
nt il eut un fils, nommé Henri,
i remplaça la maiſon de Lencaſtre
r le ttône d'Angleterre. Richard
oodville, qui avoit épouſé à peu
ès dans le même-temps Jacqueline
e Luxembourg, veuve du duc de
edfort, acheta ſon pardon en payant
ne amende de mille livres ſterlings.

AN. 1437. Séditions dans les Pays-Bas. *Monſtrelet. Chron. de Fr. Annales de Flandre, &c.*

La guerre entre les Anglois & le
uc de Bourgogne auroit été plus
vantageuſe au roi, ſi ce prince,
bre de tout autre ſoin, avoit été
n ſituation de l'aſſiſter de toutes
es forces. Les peuples de ſes domai-
es des Pays-Bas ne lui laiſſoient
as aſſez de repos pour qu'il pût ſe
ivrer à ſon reſſentiment. Pluſieurs

AN. 1437. villes de Flandre se souleverent
étoit à tout moment obligé d'y c
rir pour les réprimer. Au comm
cement de cette année, il pe
perdre la vie par la main même
ses sujets. Les habitants de Bru
ayant refusé d'ouvrir les porte
toute sa suite, il eut l'imprude
d'y entrer à la tête d'environ de
cents hommes d'armes, compt
que les derniers rangs se rendroi
maîtres de barrieres & livreroi
le passage au reste de ses gens; m
les Flamands qui les gardoient p
vinrent son dessein en les ferm
aussitôt qu'ils virent qu'il en ét
défilé un assez grand nombre. I
premiers rangs des hommes d'arn
eurent la témérité de crier *ville*
gnée. Le peuple courut aux arme
& le carnage commença. Le duc l
même fut blessé. Tout ce qu'il p
faire fut de se battre en retraite ju
qu'à la porte de la ville qu'il fit b
ser. Il eut le bonheur de s'échappe
laissant aux mains des rebelles la pl
part de ses gens morts ou prisol
niers. Il perdit dans cette occasio
le maréchal de L'Ile-Adam. Apr
un si cruel affront il fallut enco

courir aux sollicitations pour obte- t que les Brugeois relâchassent une rtie de ceux qui avoient été pris, lsieurs ayant été déja exécutés.

AN. 1437.

Siége du Crotoi.
Ibid.

Ces disgraces n'empêcherent pas duc de Bourgogne de faire assiér le Crotoi par mer & par terre. lbot ayant rassemblé à la hâte atre mille hommes de troupes de ormandie, arriva sur les bords de Somme; il vit la rive opposée rdée de troupes ennemies. L'inpide Anglois ne balança pas: il ssa une Partie de son monde, se a le premier dans l'eau. Ses guerrs, non moins courageux, le suient: ils avancerent fiérement, ant leurs armes élevées; ils parrent au rivage opposé, dont les upes Bourguignones n'oserent ten- de leur défendre l'abord. Une ion si hardie sembloit les avoir dues immobiles. Talbot, sans s'arer, tourna sa marche vers le Cro-, & y fit entrer un convoi. Dans nême temps sept navires Anglois aquerent les vaisseaux Bourguions qui bloquoient le port, & obligerent de se refugier dans havre de Saint-Vallery. Les Bour-

AN. 1437.

guignons ne tarderent pas à se dispe
ser. Les fortifications qu'ils avoie
construites autour de la ville fure
réduites en cendres. Le général A
glois après cette expédition, l'u
des plus hardies dont l'histoire fa
mention, fit rentrer en Normand
sa petite armée couverte de gloire
victorieuse sans avoir combattu.

Siége de Montereau-Faut-Yone. *Ibid.*

Cette entreprise des Bourguignon
quoiqu'avortée, produisoit toujou
une diversion avantageuse aux aff
res du roi. Charles, dès le comme
cement de cette année, s'étoit ren
à Gien, où il avoit indiqué le re
dez-vous de son armée. Elle fo
moit en tout un corps de six mil
hommes ; mais c'étoit l'élite de s
troupes. Le connétable, les comt
du Maine, de Vendôme, de Pe
driac, le bâtard d'Orléans, devoie
commander sous ses ordres. On ou
vrit la campagne par la réductio
de Château Landon, de Nemou
& de quelques autres places dans
Gatinois. Le roi traversa une part
de la province de Sens, vint
loger à Brai sur Seine, tandis q
le reste de l'armée investissoit Mo
tereau-Faut-Yonne. On fit venir
l'artiller

'artillerie de Paris, & le roi ne
arda pas à ſe rendre devant la place. AN. 1437.
Thomas Guérard qui en étoit le gou-
'erneur, quoiqu'avec une garniſon
le quatre cents hommes, fit une
léfenſe qui lui mérita les éloges
nême des François. Il comptoit à
a vérité ſur un puiſſant ſecours qui
ui avoit été promis : mais le ſiege
u Crotoi qui ſe faiſoit dans le mê-
ne temps, ne permit pas aux Anglois
e diviſer leurs forces. La préſence
u ſouverain inſpiroit à nos troupes
ne nouvelle ardeur. On avoit conſ-
uit, ſuivant l'uſage du temps, des
aſtilles autour de la ville : elles
rmoient des eſpèces de forts ſur
ſquels on diſpoſoit les batteries.
e prince lui-même viſitoit les tra-
ux & s'expoſoit ſans ménagement
ns les endroits les plus périlleux.
orſque les bréches furent pratiqua-
es, on diſpoſa tout pour un aſſaut
néral. Le monarque à la tête de
s troupes s'avança juſqu'aux pieds
s remparts. On aportoit les faſci-
s pour combler le foſſé : Charles
patient de ſignaler ſa valeur s'y
écipite le premier, le traverſe
ant de l'eau juſqu'à la ceinture,

AN. 1437. plante lui-même une échelle, & l'épée à la main parvient au haut des murs à travers une grêle de traits. C'eſt-là qu'il combat corps à corps. Il ſeroit difficile d'exprimer qui l'emporta dans ce moment, ou de la terreur des ennemis, ou de l'admiration des François, pour un prince ſi digne de les commander. Le roi fit ſur-le-champ arrêter le carnage; c'eſt à ces traits chers à l'humanité qu'on reconnoît le vrai héros. Un pareil ordre donné dans la premiere ivreſſe de la victoire ſuffiroit ſeul pour éterniſer la mémoire de Charles. Il étoit entré dans la ville en guerrier; vainqueur, les armes s'échapent de ſes mains; il agit en roi. Si par ſa conduite précédente il avoit donné lieu d'attaquer ſa réputation, tout fut effacé. Il devint dès cet inſtant l'idole de la nation, & ſubjugua l'eſtime de ſes ennemis. La garniſon, après la perte de la ville, s'étoit retirée dans le château, où elle tint encore pendant quelques jours. Le roi lui accorda une capitulation honorable, à la priere du dauphin, qui fit ſes premieres armes à ce ſiege.

Quelques modernes ont rapporté 'immédiatement après la prise de ville de Montereau le roi s'étoit :iré à Melun, laissant au dauphin soin d'assiéger la citadelle. Ils ont outé que le gouverneur Anglois, remettant sa forteresse au jeune nce, lui dit obligeamment que ntre tout autre il auroit tenu plus ig-temps. D'après ce récit ils ont nclu que la gloire de Louis excita jalousie de son pere, & que ce l'origine de leur mésintelligence. mme un des premiers devoirs de stoire est de mettre le lecteur en t d'apprécier la conduite des homs, il est indispensable d'effacer te tache faite à l'honneur de Char-VII. S'il avoit été capable d'un timent si bas que de voir d'un l d'envie la gloire de son fils, e honteuse jalousie justifieroit les contentements qu'il en éprouva s la suite : mais cette particulaavancée sans garants par l'auteur derne de la vie de ce prince, l'historien d'Angleterre & par terai lui-même, est une fable rde. Les registres du parlement, ument irréprochable, en dé-

AN. 1437.
Idem. Ibid.

AN. 1437. montrent la fausseté. Voici les propres termes : « Ce jour sont venues » nouvelles comme hier fut prise de » bel assaut la ville de Montereau-» Faut-Yonne, auquel assaut le roi » notre seigneur s'est exposé en per-» sonne, & vaillamment s'est mis » dans les fossés en l'eau jusqu'au-» dessus de la ceinture, & monté » par une échelle pendant l'assaut » l'épée au poing, & entré dedans » que encores y avoit très-peu de » ses gens .... Et défendit à tous » sous peine de la hart, que homme » ne pillât l'Eglise ni les gens de la » ville, ne violât femmes ou filles » &c. Et le 22e dudit mois (octo-» bre) ledit Thomas Guérard & ses » compagnons se rendirent, & ledit » châtel au roi notre sire, lequel » la requête de monsieur le dauphin » pour ce que c'étoit la premiere ar-» mée où il avoit été, laissa aller » lesdits Anglois & tous leurs biens » On sent combien il étoit nécessaire de détruire une supposition aussi infidele que téméraire ; puisqu'il s'agit de décider du caractere d'un monarque respectable, sur-tout par la noblesse & la générosité de son cœur

Il fut long-temps foible ; mais jamais timide ni défiant. Charles avoit été un fils trop malheureux pour être un mauvais pere. Le roi donna le gouvernement de Montereau au bâtard d'Orléans, & prit la route de Melun, où il s'arrêta pendant quelque temps, tandis qu'on disposoit les préparatifs de son entrée dans la capitale.

AN. 1437.

Rappel du duc d'York.
Ibid.
Rapin de Thoyras.
Act. pub. Rym. tom. 5. part. 1.

Talbot de retour en Normandie se trouva forcé de borner ses exploits à la prise de quelques places peu importantes. L'épuisement des finances, le défaut de troupes, & plus que tout cela les cabales qui troubloient la cour de Londres, réduisoient les ennemis à se tenir sur la défensive. Le duc d'York, nouveau régent, avoit à peine eu le temps de concerter ses mesures pour disputer la supériorité que les Anglois perdoient journellement, qu'il se vit rapelé par les intrigues du duc de Sommerset son rival, qui le fit remplacer par Richard, comte de Warwich. Ces fréquents changements ne pouvoient qu'être très-préjudiciables : ils arrêtoient toutes les opérations ; ils empêchoient de régler un

plan de conduite ; ils décrioient gouvernement.

AN. 1437. Nouvelles démarches du duc d'Orléans pour la paix. *Ibid.*

Le duc d'Orléans fit vers ce mên temps proposer au conseil Britann que de passer à Calais pour concert avec le duc de Bretagne un nouve projet d'accommodement entre l deux couronnes. Le conseil y paro soit disposé ; mais le duc de Gloce tre, toujours implacable ennemi la France, fit rejetter la propositio Ce duc & le cardinal de Wincest partageoient la cour & les ministre Le prélat plus adroit prenoit insen blement l'ascendant sur son riva à mesure que Henri avançoit en âg Ses richesses immenses le mettoie d'ailleurs à portée de se concili un plus grand nombre de partisan il prêtoit de l'argent au roi, & l'ét des affaires ajoutoit un nouveau pr à de pareils services. Toutefois, so qu'il redoutât le duc, soit qu'il e quelques reproches à se faire, il fit expédier dans ce même-temps u acte dont les expressions singulier méritent d'être raportées. C'est u abolition par laquelle le roi lui pa donne généralement « toutes tran » gressions, offenses, méprises, déf

Act. de Rym. t. 5, part. 1. pag. 40.
Rapin de Thoyras.

» béiſſances & attentats qu'il peut » avoir commis depuis la création de » l'univers ». Pour completter cette grace, il devoit la faire étendre juſqu'à la diſſolution de notre globe.

Entrée du roi dans Paris.

Monſtrelet. Chr. de Fr. Hiſtoire de la ville de Paris. Reg. du parlement.

Cependant le roi s'étoit avancé juſqu'à ſaint Denis. Le mardi 12 novembre avoit été déſigné pour la cérémonie de ſon entrée dans la capitale. Charles à la vue d'une multitude innombrable de peuple qui bordoit le grand chemin & les rues, en faiſant retentir l'air d'acclamations, ne put retenir ſes larmes. Les Pariſiens, non moins ſenſibles que leur prince, mêloient des pleurs de joie aux cris de *vive le roi* : enchantés de revoir leur ſouverain légitime, après vingt années d'abſence, leurs tranſports alloient juſqu'à l'ivreſſe ; ils ſembloient avoir en ce moment oublié la miſere dans laquelle ils avoient gémi ſi long-temps. Ils avoient étalé toute la magnificence que l'induſtrie du ſiecle pouvoit fournir. Les façades des maiſons décorées de riches tapis, les ſpectacles diſtribués de diſtance en diſtance ſur des échafauds, les myſteres de l'ancien & du nouveau teſtament repréſentés par

AN. 1437. des perſonnages muets, des fontaines qui diſtribuoient différentes liqueurs offroient à chaque pas le témoignages du zèle des habitants Le prévôt des marchands, à la têt du corps municipal & des arbalétriers & archers de la ville, avoi préſenté les clefs au roi à la Chapelle Les échevins eurent les premier l'honneur de porter le dais. Ils furen relevés par le corps des marchands Les commiſſaires, notaires, avocats procureurs & ſergents marchoien après le corps de ville. Immédiatement à leur ſuite on voyoit *les perſonnages des ſept péchés mortels à cheval* Cette maſcarade étoit ſelon le goû du ſiecle. Les ſept vertus précédoien la marche des ſeigneurs, du parlemen & des requêtes. Trois anges *chantant moult mélodieuſement* [a], reçurent le ro à la porte de ſaint Denis, tandis que d'autres anges placés ſur une terraſſe *entouroient un ſaint Jean-Baptiſte*

a Voici les vers que récitoient les anges. Ils n'annoncent pas de grands progrès en poëſie.

> Très-excellent prince & ſeigneur ;
> Les manants de votre cité,
> Vous reçoivent en tout honneur
> Et en très-grande humilité.
>
> *Monſtrelet tome II.*

montrant l'*Agnus Dei*. Le roi & le dauphin étoient armés de toutes piéces, excepté la tête. Poton de Xaintrailles, grand écuyer, portoit le casque, le roi d'armes portoit une cuirasse, & un autre écuyer l'épée royale. Le connétable, marchant à la droite, avoit pour marque de sa dignité un bâton blanc. Huit cents archers composoient *la bataille du roi*. Après les princes du sang & les principaux seigneurs, on voyoit une foule de chevaliers. Tous étoient couverts ou plutôt chargés de draps d'or, d'argent & de plaques d'orfévrerie armoriées; leurs habits, ainsi que les équipages de leurs chevaux, étaloient la pompe la plus brillante. Ce faste étoit formé du sang des peuples, rançonnés impitoyablement par la plupart de ces guerriers avides. Charles mit pied à terre au portail de la Cathédrale, où il reçut les compliments de l'Université, en présence des archevêques de Toulouse, de Sens, des évêques de Paris & de Clermont, ainsi que des principaux du clergé. Avant que d'entrer dans Notre-Dame, il fit le *serment à*

AN. 1437.

AN. 1437. *l'évêque* [a]. De-là il vint loger au Pa-lais. Le lendemain il montra au peu-ple la vraie Croix & le fer de lance conservés dans l'Eglise de Sainte Chapelle. Il se rendit ensui-te à l'Hôtel neuf, vis-à-vis le Pala des Tournelles, où il demeura jus-qu'à son départ.

Nouvelles Ordonnances. *Ibid. Conf. des ordonnances.*

Le roi pendant le peu de séjo qu'il fit à Paris décerna plusieu

a Telle est la forme de cet ancien usage introd par la piété de nos monarques, dont nous donn ici la traduction. « Le jour de sa premiere ent » dans la capitale, le roi accompagné des prin » de son sang, des seigneurs & de toute sa co » se rend dans le parvis de la Cathédrale, dont » portes sont fermées. L'évêque revêtu de ses ha » pontificaux & escorté de son clergé les fait » vrir & vient au-devant du souverain ave » croix, l'encensoir & le livre des Evangiles » lui adresse ces paroles : Seigneur, avant que v » entriez dans cette Eglise, vous devez & êtes t » de prêter le serment, à l'exemple de vos pr » cesseurs rois de France, à leur nouvel & joy » avénement. Le prince adore la Croix, bais » livre des Evangiles : un ecclésiastique présent » formule du serment conçu en ces termes : Suiv » les anciennes concessions, qui nous ont été » cordées par vos prédécesseurs, nous vous den » dons que vous conserviez à chacun de nou » aux Eglises qui nous sont confiées, le privi » canonique, le bénéfice de la loi, la justice & » protection, ainsi qu'un roi y est obligé en » chaque évêque & l'Eglise dont il a l'administ » tion. Le monarque s'oblige dans les mêmes » mes au maintien des privileges, & confirme » serment par ces mots : *ainsi je le veux & » promets. Extr. des MSS. de Brienne, vol. » fol. 1.*

réglements, tant pour l'adminiſtration de la juſtice, que pour celle des finances. Il augmenta de quelques officiers nouveaux le nombre des membres du parlement. Il écouta favorablement les repréſentations, & accorda la plupart des graces qui lui furent demandées. Il eût été à ſouhaiter qu'on eût pu ſoulager la miſere publique par l'abolition d'une partie des impôts. Le peuple s'y attendoit; mais les malheureuſes circonſtances où l'État ſe trouvoit, ne permettoient pas au roi de ſe livrer aux mouvements de la bienfaiſance qui lui étoit naturelle. AN. 1437.

Parmi ces ordonnances il s'en trouve une qui prouve que le luxè, tant vanté, loin d'annoncer l'opulence d'une nation, en indique l'indigence effective. Tous les monuments de ce ſiecle nous préſentent sans ceſſe le tableau de la plus affreuſe misere. Une partie du peuple enduroit la faim, la ſoif, la nudité, tandis que d'un autre côté on voyoit briller la pompe la plus inſultante, soit dans les vêtements, ſoit dans les équipages. Toutes les conditions étoient confondues. On fit des remontrances à ce ſujet. Nous rappor-

Idem. ibid. Conf. des ordonnances.

tons ici les termes de ces représen-
An. 1437. tations : ils ne nous flattent pas
De toutes les nations de la terre habitable, il n'y en a point de si difformée, variable, outrageuse, excessive inconstante en vêtements & habits qu la nation Françoise ; ensorte qu'on n connoît l'état des gens, soit princes nobles hommes, bourgeois, marchand & artisans ; parce que l'on tolere chacun de se vêtir & habiller à so plaisir, fut homme ou femme, de dra d'or, d'argent ou soie. Sur cet expos le roi fit dresser plusieurs réglemen qui défendoient de vendre des étoffe précieuses à d'autres qu'aux princes grands seigneurs, & aux ecclésiasti ques pour les ornements de leu Eglises. On poussa l'attention jusqu faire dresser divers patrons d'habille ments, & prescrire la qualité de étoffes, suivant le rang & les cond tions. Ce renouvellement des loi somptuaires eut le sort de ceux qu l'avoient précédé. On se content de punir quelques gens de la lie c peuple, & la prohibition ne fit qu'i riter le désir d'éluder ou de viol la loi. On ne corrigera jamais luxe en l'attaquant directement : r

le la cupidité, il lui sert d'aiguillon & d'aliment. Il n'appartient qu'aux mœurs de le réprimer, & malheureusement les mœurs ne se commandent pas. AN. 1437.

Les comtes de la Marche & de Perdriac firent exhumer le connétable d'Armagnac leur pere. On célébra un service solennel dans l'Eglise de saint Martin-des-Champs, auquel le roi assista, ainsi que toute la cour, & le lendemain le cercœuil de cet infortuné seigneur fut mis sur un chariot de deuil & transporté dans le comté d'Armagnac pour y être inhumé près de ses ancêtres.

Les enfants du comte d'Armagnac célèbrent les obseques de leur pere. *Ibid.*

Les divers avantages que le roi venoit de remporter, faisoient espérer un avenir plus heureux ; mais il sembloit qu'une fatalité inévitable dût éterniser les malheurs du royaume. Une épidémie affreuse, qui commença vers la fin de l'autonne, ravagea la plupart des provinces pendant près de deux années. Ce terrible fléau enleva dans la seule ville de Paris cinquante mille personnes des deux sexes. Le roi se hâta de quitter cette capitale. Les princes, les seigneurs, les gens de guerre dé-

Peste & famine. *Ibid.*

ſerterent en foule. Il étoit à crai-
AN. 1437. dre que les ennemis ne profitaſſe
d'une conjonƈture ſi favorable. Ar
broiſe de Lore, prévôt de Paris
Adam de Cambray, premier pré
dent, & Simon Charles, préſide
de la chambre des comptes, s'offi
rent généreuſement de reſter malg
le danger de la contagion. Ils vei
lerent avec tant de ſoin, & donn
rent de ſi bons ordres, qu'ils co
ſerverent la ville que la mortali
dépeuploit journellement. Aux ho
reurs de la peſte ſe joignit la pl
cruelle famine. Le prix des vivr
augmenta des neuf dixiemes. L
habitants des campagnes rançonné
dépouillés par les gens de guerre
avoient abandonné la culture de leu
terres, dont on ne leur permetto
pas de recœuillir les fruits. On le
voyoit border les grands chemins
mourants de faim, en implorant de
ſecours que la miſere commune ren
doit impratiquables. En parcouran
les monuments de ce malheureux ſiè
cle, on eſt ſurpris de trouver dan
ce nombre de chefs de brigands qu
ravageoient la France, des noms il
luſtres confondus avec des aventu-

iers, la Hire, Antoine de Cha-
annes, les deux bâtards de Bour- AN. 1437.
on Blanchefort, Villandras, Mathe-
n, d'Escouvet, Floquet, Bron, Chap-
elle. C'étoient-là les conducteurs
e ces brigands. Ils coururent le Cam-
resis, le Hainaut; entrerent en
Champagne, portant en tous lieux
e fer & la flamme. Ils pénétrerent
ans la Loraine qu'ils mirent à con-
ribution. Las de désoler nos pro-
inces où ils ne trouvoient plus rien
piller, ils se répandirent en Alle-
nagne au nombre de six mille che-
aux, & firent des courses jusques
ous les murs de Bâle où se tenoit
lors le concile, répandant le bruit,
it Monstrelet, *que c'étoit à l'inci-*
ation du pape Eugene, pour défendre
a guerre. Ils mirent le pays à feu &
sang. S'il est vrai que le pontife,
n effet, les eut apelés à son secours,
e concile lui en avoit donné le pre-
nier l'exemple quelques années au-
aravant, en implorant l'assistance
e ce même Villandras, qualifié de
omte *de Ribadeo*, « *dans l'armée* *Spicil. Misc. cell Epist.*
duquel les peres de Bâle assuroient *T. III. pag.*
qu'ils avoient fondé la plus grande *762. 1. col.*
espérance ».

AN. 1437.

Suite des affaires ecclésiastiques.

Hist. Eccle. Loix Ecclef. Histoire des Conciles, &c.

Depuis l'assemblée de Constance n'y a rien, dit Pasquier, *que l papes aient tant craint que les conc les généraux*. Les prétentions opp sées du pontife & des peres de Bâ étoient enfin dégénérées en ruptu ouverte. La supériorité du concile constatée dès les premieres sessions fut un des plus puissants motifs c cette scandaleuse querelle. Nous r pouvons nous dispenser de rapport au moins un sommaire précis de c long & fastidieux procès, dont l'hi toire se trouve nécessairement li avec celle des libertés de not Eglise.

Le pontife par une Bulle expédi à Rome avoit ordonné la dissol tion de l'assemblée, qui répondit ce premier acte d'hostilité, en sommant lui-même de révoquer c décret, & de comparoître par lui c par ses légats. Les peres constatere en même-temps *l'autorité des conc les généraux*, *comme procédant imm diatement de Jesus-Christ*, « autori » à laquelle les papes étoient oblig » de se soumettre ». Eugene envoy un légat dont l'arrivée suspendit le procédures. Il étoit malade pour lors

Hist. Ecclef. liv. 106.

l'on ſtatua qu'en cas de mort on lui donneroit un ſucceſſeur qu'a- AN. 1437.
ec le conſentement du concile. La commandation de Sigiſmond en-
ageoit l'aſſemblée à modérer la viva-
té de ſes démarches. L'empereur
oit en Italie, & devoit ſe rendre
ceſſamment à Rome pour y rece-
oir la couronne impériale : mais
ns le même temps qu'il paroiſſoit
vorable à Eugene, il ſe déclaroit
ns un édit protecteur du concile.
out l'art que la politique du temps
uvoit employer fut mis en uſage.
n fulminoit à Rome, tandis qu'à
le on déclaroit que tout ce qu'Eu-
ne feroit ſeroit regardé comme
. La querelle ſe ralentiſſoit & ſe
eilloit par intervalles. On nom-
des commiſſaires pour examiner
procédures faites contre Eugene :
refuſa d'admettre ſes nouveaux
utés : enfin on le cita au con-
. Il ne faut pas omettre la con-
ation qui ſurvint pour la preſ-
nce entre les ambaſſadeurs du duc
Bourgogne & ceux du duc de
oie & des électeurs de l'Empire :
fut décidée en faveur du prince
nçois.

AN. 1437. Cependant l'empereur obtint d'
gene la permiffion d'entrer à Ror
mais accompagné feulement de
domeftiques. Le pape le reçut fur
degrés de l'Eglife du Vatican,
baifa à la bouche. Sigifmond fe m
genoux, & baifa les pieds de
fainteté, qui le couronna en le
clarant *empereur augufte* : il prêta
ment, & fervit enfuite d'écu
au pontife. Il fit peu de féjou
Rome, d'où il fe rendit à Mant
Il érigea cette feigneurie en mar
fat, en faveur de *Jean-François*
Gonzague.

Idem. Ibid. Bientôt la guerre s'alluma
Rome entre le pape & les Colon
Le duc de Milan vint encore gro
le nombre des ennemis du faint pe
preffé de tous côtés, il promit
fin de s'unir au concile : il révo
fes bulles de diffolution. Ses lé
prêterent ferment. Une fédition e
tée dans Rome l'obligeoit alors
prendre la fuite & de fe retire
Florence. Parmi plufieurs décret
l'affemblée de Bâle, il s'en tro
un, concernant la converfion
Juifs, qui produifit un avantag
la littérature, en ce qu'il impo

ux Univerſités l'obligation d'entre-
enir des profeſſeurs en langues hé- AN. 1437.
raïque, arabe, grecque & cal-
éenne. On renouvela les peines pro-
oncées contre les concubinaires. On
éforma, autant qu'il étoit poſſible,
abus des excommunications, inter-
its & apels en cour de Rome. On
égla l'ordre & la liberté des élec-
ons. On abrogea les annates, mal-
ré l'oppoſition des deux légats. On
xa le nombre des cardinaux. On
roſcrivit les graces expectatives.
es divers réglements, dont plu-
eurs bleſſoient l'autorité de la cour
omaine, faiſoient preſſentir que
nion du pape & du concile ne ſub-
ſteroit pas long-temps.

Après pluſieurs négociations le
ncile eut la gloire de terminer la
erre des Huſſites. Les députés
hémiens ſignerent à Bâle un con-
rdat qui fut agréé par Sigiſmond.
et empereur fut reçu dans Prague.
s'efforça d'effacer par ſes bienfaits
ſa générofité les malheurs qu'a-
it occaſionnés ſa foibleſſe au con-
e de Conſtance.

La réunion des deux Egliſes

AN. 1437. d'Orient & d'Occident occup
alors également le pape & le co
cile. Ils se disputoient l'honneur d
procurer. Eugene prit les devants
envoyant des ambassadeurs à Co
tantinople. Enfin le saint pere écl
par deux bulles consécutives qui
solvoient le concile & le trans
roient à Ferrare. Sur ces entrefa
l'empereur de Constantinople, J
Manuel Paléologue, vint débarq
à Venise, d'où il se rendit à Ferra
Le pape le reçut dans son pala
il ne mit pied à terre que lorsq
fut à la porte de la salle. Jean
le pontife s'embrasserent. Le G
baisa la main de sa sainteté, qu
fit asseoir à sa gauche : mais il
eut point de génuflexion, l'emper
ne baisa point les pieds du pon
Romain, & ne lui servit pc
d'écuyer. On ne raporte ces dét
que pour faire remarquer la dif
rence du cérémonial observé da
cette entrevue, avec celui du co
ronnement de l'empereur d'Oc
dent. Ce que l'on peut alléguer
plus raisonnable pour justifier ce
différence, c'est que Paléolog

AN. 1437.

'tant point encore soumis à l'Eglise
›maine, Eugene le recevoit en
nce & non en chef de l'Eglise.

Députés du pape & du concile au roi. Assemblée de Bourges. Pragmatique-Sanction.

Hist. Ecclés. Histoire des Conciles. Pasquier. Du Tillet. Libert. de l'Eglise Gallicane. Registres du parlement.

Le pape & le concile envoyerent
même-temps leurs ambassadeurs
Charles VII. Ceux de l'assemblée
Bâle présenterent les premiers
crets qu'on y avoit arrêtés. Le roi
nvoqua dans la Sainte-Chapelle
Bourges les princes, les seigneurs,
prélats & les principaux du con-
l. Les articles présentés par les
outés du concile furent reçus avec
elques modifications. Ce fut sur
; articles qu'on dressa cet édit
ébre connu dans nos annales sous
nom de *Pragmatique-Sanction* [a].
L'obstination de Benoît XIII »,
le savant compilateur des loix ec-
siastiques, « donna lieu aux Fran-
ois de se soustraire à son obédien-
e, ainsi qu'à celle de son com-

[a] On apele Pragmatique toute constitution dres-
en connoissance de cause, du consentement
ime de tous les grands, & consacrée par la
nté du prince. Ce mot vient de *Pragma*, pro-
é, sentence, edit. Cette expression étoit en
e long-temps avant saint Louis. Les empereurs
ains dans le temps de saint Augustin faisoient
ier des rescrits pragmatiques. Nos souverains
a premiere & seconde race s'en servoient éga-
ent. *Vide Ducange Glossarium au mot Pragma*,

AN. 1437. » pétiteur. Pendant cette souftractic
» l'Eglise Gallicane se gouverna su
» vant les loix observées avant l
» nouvelles Décrétales. On examii
» jusqu'où devoit aller la puissan
» des papes. On résolut d'agir av
» plus de fermeté qu'on n'avoit fa
» dans les siecles précédents, po
» s'opposer aux loix extraordinair
» que les pontifes Romains avoie
» voulu introduire ». Les décrets
concile de Constance ne servire
qu'à fortifier le zèle du clergé
France; ainsi les peres de Bâle
pouvoient pas choisir un temps
les esprits fussent plus favorabl
ment disposés. Les députés d'Euge
eurent le désagrément de voir l
nouvelles constitutions agréées
leur présence. Nous croyons deve
rendre compte au lecteur de c
loix long-temps considérées pari
nous comme le rempart des libert
de l'Eglise Gallicane. Au surplus,
Pragmatique de Charles VII n'e
qu'une extension de celle promu
guée par Louis IX [a], le plus re

a Cette Pragmatique de Louis IX est du mois
mars 1268, année qui précéda celle de son dép
pour la seconde croisade. Le saint monarque s'e

ux de nos monarques. Voici les ncipaux articles qui furent arrêtés. Qu'un concile écuménique étoit u-dessus du pape. Que suivant les nciens usages on procéderoit par oie d'élection pour remplir les siè-es archiépiscopaux, & autres di-nités ecclésiastiques. Que toutes les éservations générales à cet égard roient prohibées, ainsi que les éserves particulieres des moindres énéfices. Que les évêques & ordi-aires seroient maintenus dans leur roit de collation. Que le pape ne ouroit conférer un bénéfice va-

AN. 1437.

: en ces termes : « Nous ordonnons que les ats, patrons & collateurs ordinaires, jouis-t paisiblement de leurs droits : Que les Eglises hédrales & autres de notre royaume, exer-t librement leurs élections : Que les promo-is, collations, provisions des prélatures, nités & bénéfices quelconques, soient faites ant la disposition du droit commun, des ts conciles, & des instituts des saints peres ». articles raportés par Pasquier, voici ceux u Tillet ajoute : « *Item*, nous voulons que i bannisse entiérement de nos Etats la simonie, : destructeur de l'Eglise. *Item*, nous défen-s expressément toutes exactions & levées d'ar-t imposées par la cour Romaine, *charges qui uvrissent misérablement notre royaume*, à ns que ce ne soit pour une cause raison-le, pieuse, très-pressante, & toujours de notre sentement exprès, ainsi que de celui de l'Eglise rance ». La fin de l'ordonnance confirme gé-ment tous les privileges accordés au clergé s rois ses prédécesseurs.

AN. 1437. » cant, que dans le cas où le col
» teur en auroit dix à sa nominatic
» & deux, lorsqu'il en auroit ci
» quante. Que l'on ne pouroit ê
» forcé d'aller plaider en cour
» Rome, & qu'en cas d'apel
» pape seroit obligé de déléguer
» juges *in partibus*. Que nul ne pc
» roit être évoqué hors de son di
» cese au-delà de quatre journées
» chemin. Abolition générale de tc
» tes graces expectatives, réserv
» préventions, mandats, &c. Réd
» tion des cardinaux au nombre
» vingt-quatre. Abus des excomn
» nications & interdits réprimé
» Défenses très-expresses de pa
» au saint siege les annates, s
» peine contre les contrevenants
» tre déclarés simoniaques, & de
» férer le pape au prochain concile
» acceptoit cette rétribution. Cha
en consacrant par son autorité
édit, dressé sur les avis des pers
nes les plus éclairées du royaun

a Par arrêt du parlement il fut défendu à l'év
de Troies, nonobstant des lettres d'état par
obtenues, de procéder par censures & excon
nications contre les officiers royaux, sous pei
cent marcs d'or d'amende. *Regiſtres du p
ment.*

ir éclater ſa ſageſſe. Il ne fit pas
noins admirer ſa fermeté par l'at- AN. 1437.
ention qu'il eut d'en maintenir l'exé-
cution pendant tout le cours de ſon
egne. La pragmatigue fut enregiſ-
rée au parlement le 3 juillet 1439,
& ſuivant les regiſtres de la cour
e 13 du même mois. L'eſtimable
uteur de l'Abrégé Chronologique
bſerve judicieuſement qu'en 1441
e roi donna une déclaration au ſujet
le la Pragmatique-Sanction, portant
ue ſon intention & celle de l'aſ-
emblée de Bourges étoient que l'ac-
ord fait entre Eugene IV & ſes
mbaſſadeurs, ſortît effet du jour de
 date de la Pragmatique, ſans avoir
ucun égard à la date du décret fait
Bâle, avant la date de la Pragma-
que; & l'on conclut de cette piece
e les décrets des conciles géné-
ux, pour ce qui regarde la diſcipli-
, n'ont de force en France qu'a-
ès avoir été paſſés par édits de nos
is. L'opinion de M. le préſident
énaut ſe trouve confirmée de la
aniere la moins équivoque par les
giſtres du parlement. Voici la ré-
nſe qu'il fit aux bulles qui lui
rent préſentées de la part du con-

AN. 1437. cile de Bâle. *La cour n'entend rec voir lesdites lettres, sinon en tant pour en faire ainsi que le roi sur ce co sulté en fera, ni que les monitions fulminations d'icelles comprennent cour ni les sujets du roi aucunemen ni que de ladite présentation & réce tion desdites lettres, l'on se puisse aid sinon en tant que le roi notredit s les recevra.* Ceux qui présenterent l bulles donnerent une déclarati conforme à l'arrêt du parlement.

On a multiplié les conjecture on a formé divers systémes sur l'o gine du gouvernement féodal, c énerva la monarchie sous le déc de la seconde race de nos rois. S étoit permis de décider des évén ments reculés par des exemples posi rieurs, ce qui se passoit alors po roit nous donner une idée de maniere dont les gouverneurs pa vinrent à se rendre indépendants chef de la nation. La plupart de ce qui tenoient les places au nom roi, les occupoient moins pour monarque que pour eux-mêmes. D plusieurs commençoient à s'érig en tyrans. Flavy, ce gouverneur Compiégne, qui avoit fait une

belle défenſe lorſque les Anglois | AN. 1438.
'aſſiégeoient, en avoit été chaſſé par
e connétable. Il trouva moyen de
'en remettre en poſſeſſion. A quel-
ue temps de là il enleva le maréchal
e Rochefort, & le fit garder dans
ne étroite priſon. Le comte de
ichemont, le roi lui même, s'en-
emirent en vain pour procurer la
berté du maréchal : Flavy ne vou-
it point le relâcher qu'il ne payât
ne rançon exorbitante. Tandis
u'on négocioit pour la faire modé-
r, le maréchal mourut autant de
nnui de ſa captivité, que des mau-
is traitements [a]. La foibleſſe de
tat & les déſordres d'une longue
erre avoient anéanti tout eſprit de
bordination. Chaque capitaine ſe
oyoit propriétaire, ou pour mieux
e, ſouverain du poſte où il s'étoit
tonné. Il faloit fermer les yeux

Ce Flavy avoit du courage & de l'expérience ;
il étoit avare & cruel. Sa femme la vicom-
d'Arci, qui le déteſtoit, l'étrangla dans ſon
d'autres diſent qu'elle le fit aſſaſſiner par le
d d'Orobendas, & qu'elle obtint ſa grace ;
qu'elle prouva qu'il avoit fait fermer les p r-
Compiégne dans l'intention de livrer la Pu-
aux Anglois. On n'oſeroit garantir la certitu-
cette particularité.

AN. 1438. ſur ces abus, qui régnoient égal
ment parmi les Anglois. *Surienn*
gouverneur de Montargis pour le r
d'Angleterre, livra de ſon prop
mouvement cette ville au roi
France pour le prix de dix mil
ſaluts d'or ; ce qui n'empêcha p
qu'on ne lui confiât dans la ſui
d'autres gouvernements. Charles a
quit encore le château de Chevre
de la même maniere.

Brigandage commis par les gens de guerre.

On peut juger de la ſcélérate
des ſoldats par les brigandages
leurs chefs. Familiariſés avec le v
le meurtre, l'incendie, ils ajoutoi
à ces horreurs les cruautés les p
monſtrueuſes ; ils n'épargnoient
même les enfants au berceau, mêl
preſque toujours l'outrage à la b
barie. *Lorſqu'ils rencontroient*, dit
auteur du temps, *quelque prud'hom*
avec une jeune femme, ils renfermoi
le mari dans une grande huche,
puis prenoient la femme & la mettoi
par force ſur le couvercle de la huc
où le bon-homme étoit, & crioie
Vilain, en dépit de toi ta femme
cet endroit ſera violée, & ainſi le
ſoient. Les Anglois, les Bour

Journal de Charles VII.

gnons, les Royalistes, les volontaires, les brigands, tous s'abandonnoient également à ces cruels excès, que la nécessité contraignoit de souffrir. Le même auteur ajoute que le dauphin fut obligé de donner à ses gens de guerre *un demi écu sur chaque vache, & un écu sur chaque cheval qu'ils prendroient*; & que les cultivateurs ne pouvoient obtenir la permission de recœuillir leurs moissons, qu'en payant des sommes qui en excédoient la valeur. Ce traitement remettoit la nation sous le joug de la servitude où nous l'avons vue dans les siecles précédents. Nous ne nous arrêtons à ces détails que pour faire sentir de quelle importance il étoit de prendre des mesures, contre la révolution dont la France étoit menacée. Le reste de cette année & le commencement de la suivante ne nous offrent point d'expéditions militaires qui méritent d'être raportées. La peste & la famine qui ravageoient alors également la France & l'Angleterre ne permettoient pas aux deux nations de faire de puissants efforts.

An. 1433.

AN. 1439.

Délivrance du comte d'Eu pris à la bataille d'Azincourt.

Hist. d'Ang. Act. publ. de Rymer. Monstrelet.

Le comte d'Eu, prisonnier Angleterre depuis la bataille d'Az court, fut échangé cette année cc tre Jean & Thomas de Beaufoi freres du duc de Sommerset. A s retour en France le roi lui donna gouvernement de cette partie de Normandie que renferment la Sei & la Somme jusqu'à Abbeville. Lo qu'il alla prendre possession du coi mandement de Harfleur, une par de la garnison refusa de lui obe Il fut obligé d'assiéger la fortereß & la résistance qu'il éprouva le duisit à la nécessité de traiter a les rebelles, qui avoient déja dép à Rouen pour implorer l'assistar des Anglois. En se raprochant la Picardie le comte trouva une au espèce d'ennemis, c'étoient dif rentes hordes de brigands, qui tranchés dans quelques places inf toient de-là tous les environs. détruisit leurs retraites, & en envo plusieurs au suplice. Ces scélér étoient secrétement soutenus Jean de Luxembourg, qui essaya surprendre le comte d'Eu dans embuscade. Rodrigue Villand

dans le meme temps à la tête d'une petite armée rançonnoit les provinces méridionales : il avoit porté la hardiesse jusqu'à piller une partie de l'équipage du roi. Charles indigné de l'insolence de cet aventurier, lui fit ordonner de se retirer de ses Etats, & d'aller faire la guerre aux Anglois. Villandras dédaigna d'obéir, jusqu'à ce qu'on l'eût informé que le roi rassembloit ses troupes pour marcher en personne contre lui. La terreur des armes du monarque opéra ce que le bien du service n'avoit pu faire. Le brigand intimidé conduisit ses troupes dans les provinces soumises aux ennemis : il ravagea le Médoc, entra en Guienne, s'empara de plusieurs places, pénétra dans le Bordelois, qui depuis long-temps jouïssoit d'une paix profonde, & vint loger ses troupes jusqu'à une portée d'arbalete de Bordeaux. Les Anglois firent une sortie où ils perdirent huit cents hommes. Il se retira chargé de butin & de prisonniers, laissant une partie de ses troupes en garnison dans plusieurs forteresses, qui tinrent long-temps bloquée cette capitale de la province.

AN. 1439.

AN. 1439.

Rodrigue obtint son pardon du ro pour récompense de cette brillant expédition.

Siege de Meaux.

Le connétable de Richemont in vestit Meaux au commencement d juillet [a]. Il emporta la place aprè trois semaines de siege, & fit tran cher la tête au bâtard de Thian qu commandoit dans la ville, ain qu'à quelques autres François qui s trouverent au nombre des prison niers. *Jean Bureau*, conducteur d l'artillerie, signala son génie & so expérience à l'attaque de Meau Il mérita d'être honoré de la charg de maître de l'artillerie. Une étud profonde de cet art lui avoit pro curé des connoissances supérieure qu'il sçut employer utilement. Se services furent une des principale causes des conquêtes du roi. Aucun remparts ne pouvoient tenir contr

a On supprime comme assez peu vraisemblab une prétendue prophétie du prieur des Chartreu de Paris au connétable, pour l'engager à forme le siege de Meaux. Les auteurs de ce petit conte aventuré sans preuves, ajoutent que sans la prédic tion du solitaire le comte de Richemont étoit dé terminé à quitter le service du roi. De pareils pro diges imaginés pour surprendre l'admiration, n servent qu'à obscurcir la gloire des grands hommes & à défigurer la vérité de l'histoire.

l'effort de ſes machines. *Il apprit*, dit-on, *choſes très-ſubtiles touchant l'artillerie, par le moyen d'un Juif qu'il avoit fait venir d'Allemagne*. Né de *Simon Bureau*, bourgeois de Paris, il parvint à la plus haute fortune, ainſi que ſon frere. Admis à prouver que leur pere, iſſu de parents nobles, avoit dérogé, Charles leur accorda des lettres de réhabilitation. AN. 1439.

Après la priſe de la ville de Meaux, la garniſon Angloiſe ſe retira dans le marché, rompit le pont de communication, & mit le connétable dans la néceſſité de former un ſecond ſiege plus difficile que le premier. Talbot accourut de Normandie à la tête de quatre mille combattants, réſolu de délivrer la citadelle à quelque prix que ce fût. Le connétable qui ne vouloit pas manquer cette importante conquête, avoit muni ſon camp de lignes de circonvallation, fortifiées par des redoutes hériſſées d'artillerie, enſorte qu'il ne pouvoit être forcé d'en venir aux mains. En vain les ennemis pour l'y engager vinrent le braver juſques ſous ſes retranchements, envain ils le défierent au combat ; aſſuré du

AN. 1439. ſuccès, il demeura tranquille d. ſes lignes. Tout ce que le géné Anglois put faire fut de ſurpren une baſtille, par où il trouva moy de faire entrer des vivres & qu ques troupes dans le marché. Tall voyant qu'il étoit également imp ſible de faire lever le ſiege & d'ol ger les François à combattre, prit la route de la Normandie. Ce tentative ne ſervit qu'à redoubler l deur du connétable. On preſſa attaques plus vivement que jama & trois ſemaines après la retra de Talbot les ennemis capitulere Meaux, ainſi que nous l'avons obſ vé pluſieurs fois, étoit alors une plus importantes villes du royaur La régence d'Angleterre fut ext mement ſenſible à cette perte. gouverneur qui avoit rendu la pla fut mis en priſon en arrivant Rouen. Le duc de Bourgogne eut e core la mortification d'échouer da une ſeconde entrepriſe ſur la ville Calais. Il vouloit faire rompre u digue, par le moyen de laquelle ſe flattoit d'inonder les aſſiégés ; m il ſe trouva que la mer en cet e droit étoit au-deſſous du nveau c

fortifications. Le siege de Guienne, formé dans le même-temps, n'eut pas un succès plus heureux.

AN. 1439.

Le pape & le concile ne cessoient d'exhorter la France & l'Angleterre à terminer enfin par un traité une guerre si sanglante. Le duc de Bretagne joignit ses instances à leurs sollicitations. Le duc d'Orléans, ennuyé de sa longue captivité, pressoit la cour de Londres de consentir qu'on entrât en négociation. Il offroit en même-temps d'être médiateur d'un accommodement, dont ses promesses sembloient aplanir toutes les difficultés. Le crédit du duc de Glocestre diminuoit : ce prince étoit le plus grand obstacle à la paix. Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, issue par sa mere de la maison de Lencastre, fit proposer au conseil Britannique un congrès, où se trouveroient les ambassadeurs des deux puissances. Le cardinal de Wincester acheva de déterminer Henri & ses ministres. On convint que les conférences se tiendroient entre Calais & Gravelines. La duchesse de Bourgogne s'y étoit déja rendue avec les plénipotentiaires François, savoir,

Conférence pour la paix. *Monstrelet. Chron. de Fr. Hist. d'Ang. Rym. act. pub. tom. 5. part. 1.*

AN. 1439. les archevêques de Reims, de Narbonne, l'évêque de Châlons, le comte de Vendôme, le bâtard d'Orléans, les ſeigneurs de Dampierre, de Crevecœur, le chancelier de Bourgogne & quelques gens du conſeil. L'archevêque d'York, le duc de Nortfolk, les comtes de Bukingham, d'Herfort, de Staffort, de Northampton, les évêques de Liſieux, de Nortwik & de Saint-David, accompagnés de pluſieurs eccléſiaſtiques, chevaliers & gens de loix, aſſiſtoient le cardinal de Winceſter, chef des négociateurs Anglois. Le duc d'Orléans avoit été amené à Calais pour aſſiſter aux conférences en qualité de médiateur. Le prélat Anglois étoit muni d'un acte particulier qui lui donnoit plein pouvoir de conclure la paix, & le laiſſoit l'arbitre des conditions. Les inſtructions des miniſtres d'Angleterre formoient douze propoſitions différentes d'accommodement, ſur leſquelles ils avoient ordre de ne s'ouvrir que ſucceſſivement. Ils devoient 1°. demander la reſtitution entiere du royaume de France. 2°. En cas de refus, la poſſeſſion de toutes les

rovinces en-deçà de la Loire, aban-onnant à Charles les provinces mé-dionales, ſous condition de l'hom-age. 3°. Si les François rejetoient ette propoſition, le cardinal de Win-eſter devoit leur remontrer dans un rmon, diviſé en trois points, que ette guerre entrepriſe pour le titre roi de France, avoit fait périr us d'hommes qu'il ne s'en trou-oit alors dans les deux royaumes; ue les deux princes devoient ſé-euſement ſe repréſenter que Dieu avoit pas fait les peuples pour les uverains, mais les ſouverains pour s peuples: enfin que la France avant après Charlemagne n'avoit pas ujours été gouvernée par un ſeul onarque. 4°. En cas qu'une exhor-tion ſi touchante ne produisît au-n effet, on devoit diſpenſer Char-s de l'hommage des provinces i'on vouloit bien lui céder. Le cin-uieme projet de paix réduiſoit le roi Angleterre aux provinces poſſédées ir ſes ancêtres à titres d'hérédités. ans le ſixieme on ſe relâchoit ſur la ormandie. 7°. Si les miniſtres Fran-ois contents de ces propoſitions n'in-ſtoient plus que ſur la renonciation

AN. 1439.

An. 1439. du roi d'Angleterre au titre de r
de France, on devoit se régler s
la décision du cardinal de Wincest
Les cinq articles suivants contenoie
un pouvoir de traiter du mariage
roi avec une des filles de Charles
proposition d'une trève de cinquan
ans au défaut de la paix ; quelqu
projets d'échanges de places po
en assurer l'observation ; & de rend
la liberté au duc d'Orléans, moye
nant cent mille marcs, dont on r
mettoit la moitié en cas d'accor
modement. On voit par les instru
tions des plénipotentiaires de Fran
qu'ils avoient pouvoir d'accorder d
conditions plus avantageuses que l
Anglois n'en exigeoient par leu
dernieres propositions. Cependa
les ministres Anglois s'arrêterent au
articles contenus dans leur secon
proposition : les François de le
côté observerent la même réticenc
& ce manege d'une fausse politiq
rompit de part & d'autre la négo
ciation qu'on renoua l'année su
vante avec aussi peu de succès. I
duchesse de Bourgogne, avant qu
de se séparer du cardinal de Wi
cester, conclut une trève pour

AN. 1439.

commerce entre la Flandre, la Hollande, la Zélande & l'Angleterre. La maniere dont le duc d'Orléans se conduisit au congrès, lui mérita l'estime des ennemis, & servit à faciliter dans la suite les conditions de son élargissement. Ce prince avant que de retourner en Angleterre donna les témoignages de la plus tendre reconnoissance à son digne frere, dont il avoit reçu les services les plus essenciels : il le créa comte de Dunois ; c'est sous ce nom que nous le désignerons désormais, quoiqu'il conservât toujours avec ses titres de dignité celui de *bâtard d'Orléans*, qu'il avoit rendu illustre par sa valeur & sa vertu. La duchesse eut l'honneur pendant le cours de ces conférences de ménager la réconciliation sincere des ducs d'Orléans & de Bourgogne, & d'extirper enfin le germe de ces funestes divisions qui avoient causé tous les malheurs du royaume.

Siege d'Avranches. *Ibid.*

Immédiatement après la réduction de Meaux, le connétable reçut ordre du roi d'entrer en Normandie, & de former le siege d'Avranches. La place fut pressée avec une viva-

AN. 1439.

cité extraordinaire. Les Franç
étoient près de l'emporter, lorſq
les comtes de Dorſet & de Scale
& le général Talbot accoururent
ſecours, paſſerent à gué la pet
riviere de Sée qui ſe jete dans
mer à peu de diſtance d'Avranche
forcerent un quartier mal gardé
troupes Françoiſes, entrerent da
la ville, firent une rigoureuſe ſor
ſur les aſſiégeants, détruiſirent le
ouvrages & s'emparerent d'une pa
tie de leur artillerie. Cet échec ob
gea le connétable d'abandonner ſ
entrepriſe. Le duc d'Alençon &
ſeigneur de Beuil d'un autre côt
attaquoient les Anglois vers les fro
tieres du Maine. De Beuil ſurp
par eſcalade la ville de Sain
Suzanne; cette place appartenoit
duc d'Alençon: toutefois le gouve
nement en fut donné au ſeigneur
Beuil; ce qui mécontenta extrêm
ment le duc.

Mariage de Catherine de France & du comte de Charolois. Nouvelles conférences pour la paix. Etats d'Orléans.

Ibid.

Dans le temps du traité d'Arras
avoit arrêté le mariage de Catheri
de France avec le comte de Char
lois. L'extrême jeuneſſe des part
avoit fait juſqu'alors différer ce
union. Le roi qui déſiroit s'attach

de plus en plus la maiſon de Bourgogne, ſe rendit aux inſtances du duc qui le preſſoit d'envoyer la princeſſe à ſa cour, quoiqu'elle ne fût encore âgée que de dix ans. Catherine partit accompagnée des archevêques de Reims & de Narbonne, du comte de Vendôme, du ſeigneur de Beaujeu, fils du duc de Bourbon, des comtes de Tonnerre & de Dunois, & d'une multitude de nobleſſe : trois cents chevaux compoſoient ſon cortege. Le duc de Bourgogne la reçut à ſaint Omer, où l'alliance fut confirmée. La ducheſſe de Bourgogne, le cardinal de Wincheſter & les plénipotentiaires eurent encore une conférence auſſi infructueuſe que celle de l'année précédente. La France étoit réduite aux abois. Le ſuccès des armes du roi n'offroit qu'un ſoulagement éloigné. La paix ſeule pouvoit réparer tant de pertes, & des maux ſi conſtants. Tout le monde la déſiroit ; mais on ne pouvoit l'obtenir qu'en démembrant le royaume. Cette queſtion fut agitée dans l'aſſemblée des états tenue à Orléans. Les ſentiments ſe trouverent partagés. Le

An. 1439.

AN. 1439. comte de Vendôme & Juvénal d
Ursins représenterent la nécessité
laisser respirer la nation épuisée.
comte de Dunois & le maréchal
la Fayette opinerent pour la con
nuation de la guerre ; alléguant pc
motif de leur opinion, que les coi
titutions de la monarchie ne p
mettoient pas au roi d'aliéner le c
maine de la couronne. On conv
de se rassembler dans la ville de Bo
ge. La plupart des députés s'y ren
rent en effet ; mais le roi trop occu
ailleurs ne put s'y rendre. Les Eta
se séparerent sans prendre de réso
tion décisive.

Commencement de réforme de la gendarmerie Françoise. *Ibid.*

C'est à cette année que les auteu
contemporains rapportent comm
nément le premier plan de réform
pour réprimer les désordres des ge
de guerre. Le roi ayant consulté l
seigneurs & les personnes les pl
éclairées de son conseil, assembl
dans la ville d'Angers, ordonna qu
l'avenir un homme d'armes ne pou
roit avoir que cinq chevaux, & q
tout son train ne seroit composé q
d'un *coutiller, de deux archers, d'u*
page & d'un gros valet. Il prit e
même-temps des mesures précis

pour l'assignation de leurs gages qui se payoient réguliérement tous les mois sur les rôles de revues. Ce nouveau réglement ne détruisoit pas entiérement le brigandage dont le peuple se plaignoit ; mais il préparoit les changements plus efficaces que le roi se proposoit de faire dans la suite, & qu'il ne tarda pas à exécuter.

AN. 1439. à 1440.

Ligue des princes. Guerre de la Praguerie. *Ibid.*

Tandis que le roi s'occupoit du soin de soulager la misere des peuples par ces utiles projets, il se tramoit parmi les grands, au milieu de sa cour, sous ses yeux mêmes, une conspiration d'autant plus dangereuse, que le chef & ses complices étoient les personnes les plus cheres, & qui auroient dû lui demeurer inviolablement attachées par tous les liens que les hommes respectent, la nature & l'amitié. La Trémoille si long-temps honoré de la faveur de son maître, voyoit avec dépit sa place plus dignement remplie par le comte du Maine. Dévoré par une jalousie d'autant plus active qu'il n'osoit la faire éclater, il méditoit en secret les moyens de renverser son rival ; & pour y parvenir il ne se faisoit pas un scrupule d'envelop-

AN. 1439. à 1440.

per son souverain dans sa vengeanc
Trop foible pour oser par lui mên
exécuter une entreprise si hardie
il sçut adroitement profiter de
disposition où se trouvoient plusieu
princes & seigneurs mécontents de
cour. Les ducs de Bourbon & d'A
lençon étoient de ce nombre. Ce de
nier que nous avons vu donner d
marques de fidélité & de coura
peu communes, sembloit avoir o
blié les principes d'honneur qui
conduisoient dans ses premieres a
nées. Soit mécontentement réel
soit qu'il attachât une trop gran
importance à ses anciens service
il se plaignoit de se voir néglig
& saisit avec avidité l'occasion de t
moigner son ressentiment. Aux du
de Bourbon & d'Alençon se joign
rent le comte de Vendôme, la Tr
moille, le bâtard de Bourbon, A
toine de Chabannes, les seigneu
de Prie & de Chaumont, de Bo
cicaut, de la Roche, sénéchal
Poitou. C'est avec un véritable regr
qu'on se voit dans la nécessité
placer parmi ces noms coupabl
celui du comte de Dunois : c'est u
tache à la mémoire de ce gra

AN. 1439. à 1440.

homme, qu'une courte erreur, qu'un prompt repentir peuvent diminuer, mais non pas effacer. Le pere Daniel justifie encore moins une infidélité si condamnable, lorsqu'il dit que la jalousie du comte de Dunois contre le connétable fut le principal motif de cette fausse démarche. Cet historien a beau ajouter « que c'est-là le » foible des grands hommes, insé» parable de leur passion pour la » gloire ». Que de crimes n'excuseroit-on pas avec de pareilles raisons! Le roi tranquille ignoroit ces dangereuses menées. Ce n'étoit rien encore; on lui préparoit un coup plus sensible. On avoit séduit le dauphin, en lui persuadant que son pere le tenoit dans une trop grande sujétion, tandis que personne n'étoit plus capable que lui de détruire les vices de l'administration; que le moment étoit venu de faire usage pour le bien du royaume de ces lumieres supérieures qui lui tenoient lieu d'expérience, & avoient en lui devancé les années; que la France, dont il fixoit les regards, n'attendoit son salut que de lui seul, & l'invoquoit comme son génie tutélaire.

AN. 1439. à 1440.

Louis préta l'oreille à ces insinu
tions flateuses. Déja l'on remarqu
en lui cette présomption & cet
inquiétude, qui formoient le fo
de son caractere, défauts essencie
qui produisirent tous les troubles
son regne. Il consentità se laisser e
lever du château de Loches. I
bâtard de Bourbon & Antoine
Chabannes vinrent le trouver ;
malgré la résistance du comte de
Marche son gouverneur, le co
duisirent à Niort. Tout avoit été co
duit si secrétement, que le roi
fut instruit de la conjuration qu'
moment qu'elle éclata. Le royaun
se trouvoit à la veille de la pl
étrange révolution. Le projet d
conjurés étoit de se rendre maîtr
de la personne du roi, de revêt
de la puissance suprême le dauphir
sous le nom duquel ils auroient go
verné. Le roi, plus indigné qu'effray
du danger, envoya un ordre au co
nétable de se hâter de le joindr
Richemont trouva le monarque
Amboise, qui lui dit en l'embrassan
puisque j'ai mon connétable, je
crains plus rien. Quelques ministr
timides conseillerent au roi de

nfermer dans une place fortifiée d'attendre que l'orage ſe diſſipât. e connétable rejeta cet avis percieux. Souvenez-vous de l'infortné Richard, lui dit-il, (C'étoit ichard II, roi d'Angleterre, qui ns une poſition à peu-près ſemable, eut l'imprudence de ſe refuer dans la fortereſſe de Conway, ibleſſe qui lui coûta le trône & la e.) An. 1439. à 1440.

Les princes ligués publierent un anifeſte au nom du dauphin, dans quel ils invitoient les François à endre le parti du préſomptif hérir de la couronne. Dans d'autres nps un pareil écrit eût peut-être ſi pour ſoulever preſque toute la ion; mais les peuples qui gémiſent encore des malheurs cauſés la diviſion des grands, avoient oris par une fatale expérience que troubles excités ſous le ſpécieux texte du bien de l'Etat, ne tenent en effet qu'à ſatisfaire l'amon de quelques particuliers. La on étoit encore trop récente, pour ils l'euſſent oubliée. On s'étoit in convaincu que ſi la puiſſance monarque réſide principalement

AN. 1439. à 1440.

dans l'affection des sujets, ceux-c leur tour ne peuvent jouir d'une siti tion tranquile, qu'autant qu'ils meureront inviolablement attaché l'autorité protectrice qui les réun La noblesse d'Auvergne répondit le seigneur de Dampierre aux so citations du dauphin, qu'elle ét prête à le servir envers & con tous, excepté contre le roi.

Cependant Charles ayant fait so mer le duc d'Alençon de lui rem tre le dauphin, s'avança jusq Saint-Maixent, dont le duc s'ét emparé. Il n'eut pas de peine à duire cette place. Le comte Dunois, honteux de sa faute, m plein de confiance en la bonté son souverain, vint se jeter à pieds, & n'eut pas de peine à le chir par l'aveu sincere de son éga ment. Aux premieres nouvelles le roi marchoit vers Niort, le da phin & le duc d'Alençon se re rerent en Bourbonnois. Louis voya demander du secours au de Bourgogne : il n'en obtint d'au réponse, sinon qu'on le recevr avec plaisir, mais qu'il ne dev pas compter qu'on le secondât p

fa

faire la guerre au roi ſon pere. Cette réponſe acheva de conſterner les princes. Déja le roi étoit entré dans le Bourbonnois à la tête de ſon armée qui groſſiſſoit tous les jours. La plupart des fortereſſes ouvrirent leurs portes, ou furent emportées d'aſſaut. Les troupes pénétrerent juſques dans le Forez. La célérité du monarque ne laiſſa bientôt plus aux rebelles que l'eſpoir de le fléchir. Ils eurent pour cet effet recours à la médiation du duc de Bourgogne. Le comte d'Eu régla les conditions : elles portoient que le dauphin & le duc de Bourbon viendroient implorer la clémence du roi, qui pour lors étoit à Cuſſet. Ils s'y rendirent accompagnés de la Trémoille, de Chaumont & de Prie. Charles fit ordonner à ces trois seigneurs de ſe retirer, ſous peine d'être arrêtés. *Beau compere*, dit le dauphin au duc de Bourbon, *vous ne m'aviez pas dit que le roi n'eût point pardonné à ceux de mon hôtel.* Le jeune prince proteſta qu'il n'iroit pas plus avant : mais il n'étoit plus temps de reculer ; il étoit enveloppé par l'arriere-garde de l'armée royale : il falut céder à la néceſſité.

AN. 1439. à 1440.

AN. 1439. à 1440.

En abordant ſon pere, il fléchit trois fois les genoux, & le ſuplia de lui pardonner, ainſi qu'au duc de Bourbon. *Lois*, dit le roi, *vous ſoyez le bien venu*, *vous avez moult longuement demeuré. Allez-vous-en repoſer en voſtre hoſtel pour aujourd'hui*, & *demain nous parlerons à vous*. Se retournant enſuite d'un air majeſtueux vers le duc de Bourbon, il lui parle en ces termes: *Beau couſin*, *il nous déplaît de la faute que maintenant & autrefois avez faite contre notre majeſté par cinq fois ; & ſi ce n'étoit pou l'honneur & amour d'aucuns*, *leſquel nous ne voulons nommer*, *nous vou euſſions montré le déplaiſir que vou nous avez fait ; ſi vous gardez doreſnavant de plus y rencheoir*. Le lende main cette démarche humiliante fu renouvelée en plein conſeil. Le rc refuſa la grace de la Trémoille, d Chaumont & de Prie. Le dauphi piqué de cette ſévérité dit : *Monſegneur*, *donc faut-il que je m'en revoij* (retourne) *car ainſi leur ai promi.* Charles irrité lui répondit : *Lois les portes ſont ouvertes* ; & *ſi elles n vous ſont aſſez grandes*, *je vous fer abattre ſeize ou vingt toiſes de mu*

pour passer ou mieux vous semblera. Vous êtes mon fils, & ne pouvez vous obliger à quelque personne sans mon consentement : mais s'il vous plaît en aller, partez ; car au plaisir de Dieu nous trouverons aucuns de notre sang qui nous aideront mieux à maintenir notre honneur & seigneurie qu'encore n'avez fait jusqu'ici. Le dauphin plus confus que touché n'osa pas insister. On changea tous les officiers de sa maison, excepté son confesseur & son cuisinier. Le duc de Bourbon obtint sa grace en restituant Corbeil, le Bois de Vincennes, Sancerre & Loches, places qu'il tenoit u nom du roi. Charles, satisfait 'une expédition conduite avec auant de prudence que de fermeté, gnala sa clémence en pardonnant 1 reste des rebelles. Il remit à son ls le gouvernement & les revenus 1 Dauphiné, ne prévoyant pas 1'un jour ce fils ingrat dût abuser :s bienfaits d'un pere si digne de ute sa tendresse. Ce fut ainsi que termina en six mois cette guerre ingereuse, à laquelle le peuple onna le nom de *Praguerie*. Entre lusieurs interprétations de ce terme,

AN. 1439. à 1440.

nous croyons devoir donner la pré-
AN. 1439. férence à celle adoptée par M. Du-
clos dans son histoire de Louis XI,
l'opinion de ce savant académicien
nous ayant paru la plus vraisembla-
ble. Il en attribue l'étimologie aux
horreurs récemment commises à Pra-
gue par les Hussites.

Histoire de Louis XI par M. Duclos, liv. 1.

Siége de Harfleur. *Ibid.*

Tandis que Charles étoit oblig
d'employer l'effort de ses armes
soumettre un fils & des sujets révo
tés, les Anglois entrerent en Picar
die & y commirent les plus affreu
ravages, pillant & détruisant tou
les lieux par où ils passoient. I
avoient déja repris la route de
Normandie, chargés de butin,
traînant après eux une multitude
prisonniers; lorsque le comte d'E
tampes, neveu du duc de Bou
gogne, à la tête d'un corps de tro
pes considérable, formé de la nobl
se de Picardie & de Hainaut, vi
les chercher à dessein de les com
battre. Il n'arriva que pour être t
moin de la désolation de la pr
vince, & pour ne découvrir la ma
che des ennemis qu'à travers
traces de sang & de feu qu'ils la
soient après eux. Dans le mêm

temps le comte de Sommerſet & Talbot avoient inveſti Harfleur par mer & par terre. Eſtouteville, gouverneur de la place, n'avoit qu'une garniſon de quatre cents hommes. Il fit toutefois la plus vigoureuſe réſiſtance, ſecondé par le zèle & la bravoure des habitants. Le ſiége fut très-long. La comteſſe de Sommerſet & pluſieurs dames s'y rendirent. Les Anglois avoient eu le temps de ſe fortifier par des retranchements qui mettoient leur camp à l'abri de toute inſulte. Ce fut après avoir diſſipé la ligue des princes que le roi ſe trouva en état d'envoyer du ſecours aux aſſiégés; mais ce ſecours commandé par l'intrépide Dunois, le comte d'Eu, le bâtard de Bourbon, Gaucourt & la Hire arriva trop tard. On eſſaya de forcer le camp des Anglois: on livra un rude aſſaut au quartier de Talbot, qui le ſoutint avec ſa valeur ordinaire; tandis que le comte d'Eu avec quelques bâtiments ayant tenté de déboucher le port bloqué par les Anglois, fut repouſſé avec perte. Cet effort n'ayant pas réuſſi, les généraux François défierent les ennemis au combat: AN. 1439.

AN. 1439. ils le refuſerent, aſſurés que leur conquête ne pouvoit leur échapper. Avant le ſiége Gaucourt attaqué dans ſon poſte avoit été fait priſonnier. Le roi reſſentit vivement la diſgrace de ce ſeigneur, non moins recommandable par ſa probité que par ſa valeur. Il ne fut élargi qu'en payant une rançon exceſſive. Dunois déſeſpérant de délivrer la place, manquant d'ailleurs de vivres pour ſes troupes, fut obligé de renoncer à ſon entrepriſe. Après ſon départ les aſſiégés capitulerent. Cette perte fut ſuivie de celle de Montivilliers : mais ſuſpendons pour un moment l'enchaînement monotone de ces éternelles hoſtilités, par le récit d'un événement particulier, dont l'étonnante ſingularité paroîtroit incroyable, ſi elle n'étoit confirmée par les monuments les plus inconteſtables. Les annales du monde entier n'offrent rien de ſemblable aux eſpèces de crimes que nous allons raporter. Nous avons héſité long-temps d'offrir aux lecteurs ce ſpectacle hideux de la plus monſtrueuſe dépravation ; mais nous avons craint qu'on ne nous reprochât d'avoir ſupprimé un

ſait inouï, conſigné dans tous les hiſtoriens, tant anciens que modernes.

AN. 1439.

Crimes, procès & ſupplice du maréchal de Rais.

Ibid.
D'Argentré. Hiſt. de Bret.
Piéces juſt. de l'hiſtoire de Bretagne.
Nouvelle hiſtoire de Bretag. &c.

Gilles de Laval, ſeigneur de Rais, iſſu d'une des plus anciennes & des plus illuſtres maiſons de Bretagne, étoit à peine âgé de vingt ans lorſqu'il perdit ſon pere. Cette mort le rendit maître d'une fortune immenſe, qui ne lui ſervit qu'à s'abandonner plus librement au torrent des paſſions qui l'entraînoient. Une taille majeſtueuſe, une figure ſéduiſante rehauſſoient l'éclat de ſa valeur. Il avoit de l'eſprit; il étoit inſtruit pour ſon ſiecle; libéral juſqu'à la profuſion; dévot, ou pour mieux dire, ſuperſtitieux juſqu'au fanatiſme, & voluptueux juſqu'à la plus honteuſe débauche. Trois cent mille livres de rente ne pouvoient ſuffire à ſon entretien. Dans le même temps qu'il traînoit après lui une multitude de miniſtres de ſes infâmes plaiſirs, il ſe faiſoit ſuivre par une foule de chapelains, d'enfants de chœur & de muſiciens. Sa chapelle, où l'on voyoit briller l'or & les pierreries, étoit deſſervie par des prêtres, qualifiés des titres de doyen,

An. 1439. de chantre, d'archidiacre & d'écolâtre. Leur supérieur portoit la mitre épiscopale. Il donnoit à grands frais des représentations de mysteres, seuls spectacles connus alors. Ces dépenses l'épuiserent. Honoré, quoique jeune encore, de l'office de maréchal de France, il ne lui resta bientôt plus de quoi soutenir sa dignité. Le besoin d'argent le fit recourir à la vente de ses terres. Ses parents alarmés de le voir dissiper en dépenses superflues le patrimoine de ses ancêtres, implorerent l'autorité du roi, qui lui défendit dans son grand conseil d'aliéner aucun de ses domaines. Un arrêt du parlement de Paris confirma cette défense, qui fut publiée à son de trompe. Le duc de Bretagne, qui dans cet intervalle avoit acquis à vil prix les seigneuries d'*Ingrande* & de *Chantocé*, députa son fils au roi pour faire lever l'interdiction; ce qui lui fut refusé. Gilles privé des seules ressources qui lui restoient pour continuer ses prodigalités, se fit alchimiste. On a vu dans tous les siecles de ces prétendus *adeptes*, fripons obscurs qui parcourent l'univers en débitant leurs

impostures mystérieuses. Les actes publics de Rymer nous aprennent qu'il y en avoit alors un grand nombre. Le maréchal en attira près de lui quelques-uns, avec lesquels il trouva, dit-on, le secret de fixer le mercure. Cependant, malgré le succès de cette opération, il manqua le *grand-œuvre*. Convaincu de la frivolité de l'art d'*Hermès*, la magie lui offrit un dernier asile : il invoqua le Diable. Un médecin du Poitou lui donna quelques leçons de Nécromancie, & s'enfuit après l'avoir volé. Un prêtre du diocêse de Saint-Malo lui procura la connoissance d'un Italien, nommé *Prelati*, avec lequel il redoubla les conjurations infernales, promettant *à Satan* de lui donner tout ce qu'il demanderoit, excepté son ame & sa vie. Il faut observer que tandis qu'il sacrifioit à l'Ange des ténèbres; qu'il lui prodiguoit l'encens, les sacrifices, qu'il faisoit l'aumône en son honneur; qu'il lui offroit le cœur, la main, les yeux & le sang d'un enfant égorgé, il continuoit ses exercices pieux avec ses chapelains. Tant d'excès, devenus publics, obligerent enfin le duc

AN. 1439.

Rym. act. pub. tom. 4 & 5.

An. 1439.

de Bretagne de le faire arrêter. On lui donna pour juges l'évêque de Nantes, chancelier de Bretagne, & le vicaire du grand inquisiteur de France, à qui l'on joignit Pierre de l'Hospital, président de Bretagne. Gilles au premier interrogatoire dit que tous les ecclésiastiques étoient des *simoniaques & des ribauds, qu'il aimeroit mieux être pendu par son cou que de répondre à de tels juges*. L'instruction du procès le contraignit de changer de langage. Tout ce que nous avons raporté jusqu'à présent n'aproche pas des horreurs que cet examen dévoila. Les tyrans les plus féroces n'ont jamais imaginé les cruautés monstrueuses qu'il méloit à ses abominables voluptés. On compta jusqu'à cent enfants des deux sexes qu'il avoit égorgés & violés en même-temps dans les châteaux de *Machecou* & de *Chantocé*. La crainte de souiller plus long-temps la pudeur & la dignité de l'histoire par cet odieux récit, oblige de supprimer un détail qui fait frémir. Ceux qui voudront en avoir une connoissance plus exacte pouront consulter l'historien moderne de Bretagne. Gilles, convaincu

Nouvelle histoire de Bretagne par D. Lobineau, tom. 1, p. 706.

AN. 1439.

de tant de forfaits, fut condamné à les expier par le feu ; il mourut, dit-on, fort chrétiennement. Avant que d'aller au suplice, *adieu François, mon ami*, dit-il à son infâme Prélati, condamné au même genre de mort, *jamais plus ne nous entrevoirons en ce monde. Je prie à Dieu qu'il vous doint bonne patience : & soyez certain que si vous avez espérance en Dieu, nous nous entrevoirons en la grande joie du Paradis.* On assure que le maréchal avant que de mourir avoua des crimes encore plus énormes que ceux qu'on vient de raporter. On ne peut pas les concevoir. Il fut exécuté dans la place de *la Prée* de la Magdeleine de Nantes. On lui fit la grace de l'étrangler, avant que de le livrer aux flammes. Son corps à demi brûlé fut remis à sa famille, qui le fit inhumer aux Carmes. On prétend que le duc de Bretagne, qui pour lors étoit à Nantes, assista au suplice.

Délivrauce du duc d'Orléans.

Ibid. Hist. d'Ang. Rym. act. publ. tom. 5, *part.* 1.

Le duc d'Orléans renouveloit presque tous les ans ses instances auprès du roi d'Angleterre & de son conseil pour obtenir sa liberré. On a dû remarquer dans le cours de

AN. 1440. cette histoire quelques-unes de ses tentatives, toujours éludées par l'oposition du duc de Glocestre ; mais le crédit de ce prince s'éclipsoit tous les jours par l'ascendant que le cardinal de Wincester prenoit sur lui. La plupart des membres du conseil de Londres étoient dévoués au prélat : ce changement dans le ministere fit concevoir au duc d'Orléans l'espérance de voir enfin terminer sa longue captivité. Le duc de Bourgogne avec lequel il s'étoit réconcilié, lui fit proposer de travailler à son élargissement. Il ne demandoit pour prix de cet important service qu'une promesse authentique d'oublier entiérement tous les anciens démêlés de leurs maisons, d'épouser sa niéce, fille du duc de Cleves, & de contracter une alliance envers & contre tous, *sauf en tout le roi de France & son fils le dauphin*. Une proposition si généreuse fut acceptée. La duchesse de Bourgogne détermina le cardinal de Wincester, qui gagna la pluralité des voix du conseil Britannique. On convint de l'élargissement du duc en payant une rançon de 120 mille écus. Le duc

le Bourgogne, dit Monstrelet, au- An. 1440.
eur contemporain, *baillа son scel*
u roi d'Angleterre, pour la somme
ui entre eux fut dite & divisée. Cette
romesse du duc ne se trouve point
ans les actes de Rymer, défaut qui
suffi aux historiens d'Angleterre
our en nier l'existence. On trouve
ans ce recœuil une obligation de la
uchesse de Bourgogne, autorisée
ar le duc son époux. Toute la na-
ion témoignoit le plus vif empresse-
ient pour procurer la liberté du duc:
n ambitionnoit l'honneur d'y con-
ribuer. Le dauphin, les ducs de Bre- *Rym. act. publ. tome 5, part. 1, page 81 & suiv.*
agne & d'Alençon, les comtes de
'endôme, de la Marche & d'Har-
ourt, les archevêques de Reims &
e Narbonne, les seigneurs de Mail-
/ & de Loheac, s'engagerent pa-
eillement à completter la somme
ipulée pour la rançon. Ces lettres
iférées dans le recœuil de Rymer,
: l'omission de celle du duc de Bour-
ogne, peuvent tout au plus former
n doute; mais non pas prouver in-
inciblement que ce prince n'ait
oint eu de part à la délivrance du
uc d'Orléans. Le lecteur sans pré-
ention en poura juger plus saine-

ment par ce qui se passa dans la suite.
AN. 1440. Le duc de Glocestre ayant inutilement tenté de traverser l'accommodement, fit une protestation juridique contre la délibération du conseil. Voici quels sont les principaux motifs qu'il allégua de son opposition. Que l'incapacité du roi Charles & de son fils aîné, occasionnée par le défaut de raison naturelle, engageroit infailliblement les États de France à remettre le gouvernement du royaume au duc d'Orléans, dont le génie & l'expérience étoient à craindre, & qui d'ailleurs par un long séjour avoit acquis une connoissance parfaite des affaires d'Angleterre. Que ce prince ne manqueroit pas à son retour de réconcilier le roi avec le dauphin. Que les sermens du duc devoient être regardés comme nuls; puisqu'il reconnoissoit Charles pour son souverain. Que l'alliance de la maison d'Orléans avec celles d'Albret & d'Armagnac entraîneroit la perte de la Guienne. Que la réunion des maisons de Bourgogne & d'Orléans, par la jonction de leurs forces, causeroit l'expulsion des Anglois. Qu'on perdroit par ce moyen

out le fruit d'une conquête acquiſe u prix de la vie du feu roi, des ucs de Clarence, de Bedfort & de élite de la nobleſſe. Que ſi quelues-uns des princes Anglois étoient aits priſonniers, on ſe privoit de avantage d'en échanger quatre ou inq contre le ſeul duc d'Orléans. ;nfin, il rapeloit les ordres précis e Henri V, qui défendoient qu'on élivrât le duc, à moins que la paix e fût conclue, ou que le roi ne fût arvenu en majorité.

An. 1440.

La proteſtation du duc de Gloeſtre n'empêcha pas la ſignature du aité, & peu de temps après, le duc 'Orléans fut conduit à Calais, d'où ſe rendit à Gravelines. La ducheſſe e Bourgogne vint l'y trouver, & eu de jours après, le duc de Bourogne arriva. La premiere entrevue es deux princes offrit le ſpectacle le us touchant. Ils s'embraſſerent à uſieurs repriſes. Serrés l'un contre autre, & pénétrés de cette joie pure généreuſe que les ames nobles nt ſeules capables de ſentir, ils ne ouvoient la témoigner que par leurs gards: ils garderent long-temps ce ence expreſſif, qu'on peut apeler

Idem. Ibid.

An. 1440. l'éloquence du cœur. Le duc d'Orléans le rompit le premier, en s'écriant : *Par ma foi, beau frere & beau cousin, je vous dois aimer par-dessus tous les autres princes de ce royaume, & ma belle cousine votre femme ; car si vous & elle ne fussiez je fusse toujours demeuré au pouvoir de mes adversaires, & n'ai trouvé meilleurs amis que vous.* Le duc de Bourgogne répondit avec autant de noblesse que de modestie à ces remerciments dictés par la plus sincere reconnoissance.

De Gravelines les princes prirent la route de Saint-Omer : ce fut là que le duc d'Orléans ratifia par sa signature & ses serments tous les articles du traité d'Arras, excepté ceux relatifs à l'assassinat du duc de Bourgogne, dont il assura n'avoir jamais eu connoissance ; protestant que s'il avoit été informé de ce fatal projet il eût tout tenté pour en empêcher l'exécution. Il étoit en effet prisonnier depuis trois ans à Londres lorsque *Jean sans peur* fut massacré à Montereau Faut-Yonne. Les nôces du duc & de la princesse de Cleves furent célébrées avec la plus grande

agnificence. Le duc de Bourgogne piqua d'étaler en cette occaſion luxe de ſa cour, la plus faſtueuſe l'Europe. Ce n'étoit qu'un enaînement perpétuel de feſtins, de ectacles en tout genre, de bals, tournois. Le jeune comte de ſaint ul remporta le prix de ces jeux ilitaires, qu'il reçut de la main s dames. On donna des joutes ns les ſalles fermées, aſſez ſpaeuſes pour contenir une foule de ectateurs & pluſieurs combattants ontés ſur des chevaux de ſix paues ou d'environ trois pieds de uteur. AN. 1440.

Le duc de Bourgogne tint dans même ville le chapitre général ſon ordre de la Toiſon d'or, que duc d'Orléans fut prié d'accepter. ſe rendit pour cet effet dans la le où les chevaliers étoient aſſemés. Là il reçut le collier des mains duc de Bourgogne, qu'il pria en ème-temps d'agréer le ſien. Le duc Bourgogne y conſentit, *& tantôt lit duc d'Orléans tira de ſa manche des colliers de ſon ordre, & le mit tour du col dudit duc.* La même ſemblée délibéra qu'on enverroit *Idem. Ibid.*

AN. 1440. le collier de l'ordre de la Toison aux ducs de Bretagne & d'Alençon Ces deux princes récompenserent magnifiquement les hérauts qui le leur présenterent. L'honneur qui formoit la base de ces confraternités unissoit entr'eux les chevaliers plus étroitement que n'auroient pu faire les traités consacrés par les sermens les plus solennels.

Idem. Ibid. Le duc de Bourgogne se fit un plaisir de conduire le duc d'Orléans dans la plupart des villes de ses États de Flandre. Les richesses, fruit de l'industrie & du commerce, annonçoient par-tout la puissance du souverain. Lorsque les deux princes se présenterent aux portes de Bruges les principaux habitants, au nombre de quatorze cents hommes, nu pieds, sans chaperons & sans ceintures, vinrent se prosterner devant le duc en le supliant de leur pardonner leurs anciennes révoltes. Il hésita quelque temps, & se rendit aux intercessions du duc & de la duchesse d'Orléans. Cependant la noblesse accouroit en foule des diverses provinces de France pour offrir ses services à ce prince, estimé pou

on courage, sa générosité, son
sprit, son affabilité, vertus aux- AN. 1440.
uelles une captivité de vingt-cinq
nnées ajoutoit un nouveau lustre.
es chevaliers les plus distingués
honoroient de faire recevoir leurs
fants au nombre de ses pages. On
doutoit pas qu'aussi-tôt qu'il seroit
rivé à la cour de Charles, il ne
it prendre les rênes du gouverne-
ent: il le croyoit lui-même. Il
oisit vingt-quatre archers pour sa
rde ordinaire, (le roi n'en avoit
e quatre-vingts.) Trois cents che-
ux composoient sa maison ordi-
ire, sans compter une multitude
gentilshommes qui se faisoient
nneur de le suivre à leurs frais.
rentrant en France, il évita de
sser sur les terres du comte de
gny, Jean de Luxembourg. Ce
mte, depuis le traité d'Arras,
il avoit toujours refusé de signer,
ectant vis-à-vis de son roi une
dépendance criminelle, manquant
es devoirs de vassal envers le duc
Bourgogne son seigneur suzerain,
nservant des liaisons avec les en-
mis de l'État, par cette conduite
quivoque n'avoit que trop justifié

AN. 1440. les soupçons de sa fidélité ; ce qu
l'avoit exposé à voir plusieurs fois
ravager ses terres par les troupes des
différents partis. Charles irrité de se
longs délais venoit de donner de
ordres précis à ses généraux de l'at
taquer, lorsqu'il mourut, laissant l
jeune comte de saint Paul son neveu
héritier de ses vastes domaines, d
son courage, & de cette fausse &
insidieuse politique qui le perdit &
entraîna la ruine de sa maison. Le du
d'Orléans étoit à Cambrai lorsqu'
apprit cette mort : il pria les ha
bitants de le nommer *Gardien* d
leur ville à la place de Luxembourg
ils lui répondirent « *qu'ils ne l'os*
» *roient faire sans le consentement d*
» *leur évêque* ». Le prince vint jusqu
Paris, recevant dans toutes les ville
autant d'honneur & de marque
d'affection, qu'on en auroit pu pro
diguer à la personne du monarque
Charles avoit d'abord desiré de l
voir ; mais informé de l'intimit
de ses alliances avec les ducs d
Bourgogne, de Bretagne & d'Alen
çon, ainsi que du cortege trop nom
breux dont il se faisoit suivre, c
monarque, qui tant de fois avo

prouvé des revers occaſionnés par ambition des princes, lui fit dire u'il le recevroit avec plaiſir à ſa our, pourvu qu'il s'y rendît avec ſa eule maiſon. Le duc piqué de cet rdre, prit la route d'Orléans, & eſta dans ſes domaines, détrompé e l'eſpoir dont il s'étoit flatté. AN. 1440.

Le roi ayant raſſemblé une partie e ſes troupes vint en Champagne ù il reprit pluſieurs fortereſſes occu-ées par des chefs d'aventuriers. Il noyenna un accommodement entre e duc de Loraine, le comte de 'audemont & le Damoiſeau de Commercy. Ayant ſéjourné quelque emps à Troies, il ſe rendit à Bar-ur-Aube, où le bâtard de Bourbon int le trouver. A peine ce ſeigneur ut-il arrivé qu'on l'arrêta; & ſur-le-hamp l'on commença l'inſtruction e ſon procès. Les juges le condam-erent à être renfermé dans un ſac précipité dans la riviere; ce qui ut exécuté. Les brigandages qu'il voit commis le rendoient digne de nort: mais on prétendit que ſon lus grand crime étoit d'avoir en-agé le dauphin à quitter la cour, our ſe mettre à la tête de la ligue

Suplice du bâtard de Bourbon. *Ibid.*

AN. 1440. des princes. Ses amis le firent retire de l'eau & inhumer honorablemen Il avoit du courage, mais il étoi avare & cruel, ne faiſant la guerr que pour piller. Le duc de Bourbon ſon frere, fut extrêmement ſenſibl à ſa mort. Au-reſte, ce ſuplice pro duiſit un effet ſalutaire. La plupa de ces capitaines de bandits, q depuis ſi long-temps aggravoient pa leur brigandage les malheurs de l France, commencerent à redoute la juſtice du roi : chargés de crimes ils ne ſe jugeoient que trop digne d'un pareil châtiment.

Réduction de la Charité. Nouvelle conférences. *Ibid.*

Le comte de Warwich étoit mor & le duc d'York avoit été renvoy pour la ſeconde fois en France, ave le titre de régent. Le parti de Cha les ſe fortifioit journellement. Pe de temps après avoir diſſipé la ligu des princes, il avoit repris la Ch rité, place importante ſur la Loir Cependant la ducheſſe de Bourgo gne, à force de ſollicitations, avo obtenu qu'on reprendroit la voie d la négociation. Cette troiſieme con férence fut encore plus malheureu que celles qui l'avoient précédé Après quelques difficultés, on cho

AN. 1440.

t la ville de Saint-Omer pour le
eu de la conférence. Le duc d'Or-
éans y aſſiſta en qualité de média-
eur. Le comte de Vendôme étoit
hef de l'ambaſſade de France. Le
onſeil d'Angleterre nomma pour
lénipotentiaire, l'évêqne de Ro-
heſter & *Fanhop*, qualifié de *lord*
ar les hiſtoriens Anglois. Il y avoit
ertainement une diſproportion trop
arquée entre les miniſtres de Henri
les ambaſſadeurs de Charles. Les
rinces refuſerent de traiter avec ces
gents ſubalternes: ils en informerent
roi, qui approuva leur conduite,
voqua les pouvoirs qu'il leur avoit
onnés pour conclure un accommo-
ement, & leur ordonna en même-
emps de rompre la conférence.

Affaires de l'Eglise. Délivrance d'Eugene. Amédée de Savoie lui ſuccéde ſous le nom de Félix.

Ibid. Hiſt. Eccleſ.

Eugene & l'aſſemblée de Bâle ne
ſſoient d'exhorter les princes à la
ix. Le roi, de ſon côté, employoit
s interceſſions les plus preſſantes
our réconcilier le pape & le con-
e; mais cette querelle ſacrée
roiſſoit encore plus difficile à ter-
ner que celle des princes. Eugene
Florence, après pluſieurs conféren-
es avec les Grecs, étoit enfin par-
nu à procurer la réunion des deux

AN. 1440. Eglises. La procession du saint Espri qui formoit un des principaux point de division, fut expliquée par le Latins & agréée par les Grecs. O dressa une formule de profession d foi commune aux deux Eglises. Ce accord avoit été précédé d'un trait entre le pape & l'empereur, pa lequel S. S. s'engageroit à fournir au Grecs tout ce qui leur seroit néce saire, non-seulement pendant leu séjour à Florence; mais encore pou leur retour en Grèce; d'entreten 300 soldats & deux galeres po garder la ville de Constantinople d'obliger tous les bâtiments qui po toient les pélerins à Jérusalem d débarquer d'abord dans la ville i périale; de fournir vingt galeres po six mois, ou dix pour un an, lor que l'empereur l'exigeroit; & da le cas d'une urgente extrémité, d'e gager les princes chrétiens à lui fou nir de plus puissants secours. Ce pr mier accommodement avoit été sui de plusieurs conférences sur le Pa azime, sur le Purgatoire, sur la p mauté du pontife Romain, & Enfin le décret de réunion fut dre dans la dixieme session du conci

Je

Jean Paléologue, pressé de retourner dans ses États, demanda le paiement qui lui étoit dû de quelques mois de son séjour en Italie, & son audience de congé. Eugene exerça la libéralité d'un souverain. Aux gages du prince Grec il ajouta une gratification. L'empereur d'Orient partit, après avoir donné à l'Europe le spectacle étrange d'un successeur de Constantin à la solde d'un pontife de Rome. Tandis qu'Eugene applaudissoit à Florence du succès de cette intéressante réconciliation, on pressoit vivement à Bâle les poursuites commencées contre lui. L'enchaînement de ces procédures, objet d'ailleurs peu digne de la curiosité des lecteurs, n'entre point dans le plan de cet ouvrage. Il suffira d'observer que le saint pere avoit pour lui quelques prélats & les ambassadeurs de la plupart des princes : mais sa déposition étoit résolue. Vainement l'on entreprit de faire son apologie ; vainement l'empereur (c'étoit Albert d'Autriche qui avoit succédé à Sigismond mort l'année précédente) fit prier le concile de suspendre au-moins sa résolution, AN. 1440.

AN. 1440. en vain les ambaſſadeurs de France, ainſi que ceux de pluſieurs autres puiſſances, proteſterent, les peres de l'aſſemblée furent inflexibles. La peſte même, qui pour lors ravageoit la ville de Bâle, ne fut pas capable de les en arracher qu'ils n'euſſent achevé leur ouvrage. Eugene cité, apelé par deux évêques & ne paroiſſant point, fut jugé par contumace. Le concile le dépoſa; « déclarant les fideles diſpenſés de » lui obéir; défendant de le reconnoître, ſous peine d'être réputé » hérétique & ſchiſmatique; le privant de tous honneurs, bénéfices » & dignités, comme perturbateur » de la paix & de l'union de l'Egliſe » ſimoniaque, parjure, incorrigible » ſchiſmatique, obſtiné dans ſes » erreurs, diſſipateur des biens & » des droits de l'Egliſe, adminiſtrateur auſſi dangereux qu'inutile » du ſouverain pontificat, enfin indigne de tout titre, degré, honneur & dignité ». Il n'eſt pas inutile de remarquer que ce jour même où le concile de Bâle fulminoit cette dépoſition & ce torrent d'injures, le pape conſommoit à Florence

rojet de la réunion des chrétiens Orient & d'Occident. Il n'est pas oins singulier que ce pape traité ec tant d'indignité par ses confrè- s les évêques, ait mérité l'estime la plupart des souverains de l'Eu- pe, qui continuerent de le recon- ître. Il ne manqua pas d'excom- nier les peres du concile, qui ré- ndirent à ce decret injurieux par e apologie de leur conduite, où onneur du saint pere n'étoit pas nagé. Il s'agissoit de procéder à ection d'un nouveau pape. Les ances de l'empereur pour la suf- dre ne servirent qu'à l'avancer. choisit les électeurs & les offi- is du conclave, qui nomma pour plir la chaire de saint Pierre le aire de Ripaille, Amédée de oie. Cette élection fut confirmée le concile. On envoya sur-le- np des députés au prince, qui eçut à la tête de ses hermites & es domestiques. Les conseillers ic prétendoient qu'on réformât ment qu'il devoit prêter com- pape, qu'il ne se rasât point, ne quittât point son habit nite & ne changeât point de

AN. 1440.

AN. 1440. nom. Les députés protesterent qu'on ne pouvoit rien changer au serment; qu'il étoit nécessaire qu'il se revêtît d'habits convenables à sa dignité pour marquer la possession du souverain pontificat ; qu'il faloit changer de nom, J. C. ayant changé celui de saint Pierre. Amédée, après quelques difficultés, souscrivit à ces conditions. L'article seul de la barbe le révoltoit. Cette barbe étoit fort longue : on la lui laissa par complaisance mais quelque temps après il prit lui-même le parti de s'en dépouiller parce qu'elle faisoit rire.

Le nouveau pape, qui prit à so avénement le nom de Félix, fut ex communié par Eugene, qui, suivar l'usage, le déclara hérétique & schi matique. Il devoit s'y attendre : ma il avoit les mêmes armes. Le coi cile cassa l'excommunication , Félix renforça son parti en nomma dix-sept cardinaux. L'année suivan il en créa quatre autres dans la vi de Bâle , où il fut couronné : p de mois après il augmenta leur nor bre d'une nouvelle promotion quatorze. Le concile lui assigna po son entretien le cinquieme du revei

e tous les bénéfices : mais pour ouir de cette rétribution, il faloit tre reconnu dans des États qui voulussent bien s'y soumettre. AN. 1440.

On reçut en France presqu'en même temps les députés des deux artis. Le roi convoqua une nouvelle assemblée de prélats dans la ille de Bourges, où il assista. Marn Gouge, évêque de Clermont, ministre du roi, fut chargé d'annoner aux envoyés la délibération de assemblée, dont le résultat fut que France persisteroit dans l'obéissnce d'Eugene. On exhorta aussi les mbassadeurs du nouveau pape & du oncile à ne point multiplier le scanale par de nouvelles excommunicaons. Eugene avoit aussi fait demaner par ses légats qu'on suprimât la agmatique-Sanction ; ce qui lui t refusé sans détour.

Le roi fait rentrer le comte de saint Paul dans son devoir.

Monstrelet, &c.

Charles, formé dans l'art de gner par les contradictions & les sgraces, portoit également ses vues r toutes les parties de l'administation tant civile que militaire. ans l'état déplorable où la France trouvoit, les remedes violents roient peut-être été plus dangereux

AN. 1440. que le mal même. Cependant il donna cette année un exemple de fermeté, qui dut apprendre aux grands le respect qu'ils devoient à la majesté du trône. Les gens du comte de saint Paul ayant eu la témérité d'enlever de l'artillerie que le roi faisoit conduire de Tournai à Paris, Rohault, la Hire & Chabannes eurent ordre d'entrer à main armée dans les terres du comte, qu'ils ravagerent. Ils se rendirent maîtres de Riblemont, & vinrent mettre le siege devant la ville de Marle, qui apartenoit à la comtesse de saint Paul. Le jeune comte effrayé de cette irruption subite, d'autant plus que le duc de Bourgogne avoit fait déclarer qu'il ne devoit espérer aucun secours de lui, désavoua ses gens, & se hâta de fléchir le monarque. La comtesse douairiere de saint Paul vint trouver le roi à Laon, & par l'intercession de plusieurs seigneurs obtint le pardon de son fils. Les principales conditions de ce traité furent que le comte feroit hommage & serment de fidélité au roi, tant pour ses terres & seigneuries, que pour celles qu'il tenoit par la comtesse

femme; & qu'il remettroit la ville AN. 1440.
e Marle pour garant de ſa foi. ..près cet accommodement, le comte ...rendit à la cour où il fut très-bien ...çu. Ce fut là qu'il contracta, pour ... premiere fois, une amitié particu...ere avec le dauphin. La connoiſ...nce de leurs caracteres doit rendre ...ſez équivoque la ſincérité de leur ...fection. Louis ſombre, inconſtant, ...quiet, peu fait pour être ami, ...ortant la défiance juſqu'à l'excès, & ...e jugeant des autres que par lui...ême, pouvoit-il aimer le génie du ...omte, dont la diſſimulation égaloit ... ſienne? La conformité des vices ...e produira jamais entre les hom...es ces liens reſpectables, qui ne ...euvent être ſerrés que par la reſſem...lance des vertus. En prêtant ſerment ...e fidélité, le comte de ſaint Paul ...étoit engagé à faire *pleine & entiere ...béiſſance*, tant au roi qu'à ſes offi...ers, & à répondre en la cour du ...arlement, à la requiſition du pro...ureur général. Le roi reçut dans ... même-temps l'hommage de la ...omteſſe de Ligny, veuve de Jean de ...uxembourg. La réduction du comte ...e ſaint Paul fut ſuivie de celle

AN. 1440.

d'une multitude de ſeigneurs, qui venoient journellement reconnoître dans la perſonne de Charles le ſouverain légitime.

Voyage de la ducheſſe de Bourgogne à la cour du Roi.

Ibid.

Le roi reçut dans la même ville de Laon la ducheſſe de Bourgogne qui venoit au nom du duc ſon époux faire quelques propoſitions ſur la paix, & porter en même-temps des plaintes ſur la conduite de la cour vis-à-vis du duc d'Orléans. Charles lui donna peu de ſatisfaction ſur ces demandes, ainſi que ſur quelques articles qui concernoient ſes intérêts particuliers. En prenant congé du monarque elle lui dit : *Monſeigneur, de toutes les requêtes que je vous ai faites, ne m'en avez nulle octroyé, jaçois ſelon mon avis qu'elles fuſſent aſſez raiſonnables. Belle ſœur*, répondit Charles, *ce poiſe nous qu'autrement ne ſe peut faire*, *car ſelon ce que nous trouvons en notre conſeil, à qui en avons parlé bien au long, icelles requêtes nous ſeroient moult préjudiciables à accorder*. Ce refus ne parut pas toutefois altérer pour lors la bonne intelligence qui régnoit entre les cours de France & de Bourgogne. La forteresse de Montagu formoit

lepuis quelque temps un objet de contestation entre le seigneur de Commercy, le duc de Bourgogne & le roi. On convint que la place seroit remise en l'état qu'il plairoit au duc, qui sur-le-champ la fit raser & la rendit ensuite au monarque. Les habitants des villes voisines, telles que Reims, Laon & Saint-Quentin, apprirent avec plaisir la destruction d'une citadelle, vraie retraite des brigands, dont les environs étoient infestés.

AN. 1441.

Siege de Creil. *Ibid.*

Charles, au commencement de cette année, prit la route de l'Ile de France par Soissons, Noyon & Compiegne. Dès que Flavy, gouverneur de cette derniere ville, eut appris l'approche du monarque, il prit la fuite. Le roi lui avoit pardonné la prison & la mort du maréchal de Rochefort; mais il se sentoit coupable de tant d'autres forfaits, qu'il n'eut jamais l'assurance d'attendre son souverain. L'ouverture de la campagne se fit par le siege de Creil, dont les François se rendirent maîtres en douze jours. La garnison Angloise n'obtint d'autre capitulation que la liberté d'empor-

An. 1441.

ter ses *robes*. Dans le même-temps la garnison Françoise de Conches s'étoit emparée de Beaumont le Roger, tandis que d'un autre côté les Anglois ayant tenté de faire une irruption dans le Maine furent repoussés avec une perte considérable.

Siege de Pontoise. *Ibid.*

Le roi s'étoit rendu à Paris, tandis qu'on disposoit les préparatifs du siege de Pontoise. On imposa une taxe dont personne ne fut exempt. La rigueur avec laquelle ce subside fut exigé excita le murmure du peuple. Les plaintes redoublerent, parce qu'on s'avisa, pour diminuer l'impôt, de suprimer une partie de la dépense des confrairies, & de l'appliquer aux besoins de l'État. Cependant les troupes investissoient Pontoise, où le roi vint en personne, accompagné du dauphin. Dès les premiers assauts on emporta un boulevard placé à la tête du pont. L'armée Françoise montoit à douze mille hommes. Les attaques furent vivement pressées. Le brave & infatigable Talbot, suivi seulement de quatre mille combattants, *ravitailla* la ville deux fois, & rafraîchit la garnison, emmenant avec lui

AN. 1441.

s malades & les blessés. Le siege
vançoit lentement, malgré la va-
ur & les efforts des François,
nimés par la présence de leur roi.
harles au désespoir d'échouer dans
ne entreprise dont le mauvais suc-
ès alloit ternir la réputation de ses
mes, redoubloit de constance &
activité. Mais tandis qu'il essayoit
fixer la fortune par son courage,
duc d'York partit de Rouen avec
e armée de huit mille hommes,
vint se présenter aux bords de
Dise. Le régent Anglois envoya
fier le monarque au combat. La
oposition examinée dans le con-
il fut rejettée d'une commune voix.
n se souvenoit encore des funestes
rnées de Crécy, de Poitiers &
Azincourt. Les Anglois ayant trou-
le moyen de traverser la riviere
des bateaux de cuir, mirent les
iégeants entr'eux & la ville. Cette
sition paroissoit en quelque sorte
poser la nécessité d'en venir aux
ains; ce qui a fourni aux histo-
ns Anglois un prétexte d'insulter
inaction de nos troupes; mais
n n'est plus facile que de détruire
ce reproches injurieux. Charles ne

An. 1441. pouvoit pas livrer la bataille avec toutes ses troupes. Il faloit nécessairement qu'il en laissât une partie à la garde des postes; sans quoi il auroit été exposé à combattre de front les ennemis, tandis que la garnison seroit tombée à l'improviste sur son arriere-garde. Il ne pouvoit donc se mesurer avec le duc d'York qu'avec des forces à peu-près égales. En admettant l'incertitude du succès, le gain d'une bataille pouvoit-il entrer en compensation avec les suites funestes d'une déroute, qui eût livré le cœur de ses États, & peut-être sa personne au pouvoir d'une armée victorieuse? Si l'on commit une faute à ce siege, ce fut d'avoir mal gardé les passages de l'Oise. Le roi décampa en frémissant, laissant aux ennemis la liberté de se répandre dans l'Ile de France, & de venir piller l'abbaye de Poissy. Le peu de soin que l'on prenoit dans ces temps-là de pourvoir à la subsistance des troupes, força bientôt les Anglois de reprendre la route de Normandie.

Idem. Ibid. Après la levée du siege de Pontoise le roi de retour à Paris fut accueilli froidement par les habitans

Le peuple, accoutumé à ne juger les hommes que par les événements, accusoit son prince des disgraces de la fortune. Charles, dédaignant ces murmures indiscrets d'une multitude aveugle, disposoit tout pour réparer l'affront qu'il venoit de recevoir. A l'instant qu'on s'y attendoit le moins, il vint, pour la seconde fois, se présenter devant Pontoise. La honte d'une premiere disgrace avoit redoublé le courage de nos troupes. Dès les premiers jours on emporta l'Eglise de Notre-Dame, située hors de la ville. Ce poste étoit de la derniere importance, en ce qu'il dominoit les assiégés. Ils n'avoient pas eu le temps de réparer leurs remparts. Une artillerie formidable les foudroyant jour & nuit, rendit en peu de jours les brèches pratiquables. L'assaut fut général. Une foule de princes & de seigneurs y combattirent avec une intrépidité qui tenoit du prodige. Jusqu'aux moindres soldats, c'étoit à qui donneroit les marques les plus éclatantes de sa bravoure: mais personne ne s'y distingua plus que le roi. On le vit long-temps sur la brèche, l'épée à la main, dispu- AN. 1441.

AN. 1441. tant aux plus hardis de ses guerrier le prix de la valeur. Son fils, témoin & compagnon de ses exploits étoi auprès de lui. Cette circonstance dément bien la jalousie dont on prétend que Charles étoit animé contr le dauphin. La place fut emporté après une des plus rudes actions qu'on eut vues depuis long-temps. Cinq cen Anglois furent passés au fil de l'épée on fit un nombre à peu près égal d prisonniers. Le monarque triomphant laissa un libre cours à sa clémence ordinaire, il ordonna qu'on respectât la vie de tous ceux des habitants qui n'auroient pas les armes la main.

Idem. ibid. Après cette glorieuse expéditio le roi revint à Paris où il fut reç aux acclamations des habitants. Nou sommes obligés de raporter ici un circonstance qui fait peu d'honneu à l'humanité de ce siecle. Les prisonniers Anglois faits au siege d Pontoise furent amenés à Paris ils passerent à la vue du peuple, enchaînés deux à deux par le cou, *ainsi que des chiens de chasse*, expressior dont se sert un écrivain contemporain. Quelques tristes lambeaux cou-

oient à peine leur nudité. Lorſ-
'on les eut ainſi expoſés aux re-
rds avides de la populace, on
para ceux qui étoient en état de
yer leur rançon des captifs que
ır indigence mettoit dans l'im-
ſſibilité de ſe racheter. Ces der-
ers, qui compoſoient le plus grand
mbre, furent conduits à la Grève.
n leur lia les pieds & les mains:
les précipita dans la Seine. A ces
its de barbarie qui reconnoîtroit
tre nation?

AN. 1441.

Ce n'étoit pas ſans un dépit ex-
me que le duc d'Orléans ſe voyoit
ligé de renoncer aux eſpérances
il avoit conçues d'avoir la prin-
ale part au gouvernement. Forcé
diſſimuler, cette contrainte irri-
t encore ſon chagrin. La cour &
roi paroiſſoient l'avoir entiére-
nt oublié, ſans que cette négli-
nce injurieuſe pût lui fournir un
texte apparent de faire éclater ſon
ſentiment. Il vint trouver le duc
Bourgogne à Heſdin. Ces deux
nces paſſerent quelques jours en-
ble. On ignora pour lors ce qui
oit été agité dans leur entrevue.
 ſuite en dévelopa les motifs

Entrevue des ducs de Bourgogne & d'Orléans
Ibid.

ſecrets. Cependant le duc de Bou gogne leva des troupes ; & po éviter d'alarmer la cour, il défen dit, ſous les peines les plus ſév res, à ſes gens de commettre aucu deſordre ſur les terres de l'obéïſſanc du roi. Il fit dans le même-temps pour la ſeconde fois, raſer Monta gu, dont le ſeigneur de Commerc avoit rétabli les fortifications.

AN. 1442.
Capitulation de Tartas.
Ibid.

Charles étoit pour lors en Poito attendant le terme preſcrit pour préſenter devant Tartas à la tê d'une armée aſſez forte pour livr bataille. Cette ville, ſituée ſur Douze, à peu de diſtance du lie où cette petite riviere va ſe perd dans l'Adour, avoit été inveſtie p les Anglois. La garniſon étoit co venue de ſe rendre s'il ne ſe préſe toit un corps de troupes ſuffiſa pour faire lever le ſiege. L'honne du roi ſe trouvoit intéreſſé à ſati faire aux clauſes de la capitulatio La place importante par ſa ſitu tion apartenoit au ſeigneur d'A bret, maiſon qui avoit rendu à France les ſervices les plus ſignalé Il étoit à craindre que l'abando nant, on n'indiſpoſât toute la n

blesse de Guienne. Charles d'ailleurs
n se trouvant au jour assigné, avoit An. 1442.
lus à redouter la longueur du voya-
e que le danger de l'expédition.
Les ennemis assez occupés à défen-
re les provinces en-deçà de la Loire,
e pouvoient faire que de foibles
fforts dans les provinces méridio-
ales. La cour d'Angleterre devenoit
e jour en jour plus orageuse. Le
uc de Glocestre ne jouïssoit plus
ue d'un crédit apparent; le car-
inal de Wincester avoit saisi toute
autorité réelle. Sa parcimonie & ses
chesses l'avoient mis à portée de
bjuguer un monarque foible &
ns expérience. Il lui prêtoit de
rgent, ainsi que nous l'avons ob-
vé ci-dessus; mais le prélat inté-
ssé ne négligeoit aucune des pré-
utions qui pouvoient lui en assurer
recouvrement. On trouve dans les
tes de Rymer par plusieurs lettres
grace expédiées en faveur de ce
rdinal, qu'il ne prêtoit que sur des
ges, puisque dans ces actes de par-
on il est dit qu'il avoit *fraudé le roi*
e ses joyaux, & qu'il l'avoit privé de
s revenus. Ainsi, dans le même
temps qu'il exigeoit des nantissements,

AN. 1442. il se payoit par ses mains. Ce qu
se passa cette année vá nous prouve
jusqu'à quel point il avoit abaiss
son rival. Cet événement, quoi
qu'étranger, tient aux mœurs d
temps. Eléonor de Cobham, qui d
maîtresse du duc de Glocestre éto
devenue son épouse, eut l'impru
dence d'apeler la magie au secou
de ses charmes, dans l'espérance d
fixer l'inconstance du duc. Elle eu
pour cet effet, quelques conférenc
avec un prêtre réputé grand Nécro
mancien. Une prétendue sorciere l
promit un philtre dont elle assuro
l'effet immanquable. Ces entrevu
mystérieuses furent découvertes p
les ennemis de Glocestre. Aussi-tô
l'on intenta contre la duchesse so
épouse une accusation de haute tra
hison. On prétendit qu'elle avo
fait avec ces deux complices un
image de cire représentant le roi
qu'en la faisant fondre goutte à gou
te, les forces & la vie de Hen
devoient s'évanouir par degrés
ainsi que le simulacre. L'examen de
accusés ne découvrit autre chose qu
la composition du philtre. Cepen
dant la sorciere fut brûlée & le pr

e pendu. Par égard pour le rang e la ducheſſe, on ſe contenta de la ondamner à faire amende honorale devant l'Egliſe de ſaint Paul de ondres ; ce qui fut exécuté publiuement, & à paſſer le reſte de ſes urs dans une priſon perpétuelle. es chefs du tribunal qui prononça ette condamnation étoient les coms de Huntington, de Staffort, de uffolk & de Northumberland. On e ſait ce qui doit le plus ſurprendre e l'injuſtice ou de la ſtupide ignonce de pareils juges.

AN. 1442.

Aſſemblée des princes : leurs remontrances : réponſe du roi. *Monſtrelet.*

Nous avons vu ſous le malheureux gné de Charles VI les princes du ng diviſé entre eux, armer la naon, faire couler des torrents de ng pour ſe diſputer la poſſeſſion gouvernement. L'incapacité du onarque ſervoit de prétexte à leurs placables querelles. En déchirant France, ils ne parloient que du ut de l'État & du ſoulagement des uples. C'étoit ſous ce voile ſpécieux 'ils déguiſoient leur criminelle bition. A peine Charles gouver-t-il en roi, qu'on voit ces mes princes ſe réunir pour lui vir une autorité qu'il étoit ſi digne

AN. 1442. d'exercer. Les motifs de cette asso
ciation séditieuse sont toujours le
mêmes, l'intérêt public, le bien d
royaume. Les princes & plusieur
seigneurs, mécontents de la cour
devoient s'assembler à Nevers, ain
que les ducs de Bourgogne & d'Or
léans en étoient convenus à leu
derniere entrevue. Dans une cir
constance si délicate, où il s'agil
soit de prévenir peut-être une dé
fection générale, le roi, sans bless
sa dignité, se conduisit avec un
modération capable de faire rou
gir les princes. Il se contenta d
leur faire dire qu'ils n'auroient p
dû former le projet d'une assembl
en son absence, encore moins sa
son consentement; que son dessein
au retour de la prochaine expéditio
de Guienne, étoit de les assembl
dans sa ville de Bourges pour pre
dre leurs avis sur les affaires gén
rales du royaume. Il se plaignit
mais sans aigreur, de ce que le d
de Bretagne s'étoit joint à eux,
cela dans un temps où la France avo
besoin de la réunion de toutes s
forces pour résister à l'ennemi com
mun. Après ces légers reproches

onsentit que les princes & seigneurs, AN. 1442.
nécontents du gouvernement, s'as-
emblassent à Nevers. Il offrit même
pour cet effet un sauf-conduit au duc
le Bretagne.

Les députés de l'assemblée de Nevers se rendirent à la cour. Ils portoient le cahier des remontrantes sur lesquelles on les avoit chargés de demander satisfaction. Charles ne crut pas déroger à la majesté le sa couronne en répondant à tous es articles. Voici quels étoient les principaux chefs de ces représentaions. La conclusion de la paix avec l'Angleterre, la réforme de plusieurs vices glissés dans l'administration. Le maintien de la justice, l'abréviation des procès, le choix des magistrats, l'augmentation du nombre des conseillers d'État, la nécessité de réprimer les brigandages des gens de guerre, l'obligation de régler un fonds assuré pour le paiement de leur solde ; enfin le soulagement du peuple par la diminution des tailles & autres impositions. Ces demandes paroissoient en effet n'avoir pour objet que la tranquilité de l'État, l'intérêt public, le

AN. 1442. bonheur de la nation. On ne pou roit tout au plus former que de conjectures ſur les motifs ſecrets qu faiſoient agir les princes, ſi l'expo ſition de leurs griefs perſonnels n découvroit le mobile véritable d leur conduite. Ils ſe plaignoient d ce que le roi, à l'exemple de ſe prédéceſſeurs, ne les apeloit pa au gouvernement. Le duc d'Alenço réclamoit la reſtitution de Niort de Sainte-Suſanne, le rétabliſſemen de ſa lieutenance & de ſa penſion Le duc de Bourbon, les comtes d Vendôme & de Nevers demandoien pareillement le paiement de leur penſions. A l'égard du duc de Bour gogne, il ne formoit des plainte que ſur l'inexécution de quelque articles du traité d'Arras qu'il n ſpécifioit pas.

Le monarque ayant avec ſon con ſeil examiné les repréſentations con tenues dans le mémoire des princes leur fit répondre que perſonne n déſiroit plus que lui de rétablir l calme dans le royaume par un trait de paix avec l'Angleterre; qu'il avoi pour cet effet propoſé diverſes ville limitrophes des deux puiſſances, &

ne leur situation rendoit convena- An. 1442.
es pour tenir des conférences : que
s ennemis avoient constamment re-
sé d'en agréer aucunes ; que cette
ostination annonçoit visiblement
ur éloignement pour la paix ; qu'au
rnier congrès l'archevêque d'York
oit déclaré sans détour que *usque ultimo statu* (jusqu'à l'extrémité)
nation Angloise ne souffriroit pas
e son roi tînt rien en hommage
quelque souverain que ce fût ;
e par conséquent il étoit impos-
le de céder la possession d'aucune
ovince au roi d'Angleterre, puis-
'il refusoit de se reconnoître, ainsi
e ses prédécesseurs, vassal de celui
France ; que le roi ne pouvoit se
suader que les princes de son sang,
éressés par devoir & par honneur
naintenir la splendeur de l'em-
e, voulussent qu'il y portât atteinte
un traité honteux. Pour ce qui
ncernoit l'administration de la
ice, le roi démontra combien
reproches à ce sujet étoient in-
es & mal fondés ; qu'il avoit
jours choisi pour remplir le par-
ent les magistrats les plus recom-
ndables par leurs lumieres & leur

AN. 1442. intégrité, qu'il y en avoit douze d
la nomination du duc de Bourgogn
lui-même ; que l'abréviation d
procès étoit l'affaire des juges ; q
les désordres occasionnés par la lice
ce des troupes *lui avoient toujou
déplu* ; qu'ils connoissoient aussi-bie
que lui combien il étoit difficile d
remédier, & qu'ils avoient été t
moins des soins qu'il ne cessoit d
employer, ainsi que des mesures qu
prenoit pour assurer le paiement d
gens de guerre, afin de leur ôt
tout prétexte de rançonner les vill
& les campagnes. Il est à prop
d'observer que la plus grande par
de ces compagnies de brigands ap
tenoient aux princes, ou s'avouoie
d'eux, sans qu'ils songeassent à
réprimer. Sur l'article des impôt
le monarque répondit que person
ne ressentoit plus vivement que
la misere des peuples, & qu'il r
gardoit leur soulagement comme
premiere & la plus indispensable
ses obligations ; mais que les m
heurs du royaume & la nécess
d'entretenir des troupes pour repo
ser un ennemi qui occupoit une p
tie de la France *& détruisoit le surpl*

exigeoie

exigeoient que tout le monde contribuât à la défenſe commune, que dans une conjoncture auſſi preſſante & auſſi difficile que celle où la France ſe trouvoit, *le prince de ſon autorité royale pouvoit aſſeoir des impoſitions, & n'étoit nul beſoin d'aſſembler les trois Etats pour mettre ſus les tailles*; que la dépenſe de ſes députations étoit toujours à la charge du peuple, que pluſieurs provinces avoient demandé qu'on les en diſpenſât & *qu'on ſe contentât d'envoyer la commiſſion aux élus, ſous le bon plaiſir du Roi.* Charles rapeloit en même-temps aux princes qu'il les avoit conſultés tous, ou la plus grande partie d'entr'eux, ſur les affaires importantes du royaume; qu'il n'avoit jamais eu égard aux diviſions paſſées pour ſe déterminer ſur le choix des conſeillers d'Etat; qu'il s'étoit trouvé dans la néceſſité de reprendre la ville & le château de Niort, confiés au duc d'Alençon; qu'à l'égard de ſa lieutenance & de ſa penſion, ſa conduite pouvoit ſeule lui en obtenir le rétabliſſement; que le duc de Bourbon avoit refuſé le paiement de la ſienne; que le Comte de Ven-

AN. 1442.

An. 1442. dôme s'étoit mis lui-même *hors de l'hôtel du roi*, & que quand il se gouverneroit ainsi qu'il le devoit envers son souverain, *il feroit pour lui ce qu'il apartiendroit ; qu'il étoit bien content que monsieur le comte de Nevers eût sa pension*, & qu'il lui rendroi justice sur quelques autres plainte de moindre importance. Charles terminoit sa réponse en assurant que son intention avoit toujours été d'entretenir la paix d'Arras ; que si quelqu'un y avoit porté la plus léger atteinte, c'étoit contre son intention à son insçu, & qu'il le désavouoit qu'il auroit lui-même de son côt plusieurs plaintes à faire sur l'inobservation de ce traité, mais qu'il vouloit bien épargner au duc de Bourgogne ces désagréables récrimination

Idem. Ibid. Si l'équité, l'amour de la patrie l'honneur & le salut de la monarchie avoient seuls dicté les représentations des princes assemblés, réponse du roi auroit certaineme dû les faire rentrer dans leur devoi Charles persuadé qu'il leur avo donné toute la satisfaction qu'ils pouvoient exiger, fut averti par s ministres les plus affidés, que l

nécontents s'attachoient à grossir le nombre de leurs partisans en séduiant le clergé, la noblesse & le peule de quelques provinces : ce moarque trop généreux avoit peine à imaginer que les princes de son ang voulussent le dépouiller de la uissance souveraine. Un pareil soupon ne s'accordoit pas sur-tout avec dée qu'il avoit de la foi du duc Bourgogne. Il disoit quelquefois ses plus intimes confidents, que s'il ouvoit être assuré qu'on voulût enprendre contre son autorité, il spendroit toute autre expédition ur marcher contre les rebelles. Il étoit pas toutefois sans inquiétude. desir de se tranquiliser à cet ard lui suggéra un expédient qui toujours réussi, ce fut d'affoiblir parti des mécontents, en les desissant. Il manda au duc d'Orléans il le verroit avec plaisir; il n'en ut pas davantage pour le gagner: acœuil le plus obligeant il ajouta e pension de quatre mille livres. duc comblé de bienfaits & de esses n'eut pas de peine à détar le duc de Bourgogne d'une lie dans laquelle il ne s'étoit engagé AN. 1442.

AN. 1442.

que par complaiſance pour lui. Le comte de Nevers & le duc de Bretagne, qui n'avoient été guidés que par le même motif, y renoncerent pareillement. Il ne reſta plus que les ducs de Bourbon, d'Alençon & le comte de Vendôme; mais à juger de la puiſſance de ces trois princes, par ce qui s'étoit paſſé dans la guerre de *la Praguerie*, ils n'étoient pas en état d'impoſer la loi à leur ſouverain : ils n'eurent d'autre parti à prendre que celui de la ſoumiſſion & du ſilence.

Mort de la comteſſe de Richemont. *Ibid.*

Le comte de Richemont perdit à la fin de cette année la dauphine duchefſe de Guienne ſon épouſe. Cette princeſſe mourut d'une maladie de langueur *à l'hôtel* [a] *du Porc Epi à Paris*. Elle témoigna dans ſes derniers moments les plus ſenſibles regrets de ſes fautes, & ſur-tout, dit un auteur contemporain, *des grandes pompes, outrages & excès qui avoient été en elle ſa domination étant en force & vigueur*. On peut

Chron. de France.

a Cet hôtel, qui avoit apartenu au grand maître Jean de Montagu, décapité au commencement du regne précédent, étoit ſitué dans la rue de Jouy, où l'on a depuis conſtruit l'hôtel d'Aumont. *Ant. de Paris. Liv. VII.*

rapeler la fierté de cette princesse, qui ne consentit de s'unir au connétable, qu'à condition de conserver le rang qu'elle avoit acquis par son premier mariage ; ce qui assujétissoit son second époux à des égards gênants, étant obligé de la traiter en public, non comme comtesse de Richemont, mais comme dauphine.

AN. 1442.

Les troupes s'assemblent en Guienne.

Dans le même temps que le roi employoit la prudence & la fermeté pour mettre les mécontents dans l'impuissance de traverser ses desseins, les troupes, suivant ses ordres, se assembloient en Guienne. Il vint à Toulouse où le rendez-vous général étoit indiqué. Jamais depuis le commencement de son regne, il ne s'étoit vu à la tête d'une armée si brillante & si nombreuse. On y comptoit, suivant Monstrelet, jusqu'à quatre-vingt-mille chevaux. Ce fait seul peut faire juger quelles forces militaires la France étoit alors en état de mettre sur pied; puisque le monarque, assisté de la noblesse de Guienne, & ne tirant de secours que des provinces qui lui étoient soumises, pouvoit réunir un corps si formidable ; car il est à propos d'ob-

ſerver que les ducs de Bourgogne, de Bretagne, d'Orléans, d'Alençon & de Bourbon, & les autres princes qui s'étoient aſſemblés à Nevers, ne contribuerent point à cet armement. Tous les malheurs de la nation, on ne ſçauroit trop ſouvent le répéter, ne provenoient que de la méſintelligence.

AN. 1443.

Délivrance de Tartas. Priſe de Saint Sever & autres places.

Le terme de la délivrance de Tartas, fixé par la capitulation au premier mai, avoit été prolongé juſqu'au vingt-trois juin, à la demande des généraux Anglois. Au jour déſigné, Charles ſe préſenta devant la ville; il n'avoit pris avec lui qu'une partie de ſes troupes. Son armée étoit compoſée de ſeize mille hommes d'armes, à la tête deſquelles il ſe tint en bataille, depuis le matin juſqu'au ſoleil couché. Les ennemis n'ayant point paru, la place fut remiſe au roi, qui la rendit au ſeigneur d'Albret. Les ôtages furent délivrés de part & d'autre. De Tartas, l'armée alla inveſtir Saint-Sever ſur l'Adour. Après trois ſemaines de ſiege les forteresses & la ville furent emportées d'aſſaut. On paſſa la garniſon au fil de l'épée. Rampſton, général An-

glois, fut fait prisonnier. La réduction de cette place fut suivie de celle d'Acqs, de Marmande & de la Réole. Les ennemis reprirent Acqs quelques temps après. Ces conquêtes au-reste plus faciles à faire qu'à conserver, produisoient du-moins cet avantage, qu'elles affoiblissoient toujours les Anglois par le nombre des soldats qu'ils perdoient, & préparoient déja les moments encore éloignés d'une révolution favorable. L'impossibilité de faire subsister ce nombre prodigieux de troupes, obligea le roi d'en licencier la plus grande partie. Elles avoient beaucoup souffert pendant la campagne par la disette des vivres & des fourages. Obligées de se disperser pour chercher leur subsistance, elles se répandirent dans les provinces voisines & pénétrerent jusques dans la Navarre, laissant dans tous les lieux de leur passage des traces de leurs desordres & de leurs rapines ordinaires. Les paysans atroupés en détruisirent un grand nombre. C'étoit ainsi que se terminoient la plupart des expéditions. La Hire, l'un des plus braves capitaines de son temps, mourut vers la

AN. 1443.

AN. 1443.

fin de cette campagne. Le roi l'avoit comblé de bienfaits, il avoit gagné des sommes immenses à la guerre: il ne laissa rien à sa veuve, qui auroit langui dans la misere, sans la libéralité du monarque.

Différend pour le comté de Comminges.

Histoire chronol.

Notitia Vascon. &c.

Le roi s'arrêta quelque temps à Montauban avant que de s'éloigner de la Guienne. Il profita du séjour qu'il y fit pour terminer un différend auquel les deux plus puissantes maisons de la province se trouvoient intéressées. Pierre Raymond, deuxième de ce nom, comte de Comminges, mort en 1375, n'avoit laissé qu'une fille unique, nommée Marguerite, qui fut d'abord mariée à Jean III, comte d'Armagnac, frere du connétable assassiné à Paris, dont elle eut deux filles, mortes sans postérité. Après le trépas de Jean, Marguerite épousa Jean d'Armagnac, fils aîné du comte de Fezenzac. Elle vécut fort mal avec ce second époux, qu'elle eut l'audace de répudier. Il fut assez foible pour en mourir de chagrin. Une démarche si hardie n'empêcha pas la comtesse d'être recherchée. Le desir de s'approprier ses domaines, fermoit les yeux sur

l'irrégularité de sa conduite. Mathieu de Foix, frere de Jean & oncle de Gaston, successivement comtes de Foix, l'épousa du vivant même de son second mari. Ce troisieme époux vengea son prédécesseur. Il étoit plus jeune que Marguerite, dont il n'avoit qu'une fille d'une santé fort délicate, & qui mourut en bas âge. Le desir de s'assurer la possession du comté de Comminges lui fit tout tenter auprès de son épouse pour l'engager à l'instituer son héritier. La vieille comtesse refusa obstinément de tester en sa faveur. Il la fit enfermer dans une étroite prison où elle languit pendant vingt-cinq années. Elle vivoit encore tandis que les comtes de Foix & d'Armagnac se disputoient sa succession. Ce dernier fondoit ses prétentions sur ce qu'il étoit neveu de Jean III, comte d'Armagnac, premier mari de la comtesse. Cependant Marguerite du fond de sa prison avoit trouvé moyen de faire parvenir au roi son testament, par lequel elle l'instituoit son héritier. Cette disposition paroissoit d'autant plus légitime qu'on prétendoit que Pierre Raymond, pere de

AN. 1443.

AN. 1443. la comteſſe avoit ordonné en mourant, que le comté de Comminges, en cas que Marguerite n'eût point d'enfants, ſeroit uni à la couronne de France. Indépendamment de ces deux actes, on pouvoit encore appuyer les droits du monarque ſur la nature même du domaine conteſté. Le comté de Comminges, ſitué entre les Pyrénées, le Val d'Aran, les comtés d'Aſtarac, de Toulouſe, de Bigorre, étoit dans ſon origine une ſeigneurie allodiale, c'eſt-à-dire, abſolument indépendante juſqu'en 1244, que Bernard IV la remit à Raymond, comte de Toulouſe, & la reçut enſuite de lui à titre de féodalité. Le lecteur ſe rapélera ſans peine la maniere dont ſe faiſoient ces changements d'alleux en fiefs, expliquée dans les volumes précédents. Depuis cette époque, les comtes de Comminges avoient toujours relevé des comtes de Toulouſe; &, ſuivant les conſtitutions féodales, le défaut abſolu d'héritiers mâles ou femelles néceſſitoit la reverſion du fief au ſuzerain. Le roi, qui en cette qualité avoit un droit inconteſtable, termina le différend des comtes de

Foix & d'Armagnac, en se faisant livrer les places les plus considérables du comté de Comminges, & remettant la comtesse en liberté. Elle étoit alors âgée de quatre-vingts ans, & ne jouït pas long-temps de cet avantage. Avant sa mort, qui arriva dans la même année, elle confirma le testament qu'elle avoit fait durant sa captivité. Ce ne fut pas la seule mortification que le comte d'Armagnac essuya : le roi le força de renoncer au droit de régale dans ses domaines, & lui fit défense de s'intituler à l'avenir *comte, par la grace de Dieu :* prérogative dont ses ancêtres avoient joui depuis un temps immémorial.

AN. 1443.

C'est à cette année que la plupart des auteurs fixent l'époque de l'institution du parlement de Toulouse, qu'on pourroit toutefois ne considérer que comme un renouvellement de la création ordonnée par l'édit de 1306. Il est vrai que dans les lettres de cette premiere érection, Philippe le Bel, qui régnoit alors, établit un parlement dans la ville de Toulouse pour le Languedoc, la Guienne

Parlement institué à Toulouse.
Recæuil des ordonnances. Grande Conf. Pasquier, &c.

& généralement toutes les provinces
AN. 1443. ſituées au-delà de la Dordogne, avec la clauſe que cette cour ne ſubſiſteroit que tant qu'il le voudroit (*quamdiù noſtræ placuerit voluntati,*) exception qui ne ſe trouve point dans les lettres d'établiſſement de Charles VII, données à Saumur au mois d'Octobre 1443, regiſtrées au parlement de Paris en juin 1444; c'eſt probablement la raiſon pour laquelle on a toujours regardé ce roi comme l'inſtituteur de la cour ſuprême du Languedoc, qu'il rendit perpétuelle. Mézerai obſerve que le premier acte de ce nouveau parlement fut en faveur de la liberté. Quelques ſerfs de Catalogne s'étant refugiés dans ſon territoire furent réclamés par leurs maîtres. Le parlement rendit un arrêt, portant que tout homme qui entreroit dans le royaume en criant *France*, ſeroit dès ce moment affranchi. » *La liberté de cette noble monar-*
Mezeray. » *chie eſt ſi grande*, ajoute cet auteur, » *que même ſon air la communique à* » *ceux qui le reſpirent; & la majeſté* » *de nos rois eſt ſi auguſte, qu'ils* » *refuſent de commander à des hom-* » *mes, s'ils ne ſont libres.*

Le roi aſſiſta au mariage du con-
étable avec Jeanne, fille du ſei-
ıeur d'Albret, qui fut célébré dans
ville de Nérac. Tandis que le
ɔmte de Richemont formoit ces
ɶuds, Jean V, duc de Bretagne,
ndoit ſes derniers ſoupirs dans ſa
aiſon de la Touſche, près de Nan-
s. Egalement cher au peuple & à
nobleſſe, on l'apeloit commu-
ément, *le bon duc*, ſurnom glorieux
'il tenoit de l'affection générale.
en reçut un témoignage bien fla-
ır dans le temps de la conjuration
s Penthievres. A peine fut-on in-
rmé de ſa détention, que toute la
etagne courut aux armes; les parents
mes de ces perfides ne marquerent
; moins de zèle que le reſte de la
bleſſe. On n'eut pas beſoin d'en-
yer des ordres pour raſſembler les
upes. Il ſe forma ſur-le-champ
: armée de cinquante mille hom-
s ne reſpirant que la vengeance
e châtiment des traîtres. Ce prince
ɔectable par ſa généroſité, ſa clé-
nce, ſa piété, régna, ou pour
ıux dire, s'occupa du bonheur de
ſujets pendant quarante-trois
nées. Dans le temps qu'une guerre

AN. 1443.

Mariage du comte de Richemont.

Mort de Jean V, duc de Bretagne.

Ibid.
Hiſt. de Bret. &c.

AN. 1443. cruelle déchiroit toutes les partie de la France, son heureuse politiqu sçut ménager avec tant d'adresse le partis opposés, qu'il conserva la tran quilité de sa province. Cette con duite ne l'empêcha pas d'assister uti lement le roi, en permettant au Bretons, ennemis naturels des An glois, de servir dans ses armées. laissa la Bretagne florissante & peu plée. Quelque temps avant sa mo il avoit arrêté le projet du mariag de François son fils aîné avec la prin cesse d'Ecosse, Isabelle sœur de dauphine. Ayant interrogé les am bassadeurs à leur retour sur les pe fections de la princesse : ils l'assur rent *qu'elle étoit assez belle, le cor droit, bien formé, propre pour avo enfants; mais qu'elle leur sembloit ass simple. Chers amis*, leur dit-il, *vous prie de retourner en Ecosse l'amenez : elle est des conditions q je la desire. Ces grandes subtilités une femme nuisent plus qu'elles ne se vent. Je n'en veux point d'autre. P. Saint Nicolas, j'estime une femn assez sage quand elle sçait mettre di férence entre sa chemise & le pourpoi de son mari.*

Le roi avoit laissé le comte de
)unois en Normandie avec trop
eu de forces pour qu'il fût en état
e rien entreprendre de considérable.
'out ce que ce général put faire
ıt de se tenir sur la défensive.
.es François, sous la conduite
e Floquet, s'emparerent d'Evreux;
:stouteville, gouverneur du Mont-
aint-Michel, surprit Granville;
ındis que d'un autre côté les en-
emis reprirent Conches, perte
ue le comte de Dunois ne put pré-
enir ni réparer en assiégeant Gal-
ırdon. Cependant les Anglois, dès
année précédente, avoient investi
ı ville de Dieppe, qu'ils tenoient
loquée, en attendant de nouvelles
'oupes qu'on levoit en Angleterre.
s avoient construit un fort, ou
omme on s'exprimoit alors, une
rande bastille, d'où ils foudroyoient
ville avec une artillerie formidable.
)n comptoit jusqu'à deux cents piè-
es de canon, sans les bombardes
une grosseur prodigieuse. Le comte
e Dunois, suivi d'un corps de mille
ommes, entra dans la place. Sa
résence, secondée par la valeur du
ommandant, Charles Desmarets,

AN. 1443.

Le dauphin fait lever le siege de Dieppe.

Ibid.

AN. 1443. de la garniſon & des principaux bourgeois, rallentit la vivaçité des attaques. Talbot deſeſpérant de s'en rendre maître, à cauſe de la rigueur de la ſaiſon, (on étoit alors au fort de l'hiver) laiſſa une partie de ſes troupes pour garder les ouvrages du ſiege & reprit la route de Rouen, en attendant le renfort que Jean, duc de Sommerſet, devoit inceſſammen amener. A peine fut-il parti qu Dunois alla trouver le roi en Poitou, pour le preſſer d'envoyer du ſecours aux aſſiégés. Charles charge le dauphin ſon fils de cette expédition, & lui donna en même-temp le gouvernement général des provinces renfermées entre la Seine & la Saone. Seize cents hommes d'ar mes compoſoient toute l'armée d prince. Les comtes de Dunois & d ſaint Paul, les ſeigneurs de Commercy, de Gaucourt, de Châtillon de Laval, l'accompagnoient. Loui ſe préſenta devant la baſtille des ennemis à la tête de ſa petite troupe Il s'étoit fait précéder par un corp de trois cents hommes. Quoiqu'il eû de l'artillerie il ne s'en ſervit pas & l'on fit les diſpoſitions pour em

porter le fort par le moyen de l'escalade. On avoit pour cet effet, construit des ponts roulants [a], qu'on poussoit sur le fossé par le secours d'un avant-train, & dont l'extrémité, qui devoit joindre le pied des remparts, étoit soutenue par des grues placées sur le revers du fossé. Des crans d'espace en espace servoient à retenir le pied des échelles. Lorsque tout fut préparé, le dauphin à pied, au premier rang de sa troupe, s'avança malgré une grèle de traits que les ennemis faisoient pleuvoir sur lui. Les François qu'animoit l'héroïque intrépidité de leur prince, se surpasserent eux-mêmes par des prodiges de valeur. Les Anglois ne témoignerent pas moins de bravoure & forcerent les nôtres de reculer. Louis les ramene au combat. L'assaut recommence avec une nouvelle fureur. Cette seconde action, plus meurtriere que la premiere, décide la victoire. Cinq cents Anglois sont passés au fil de l'épée. La bastille est emportée. Le reste de la garnison demeure au pouvoir du vainqueur.

AN. 1443.

a On trouve dans les monuments de la monarchie Françoise la figure de ces ponts roulants.

AN. 1443. On envoie au ſuplice tous les Fran çois qui ſe trouvent mêlés parmi le ennemis, ainſi que quelques Angloi qui du haut de leurs remparts avoien offenſé le prince par des propo outrageants, Le dauphin, avant l'aſ ſaut avoit armé chevalier le comte d ſaint Paul. Il prodigua les éloges & les récompenſes à ceux qui s'étoien diſtingués dans cette journée. Il n ſe montra pas moins reconnoiſſan envers les habitants de Dieppe, qu pendant un ſiege de neuf moi s'étoient ſignalés par mille preuve de conſtance, de zèle & de courage La cour étoit pour lors à Tours Louis alla rendre compte de ſa vic toire à ſon pere, & en recevoir de ordres pour une nouvelle expédition On cherche vainement dans la con duite du monarque & de ſon fil les effets de cette jalouſie que quel ques écrivains ont reprochée au ro avec ſi peu de fondement.

Révolte du comte d'Armagnac.

Ibid.

Hiſtoire d'Angleterre.

Rym. act. pub. tom. 5. part. 1.

Le comte d'Armagnac, retenu pa la préſence du roi, n'avoit oſé laiſ ſer éclater ſon mécontentement. L monarque fut à peine éloigné qu'i entra à main armée dans le comté d Comminges, & s'empara des prin-

:ipales places. Avant que de former ıne entreprife fi hardie, le comte Ar. 1443.
'étoit affuré de la protection des Anglois, à qui, fuivant les claufes d'un raité fecret, il devoit livrer fes Etats. Il s'engageoit de plus à les rendre naîtres du Rouergue & de l'Auvergne. Ces propofitions faites par deux rchidiacres de l'Eglife de Rhodès, ccompagnés de plufieurs gentilsıommes, députés du comte, éblouient le confeil Britannique. La cour le Londre envoya fes ambaffadeurs oour conclure l'alliance fur ce pied, & régler en même temps les conditions du mariage d'une des filles du omte d'Armagnac avec le roi d'Angleterre. Ce qui rendit ces démarches ncore plus criminelles, c'eft que les oremieres négociations devancerent e jugement de l'affaire de Comninges.

Le roi avoit été fi content de la *Idem. Ibid.* conduite & du courage du prince on fils, qu'il n'héfita pas à lui confier le foin de châtier le comte d'Armagnac. Le dauphin partit de Tours ccompagné du maréchal de Loheac. Ses troupes, lorfqu'il fut arrivé à Touloufe, furent accrues par la jonc-

AN. 1443.

tion d'une partie de la nobleſſe de Guienne. Il tomba comme un éclair ſur le comté d'Armagnac. Rhodès, Entragues ſe ſoumirent à ſon aproche. Le comte épouvanté prit la fuite, & courut ſe renfermer dans l'Ile-Jourdain, ville ſituée ſur la Save. Louis, ſans lui laiſſer le temps de reſpirer, le ſuivit, l'inveſtit dans ſon aſile, le fit priſonnier avec toute ſa famille, excepté le comte de Lomagne ſon fils aîné, qui s'étoit refugié en Navarre. Les ſeules fortereſſes de Cadenac & de Séverac furent défendues par Leſcun, bâtard d'Armagnac, qui les rendit lorſqu'il vit qu'une plus longue réſiſtance ſeroit inutile. Le comte rebelle fut conduit à Lavaur, d'où quelque temps après il fut transféré à Carcaſſonne. Le comte de Lomagne revint en France lorſque le dauphin ſe fut éloigné. Il obtint la grace de ſon pere que le roi accorda aux ſollicitations des maiſons de Foix & d'Albret, alliées de celle d'Armagnac.

Priſe de Luxembourg par le duc de Bourgogne. *Monſtrelet. Hiſt générale de la maiſon de France.*

Le duc de Bourgogne venoit encore cette année d'accroître ſes domaines par la jonction d'une nouvelle province. Elizabeth de Luxem-

bourg, successivement veuve d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant & Jean de Baviere, évêque de Liege, surnommé *Jean sans pitié*, qui abdiqua son évêché pour l'épouser, opprimée par ses sujets qui refusoient de la reconnoître, s'adressa au duc de Bourgogne neveu de ses deux maris, des côtés paternel & maternel. Guillaume de Saxe, se prétendant héritier du duché, avoit fait saisir les deux plus fortes places, Luxembourg & Thionville. Le duc de Bourgogne à la tête d'une puissante armée vint mettre le siege devant Luxemboutg. La garnison se reposant sur les fortifications naturelles de la place, défendue par un rocher presque inaccessible, négligeoit de garder les postes qu'elle ne croyoit pas qu'on osât attaquer. Les récompenses promises par le duc exciterent l'émulation. Il se trouva des gens qui entreprirent de surmonter cet obstacle. A force de recherches ils découvrirent des sentiers peu fréquentés. Ils poserent des échelles dans les endroits impratiquables, & parvinrent jusqu'au sommet du roc. Le duc de Bourgogne profita de

AN. 1443.

AN. 1443. cette heureuſe découverte. A la faveur des ténèbres de la nuit un détachement de ſes troupes gagna le pied des remparts. Les ſoldats n'eurent d'autre peine que d'eſcalader des murs qu'ils trouverent abſolument dégarnis. La ville fut priſe & pillée, une partie de la garniſon maſſacrée. Le reſte ſe refugia dans la citadelle, qui ſe rendit peu de jours après. Le commandant par un des articles de la capitulation s'obligea de faire évacuer Thionville. Les troupes du prince de Saxe ſe retirerent en Allemagne. Elizabeth témoigna ſa reconnoiſſance au duc de Bourgogne en lui remettant tout le duché de Luxembourg, moyennant une penſion de dix mille livres tournois, ce qui reviendroit environ à ſoixante-douze mille livres de notre monnoie.

Expédition du duc de Sommerſet. *Ibid.*

La méſintelligence de la cour de Londre faiſoit ſans ceſſe de nouveaux progrès. Le duc de Gloceſtre, pouſſé à bout, porta au parlement une accuſation de haute trahiſon contre le cardinal de Winceſter: elle contenoit quatorze articles, dont le moindre méritoit un châtiment ſé-

ere ; mais le crédit & les richeſſes u prélat le mettoient à couvert des ourſuites. Sa méthode ordinaire de : juſtifier des crimes qu'on lui imutoit, & d'impoſer ſilence à ſes ccuſateurs, étoit de ſe faire expéier des lettres d'abolition. Cette onſtante rivalité des deux plus puiſınts princes d'Angleterre, arrêtoit reſque toutes les opérations du gouernement. Rien ne s'exécutoit à ropos. Le duc de Sommerſet, qui enoit remplacer ſon frere en France vec ſix mille hommes de nouvelles oupes, n'arriva que cinq jours après levée du ſiege de Dieppe. N'oſant ıs attaquer une ville devant laquelle albot venoit d'échouer, il entra ns le Maine qu'il mit à feu & à ng, ainſi que l'Anjou & une par: de la Touraine. Il inveſtit Pouendont il fut obligé d'abandonner ſiege, malgré l'avantage qu'il oit eu de défaire un détachement l'armée Françoiſe, commandé r le ſeigneur de Beuil. Il termina tte expédition peu honorable par priſe de la Guerche, qu'il trouva ıs défenſe : cette place apartenoit duc de Bretagne, avec qui l'An-

AN. 1443.

Rym. act. publ. tom. 5, part. 1.

AN. 1443.

Trève entre le roi d'Angleterre & le duc de Bourgogne.
Ibid.
Histoire d'Angleterre.
Rymer. act. publ. tome 5. part. 1.

gleterre étoit alors en trève. Aprè avoir détruit & pillé la ville, il l rendit pour une somme d'argent.

Ces violations de traités, cett guerre de brigandages exercée pa des armées qu'on auroit pu employe à des entreprises plus utiles, annon çoient la foiblesse d'un ennemi qu les revers aveugloient, & qui n'a voit conservé que sa fureur. L France, quoique désolée par un guerre de trente années, conservo encore dans la nature de son terr toire, dans la bravoure & l'expé rience d'une multitude de guerrie formés par l'exercice journalier de armes, dans l'affection des peuples dans le concert des ministres, dar la sagesse & la magnanimité de so souverain, des ressources qui mar quoient à l'Angleterre. Les somme d'argent transportées en France n repassoient plus le trajet. Le parle ment refusoit d'ordonner des subs des que la nation épuisée étoit hor d'état de payer. Ce n'étoit qu'ave une extrême difficulté qu'on levo des troupes. Les gens de guerr étoient rebutés & découragés par l peu de succès des dernieres cam pagnes

pagnes, les princes & les miniſtres, jaloux les uns des autres, ne s'occupoient que du ſoin de ſe nuire. Pour comble de diſgraces un prince ſans vices & ſans vertus, automate couronné, endormi ſur le trône, laiſſoit flotter au haſard les rênes du gouvernement. Le malheureux Henri ſembloit avoir hérité de l'imbécilité de Charles VI, ſon aïeul maternel. Telle étoit la ſituation de l'Angleterre. Il faloit néceſſairement ſuſpendre les hoſtilités, ou s'expoſer à tout perdre. Les Anglois, ce peuple ſi fier, étonnés de leurs pertes, & convaincus de l'impuiſſance de les réparer, ſembloient avoir oublié leur haine, & demandoient la paix. Winceſter ſaiſit cette ciconſtance favorable au deſſein qu'il avoit de mortifier le duc de Gloceſtre & de ſe ſaiſir de toute l'autorité. Une trève particuliere conclue entre le roi d'Angleterre & le duc de Bourgogne pour toutes les terres de leur obéiſſance, fut le préliminaire de ce changement. Cette ſuſpenſion d'armes n'avoit point de terme précis, & devoit durer juſqu'à ce qu'il plût à l'un des

AN. 1444.

Rym. act. pub. tom. 5, *part.* 1.

deux princes d'y renoncer, en avertissant trois mois d'avance.

AN. 1444.

Treve entre la France, & l'Angleterre. *Ibid.*

Le comte de Dunois, chargé par le duc d'Orléans son frere de renouveler les propositions d'accommodement, se rendit à Londres. Les offres qu'il fit de la part du duc, comme médiateur, n'essuyerent aucune contradiction. On nomma des plénipotentiaires. Le roi de France voulut absolument que les conférences se tinssent à Tours. Le conseil Britannique y souscrivit. Dans d'autres temps il auroit rejeté une pareille demande avec hauteur. Le comte de Suffolck, chef de l'ambassade Angloise, connoissant l'incapacité du roi son maître, & craignant que dans la suite on ne lui fît un crime du traité qu'il alloit conclure, supplia, pour la forme, le monarque indolent de le dispenser de cette commission; ce qui lui servit de prétexte pour se faire expédier un ordre absolu de s'en charger. Il y a toute apparence qu'on étoit d'accord sur les principaux articles de la négociation, qui ne fut traversée par aucune difficulté. On avança de part & d'autre quelques propositions de

paix qui ne furent point acceptées, & l'on ſigna une trève de deux années, pendant laquelle on devoit travailler à terminer le différend des deux puiſſances par un traité définitif.

An. 1444.

Rym. act. pub. tom. 5. part. 1.

Tandis que les plénipotentiaires des deux nations arrêtoient à Tours les conditions de la trève, & projetoient les moyens de parvenir à une paix générale, peu s'en falut que la guerre ne ſe renouvelât entre le roi & le duc de Bourgogne. Au retour de l'expédition d'Armagnac, quelques troupes de l'armée du dauphin firent une irruption dans les États du duc. Le ſeigneur de Beaumont, maréchal de Bourgogne, ayant raſſemblé la nobleſſe de la province, marcha contre ces brigands, qu'il défit entiérement. Le dauphin étoit arrivé à Tours lorſqu'il apprit la déroute de ſes gens. Il jura hautement de tirer une vengeance éclatante de l'affront qu'il prétendoit avoir reçu. Le duc de Bourgogne, ſans s'étonner de ces menaces, lui fit dire que s'il entroit à main armée dans ſes États, il ſçauroit les défendre. Ce différend imprévu auroit eu des ſui-

Irruption des troupes du dauphin en Bourgogne.

Monſtrelet.

An. 1444.

tes funestes, si l'on ne se fût hâté de l'assoupir dès sa naissance, en calmant le ressentiment des deux princes.

Le comte de Suffolck propose le mariage du roi d'Angleterre avec Marguerite d'Anjou. *Ibid.*

Indépendamment des instructions publiques données au comte du Suffolck pour traiter de la paix, il étoit chargé secrétement de proposer l'alliance du roi d'Angleterre avec Marguerite d'Anjou, fille de René, roi de Sicile. Ce prince, immédiatement après avoir obtenu sa liberté du duc de Bourgogne, s'étoit embarqué à Marseille. Gênes à son passage lui remit sept galeres commandées par Batiste Frégose. Il entra dans Naples aux acclamations d'un peuple que sa réputation avoit rempli de confiance. La reine qui l'avoi devancé de quelques années se fai soit adorer de la nation. René en arrivant à Naples avoit attiré à son service Caldora, l'un des meilleur capitaines d'Italie. Aidé de ses lumiè res il soumit l'Abruzze. Il revint Naples dont il fit lever le siege, & reprit la Tour de Saint-Vincent ainsi que le Château-neuf dont l'A ragonois s'étoit rendu maître. Ce premiers avantages furent balancé par la perte de Salerne. Sur ces entre

faites Caldora mourut. Son fils créé grand connétable fut arrêté par ordre du roi sur quelques soupçons, peut-être trop légérement conçus. Il obtint sa liberté sans perdre le desir de se venger. Il abandonna le parti de René, & à son exemple une partie de l'armée déserta. Depuis ce moment les affaires du prince allerent toujours en décadence, malgré la protection du pape Eugene, le secours des Génois & les promesses de François Sforce de lui amener incessamment une puissante armée. Une galere, qui aportoit de France une somme de quatre-vingt mille écus, fut arrêtée dans l'Ile de Capri. Cette perte précipita la ruine de René. Il manqua de troupes, n'ayant plus de quoi les payer. Alfonse prit Pouzzol, vint une seconde fois mettre le siege devant Naples, qu'il obligea de se rendre. Il ne resta plus à René, renfermé dans le Château-neuf, que le parti de la retraite. Il s'embarqua sur un bâtiment Génois qui le transporta d'abord à Florence, où le pape Eugene lui donna l'investiture du royaume qu'il venoit de perdre. René, peu touché de ce bienfait

AN. 1444.

An. 1444.

inutile, revint en France, où il ne raporta que des droits qu'il étoit hors d'état de soutenir; droits qui transmis à nos souverains furent dans la suite le germe fatal de nouvelles guerres & de nouveaux malheurs. Il fut le dernier souverain de la branche Angevine dans le royaume de Naples, après cent soixante-dix-sept ans d'un gouvernement toujours orageux. La maison d'Aragon ne jouït pas si long-temps de son usurpation.

Mariage du roi d'Angleterre avec Marguerite d'Anjou. *Ibid.*

René, depuis près de deux ans, étoit de retour en France, lorsqu'il reçut la proposition du mariage de sa fille avec le monarque Anglois. Suffolck, après s'être acquitté de cette commission secrete, retourna à Londre en rendre compte au roi son maître. Henri VI, incapable d'avoir des sentiments par lui-même, n'avoit de volonté que celles de Wincester, d'Yorck & de Suffolck. Ils agréerent la proposition. Il n'eut d'autre part à ce projet que celle d'y souscrire. Les trois ministres résolus, à quelque prix que ce fût, d'achever la ruine de Glocestre, n'avoient d'autre vue que de placer sur le trône une princesse qui leur

fût redevable de ſon élévation. On convint facilement de tous les articles. Le duc de Gloceſtre s'oppoſa inutilement à cette alliance. En vain il repréſenta les engagements que le roi d'Angleterre avoit contractés avec le comte d'Armagnac : plus vainement encore fit-il obſerver que la ceſſion du Maine entraîneroit la perte de la Normandie à l'expiration de la trève. Ces raiſons, qui n'intéreſſoient que le monarque, touchoient peu le triumvirat. On laiſſa proteſter Gloceſtre, & le traité fut conclu. Loin d'exiger une dot de la future reine, on prétendit que les belles qualités de Marguerite étoient plus que ſuffiſantes pour y ſuppléer. On fit même entendre au peuple qu'étant niéce du roi de France & du comte du Maine ſon favori, elle devoit être conſidérée comme le gage aſſuré d'une paix prochaine. Pour compenſer ces avantages imaginaires, étoit-ce trop d'exiger de l'Angleterre la reſtitution du Mans & de la province du Maine? Cette demande fut accordée. Ce n'étoit pas ſans raiſon que le duc de Suffolck s'étoit fait donner par le roi un ordre par écrit de

AN. 1444.

AN. 1444. conclure un traité si désavantageux à l'Angleterre. Il revint en France avec la qualité d'ambassadeur, épousa la princesse au nom du roi dans la ville de Tours. La nouvelle reine ne partit de France qu'au mois de mai de l'année suivante. Elle étoit dans sa dix-septieme année. Dès qu'elle fut arrivée à Londre, elle se rendit maîtresse absolue du roi son époux, & prit conjointement avec le cardinal de Wincester, l'archevêque d'Yorck & le comte de Suffolck, le gouvernement du royaume.

Expédition du dauphin en Allemagne.

Cette trève, la seule peut-être que depuis près d'un siecle on eût exactement observée, produisit le premier instant de repos dont la France eût encore joui. L'épuisement des deux côtés étoit si grand & la misere générale se faisoit sentir si vivement, qu'on s'empressoit à l'envi de recœuillir les fruits avant-coureurs d'une paix tant desirée. A peine la suspension d'armes fut-elle publiée, qu'on vit l'agriculture & le commerce se rétablir La communication des provinces n'étoit plus interrompue que par les gens de guerre qui pendant l'armistice alloient être les

ſeuls ennemis de la ſociété. Il faloit les licencier ou les détruire, remedes également dangereux, que les circonſtances & la foibleſſe de l'État ne permettoient pas d'employer. Un événement étranger vint heureuſement tirer le roi de cette alternative embaraſſante. L'empereur Frédéric III, ſucceſſeur d'Albert II, mort en 1439, & Sigiſmond, archiduc d'Autriche, ſon couſin, ſe flatant que la guerre civile qu'ils avoient alumée dans la Suiſſe leur faciliteroit les moyens de s'en rendre maîtres, firent prier le roi de France de vouloir joindre ſes troupes aux leurs. L'archiduc étoit fiancé avec Radegonde, fille de Charles, mariage qui n'eut pas lieu; parce que la princeſſe mourut en bas âge. On ne pouvoit pas ſaiſir un prétexte plus plauſible & plus honorable pour délivrer la France du brigandage d'une milice indocile, que celui de ſecourir un prince deſtiné à l'alliance du monarque. Le dauphin fut chargé de cette expédition. Quatorze mille François & huit mille Anglois, ſous la conduite de Mathieu God, compoſoient ſon armée. Cette jonction

AN. 1444.

AN. 1444. des deux nations rivales, qui paroîtra sans doute étrange, prouve qu'il y avoit une intelligence secrete entre les rois de France & d'Angleterre, & que cette multitude de soldats indisciplinés leur étoit également à charge. Louis avec ces forces prit la route de Montbéliard. Avant que de poursuivre nous croyons devoir donner au lecteur une idée de la situation où se trouvoit le corps Helvétique.

République des Suisses. *Histoire des XIII Cantons. Annales, &c.*

Les habitants de cette petite partie de l'Allemagne que renferment le Rhin, le lac de Constance, la Franche-Comté, le lac de Genève & le Valais ont eu de toute ancienneté la réputation d'un peuple belliqueux, frugal, laborieux, surtout idolâtre de sa liberté, qu'il disputa long-temps contre les Romains. Ecrasés à la fin par les forces de ce redoutable empire, les Suisses subirent le sort des autres nations de Germanie, asservies sous le même joug. Ils passerent ensuite sous la domination de Charlemagne. Louis le Débonnaire les affranchit à la recommandation du pape, & pour récompenser la valeur dont ils avoient donné des

preuve en combattant les Sarrasins. Selon leurs annales, cet empereur leur permit de se gouverner suivant les loix qu'ils s'imposeroient, & dont il les laissa les arbitres. Cette concession forme la premiere époque de leur liberté; mais cette liberté fut pendant plusieurs siecles une source de guerres presque continuelles, contre les empereurs, contre quelques seigneurs particuliers, contre la noblesse, & principalement contre les princes de la maison d'Autriche, qui prétendoient les asservir, sans que les uns ni les autres pussent jamais les assujétir entiérement. Opprimés pour quelque temps, le desir de se délivrer réveilloit leur courage. On dompte difficilement des hommes cultivateurs & soldats, endurcis aux fatigues, sous un climat rude & grossier, tirant toute leur subsistance d'un terrein peu fertile, entrecoupé de lacs & de montagnes, & préférant la mort à la servitude. Divisés en plusieurs villages ou bourgades, l'amour de l'indépendance produisit entr'eux quelques associations. La premiere que l'on connoisse est de l'an 1251, entre les AN. 1444.

habitants de Schuitz, de *Zurich* &
AN. 1444. d'Uri: mais cette confédération, ainsi que quelques autres, n'étoient pas perpétuelles. Ce ne fut qu'en 1296 qu'arriva la révolution qui jeta les solides fondements de cette sage & généreuse République. La Suisse reconnoissoit alors les empereurs de la maison d'Autriche, qui commettoient des gouverneurs, ou plutôt des juges pour les causes criminelles; car les affaires civiles se décidoient par les loix & les magistrats du pays. Ces gouverneurs érigés en tyrans oserent porter l'insolence jusqu'à ravir les biens & les femmes des habitants. Un d'eux nommé Gisler, gouverneur de Schuitz & d'Uri, avoit fait construire près d'*Altorff*, une forteresse qu'il apeloit *le joug de l'extrême servitude*. Par un de ces caprices qui ne peuvent entrer que dans des ames ennivrées d'orgueil & parvenues au dernier degré de démence, il fit planter dans le marché d'Altorff une pique surmontée d'un bonnet, avec un ordre, sous les peines les plus sévères, de s'incliner devant ce ridicule trophée. Ces vexations, ces insultes

AN. 1444.

déterminerent plusieurs habitants à s'unir entr'eux par une ligue secrete pour venger leur patrie. L'orage se formoit, lorsqu'un incident en précipita l'éclat. Trois chefs étoient à la tête de la conjuration, *Stouffacher de Schuitz*, *Arnoul de Vandervald*, & *Guillaume Tell d'Uri*. Ce dernier ayant refusé de se soumettre à l'hommage exigé par Gisler, fut conduit devant ce barbare, qui ne lui laissa que le choix d'avoir la tête tranchée, ou d'abatre d'un coup de flèche une pomme placée sur la tête nue de son fils unique. Tell, sans balancer, choisit la mort. Le gouverneur ajouta que le supplice auquel il se dévouoit ne sauveroit pas son fils. Tell déterminé par cette menace, prend son arc, décoche le trait, abat la pomme aux yeux des spectateurs indignés, & tremblants qu'il ne commît un parricide involontaire. Avant que de s'armer, il avoit tiré deux flèches de son carquois. Le gouverneur inquiet le pressa de lui en dire la raison. « Si » j'eusse été assez malheureux pour » blesser mon fils, lui dit-il, ce » second trait étoit destiné à te percer

AN. 1444. » le cœur ». Une ame capable de retour ſur elle-même eût été touchée de cette réponſe : elle ne fit qu'augmenter la fureur de Giſler. Il n'oſoit immoler ce vertueux citoyen à la vue de ſes compatriotes. Il le fait charger de chaînes, s'embarque avec lui ſur le lac d'Uri, à deſſein de le renfermer dans une fortereſſe. Un orage s'éleve : les vagues vont engloutir le bâtiment. On conſeille d'en confier la conduite au priſonnier, dont la force & l'adreſſe extraordinaires pouvoient ſeules lutter contre le danger. Le lâche Giſler y conſent. On délie Tell : il prend le gouvernail, ſurmonte les flots, aperçoit une pointe de rocher qui terminoit une langue de terre, vers laquelle il dirige la proue. A peine eſt-il à portée qu'il s'élance ſur le roc, & d'un coup de pied repouſſe la barque à la merci des vagues. On montre encore ce rocher apelé *la pierre de Tell.* Quelque temps après l'orage ſe calme. Giſler avec ſa ſuite aborde à peu de diſtance de-là. Il faloit néceſſairement qu'il paſſât par un défilé : Tell l'y attendoit caché entre les brouſſailles. Lorſqu'il l'a-

perçoit, il tend ſon arc, & du premier coup l'immole à ſa vengeance. Il vole à Schuitz, court aprendre aux chefs de la conjuration ce qui venoit de ſe paſſer. Les trois cantons de Schuitz, d'Underval & d'Uri prennent les armes, détruiſent les fortereſſes conſtruites par les Autrichiens, & chaſſent leurs tyrans. L'empereur Albert marche contr'eux. Son neveu l'aſſaſſine au paſſage d'une riviere. Les confédérés qui n'avoient d'abord formé qu'une aſſociation de dix années, réſiſtent à toute la puiſſance de Léopold, fils d'Albert. Ces payſans ſéditieux, c'eſt ainſi que les gentilshommes Allemands les apeloient, au nombre de treize cens hommes, défont une armée de vingt mille hommes, & remportent une victoire complette, qui ne fut diſputée que par cinquante hommes de la ville de Zurich. Ils ſervoient comme auxiliaires dans l'armée de Léopold. Les trois cantons encouragés par leur ſuccès, & convaincus que leur ſalut dépendoit de leur union, la rendirent perpétuelle par un acte daté du 7 décembre 1315; traité que l'on peut regarder comme le

AN. 1444.

AN. 1444.

modele des transactions sociales [a].

a Par cet acte daté du lendemain de la fête de saint Nicolas 1315, les trois Cantons s'engagerent par serment de s'assister réciproquement pour la défense de leurs biens, de leurs vies, de leur liberté; de réparer & de venger toutes les injures qu'on feroit à l'un des confédérés; de ne reconnoître aucun supérieur sans l'aveu général; d'obéir aux loix & aux supérieurs légitimes, à moins qu'ils n'abusassent de leur pouvoir en commettant quelqu'injustice; de ne contracter avec aucun étranger que du consentement des trois Cantons, sous peine contre les infracteurs d'être poursuivis comme traîtres & parjures; de ne recevoir aucun juge qui eût acheté son état par argent; d'apaiser tous les différends qui pouroient survenir entr'eux, par l'arbitrage du Canton qui feroit sans intérêt, & qui prononçant en faveur d'un des deux contendants, obligeroit l'autre de souscrire à sa condamnation: la décision de toutes les contestations possibles entre les particuliers étoit soumise à la même forme de jugement. Liberté de choisir son juge avec l'obligation la plus étroite de lui obéir après l'avoir choisi. Cet abrégé des premieres constitutions Helvétiques peut donner une idée du caractere & du génie de ces paysans républicains. Leurs conventions simples, claires, précises, ouvrage de la plus saine politique, puisées dans le sein même de la raison, prouvent l'extrême différence que la liberté & la propriété mettent entre des êtres de la même espèce. Ce n'est point cette portion infortunée de l'humanité avilie, dégradée à ses propres yeux par le sentiment habituel de sa misere, incapable de porter ses vues au-delà de ses besoins présents qui la condamnent à des travaux sans fin, à qui tout au plus il reste assez de forces pour employer ses bras mercenaires à défricher un terrein étranger. On voit des hommes libres, cultivateurs de leurs possessions, sentir le prix de leur existence, découvrir & régler entr'eux les obligations mutuelles dictées par la nature, & qui forment les seuls liens durables de la société. Ils vivent heureux, sages, indépendants, tandis qu'en Allemagne, en Pologne, & dans une partie de l'Europe septentrionale, la plupart des paysans sont encore de nos jours, esclaves des grands possesseurs.

Telle fut l'origine de la ligue Helvétique : resserrée dans ces commencements, bientôt les cantons voisins s'empresserent de partager sa gloire & son bonheur. La haine des tyrans, l'horreur de l'esclavage, la frugalité, la modération, l'équité, des loix sages, des mœurs encore plus respectables que leur législation, c'est à ces vertus que ces généreux républicains sont redevables de leur gouvernement. Ils employerent pour le former deux siecles de constance, de combats & de victoires. Ils ne conquirent jamais des peuples asservis que pour les rendre libres. AN. 1444.

Idem. Ibid.

Les Suisses assiégeoient la ville de Zurich, qui n'étoit pas encore comprise dans leur association, lorsque le dauphin Louis marchoit contre eux. Ce prince s'étant fait remettre en passant la ville de Montbéliard, s'avançoit vers Bâle, ce qui a fait croire à quelques historiens que cette guerre n'avoit été entreprise qu'à la sollicitation du pape Eugene, dans le dessein de rompre le concile encore assemblé dans cette ville. Les troupes de l'empereur & de l'archiduc avoient joint celles que condui-

AN. 1444. ſoit le dauphin. Les Suiſſes au nombre d'environ douze ou ſeize cent hommes, ſe détacherent de l'armé campée devant Zurich, & vinrent à la rencontre de ce prince qu'ils trouverent entre Bâle & Montbéliar dans la plaine de *Bottelen*, où il ſ livra une des plus ſanglantes action qu'on eût vues depuis long-temps. Le hiſtoriens Helvétiques ne s'accorden pas avec les nôtres ſur les circonſtances de cette mémorable journée ſuivant les premiers, l'armée de Suiſſes n'étoit compoſée que de douz cents hommes. Ils repouſſerent l cavalerie du dauphin, traverſeren une petite riviere extrêmement rapide, s'emparerent du jardin d'un maladrerie, combattirent juſqu'a dernier ſoupir, & périrent tous le armes à la main à l'exception d quelques-uns qui furent maſſacrés leur retour par leurs compatriotes Pour exterminer une armée ſi foible il en coûta, dit-on, ſix mille hommes au vainqueur. La garniſon d Bâle ſortit en même-temps, livra u ſecond combat, & fut repouſſée ave une perte conſidérable, On conſerv encore dans les regiſtres publics le

noms des douze cents Suiffes qui périrent à cette glorieufe défaite. Ceux de nos écrivains qui n'ont pas cru devoir fe conformer à ce récit, quoiqu'appuyé fur l'autorité d'un monument difficile à détruire, oppofent une lettre du dauphin & du roi adreffée aux princes de l'empire, dans laquelle la perte des Suiffes monte à trois mille hommes. Pour concilier ces deux opinions qui paroiffent mériter une égale créance, il faut obferver que vraifemblablement le dauphin en rendant compte de cette action, ajoutoit aux douze cents Suiffes tués dans le jardin de la maladrerie, ceux de la garnifon de Bâle, qui furent vaincus dans le fecond combat. Au furplus, il eft inconteftable que l'armée compofée des troupes de France, d'Angleterre & d'Autriche, étoit par le nombre d'une fupériorité prodigieufe; que les foldats Suiffes ne rompirent point leurs rangs, manœuvre alors inconnue, même à nos troupes réglées, & qu'ils ne renoncerent à l'efpoir de vaincre qu'en perdant la vie. Après cet avantage, Louis craignit de fe commettre une feconde fois avec la

AN. 1444.

fortune : il étoit vaincu s'il eût encore remporté une semblable victoire. Les Suisses leverent le siege de Zurich & demanderent la paix, qu'il accorda sans peine. Les peres du concile de Bâle & le duc de Savoie en furent les médiateurs. On convint que la France garderoit la neutralité entre les cantons & les princes de la maison d'Autriche. L'ingrat Fréderic ne tarda pas à faire repentir les François de l'assistance qu'il avoit reçue d'eux : par ses ordres on leur refusa des logements, des vivres & des fourages. La nécessité les contraignit d'employer la violence. Ils ravagerent le pays : mais en représailles la plupart de leurs détachements furent massacrés par les paysans. Le dauphin ramena les débris de ses troupes, confus d'avoir employé ses armes contre une nation si digne de la liberté, pour laquelle elle combattoit. On prétend même que dès-lors il contracta la premiere alliance avec les cantons confédérés. Ce qui favorise cette présomption, c'est que ce fut à peu-près dans ce même temps que le roi augmenta sa garde de vingt-cinq

AN. 1444.

Cranequiniers[a] Allemands. Il eſt aſſez probable que le roi inſtruit de la valeur extraordinaire que les Suiſſes avoient témoignée à Bottelen, en ait choiſi un certain nombre pour augmenter les troupes auxquelles il confioit la ſûreté de ſa perſonne. Tel fut le ſuccès de l'expédition du dauphin en Suiſſe, entrepriſe que Fauchet regarde comme un effet de la politique du roi, qui en ſacrifiant une partie de ſes troupes, *vouloit*, dit-il, *ôter le mauvais ſang qui ſi long-temps avoit altéré le corps de ſon royaume.* Quelques autres ont aſſuré que le dauphin s'y étoit déterminé de lui-même pour réclamer les prétentions de ſes prédéceſſeurs ſur quelques parties de la Bourgogne Tranſjurane[b], uſurpées par les cantons Suiſſes. La France ſe plaignit vainement à la Diete de l'empire de l'injuſtice de Fréderic, & de la perfidie du marquis de Bade, dont les ſujets

AN. 1444.

Particularités de la vie de Charles VII MSS. de la Bibliot. royale. n°. 5222.

a On les apeloit ainſi à cauſe de l'arbalete qu'ils portoient, nommée en Allemand *Kraenk. Froiſſard. Monſtrelet. Fauchet. Ducange Gloſſ. &c.*

b Le Mont Jura ou Mont ſaint Claude, qui s'étend depuis le Rhin juſqu'à Geneve, formoit jadis la diviſion des deux royaumes de Bourgogne.

AN. 1444. avoient enlevé l'artillerie du dauphin ; on ne reçut que de froides excuſes & des promeſſes vagues.

Siege de Metz.
Ibid.

Le roi, pendant l'abſence de ſon fils, s'étoit arrêté à Nanci, d'où il veilloit aux opérations du ſiege de Metz. Cette place avoit été inveſtie à la ſollicitation de René, roi de Sicile. Les écrivains du temps ne raportent pas quels étoient les ſujets de plaintes que ce prince pouvoit former contre la ville. On découvre ſeulement par les monuments de ce ſiecle, que les habitants de Metz avoient prêté cent mille francs au roi de Sicile, pour payer une partie de ſa rançon. Les attaques, ainſi que la défenſe de la place, furent pouſſées & ſoutenues avec une égale ardeur, ou pour mieux dire, avec un égal acharnement, On ne ſe faiſoit de part & d'autre aucun quartier. Les aſſiégeants maſſacroient leurs priſonniers, les aſſiégés les noyoient dans la Mozelle. Cependant l'iſſue de ce ſiege paroiſſoit incertaine. Le roi craignoit que l'affoibliſſement de ſes troupes ne le contraignît d'y renoncer. Les habitants apréhendoient qu'on ne les emportât d'aſ-

ſaut. Dans cette diſpoſition ils envoyerent des députés à Nanci. Après plusieurs négociations on convint que la ville payeroit au roi deux cent mille écus pour les frais de la guerre & donneroit quittance des cent mille francs qu'elle avoit prêtés au roi de Sicile. On remit à d'autres temps le ſoin de faire valoir les droits de nos monarques ſur cette ville & ſon territoire, comme dépendants de la couronne de France, droits conteſtés alors par les empereurs d'Occident. On ſe contenta de la réduction des villes d'Eſpinal, de Reaumont & de quelques places qui demanderent elles-mêmes d'être incorporées & réunies au domaine de France. La ducheſſe de Bourgogne, qui dans le même-temps vint trouver le roi, ménagea l'échange du Val de Caſſel en Flandre, dont le roi de Sicile tranſporta la propriété au duc de Bourgogne, au lieu des villes de Neuf-Châtel en Loraine, Gondricourt & Beaumont en Argone, qu'il avoit données en ôtage.

AN. 1444.

Tréſor des Chartres.

De Nanci la cour ſe rendit à Châlons, où pendant pluſieurs jours on ne s'occupa que de fêtes & de tour-

Mort de la dauphine. Ibid.

AN. 1444. nois, occasionnés par la réconcilia tion aparente des maisons de Bou gogne & d'Anjou, & pour célébre le départ de la princesse Marguérite Ces réjouissances furent tout-à-cou interrompues par la mort de la dau phine. Cette princesse réunissoit au graces extérieures tous les agrément d'un esprit cultivé. Affable, géné reuse, compatissante, il suffiso d'être malheureux pour avoir dro à ses bienfaits : elle aimoit, ell protégeoit les lettres: elle avoit elle même un goût décidé pour la litte rature. Souvent elle passoit les nui à composer des ballades & des ror deaux, espèce de poëmes fort e vogue alors. Sa passion pour les scier ces alloit quelquefois jusqu'à l'er thousiasme. Les sçavants lui sont red vables de l'estime qu'elle leur a te moignée dans la personne d'Alai Chartier, Ce sçavant célèbre, l'hon me le plus instruit & le plus lai de son temps, dormoit un jour pro fondément dans une salle du Lou vre. Marguerite en passant l'aperçu s'approcha de lui doucement & l baisa sur la bouche. *Ce n'est poin l'homme que j'ai baisé*, dit la princess au

aux perſonnes de ſa ſuite, *mais la bouche qui a prononcé tant d'oracles.* Nos mœurs mordernes n'admettroient peut-être pas une familiarité ſi ſinguliere. Les qualités aimables de la dauphine s'accordoient en elle avec la vertu la plus ſcrupuleuſe. Toutefois, ſoit envie, ſoit malignité de quelques ennemis, ſoit peut-être indiſcrétion de ſa part, on attaqua ſa réputation, & le reſſentiment de cette injure fut une des cauſes de ſa mort. Jamet du Tillay, bailli de Vermandois, étant un jour entré dans ſa chambre la trouva couchée. Jean d'Eſtouteville étoit près d'elle, un coude appuyé ſur le lit : on étoit au mois de décembre : il faiſoit nuit : l'apartement n'étoit éclairé que par le feu de la cheminée. Les dames de la ſuite à la vérité étoient préſentes ; ce qui n'empêcha pas du Tillay de dire qu'on ne devoit pas laiſſer ainſi madame la dauphine ſans lumieres. Cette obſervation interprétée malignement par ceux qui l'entendirent & raportée à la princeſſe, lui cauſa le plus violent chagrin. Du Tillay admis à ſe juſtifier ſoutint qu'il n'avoit eu d'autre deſſein que de

AN. 1444.

blâmer la négligence des officiers.
AN. 1444. La dauphine auroit pu recevoir ces excuses ; mais il avoit tenu d'autres propos. On l'accusoit d'avoir dit *que madame la dauphine étoit incapable d'avoir des enfants ; que monsieur le dauphin ne l'aimoit point, & qu'elle avoit plutôt les manieres d'une paillarde que d'une grande princesse.* Ces discours injurieux l'avoient réduite dans un désespoir dont rien ne fut capable de la faire revenir. *Ah! Jamet, Jamet*, s'écrioit-elle pendant les derniers jours de sa maladie, *vous êtes venu à votre attente. Si je meurs c'est par vous & par les bonnes paroles que vous avez dites de moi sans cause & sans raison.* Ce ne fut qu'à la derniere extrémité que pressée par son confesseur elle se résolut à lui pardonner, soutenant toujours qu'elle sçavoit très-surement ce qu'il avoit dit d'elle. *Fy de la vie*, dit-elle en expirant, *qu'on ne m'en parle plus.* Après sa mort on fit des informations par ordre du roi, contre du Tillay. Nicole Chambre, capitaine de la garde du roi, & Renaut de Dresnay, confrontés devant lui, soutinrent qu'il avoit tenu les discours

outrageants que la princesse lui avoit reprochés. Cette affaire fut pendant quelque temps celle de toute la cour. La reine elle-même fut interrogée par le chancelier; mais sans prêter serment par respect pour son rang. Toutes les dépositions chargeoient l'accusé. On s'en tint toutefois aux informations sans prononcer de jugement. Du Tillay avoit offert de se battre en duel contre ses accusateurs. Renaut de Dresnay, Louis de Laval & plusieurs autres seigneurs acceptèrent le défi. Le roi défendit les voies de fait. Les seigneurs qui vouloient venger l'honneur de la princesse furent exilés, & l'accusé continua de demeurer à la cour. Les uns ont prétendu que le dauphin, qui aimoit tendrement son épouse, fut extrêmement sensible à sa perte. D'autres ont assuré qu'il ne la pouvoit souffrir à cause de quelques imperfections secretes qu'ils n'ont pas spécifiées. Tout ce que l'on peut dire, c'est que la conduite du roi & celle de son fils sont également un mystere impénétrable. Pour démêler la vérité, il auroit falu sçavoir ce qui se passoit dans l'ame de Louis, &

AN. 1444.

AN. 1444. cette ame étoit un dédale impénétrable.

Prorogation de la trêve.

Réforme dans le militaire.

Ibid.

Rym. act. pub. tom. 5.

Les plénipotentiaires d'Angleterre & de France reprirent les conférences pour la paix. Après plusieurs négociations on convint d'une entrevue entre les deux monarques, & la trêve conclue l'année précédente fut prorogée jusqu'au mois de novembre 1446. Cette suspension d'armes, la réunion des princes, la tranquilité qui régnoit à la cour, tout sembloit concourir à favoriser le dessein que le roi avoit conçu depuis long-temps de délivrer ses sujets de la tyrannie des gens de guerre. Un pareil projet ne pouvoit être conçu que par le meilleur des monarques : il faloit être un grand homme pour l'exécuter. Qu'on se représente cette multitude de princes, de seigneurs, de simples gentilshommes, de soldats de fortune, accoutumés depuis long-temps, les uns à protéger, les autres à se permettre la licence la plus effrénée. Tous avoient un intérêt égal de s'opposer à la réforme que le roi vouloit établir dans le militaire. Pour surmonter de si puissants obstacles, il étoit nécessaire que

AN. 1444.

Charles s'exposât aux contradictions, aux murmures de la partie la plus redoutable de ses sujets, qui ayant les armes à la main paroissoient en droit de lui reprocher le sang qu'ils avoient versé pour sa querelle. Il devoit craindre que les mécontents n'osassent se réunir, & tenter d'ébranler une seconde fois son trône encore mal affermi. Il eut l'ame assez grande pour s'élever au-dessus de ces terreurs, & pour n'envisager que le bonheur de la nation : la Providence daigna couronner une entreprise dictée par des motifs si nobles, si justes, si conformes à l'humanité. De tous les événements prodigieux qui signalerent le regne de ce monarque, on ose l'avancer hardiment, la réforme des troupes est le plus étonnant.

Taille perpétuelle établie pour l'entretien des troupes.
Ibid.

Le roi, résolu de ne négliger aucun des moyens qui pouvoient faciliter le changement qu'il se proposoit, assembla les princes du sang, les généraux, les premiers seigneurs du royaume & les grands officiers, voulant ne paroître se déterminer que par leurs avis. Il les engageoit ainsi à seconder ses vues par le motif de

AN. 1444. leur propre intérêt. Les domaines des princes n'étoient pas plus ménagés par les gens de guerre que ceux du monarque. Charles eut la satisfaction de voir ſon plan de réforme approuvé par le ſuffrage général. Ce n'eſt point diminuer ſa gloire que d'ajouter que le comte de Richemont, le plus grand capitaine & l'un des plus honnêtes hommes de ſon ſiecle, la partageoit. Jamais Charles n'eut ſujet de ſe repentir de la confiance dont il honora le connétable. Courtiſan peu ſouple, il n'étoit pas le favori d'un prince foible; mais le reſpectable ami d'un ſouverain. Le roi prit de concert avec lui toutes les précautions néceſſaires pour éviter la confuſion & le déſordre. La nation entiere concourut avec un empreſſement égal à procurer toutes les facilités qui pouvoient opérer un changement dont ſon bonheur étoit le premier objet. On avoit déja tenté de faire ſubſiſter quelques troupes, payées par les villes ou les campagnes dans leſquelles on les avoit cantonnées. Ces eſſais avoient réuſſi. Quelques faux raiſonnements qu'emploient les gens à vaſtes projets,

l'accompliſſement d'un deſſein dans le grand n'exige que la même nature de reſſort, miſe en uſage pour l'exécution en petit. Ce n'eſt, s'il eſt permis de ſe ſervir de cette expreſſion, que le même calcul multiplié ; vérité que l'on peut regarder comme conſtante, toutes les fois qu'il ne ſera queſtion que de comparer les charges d'un État avec les forces néceſſaires pour les ſoutenir, & que l'équité tiendra la balance. Nous avons vu les gens de guerre depuis plus d'un ſiecle ravager toutes les provinces du royaume, ſe diſputer entr'eux les dépouilles du peuple, ſans que leurs rapines les rendiſſent plus riches. D'un autre côté la nation étoit ſi malheureuſe, qu'il n'étoit guère poſſible d'en exiger des contributions réglées. Peut-on payer quand on ne poſſéde rien ? Les exacteurs les plus avides pouvoient à peine aracher quelques impoſitions momentanées ; mais bientôt la miſere & la déſertion trompoient leur avarice. La France va prendre une face nouvelle. Les habitants des villes & des campagnes encouragés

An. 1440.

AN. 1444. par l'exemple des provinces qui s'étoient volontairement chargées de fournir à la ſubſiſtance des troupes par une contribution modérée, ne demandoient pas mieux que de ſe procurer les avantages réſultants de cette nouvelle police. La propoſition qu'on leur en fit n'éprouva pas la plus légere difficulté. En ſacrifiant une portion médiocre de leurs revenus, ils s'aſſuroient la poſſeſſion paiſible du reſte de leurs biens. Le roi touché de la bonne volonté que le peuple avoit témoignée dans cette occaſion, renonça au profit qu'il tiroit du changement dans les monnoies. C'eſt ici l'époque de l'établiſſement de la taille annuelle & perpétuelle, différente des impoſitions déſignées par le même nom, en ce qu'elle étoit particuliérement & ſpécialement affectée au paiement & à l'entretien des troupes. Ce qui la rendit moins onéreuſe dans ſon origine, c'eſt qu'elle anéantit pluſieurs exactions ou tailles de ſervitude, telles que la taille réelle ou perſonnelle, la taille à volonté ou arbitraire, & principalement la taille

pour l'*oſt*, ou l'armée du roi. Les lecteurs peuvent ſe rapeler la nature de ces divers tributs expliqués dans les volumes précédents.

AN. 1444. *Vol. XIII. de cette hiſtoire.*

Réforme des troupes. *Hume.*

Le roi, aſſuré déſormais d'un fonds ſuffiſant pour la ſolde des troupes qu'il vouloit conſerver, annonça l'exécution de ſon projet. On fit une revue générale de tous les gens de guerre. On choiſit les plus courageux & les mieux équipés. On eut égard à la nobleſſe du ſang, aux mœurs, à la probité. Le caprice, ni la faveur n'eurent point de part aux préférences. On ſe régla par les avis & ſur le raport des officiers & des généraux. Lorſque l'on eut arrêté les états ou rôles de ceux qu'on vouloit retenir, le roi licencia le ſurplus, avec ordre aux ſoldats congédiés de ſe retirer dans les lieux de leur naiſſance, ſans commettre le moindre déſordre ſur la route. La même déclaration leur défendit, ſous peine d'être traités comme ennemis de la patrie & perturbateurs du repos public, de reprendre les armes & de s'attrouper, ſans un ordre exprès du ſouverain. Pour aſſurer l'exécution de cette ordonnance, les lieu-

AN. 1444. tenants du connétable & des maréchaux, les prévôts, les baillis, les ſénéchaux avoient reçu ordre en même temps d'armer leurs archers & de border les routes publiques. Ces ſages précautions furent obſervées avec tant d'exactitude qu'on ne s'aperçut pas d'une réforme, qui dans d'autres temps auroit occaſionné les plus grands déſaſtres. C'eſt le témoignage unanime de tous les auteurs contemporains. Ces eſſains de brigands indiſciplinés, accoutumés au meurtre, au larcin, diſparurent tout-à-coup. Pluſieurs rentrerent dans le ſein de leurs familles, redevinrent citoyens & cultivateurs; les autres effrayés par la ſévérité des châtiments, dont les nouvelles loix les menaçoient, abandonnerent leur patrie. Dès ce moment la France jouit d'un calme inconnu depuis plus d'un ſiecle.

Compagnies d'ordonnance.

Ibid.

Les gens de guerrre choiſis furent diſtribués en quinze compagnies de cent lances. Chaque lance ou homme d'armes devoit avoir ſous lui trois archers, un coutillier ou écuyer & un page, tous montés à cheval; ce qui formoit un corps de neuf

AN. 1444.

mille hommes. Pour commander ces compagnies, le roi, dit un écrivain de ce ſiecle, nomma des *capitaines vaillants & ſages, experts en fait de guerre, & non jeunes & grands ſeigneurs.* La paye de chaque homme d'arme étoit de dix livres par mois, celle du coutillier ou brigandinier de cent ſous, celle des archers de quatre livres, & celle du page de ſoixante ſous. Une infinité de gentilshommes, & même de roturiers, que leurs facultés mettoient en état d'embraſſer la profeſſion des armes, augmentoient ce corps de cavalerie comme volontaires, dans l'eſpérance de remplir les places vacantes. Le nombre de ces gens d'armes ſurnuméraires s'accrut à tel point qu'on vit bientôt des compagnies monter juſqu'à douze cents cavaliers. Ils portoient ſur leur armure de fer des hocquetons de *cuirs de cerfs* couverts de draps de couleurs, ſans aucun ornement d'*orfévrerie.* Ils mettoient par-deſſus cet habillement une robe courte de drap, dont le prix ne pouvoit excéder vingt-cinq ſous l'aune; & étoient *leſdits gens d'armes riches, car ils portoient eux-mêmes tous leurs*

AN. 1444. *harnois & sans paniers* ; & leur étoit défendu *de mener chiens*, *oiseaux ni femmes*. Indépendamment de leurs capitaines & autres officiers, le roi établit des inspecteurs & commissaires, tant pour faire les revues que pour maintenir la police. Les chefs trop indulgents étoient responsables des fautes de leurs soldats. Tous, en temps de paix & pendant le quartier d'hiver, étoient soumis à la jurisdiction des lieux de leur résidence. Il leur étoit défendu, sous les peines les plus séveres, de commettre la moindre violence. Distribués par détachements, soit dans les villes, soit dans les campagnes ; ils ne pouvoient rien exiger de leurs hôtes. L'exacte observation de cette discipline dissipa la terreur que les gens de guerre inspiroient. Le peuple ne les considérant plus que comme ses défenseurs, les aima ; & l'on présentoit de tous côtés des requêtes au roi pour avoir l'avantage de les loger. Ils étoient payés dans les lieux-mêmes où ils étoient cantonnés ; ils y dépensoient leur solde : l'argent provenant de la taille étoit reversé dans la même province qui

l'avoit fourni. Comme il se trouvoit encore plusieurs cadets de maisons nobles qui ne pouvoient être admis parmi les gens d'armes d'ordonnance, & que leur indigence mettoit hors d'état de servir comme surnuméraires, le roi en retint un certain nombre aux gages de vingt écus par mois (l'écu valoit 13 sous 6 deniers.) Suivant *Fauchet*, ces pensionnaires qu'on apeloit *les gentilshommes de vingt écus*, sont les mêmes que les gentilshommes de la maison du roi. Tel est le premier établissement de ces compagnies d'*ordonnance*, (c'est ainsi qu'on les apeloit) qui composerent la gendarmerie Françoise, troupe invincible, considérée sous ce regne & les suivants, come la milice la plus redoutable de l'Europe. Le roi forma dans le même-temps un corps d'Archers de quatre mille hommes, dont il se proposoit d'augmenter le nombre, lorsque le renouvellement de la guerre l'exigeroit. AN. 1444.

Trois ans après, Charles créa un nouvel ordre de soldats destinés à ne servir qu'en temps de guerre. Par son édit, daté de Tours 1448, il

Francs-Archers.
Ordonn. liv. 10, *tit.* 12.

An. 1444. ordonna qu'en chaque paroiſſe du royaume on éliroit un habitant *le plus aviſé pour l'exercice de l'arc*, qui ſeroit tenu de ſe fournir d'équipage; ſçavoir, de *ſalade*, *dague*, *épée*, *arc*, *trouſſe*, *jacques ou hucque de brigandine*, eſpéce de ſurtout. Chacun des archers recevoit quatre livres[a] par mois, quand il étoit de ſervice à la guerre. Lorſque la campagne étoit finie, leur paye ceſſoit; mais ils jouïſſoient d'une exemption générale de toute eſpèce d'impoſition ou redevance. C'eſt par cette raiſon qu'on les apeloit *les francs archers*. Ils étoient obligés de porter leurs habillements de guerre les jours de fêtes & de dimanches, & de s'exercer à tirer de l'arc. Cet établiſſement n'eut pas un ſi heureux ſuccès que celui de la gendarmerie. Ces francs archers, iſolés dans leurs villages, manquoient de cette émulation & de cet eſprit de corps, que la réunion inſpire dans nos troupes réglées. Leur qualité d'hommes de

a Le marc d'argent valoit alors ſix livres dix-huit ſous. La ſolde d'un archer étoit à peu près le quadruple de la paye d'un fantaſſin moderne. Il eſt vrai que l'archer ſe fourniſſoit entiérement d'équipage.

guerre leur fit dédaigner les travaux rustiques sans devenir plus propres aux armes. Ils furent, s'il est permis de se servir de cette expression, paysans à l'armée, & soldats à la campagne. Dès la fin de ce regne & sous les regnes suivants, les auteurs contemporains en parlent avec le dernier mépris. Le titre de noble, multiplié presqu'à l'infini par l'usurpation qu'en firent la plupart de ces guerriers inutiles, fut un inconvénient que Charles VII ne pouvoit pas prévoir. Ces francs-archers formerent le premier corps discipliné d'infanterie Françoise : avant leur établissement on n'avoit que les communes. Sous le regne suivant, au-lieu de francs-archers, on s'accoutuma insensiblement à lever des hommes *au son du tambour*, dans les villes & dans les campagnes. On apeloit *aventuriers* cette nouvelle espèce de soldats.

AN. 1444.

Poësie de Villon.

Avant que de terminer cet article, il n'est pas inutile d'observer que la maniere d'asseoir la taille étoit alors la même à peu près que celle de nos jours. Les communautés choisissoient les collecteurs qui faisoient & la ré-

AN. 1444

partition & la levée. Cette imposition uniquement affectée pour les frais de la guerre, n'excéda jamais, pendant le cours du regne de Charles VII, la dépense qu'exigeoit le service militaire, excepté cinquante mille écus donnés au duc de Calabre pour une expédition en Italie, vingt mille écus pour la rançon de Cousinot, prisonnier en Angleterre & cinquante mille écus pour le mariage de Magdeleine de France promise au roi de Hongrie, lesquelles sommes furent levées en diverses années *du vouloir & consentement des gens des trois Etats*. Au moyen de cet établissement d'un corps de troupes réglées, entretenu par une imposition perpétuelle, nos monarques acquirent sur leurs grands vassaux un degré de supériorité dont rien désormais ne fut plus capable de contrebalancer l'ascendant. Les princes & les seigneurs ne prévirent pas les conséquences d'un réglement qui fondoit la grandeur de la monarchie aux dépens de la leur. C'est dans nos annales le moment le plus digne d'attention pour ceux des lecteurs qui voudront rechercher les vérita

Particularité de la vie de Charles VII. MSS. de la Bibliot. du roi, n°. 6212.

les causes de l'accroissement subit
e l'autorité royale & de l'abaisse-
ient des grands. Charles VII fraya
i route à ses successeurs. Cette ré-
olution dans le militaire en devoit
écessairement produire une dans
Etat. Les propriétaires les plus puis-
ants devinrent foibles contre un sou-
erain toujours armé. Leurs intérêts
ivisés rendoient impraticable en-
'eux une union constante, de la-
uelle seule dépendoit leur conserva-
on. Ils se perdirent en détail : ils fu-
ent pour ainsi dire submergés par le
ouvoir suprême, successivement
ccru de leurs débris, & les rois
essaisirent sur toutes les parties du
oyaume cet empire que l'usurpa-
on féodale avoit arraché à la posté-
té de Charlemagne.

La modération du gouvernement
toit encore pour nos rois un moyen
'étendre les bornes de leur auto-
té. Les vexations que la plupart des
eigneurs exerçoient sur leurs vassaux,
e rendoient ces derniers que plus
mpressés d'être admis à ce titre en-
ié de sujets immédiats de la cou-
onne. *Nul seigneur en son royaume*,
it un auteur contemporain en par-

AN. 1444. lant de Charles VII, *n'eut osé leve argent en sa terre, sans sa permission* laquelle il ne donnoit pas légérement exaction que les possesseurs de grand fiefs accordoient d'autant plus faci lement à leurs inférieurs, qu'ils abu soient eux-mêmes de ce droit d plus fort. Ce n'étoit plus dans le terres dépendantes du monarqu qu'un despote de village osoit dire *Je suis en saisine à juste titre de tai ler & exploiter haut & bas, à ma vo lonté, mes hommes de corps, & a faire à leurs personnes & à leurs bien toutes manieres d'exploits accoutum à ceux qui sont de leur conditio* Rien n'étoit si commun alors qu de voir les habitants des villes & de campagnes réclamer avec un ég empressement l'avantage d'être in corporés au domaine royal. En ré nissant le comté de Comminges o en avoit distrait les châtellenies d l'Ile Jourdain & de Samotan, dor la jouïssance viagere avoit été cédé à Mathieu de Foix pour ses préten tions. Il avoit en conséquence r noncé à l'usufruit du comté qu Marguerite lui avoit donné en l'épou sant, donation qu'elle avoit révo

Trésor des Chartres. Vet. Consuet. Franc. lib. 3.

quée pendant ſa priſon. Le roi nomma des commiſſaires pour mettre Mathieu en poſſeſſion des villes déſignées dans l'accord. Les nobles & conſuls appuyerent leurs motifs d'oppoſition *ſur ce qu'ils étoient ſujets au roi ſans moyen ; que comme les ſujets ne pouvoient rien faire contre le gré de leur ſeigneur, auſſi ne devoit le ſeigneur faire choſe à leur préjudice, ni les mettre hors de ſa main ſans leur conſentement.* Sur le raport des commiſſaires porté au parlement de Toulouſe, l'uſufruit fut adjugé au comte. L'avocat général en donnant ſes concluſions dit : *que c'étoit trop limiter la puiſſance royale que d'affirmer que le roi ne pouvoit tranſporter & bailler les ſujets dudit comté ès mains dudit comte*, maxime contradictoire à l'opinion conſtamment reçue. Le procureur général peu de temps après, à l'occaſion de quelques demandes formées par le ſeigneur d'Albret, ſoutint « que le ſouverain » ne pouvoit démembrer ſon domaine ; que l'aliénation en étoit nulle; » qu'il étoit tenu de la révoquer s'il » en faiſoit, & qu'ainſi les rois le » juroient à leur ſacre ». Vraiſembla-

AN. 1444.

Tréſor des Chartres.

Ibid.

Ibid.

AN. 1444. blement dans l'affaire de Commin ges les gens du roi considérerent qu l'aliénation n'étoit que viagere. L bâtard d'Orléans obtint dans le mê

Ibid. me temps « qu'en cas d'extinction d » la branche d'Orléans, le comté d » Dunois seroit affranchi de la mou » vance de celui de Blois, & res » sortiroit immédiatement parde » vant le roi & en sa cour de pa » lement. Ces demandes, ces réu nions, ces distractions, dont o pouroit citer une foule d'exemples prouvent que dès-lors toutes les por tions éparses de la monarchie ten doient incessamment à se rejoindre leur principe.

Hommage du duc de Bretagne.

Ibid.

Histoire de Bretagne, &c.

Dans les deux derniers traités d la trève conclue entre la France & l'Angleterre, les ministres Anglo n'avoient pas oublié de faire com prendre le duc de Bretagne au nom bre de leurs alliés & vassaux, qu devoient jouïr de l'armistice. I paroissoient ainsi se conserver tou jours le droit de suzeraineté sur l Bretagne, comme ducs de Nor mandie, vaine formalité dément par une possession réelle. Le roi reçu à Chinon l'hommage de François

An. 1444.

ouveau duc de Bretagne. Il le com-
ıla de careſſes & de témoignages
e diſtinction. Lorſque le chance-
er, Jean Juvénal des Urſins, dit
u duc qu'il devoit quitter ſa cein-
ure pour rendre ſon hommage :
Non fait, laiſſez-le, il eſt comme il doit,
it le monarque, en ajoutant en riant
u'il déſireroit avoir pluſieurs vaſſaux
els que lui, *qu'il auroit grande queue
& belle compagnie.* Deux jours après
a cérémonie de l'hommage on expé-
ia, en faveur du duc & de ſes ſu-
ets, des lettres d'abolition de toutes
es alliances qu'ils pouvoient avoir
récédemment contractées avec les
nnemis de l'Etat. L'attention que
Charles donnoit aux affaires, & le
iccès dont ſes ſoins étoient ſuivis,
'empêchoient pas qu'il ne ſe trou-
ât encore des mécontents à ſa cour.
. trouva ſur ſon lit des vers qui
ontenoient une critique de ſon ad-
iniſtration. On fit d'inutiles per-
uiſitions pour découvrir l'auteur de
e libelle injurieux. Ce fut dans le
ıême temps que quelques courtiſans
loux du crédit du connétable, en-
eprirent de le perdre dans l'eſprit
u roi. Pierre de Brézé, grand ſéné-

AN. 1444.

chal de Poitou, étoit à la tête d
cette cabale. Il fit entendre au mo
narque que l'union trop intime d
roi de Sicile & du comte du Main
avec le comte de Richemont, le
rendoient suspects d'un complot for
mé pour troubler l'Etat; que c
triumvirat n'aspiroit qu'à s'empare
du gouvernement, & peut-être à re
nouveler une ligue plus redoutabl
que ne l'avoit été celle de la *Pragu
rie*. Heureusement Charles n'ajout
point de foi à ces raports infidele
La vertu de Richemont étoit inac
cessible à ces lâches atteintes;
son nom seul suffisoit pour confon
dre ses délateurs.

Disgrace & fin malheureuse de Gilles, frere du duc de Bretagne. *Ibid.*

Le duc de Bretagne pendant so
séjour à Chinon, engagea le roi dan
une démarche dont ce monarque
trop facile, ne prévit les conséque
ces que lorsqu'il n'étoit plus tem
d'y remédier. Jean V, dernier du
de Bretagne, avoit laissé trois en
fants, François & Pierre, qui l
succéderent, & Gilles, dont no
allons raporter la fin tragique. Fra
çois, prince d'un génie borné, sou
çonneux, impitoyable comme le so
toutes les ames foibles, étoit abs

AN. 1445.

ument gouverné par Artur de Mon-
auban, Jean Hingant, & par l'évê-
que de Saint Malo. Les trois ſavo-
is avoient perdu Gilles dans l'eſprit
e ſon frere. Ce jeune prince à la
érité s'étoit permis quelques pro-
os, indiſcrets peut-être, ſur la mo-
icité de ſon apanage. Ses plaintes
ervirent de prétexte à ſes ennemis
our porter l'alarme dans l'ame in-
uiete de leur maître. Ils lui repré-
enterent Gilles comme un ambi-
eux, dont les vues ne tendoient
u'à troubler la province par le moyen
es Anglois, avec leſquels il étoit
n liaiſon. Il devoit, diſoient-ils,
eur livrer ſes places, & Henri lui
voit offert l'épée de connétable.
ette derniere particularité fut trou-
ée véritable : mais Gilles avoit
jetté l'offre par la ſeule raiſon qu'il
e vouloit pas faire la guerre au roi
e France ſon oncle. François ſéduit
ar ces impoſtures, conçut contre
illes une haine implacable. Réſolu
e le perdre, il n'étoit plus retenu
ue par la honte de paroître immo-
er ſon frere à ſon reſſentiment per-
onnel. Il eut l'art d'intéreſſer le roi
ans ſa vengeance. Charles commit

AN. 1445. une injuſtice, abuſé par un princ ſans eſprit & ſans caractere : leço importante pour les ſouverains.] envoya quatre cens lances, commar dées par l'amiral Coétivi & Brézé qui arrêterent Gilles & le condui ſirent à Dinan. Le connétable à qu l'on avoit dérobé la connoiſſance d cette entrepriſe, n'en fut pas plutô inſtruit, qu'il courut ſe plaindre a roi de cette violence. Charles, ſar s'offenſer de la liberté du comte, qu lui parla ſans ménagement, eut généroſité de convenir qu'on l'avo trompé. Il crut qu'il étoit encoı temps de réparer ſon imprudenc *Beau couſin*, dit-il au connétable *pourvoyez-y & faites diligence, autr ment la choſe ira mal; car le duc tous les autres vont tous delibérer le prendre.* Richemont vole apr ceux qui étoient chargés d'arrête Gilles ; mais il n'étoit plus temp Il arrive à Dinan. Il force le duc voir le priſonnier. Pierre de Bre tagne ſe joint à lui. Tous trois jettent aux genoux du duc, & conjurent en pleurant d'avoir piti d'un frere malheureux, plus impru dent que coupable. C'étoit Riche mont

AN. 1445.

mont, c'étoit le héros de ſon ſiècle, ſupliant pour obtenir la grace de ſon neveu, ſans pouvoir fléchir le barbare qu'il imploroit. Il ſe retira pénétré d'indignation. Le duc chargea le procureur-général de commencer l'inſtruction du procès, commiſſion odieuſe que ce magiſtrat refuſa pluſieurs fois. Les charges de la procédure furent dreſſées ſur les dépoſitions des plus vifs délateurs, d'hommes perdus, de femmes deſhonorées. On aſſembla les états généraux de la province. Le connétable y comparut, prit hautement la défenſe de l'accuſé. Sa préſence entraîna la plus grande partie de la nobleſſe & des prélats. Le duc, qui avoit compté ſur la complaiſance de l'aſſemblée, ſe retira couvert de confuſion. Cependant Gilles fut renfermé plus étroitement. De tous ſes perſécuteurs Montauban ſe montroit le plus acharné. Il étoit amoureux de Françoiſe de Dinan, épouſe de ce malheureux prince, & le duc la lui avoit promiſe. Le connétable, content d'avoir diſſipé ce premier orage, ſe retira, perſuadé que la diſ ace de ſon neveu ſe termineroit

AN. 1445. à quelque temps de captivité. Cependant le duc de Bretagne employoit son conseil à faire de nouvelles informations. Rebuté de la longueur & de l'inutilité des procédures, il pressa le procureur général, sans pouvoir le déterminer à lui prêter son ministere. Ce magistrat, sollicité par ses instances, lui dit pour derniere réponse que l'aîné, malgré l'avantage de sa naissance, n'avoit point de justice criminelle sur son *juvegnieur*. Tandis que le duc employoit ces détestables manœuvres, on transféroit de prison en prison Gilles chargé de fers. Le roi de France fit inutilement demander sa liberté par un ambassadeur. François, par égard, envoya un ordre de le délivrer, qu'il contremanda, sous le vain prétexte d'une lettre supposée du roi d'Angleterre, par laquelle Henri redemandoit son connétable, & menaçoit, en cas de refus, de faire une descente en Bretagne. Le connétable revint plusieurs fois à la charge, sans pouvoir rien obtenir. Gilles du fond de sa prison adressoit en vain à son frere les plus humbles & les plus tendres suppli-

cations. Il demandoit ſans ceſſe qu'on lui donnât des juges, ou qu'on terminât ſes ſouffrances en le faiſant mourir ; ajoutant qu'un plus long refus le reduiroit au déſeſpoir & le porteroit à ſe donner la mort. Le duc lui fit répondre qu'il n'étoit pas bien déterminé ſur les deux premiers articles de ſes demandes, & qu'il le laiſſoit l'arbitre du troiſieme. François, non content de cette réponſe barbare, témoigna publiquement que la vie de ſon frere l'importunoit ; & qu'il ſeroit redevable à ceux qui l'en délivreroient. C'étoit prononcer l'arrêt du priſonnier. Comme on vouloit dérober la connoiſſance de ce crime, Montauban & les ſcélérats chargés de la garde du prince tenterent d'abord de l'empoiſonner. On avoit, pour cet effet, envoyé juſqu'en Lombardie, (cette contrée étoit alors renommée pour la compoſition des poiſons, art exécrable que l'on ignoroit en France.) Soit que le poiſon fût mal préparé, ſoit par la force de la jeuneſſe & la vigueur de ſon tempérament, Gilles n'éprouva qu'une indiſpoſition paſſagere. Enfin Montauban dreſſa

AN. 1445.

Reg. de la Chambre des Comptes de Paris.

Piéces juſt. de l'hiſtoire de Bretagne.

un ordre de mort au nom du duc.
AN. 1445. *Eon de Baudouin*, garde des ſceaux de la chancellerie, refuſa de le ſceller : il perdit ſa charge : le chancelier le ſcella lui-même. Le priſonnier fut renfermé dans le cachot de la Tour de la Hardouinaye, & privé de toute nourriture. Ce prince infortuné apperçut une grille à travers les barreaux de laquelle il demandoit du pain *pour l'amour de Dieu*. Les paſſants attirés par ſes gémiſſements & retenus par la crainte, n'oſoient lui donner cette marque de leur compaſſion. Une pauvre payſanne eut le courage de deſcendre dans les foſſés & de mettre un pain ſur le bord du ſoupirail. Ce foible ſecours, qu'elle renouvela pluſieurs fois, prolongea de quelques jours la vie & les malheurs de Gilles. Il pria cette femme charitable de lui amener un religieux pour recevoir ſa confeſſion. Après s'être acquitté de ce devoir, il chargea le prêtre de déclarer au duc ſon frere, « que » puiſqu'il avoit refuſé de lui ren-» dre juſtice en ce monde, il l'a-» peloit dans quarante jours au juge-» ment de Dieu ». Cependant les

bourreaux du prince étonnés qu'il pût vivre ſi long-temps ſans nourriture, & craignant qu'il ne leur échappât, entrerent dans ſon cachot, s'efforcerent de l'étrangler. Quoiqu'affoibli par la faim, il eut encore le courage de ſe défendre pendant quelques inſtants. Ils achevèrent de l'étouffer entre deux matelas. On tenta inutilement de perſuader au public que la mort de Gilles étoit naturelle. Le connétable, qui pour lors étoit à l'armée avec le duc, l'accabla des plus ſanglants reproches. Le religieux, dépoſitaire des dernieres volontés de ſon frere, vint ſe préſenter à lui, & le cita *de la part de feu monſeigneur Gilles à comparoître devant Dieu dans quarante jours*. La frayeur, la honte, & peut-être les remords vérifierent la prédiction. Trois années s'écoulerent depuis le jour de la détention du prince de Bretagne juſqu'à ſa mort.

AN. 1445.

Quoiqu'on ne doive pas toujours régler ſes démarches actuelles ſur les exemples antérieurs, il eſt cependant des fautes que l'expérience du paſſé rend moins excuſables. On juſtifie-

Affaire de Gênes. *Monſtrelet, &c.*

AN. 1445. roit difficilement la conduite que le conſeil tint avec les Génois, dans un temps où le monarque & ſes miniſtres ne devoient ſonger qu'à rétablir la conſtitution du royaume, ſans s'occcuper d'entrepriſes étrangères, qui ne pouvoient qu'altérer ſes forces en les diviſant. Nous avons obſervé dans les volumes précédents * le peu de ſuccès de diverſes expéditions en Ligurie. Gênes, depuis la retraite du maréchal de Boucicaut, avoit ſucceſſivement ſubi le joug de pluſieurs dominations. Cette république inconſtante, toujours agitée par des factions inteſtines, ſoumiſe tour-à-tour au marquis de Montferrat, au duc de Milan, à quelques-uns de ſes citoyens, également incapable d'obéir & d'être libre, étoit alors gouvernée par Barnabé, chef de la famille des Adornes. Les Doria, les Frégoſe, jaloux de l'élévation de cette maiſon, s'adreſſerent à la France. Benoît Doria ſe rendit à Marſeille, accompagné de pluſieurs ſeigneurs Génois, qui venoient offrir au roi la ſouveraineté de leur ville. Cette propoſition faite dès l'année 1444, avoit été ſuivie d'un

*Vol. XII de cette hiſtoire, p 219, 353 & 421. Vol. XIII. Ibid. p. 160.

Tréſ. des Ch.

traité, qui pour lors n'eut point d'exécution. La tranquilité dont le royaume jouïssoit fit accepter une offre qui paroissoit avantageuse. On avoit oublié l'instabilité des promesses de ces perfides républicains. On fit marcher des troupes vers les Alpes. Les Génois remirent au pouvoir du roi Final, ville située sur la Méditerranée. *Janus Frégose*, à la faveur de ce secours, entra dans le port de Gênes, secondé par ses partisans & par la faction Françoise, s'empara de la ville, obligea le doge de prendre la fuite, & chassa les François, lorsqu'il crut n'avoir plus besoin de leur assistance. L'archevêque de Reims, Saint-Vallier, du Chastel & Jacques Cœur, commissaires nommés pour prendre possession de Gênes au nom du roi, vinrent sommer Janus de remplir ses engagements. *J'ai conquêté le pays & la ville à l'épée*, leur dit-il, *& à l'épée les garderai contre tous.* Cette réponse raportée au Roi, le mortifia d'autant plus, que sa situation ne lui permettoit pas d'en tirer vengeance. Ce n'étoit pas le temps de songer à des conquêtes éloignées, ayant

AN. 1445.

AN. 1445. encore à conquérir une partie de ses propres Etats.

Succession du duché de Milan.

Ibid.

Trésor des Chart. &c.

Les mêmes raisons l'empêcherent d'appuyer les justes prétentions de la maison d'Orléans sur le duché de Milan. Philippe, dernier duc de la famille des Visconti, étant mort au commencement de l'année suivante, le duc d'Orléans qui avoit déja été mis en possession du Comté d'Ast, arma pour s'emparer du Milanès. Ses droits sur cette principauté étoient incontestables. Les clauses expresses du contrat de mariage de Valentine sa mere lui assuroient la possession de ce duché à l'extinction de la postérité masculine de Jean Galéas Visconti, son aïeul maternel. Dans le même-temps le roi d'Aragon affirmoit que le duc en mourant l'avoit déclaré son héritier; & l'empereur de son côté réclamoit cette principauté, comme fief de l'empire. Le bâtard d'un paysan osa disputer cette riche succession contre des têtes couronnées. Son génie & sa valeur l'emporterent. Ce bâtard étoit François Sforce, fils naturel de Jacques. Il avoit épousé Blanche, bâtarde elle-même de Philippe Visconti. Héritier du courage

& du bonheur de ſon pere, il s'étoit acquis la plus haute réputation dans un âge où les hommes commencent à peine à faire augurer ce qu'ils doivent être un jour. L'Italie retentiſſoit du bruit de ſes exploits : général de la reine de Naples, combattant contr'elle, protecteur de la maiſon d'Anjou, traitant en Prince avec celle d'Aragon, s'égalant aux ſouverains, commandant les troupes du pape; tantôt gonfalonier [a] de l'Egliſe, tantôt excommunié par Eugene, uſurpant ſans ſcrupule toutes les portions qu'il pouvoit ſaiſir du patrimoine de ſaint Pierre; vendant ſes ſervices aux Florentins, aux Vénitiens, leur faiſant la guerre; perdant ſes Etats, réparant ſes pertes par de nouvelles conquêtes : politique & guerrier, s'il avoit l'art de ſe créer des droits, il ſçavoit en même-temps les ſoutenir par ſa valeur. Les Vénitiens ſes ennemis, mais qui haïſſoient encore davantage l'empereur & le roi d'Aragon, lui prê-

AN. 1445.

a Cette dignité qui donnoit le commandement des armées, étoit la même que celle de porte-oriflame, attribuée dans ſon origine aux ancêtres de Hugues Capet, en qualité de comtes du Vexin François.

terent des troupes avec lesquelles il vint assiéger Milan. Les habitants vouloient ériger leur ville en république, la terreur des armes de Sforce les obligea de le reconnoître pour leur prince. Il régna malgré tous les efforts de ses concurrents, & transmit ses États à sa postérité. Le duc d'Orléans fut obligé de reduire ses prétentions à la possession du comté d'Ast. Nous verrons dans la suite ces droits transportés à nos monarques devenir la source de nouvelles guerres.

AN. 1446.

Prorogation de la trève. Troubles à la cour de Londres Mort du duc de Glocestre.

Ibid. Histoire d'Angleterre. Ann. Brit. Rym. act. publ. tom. 5, part. 1.

La trève fut encore prorogée cette année. Le roi, toujours attentif à ce qui pouvoit contribuer au rétablissement du royaume & à la prospérité des peuples, mettoit à profit ces instants précieux d'un calme aussi avantageux à la France que préjudiciable à l'Angleterre. Les Anglois, qui d'abord avoient paru desirer la paix, voyant que toutes les négociations se réduisoient à proroger d'année en année la suspension d'armes, demandoient qu'on recommençât la guerre. C'étoit l'intention du duc de Glocestre; mais ce prince avoit contre lui la reine, les ministres, le

conſeil & même le parlement. Ces
repréſentants de la nation ſembloient AN. 1446.
agir de concert avec la cour. Ils ac-
corderent un ſubſide conſidérable,
dont le prétexte étoit le renouvelle-
ment des hoſtilités contre la France.
Le produit de cette contribution fut
diſſipé en dépenſes frivoles, ou par-
tagé entre ceux qui s'étoient emparés
de l'autorité. Gloceſtre parla avec
cette liberté que lui donnoient ſon
ang, ſa naiſſance, & les ſervices
qu'il avoit rendus. Sa hardieſſe ne
ervit qu'à ranimer la fureur de ſes
ennemis. La reine ne pouvoit lui
pardonner l'obſtacle qu'il avoit voulu
oppoſer à ſon mariage. La France
n plaçant Marguerite d'Anjou ſur
e trône de la Grande Bretagne avoit
ait à ſes ennemis le plus funeſte
réſent. Dévorée de la ſoif de régner,
ltiere, ambitieuſe, vindicative;
aſſemblage de ces paſſions dange-
euſes étoit d'autant plus redoutable
ans cette princeſſe, qu'elle y joi-
noit un courage indomptable, un
énie inépuiſable en reſſources, &
oute l'audace d'une ame que les
vénements, les préjugés, le crime
nême, quand il ſervoit à ſes deſ-

ſeins, n'étoient pas capables d'étonner. Elle avoit conjuré avec Suffolck & l'implacable cardinal Wincester, la perte de leur ennemi commun. L'exécution d'un projet ſi hardi ſouffroit beaucoup de difficultés Ce prince indépendamment de ſes vaſtes domaines, de ſa valeur, de ſon expérience, avoit pour lui la faveur du peuple. Dans la crainte d'un ſoulévement on convoqua le parlement à *Edmondbury*. Glocestre invité d'y aſſiſter ſe rendit à cette aſſemblée, malgré les avis qu'on lui donnoit de tous côtés de ſe tenir ſur ſes gardes. Il fut arrêté dès le premier jour, & le lendemain on le trouva mort dans ſon lit. On publia qu'il avoit voulu tuer le roi, s'emparer du trône, & délivrer la ducheſſe ſon épouſe. Ces impoſtures ne perſuaderent pas la nation; & les lâches auteurs de cet attentat ne purent s'en juſtifier, quoiqu'ils euſſent fait expoſer ſon corps à la vue du public. En vain ils firent arrêter comme coupables les domeſtiques du prince mort, plus vainement encore en tirerent-ils l'aveu de leur prétendue complicité: la grace qui fut accordée

AN. 1446.

à ces misérables, fut un nouveau témoignage de l'innocence du duc & de l'imposture de ses assassins. Les motifs de cette abolition du crime de leze-majesté au premier chef étoient fondés *sur l'aproche du Vendredi saint & sur la dévotion que le roi avoit eue de tout temps à l'Assomption de la mere du Sauveur du monde.* Quel raport pouvoit-on supposer entre ces solennités consacrées par la piété des fidèles, & la juste punition du plus grand des crimes, si les accusés en avoient été réellement convaincus? La reine & ses complices crurent affermir leur autorité par ce forfait; ils ne firent qu'exciter l'indignation du peuple, & creuserent un abîme de malheurs. Les Anglois vont à leur tour devenir les tristes jouets de la fureur de leurs princes & verser des torrents de sang pour soutenir leurs fatales querelles. Le cardinal Winchester ne survécut pas long-temps au duc de Glocestre. Le regret de ne pouvoir braver le trépas à l'abri de ses immenses richesses, abrégea, dit on, les jours de cet avare & cruel prélat. Sa mort laissa le marquis de Suffolck en possession de toute la

AN. 1446.

Rym. act. publ. tom. 3. part. 1.

AN. 1446.

faveur. Les Anglois irrités de la fin tragique de leur protecteur, ne ménagerent pas l'honneur de la reine, en parlant de ses liaisons avec le marquis. On ne soupçonna pas le roi d'avoir eu part à cet événement. Henri laissoit régner sa femme, & renfermé dans son oratoire, bornoit toutes ses occupations à des exercices pieux : dispositions très-louables sans doute, si sa foiblesse ne l'avoit pas empêché de les allier avec les devoirs de monarque.

Restitution de la ville du Mans.
Ibid.

Les conjonctures ne pouvoient être plus favorables pour la France. A moins que de se déclarer ouvertement, la reine d'Angleterre & son ministre ne pouvoient pas donner des preuves plus marquées de leur intelligence avec Charles VII. L'évacuation du Mans, stipulée par le contrat de mariage de Marguerite d'Anjou, n'étoit point encore accomplie. Le duc d'Yorck, régent de France, en avoit jusqu'alors différé l'exécution. Le roi chargea le comte de Dunois d'investir le Mans. Deux mille hommes de garnison défendoient la ville. La cour de Londre, loin de paroître offensée de cette

violation manifeste de la trève, envoya deux commissaires chargés de faire évacuer la place & de la remettre au pouvoir des François. Ces commissaires protesterent que le roi d'Angleterre ne consentoit à cette restitution que dans l'espérance de la paix, & se réservant toujours le droit de souveraineté : vaine formalité dont on prétendoit abuser le peuple. Cette conquête facile fut suivie de la réduction du reste de la province.

AN. 1446.

Charles couvert de gloire, adoré de ses sujets, respecté de ses ennemis, n'auroit eu rien à desirer, si les chagrins domestiques n'avoient empoisonné sa prospérité. On le considéroit comme le plus grand prince de son siecle. Après avoir parcouru la carriere la plus pénible & surmonté les plus grands obstacles, il sembloit toucher au terme de ses disgraces. Artisan de sa destinée, qui pouvoit l'empêcher d'être heureux? Il étoit pere, & ce titre sacré, le premier de tous, le plus cher à l'humanité, devoit remplir d'amertume la fin de ses jours. Par une fatalité inconcevable on eût dit que ce prince étoit réservé à souffrir de

Conspiration du Dauphin.

Ibid.
Observat. sur l'histoire de France.
Histoire de Louis XI. par M. Duclos.
Préface hist. des Mém. de Comines, &c.

AN. 1446. tout ce qui fait le bonheur des hommes. Dans ses premieres années, objet des fureurs d'une mere barbare, il ne lui manquoit plus que d'être malheureux par son fils. Le dauphin, depuis la guerre de la Praguerie, avoit paru vouloir effacer cette premiere faute par une conduite plus circonspecte. Le roi lui avoit rendu sa confiance, & l'avoit chargé des plus importantes commissions. Ces marques de bonté qui auroient touché tout autre, n'étoient pas capables de fléchir le caractere indomptable de ce prince. La levée du siege de Dieppe, la révolte du comte d'Armagnac réprimée, & récemment l'expédition en Allemagne, avoient accru sa présomption. Impatient de déployer les talents supérieurs qu'il se croyoit pour le gouvernement, son pere régnoit trop long-temps. La contrainte irritoit encore son ambition. Louis, forcé de dissimuler, n'en étoit que plus à craindre. Ce fut environ un an après la mort de la dauphine qu'il tenta le premier essai de cet art dangereux de déguiser ses sentiments, dont sa fausse politique fit dans la suite un si constant & si

pernicieux uſage. Il avoit ſéduit par l'eſpoir des récompenſes pluſieurs arbalêtriers & archers de la garde. Heureuſement pour le roi le dauphin eſſaya de corrompre la fidélité d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin. Il avoit déja ſondé ce ſeigneur, en lui faiſant remarquer un jour d'une des fenêtres du château de Chinon la garde Ecoſſoiſe, & lui diſant, *Vous voyez là ceux qui retiennent en ſujétion le royaume de France ;* il ajouta qu'il ne ſeroit pas difficile de s'en défaire. Chabannes répondit que cette garde étoit néceſſaire pour la ſûreté du monarque. Le prince ne s'expliqua pas plus clairement pour lors; mais quelque temps après il revint à la charge, & mettant la main ſur le cou du comte, *Il eſt temps*, dit il, *de mettre ces gens dehors*. Chabannes lui ayant repréſenté la difficulté de l'entrepriſe, ce fut alors que le dauphin entra dans un détail plus circonſtancié de ſon projet. Il avoit à ſes ordres trente archers & vingt arbalêtriers, outre les gentilshommes de ſa maiſon : on lui répondoit de la *Chambre*, capitaine de la garde; il ne demandoit plus au

AN. 1446. comte que de lui gagner cinq ou six archers. Son dessein étoit de choisir le temps d'un voyage que le roi devoit faire au château de Rasilly, où tout le monde avoit la liberté d'entrer. Les conjurés devoient être introduits les uns après les autres, & se rendre maîtres de la personne du roi. Le comte de Dammartin lui répondit que tous les gens d'armes dispersés dans les environs viendroient au secours de leur souverain. *Ne vous inquiétez*, interrompit le prince, *j'y veux être en personne, car chacun craint la personne du roi quand on le voit, & quand je n'y serois en personne, je doute que le cœur ne faillît à mes gens; mais en ma présence chacun fera ce que je voudrai.* Quelle étoit l'intention de ce fils dénaturé? Méditoit-il un parricide? On n'oseroit l'affirmer; mais son ame sombre & farouche n'avoit ordinairement que des remords tardifs. Chabannes, frémissant encore de cette horrible confidence, s'empressa de la révéler au monarque. Charles fit venir le dauphin, lui reprocha son crime. Louis, sans s'étonner, nia tout, traita Chabannes d'imposteur, & lui donn

n démenti. Ce ſeigneur répondit ı'il ſçavoit le reſpect qu'il devoit ı fils de ſon maître, mais qu'il :oit prêt à ſoutenir par les armes vérité de ſa dépoſition contre tous eux de la maiſon du dauphin qui préſenteroient. L'infortuné monarque ne demeura que trop convaincu du crime. La tendreſſe paterelle arracha le coupable à ſa juſce. Pluſieurs gardes Ecoſſois furent ıvoyés au ſuplice. Conighan, commandant de cette troupe étrangere, ıroit ſubi le même ſort, ſi le roi Ecoſſe n'avoit intercédé pour lui. ouis, voyant ſa perfidie découverte, demandoit plus qu'à s'éloigner: ſe retira en Dauphiné peu de jours rès que la reine eut mis au monde prince nommé Charles, à qui roi donna le duché de Berri pour anage. Ce fut dans le cours de nnée 1446 que ſe paſſa cet événeent, dont nous avons cru devoir porter les particularités. Elles pount dans la ſuite nous aider à déloper le génie de Louis XI, de roi dont le caractere eſt encore problême. Nous verrons dans la te ce même prince parvenu au

AN. 1446.

trône, employer de vains efforts

AN. 1446. pour effacer la mémoire de ce crime, en faisant condamner Chabannes comme convaincu d'imposture. Le comte rentra en grace, obtint un arrêt qui cassa le premier jugement & laissa toujours subsister la vérité de sa déposition. Le dauphin quitta la cour & n'y revint plus pendant le regne de son pere. Quelques histo riens ont avancé que le véritabl motif de sa disgrace fut de s'êtr emporté jusqu'à donner un soufflet à la belle *Agnès Sorel. Gaguin* es le seul de nos anciens auteurs qu raporte ce fait, dont aucun écri vain contemporain de Charles VI n'a fait mention. Ce prince conser voit toujours le plus tendre attache ment pour cette aimable favorite On ajouteroit qu'elle en étoit di gne, si cette liaison avoit pu s'ac corder avec la religion & la justic que le roi devoit aux graces, à l tendresse, aux vertus de la reine so épouse. Cette princesse respectabl n'opposoit que son amour & sa dou ceur aux charmes de sa rivale, qu'ell traitoit même avec bonté. Agnè aux graces extérieures joignoit celle

'un eſprit cultivé. Elle avoit l'ame levée, généreuſe, déſintéreſſée : AN. 1446.
amais elle ne fit un commerce honeux de la faveur dont ſon ſouverain honoroit. Satisfaite d'aimer & d'être imée, elle n'abuſoit point de ſon rédit, elle n'aſpiroit point à régner : mie ſincere de Charles, elle étoit oujours ſujette du monarque. En onſultant tous les monuments de ce ecle, on ne trouve aucun indice ui prouve qu'elle ait influé ſur le ouvernement. Elle avoit de la naiſance. Le roi lui donna la ſeigneurie e Beauté ſur Marne qu'elle fit emellir. Elle fut la premiere maîtreſſe e nos rois publiquement reconnue, qui ait tenu un état conforme à éclat de ce poſte toujours envié ; arce qu'on s'imagine qu'il remplit cœur de celle qui en jouït. Agnès it été plus heureuſe ſi ſa foibleſſe voit été voilée par le myſtere. Les éſagréments, les humiliations parinrent ſouvent juſqu'à elle, & lui rent ſentir la frivolité d'une condération paſſagere, dont elle ne ouvoit ſe diſſimuler l'origine. Elle prouva la plus cruelle mortification

AN. 1446.

lorſque la Cour vint à Paris [a]. Ell s'attendoit que les habitants témoi gneroient leur zele pour leur ſouve rain dans leurs égards pour elle. Au lieu de cette flatteuſe réception, o ne lui décerna pas la plus léger marque de diſtinction, on ne s'atta cha qu'à faire la critique de ſe mœurs & de ſon luxe; elle devin l'objet des propos les plus injurieux & ſe retira pénétrée de confuſion en diſant que ſi elle avoit ſçu qu les Pariſiens duſſent lui faire u pareil accœuil, elle auroit évité leu préſence.

Conduite du Dauphin. *Ibid.*

Le roi, avant la retraite du dau phin, avoit terminé le différen

a Sur la fin d'avril mil quatre cent quarante-hui vint à Paris une damoiſelle qu'on diſoit eſtre ami du roy, & bien y apparoiſſoit; car elle menoi auſſi grand eſtat comme une ducheſſe ou comteſſe & alloit & venoit bien ſouvent avec la reine ſans ce qu'elle euſt point honte de ſon péché; don la reyne avoit moult de douleur en ſon cœur: l roy lui donna le chaſtel de Beauté, qui eſtoi le plus bel & joly, & le mieux aſſis qui fût e toute l'Ile de France. Elle ſe faiſoit nommer *l belle Agnès*: elle décéda le neufvieme février mi quatre cent quarante-neuf. Or, parce que le peu ple de Paris ne lui fit celle révérence, comme ſo grand orgueil demandoit, elle ne le put céler, & dit au départir que ce n'eſtoient que vilains, & que ſi elle euſt cuidé qu'on ne lui euſt fait plu grand honneur, elle n'y euſt ja entré, ni mis l pied. *Journal de Charles VII.*

AN. 1446.

ccasionné par les prétentions du duc e Savoie sur les comtés de Valennois & de Diois. Louis I, fils 'Amédée, qui régnoit alors, remit es deux comtés, dont son prédéesseur s'étoit emparé. Il paya de-plus uarante mille écus pour l'exemption hommage de quelques terres échanées avec la France dans le temps de acquisition du Dauphiné. Le dauhin Louis porta dans cette pronce cette inquiétude & cette soif dominer qui le dévoroit. A peine fut-il arrivé, qu'il exigea un don atuit de quarante mille écus. De ouvelles demandes ajoutées à cette éralité, supposée volontaire, denrent l'objet de plusieurs contesions. Il changea l'ordre des juriictions inférieures, qu'il réduisit leux bailliages & à une sénéchaus. Il fit battre monnoie en son m. Il érigea de son autorité le nseil delphinal en parlement. Il des traités particuliers avec les isses, le duc de Savoie, les prin d'Italie, les rois de Navarre, Aragon & d'Angleterre. Charles pouvoit s'empêcher de voir avec agrin son fils exercer ces actes de

Histoire d Louis XI, pa M. Duclos liv. I.

souveraineté sans sa participation : il les toléroit toutefois, dans l'appréhension de le porter peut-être à se révolter ouvertement. Tous les jours il recevoit des avis de quelque nouvelle entreprise. La mésintelligence qui régnoit entre le pere & le fils ouvroit la porte aux délateurs, & les attentats avérés accréditoient souvent les impostures. Mariette, un de ces dénonciateurs, vint donner avis que le dauphin appuyé du duc de Bourgogne & de plusieurs princes du sang & seigneurs devoit incessamment arriver à la cour, chasser les ministres & s'emparer du gouvernement. On le renvoya en Dauphiné pour prendre de nouveaux éclaircissements : le dauphin le fit arrêter, & demanda qu'on lui fît son procès. Il fut jugé par le parlement de Paris & décapité. Brézé, à qui cet imposteur s'étoit d'abord adressé, fut obligé de prendre des lettres d'abolition pour n'avoir pas révélé la premiere déposition. Ce qui prouve que la réticence en pareil cas étoit dès-lors regardée comme crime de lese majesté. Vingt ans après, Louis XI assiég

AN. 1446.

affiégé de chagrins & de ſoupçons, en fit cette loi expreſſe, dont le cardinal de Richelieu ſe ſervit pour la condamnation de l'imprudent & malheureux de Thou.

AN. 1447.

Suite des affaires de l'Eglife.

Monſtrelet. Chr. de Fr. Hiſt. Eccleſ. &c.

Tandis que ces brouilleries diviſoient la famille royale & tenoient les miniſtres en allarmes, toutes les parties du royaume délivrées des horreurs de la guerre ſe rétabliſſoient inſenſiblement. Les villes & les campagnes ſe repeuploient: l'agriculture & le commerce renaiſſoient à l'abri des ſages réglements établis pour la police militaire. Ce calme heureux qui dura juſqu'à la rupture de la trève, nous permet de placer ici la ſuite des troubles de l'Egliſe & la fin du ſchiſme.

Ibid. Hiſt. Eccleſ. Spicilege.

Les deux conciles continuoient toujours leurs ſeſſions. Eugene à Florence, Félix à Bâle, ſe diſputoient le titre de ſucceſſeur de ſaint Pierre avec des ſuccès bien différents. Le premier avoit pour lui le ſuffrage de la plupart des puiſſances de l'Europe Chrétienne, tandis que ſon rival, après avoir tenté de ſe faire reconnoître par les princes d'Allemagne, le roi d'Aragon, le duc de Milan

AN. 1447. & quelques autres Etats, voyoit chaque jour diminuer le nombre de ses partisans, & l'étendue de son obédience reduite enfin à la Suisse & à la Savoie. Felix se répentit plus d'une fois d'avoir abandonné sa retraite. La tiare pontificale, mal affermie sur sa tête, pouvoit-elle remplacer dans son cœur les charmes paisibles de la solitude de Ripaille? Assez philosophe pour renoncer au soin pénible de gouverner les hommes, par une inconséquence inconcevable il avoit accepté la plus sublime & la plus orageuse des dignités. On lui avoit accordé le cinquieme du revenu des bénéfices de son obédience pendant cinq ans, & le dixieme pendant les cinq années suivantes. Ses cardinaux en prétendirent la moitié. Le partage demeura indécis, il ne put en jouïr que dans ses anciens Etats de Savoie: encore fut-il obligé d'en abandonner une partie aux officiaux. Enfin il demanda aux peres du concile qu'il lui fût permis de posséder au-moins un bénéfice pour l'aider à supporter les charges qu'il avoit à soutenir en qualité de chef de l'Eglise. On délibéra long-temps sur sa demande, qui

Hist. Eccles. liv. 107. c. 1[illegible]

ne lui fut accordée qu'à la ſollicitation de ſes amis. AN. 1447.

Félix, déterminé par ſon humeur pacifique, & peut-être en ſecret rebuté des obſtacles qu'il rencontroit à chaque pas, engagea le concile à nommer des députés pour ſuplier l'empereur de travailler à la réunion de l'Egliſe. Fréderic indiqua une Diéte à Francfort, où ſe trouverent les ambaſſadeurs d'Eugene. Les uns & les autres furent entendus. Le réſultat de l'aſſemblée fut la propoſition d'un concile général. L'empereur vint à Bâle, vit Félix ; mais ſans lui rendre les honneurs dûs au ſouverain pontife. Les prélats Italiens demanderent que le concile ſe tînt à Rome, & cependant rien ne ſe décidoit. Les peres de Florence & de Bâle furent à la fin contraints de reſter dans l'inaction, *plus laſſés que vaincus*, dit un auteur moderne. Toutefois dans ce conflit peu édifiant de deux aſſemblées, qui prétendoient également agir au nom & par l'inſpiration du Saint-Eſprit, on s'occupa de projets utiles, on fit de ſages réglements, ſoit pour le dogme

soit pour la discipline. Toutes les
An. 1447. décisions qui en émanerent sont conformes aux plus saines maximes de la religion. La réunion des Grecs fut un aveu de la supériorité de Rome : s'ils ne profiterent pas de cet heureux retour, il n'en faut accuser que leur orgueuil qui les replongea dans leurs anciennes erreurs. L'Eglise d'occident reçut les hommages des nations les plus reculées. Les Ethiopiens, les Abyssins envoyèrent des ambassadeurs au saint pere, & se soumirent aux décrets du concile de Florence. Ces peuples étoient Chrétiens *Jacobites* : leur créance differe de la nôtre en ce qu'ils n'admettent qu'une nature en *Jésus Christ*. L'assemblée de Bâle réconcilia les Bohémiens avec l'empereur. Les décrets de ce même concile, adoptés en France, servirent de base à la Pragmatique-Sanction. Enfin, si l'on veut faire abstraction de toutes les démarches suggérées par l'esprit de parti, on ne remarquera dans les prélats des deux obédiences qu'un zèle uniforme & constant pour le maintien de la doctrine évangélique & pour le salut des fideles.

On publia, pendant la tenue des conciles de Florence & de Bâle, deux croisades; la premiere contre les Hussites de Bohéme, raportée ci-dessus; la seconde contre les Turcs. Amurat II, pressé par Ladislas, roi de Pologne & de Hongrie, & par le fameux Huniade, Vaivode de Transylvanie, avoit demandé la paix. Les princes Chrétiens y consentirent, & le traité fut consacré par les serments de Ladislas sur l'Evangile, & par ceux du monarque Ottoman sur l'Alcoran. Le cardinal Julien Césarini, légat du saint siege près des Chrétiens confédérés, leur persuada par ses exhortations de rompre un accord si solennellement juré, soutenant qu'on pouvoit, en vue du bien public, manquer de foi aux infideles. On le crut: la guerre recommença. Amurat passa en Europe à la tête d'une armée formidable. (Quelques auteurs ont dit que les Génois transporterent les Turcs pour un écu par tête.) Il se trouva en présence des Chrétiens, près de Varne dans la basse Mœsie. Ladislas livra la bataille malgré les conseils d'Huniade. On dit qu'Amurat voyant

AN. 1447.

Croisade contre les Turcs.

ibid.

AN. 1447.

reculer ſes troupes, tira de ſon ſein le traité de paix, & levant les yeux au ciel s'écria : « Voici, ô Jéſus-» Chriſt, l'alliance que les Chrétiens » ont faite avec moi en jurant par » ton ſaint nom : ſi tu es Dieu : » venge ici ton injure & la mienne. Les infideles, pouſſés d'abord, retournerent au combat avec une nouvelle fureur. L'armée Chrétienne fut entiérement défaite. Ladiſlas y perdit la vie. Huniade, qui avoit pris la fuite, fut fait priſonnier en Valachie. Le cardinal Julien périt dans l'action : ſuivant quelques auteurs il portoit ſur lui une ſi prodigieuſe quantité d'or, qu'accablé ſous le poids, il ſe noya au paſſage du Danube.

Propoſition du roi de France pour l'extinction du ſchiſme. *Ibid.*

De tous les princes de l'Europe qui interpoſerent leur médiation, ou firent agir leur autorité pour l'extinction du ſchiſme, aucun n'employa des ſoins plus efficaces que le roi de France. Prévoyant les obſtacles preſqu'inſurmontables que les deux partis oppoſeroient à la convocation d'un concile général, il fit dreſſer un projet d'accommodement, dont la ſimplicité aplaniſſoit toutes les difficultés. Le monarque connoiſſoit

les droits d'Eugene & les diſpoſitions de Félix. Le plan de conciliation qu'il propoſa ſe réduiſoit à ce que Eugene fût reconnu pour chef de l'Egliſe univerſelle ; qu'Amédée renonçât au ſouverain pontificat & tînt le ſecond rang après le ſaint pere; que tous les prélats qui avoient ſuivi le parti de Félix conſervaſſent leurs dignités, & que l'on annullât généralement toutes les procédures, cenſures & ſentences publiées à l'occaſion du ſchiſme. L'archevêque d'Aix fut député par le roi pour communiquer ce projet au ſaint pere ainſi qu'au concile de Bâle. AN. 1447.

Mort d'Eugene. - Election de Nicolas V, *Ibid.*

Lorſque le prélat fut arrivé à Rome, Eugene n'étoit plus. La plupart des reproches dont ſes adverſaires ont voulu ternir ſa réputation ne paroiſſent dictés que par la haine qui les animoit. Eugene avoit de la piété, un zele infatigable pour le maintien & la propagation de la foi : il aimoit, il protégeoit les ſciences : l'Univerſité de Caen lui eſt redevable de ſon érection. Compatiſſant pour les pauvres, il répandoit ſur eux ſes bienfaits avec une généroſité digne du pere commun des

AN. 1447. Chrétiens. On chercheroit vainement dans l'assemblage de tant de vertus les motifs de sa déposition. La seule accusation qui paroisse fondée, c'est qu'il soutint les prérogatives de sa dignité avec trop de chaleur peut-être; mais il est des fautes qui sont moins de l'homme que de la place qu'il occupe. Il mourut pénétré de tous les sentiments que la religion inspire, après avoir occupé le saint siege, pendant seize années. Les cardinaux entrerent au conclave, dont ils exclurent les barons Romains qui prétendoient y être admis. On se hâta de nommer le successeur d'Eugene, dans la crainte que l'élection ne fût traversée. Les suffrages se réunirent en faveur de *Nicolas de Sarsane*, cardinal de Bologne, qui prit le nom de Nicolas V. Lorsque le scrutin fut achevé, le cardinal Colonne ouvrit la fenêtre du conclave pour annoncer l'élection. Le peuple abusé, crut que le choix étoit tombé sur ce prélat: il courut, suivant l'usage, piller sa maison. Les Romains ne furent détrompés qu'après l'exécution; & sans restituer les premieres dépouilles, ils en firent

autant à l'ancien logis du nouveau pape.

La mort d'Eugene & l'exaltation de Nicolas ne changerent rien aux diſpoſitions du roi. Il reconnut le pontife qu'on venoit d'élire, malgré les ſollicitations de Louis duc de Savoie. Nicolas ſignala ſon avénement au pontificat par un acte d'autorité capable de rompre les meſures que Charles prenoit pour la réunion de l'Egliſe, ſi ce monarque n'eût témoigné toute la ſageſſe & le déſintéreſſement d'un prince qui ne deſiroit que la paix. Le pape dans une bulle circulaire déclaroit le duché de Savoie confiſqué, ainſi que les terres d'Amédée, qualifié de *ſchiſmatique, hérétique & excommunié* : il offroit cette confiſcation au roi de France ou au dauphin : il exhortoit les fideles à les ſeconder pour cette conquête, & de-plus il accordoit *indulgences plénieres & rémiſſion de tous péchés* à ceux qui contribueroient de leur argent ou de leurs perſonnes au ſuccès de l'entrepriſe. La bulle n'opéra que l'effet qu'elle devoit produire : « elle ne fit ni bien, ni mal, » dit l'hiſtorien eccléſiaſtique ».

AN. 1447. Assemblée de Lyon. *Ibid.*

Cependant le roi n'oublioit rien pour ramener la paix : il eut à Bourges plusieurs conférences avec le duc de Savoie, qui promit d'employer tous ses efforts pour faire consentir son pere à renoncer au souverain pontificat. On détermina sans peine le paisible Amédée à sacrifier ses droits au repos de l'Eglise. Charles assuré de ses intentions, convoqua une assemblée à Lyon, où se trouverent les ambassadeurs du concile de Bâle, de Félix, des rois d'Angleterre, de Sicile, de plusieurs électeurs de l'Empire, ainsi que les ministres de France ; sçavoir, Jacques Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, l'évêque de Clermont, le maréchal de la Fayette, le comte de Dunois, l'archidiacre de Carcassonne, Thomas de Courcelles, docteur en Théologie, & le seigneur de Malicorne de la part du dauphin. Lorsque l'on eut rédigé toutes les clauses de l'accommodement projetté, on députa vers Amédée pour l'engager à y souscrire. Il promit d'abdiquer aux conditions suivantes : « qu'il seroit cardinal évê» que, légat & vicaire-perpétuel du

» saint siege dans le duché de Savoie ; » qu'il occuperoit la premiere place » dans l'Eglise Romaine après le » pape ; que lorsqu'il paroîtroit de- » vant sa sainteté, elle se leveroit » de son siege pour le recevoir & le » baiseroit à la bouche, sans exiger » d'autres marques de soumission ; » qu'il conserveroit l'habit & les or- » nements de souverain pontife, ex- » cepté l'anneau du pêcheur, le dais » & la Croix sur la chaussure ». Tous ces articles, personnels à Félix, furent réunis aux demandes qui concernoient les prélats de son obédience. Ils promirent de s'y conformer. Les ambassadeurs de France, munis de cet engagement, se rendirent à Rome. Une partie des galeres qui servirent à les transporter, fut employée à ravitailler en passant la ville de Final que les Génois avoient investie, & dont le duc d'Orléans, qui pour lors étoit dans son comté d'Ast, leur fit lever le siege.

AN. 1447.

Extinction du schisme par l'abdication de Felix *Ibid.*

Après plusieurs négociations, toutes les difficultés qui pouvoient arrêter la conclusion de la paix furent levées. Nicolas agréa les conditions proposées. Comme les deux partis

An. 1447. agiſſoient ſincérement, ils remplirent de bonne foi les clauſes du traité qui devoit les réunir. Amédée aſſembla les peres du concile de Bâle, transféré pour lors à Lauſanne, révoqua généralement toutes les procédures intentées, pendant ſon pontificat, contre Eugene & ſon ſucceſſeur. Ce fut le dernier acte qu'il exerça comme pape. Il ſe démit enſuite publiquement, en préſence du patriarche d'Antioche, de l'évêque d'Alet, du comte de Dunois, de Jacques Cœur, argentier, & des autres miniſtres François. Les prélats confirmerent la révocation de Félix au nom du concile dont ils annoncerent la diſſolution. Le ſaint pere de ſon côté caſſa toutes les ſentences prononcées contre Félix, le créa premier cardinal, légat perpétuel du ſaint ſiege, évêque de Sabine, & rétablit ſes adhérants dans leurs honneurs & dignités. Ainſi ſe termina le ſchiſme qui avoit troublé l'Egliſe pendant dix années. Amédée, après ſon abdication, revint à Ripaille, où il paſſa les dernieres années de ſa vie dans l'exercice des vertus paiſibles, plus conformes à ſon carac-

tere, que l'éclat attaché à la possession contestée de la premiere dignité de l'univers.

ANN. 1448.

Prorogation de la trève.

Conférences inutiles pour la paix.

La joie qu'inspiroit une paix si avantageuse à la religion fut générale. L'Europe retentit des louanges du roi, principal auteur de cette heureuse réunion. Son application à ramener la concorde parmi les Chrétiens, loin de le détourner des soins qu'il devoit au rétablissement de la monarchie, sembloit redoubler ses lumieres, & ne le rendre que plus digne d'achever cette grande entreprise. La trève prorogée avec l'Angleterre ne lui faisoit pas négliger les préparatifs de la guerre, qu'il prévoyoit inévitable. On avoit renouvelé à diverses reprises les conférences pour la paix entre les deux couronnes; mais la France avoit d'autant moins d'intérêt à la conclure, qu'elle voyoit ses ennemis s'affoiblir tous les jours, & lui fournir par leurs divisions intestines les mêmes moyens qu'ils avoient employés contre elle.

Mort du duc de Glocestre. Murmures en Angleterre.

La mort du duc de Glocestre avoit laissé la reine & Suffolck maîtres absolus du gouvernement; mais ce

AN. 1448.

Hist. d'Ang. Rymer. act. pub. tom. 5. Histoire de France, &c.

meurtre ne devoit pas rester impuni. Un assassinat avoit produit nos malheurs, un pareil crime fut en Angleterre le prélude des plus sanglantes révolutions. Les Anglois ne regardoient les auteurs de cet attentat qu'avec horreur. On murmuroit tout haut contre Marguerite & son favori. La justification de ce seigneur reçue par le parlement & confirmée par le roi, ne le rendit que plus odieux. La reine crut, en l'élevant au rang de duc, imposer silence aux mécontents. Ce n'étoit que parer la victime que la nation se proposoit d'immoler. L'incapacité de Henri étoit reconnue. Le peuple dans ses murmures ne l'épargnoit pas : il discutoit ses droits au trône usurpé par son aïeul, il se rappeloit ceux de la branche de Mortimer, issue de *Lyonnel*, second fils du grand Edouard, au préjudice de laquelle la maison de Lencastre s'étoit emparée de la couronne. Ces droits subsistoient encore dans la personne du duc d'Yorck, fils de l'héritier unique de Mortimer. Le duc par ses émissaires secrets répandus dans les villes & les campagnes fomentoit

ces rumeurs. La reine commit une seconde faute en ôtant à ce prince la régence de France, & la conférant au duc de Sommerſet. Le duc d'Yorck diſſimula cet affront, en attendant que les circonſtances lui permiſſent de faire éclater ſon reſſentiment. AN. 1448.

La reine & ceux qui partageoient avec elle l'autorité, uniquement attentifs à diſſiper l'orage qui les menaçoit, négligeoient tout autre ſoin. Loin d'employer leurs efforts pour réparer les pertes précédentes, ils ne paroiſſoient pas même ſonger à conſerver ce qu'ils poſſédoient encore des conquêtes de Henri V. Les ſubſides accordés pour de nouvelles levées avoient été divertis. Les garniſons de la plupart des places de la Normandie & de la Guienne étoient mal entretenues. Les ſoldats, faute de paye, s'en dedommageoient par le brigandage; leurs chefs les autoriſoient, nulle ſubordination. Tous les jours les François avoient à ſe plaindre d'excès commis contre la foi d'un traité, dont l'obſervation auroit dû les intéreſſer moins que leurs ennemis. Les Anglois étoient *Idem. Ibid.*

An. 1448. absolument hors d'état de recommencer la guerre, & leur haine ne leur permettoit pas de suporter la paix. Charles connoissoit leur foiblesse ; mais il attendoit que l'expiration de la trève le mît en droit d'en profiter. C'étoit peu que sa supériorité lui répondît du succès, il vouloit que la justice lui mît les armes à la main.

Rupture de la trève. *Ibid.*

Avec de pareilles dispositions, il ne faloit qu'un prétexte. Il ne tarda pas à se présenter. Surienne, capitaine Aragonnois, gouverneur de la basse-Normandie, escalada pendant la nuit Fougere, petite ville située sur la riviere de *Covesnon*, appartenante au duc de Bretagne. Ses troupes passerent la garnison au fil de l'épée, & commirent toutes les horreurs usitées dans les places emportées d'assaut. Après avoir massacré ou violé ce qu'ils rencontrerent d'habitants des deux sexes, ils pillerent les maisons qu'ils livrerent ensuite aux flammes. Il est à propos d'observer que le duc de Sommerset, nouveau régent, avoit depuis peu fait assurer le roi, qu'on respecteroit les terres de son obéissance, ainsi que

celles de ses alliés & vassaux compris dans l'armistice, toutes les places & forteresses fussent-elles ouvertes & dépourvues de défenseurs. Le pillage dont les brigands commandés par Surienne, s'étoient enrichis, attira une partie des garnisons Angloises. Ils coururent & ravagerent cette partie de la Bretagne, qui s'étend depuis l'Avranchin jusqu'aux environs de Rennes. Le duc envoya un héraut à Rouen pour se plaindre de cette invasion subite. Sommerset désavoua l'entreprise de l'Aragonnois, & promit de la réparer : il fit la même réponse aux députés du roi de France. Il s'en tint à ces vaines promesses qu'il ne se mit jamais en devoir d'effectuer. Il faut aussi convenir de bonne foi qu'en faisant monter le dommage à deux millions, les ministres de France mettoient la cour de Londre dans l'impuissance d'y satisfaire. Cette affaire devint le sujet de plusieurs conférences, dont le détail est d'autant plus inutile, qu'elles se terminerent par des protestations réciproques. Il suffira de raporter que le duc de Sommerset, malgré le pouvoir que lui donnoit

AN. 1448.

AN. 1448. ſa qualité de régent, ne voulut jamais prendre la déciſion ſur lui, & fit dire aux ambaſſadeurs de France que *la ſatisfaction demandée pour la ſurpriſe de Fougere étoit de trop grande conſéquence pour qu'il oſât bonnement s'en mêler ni entremettre, ſans permiſſion du roi d'Angleterre.* On envoya des ambaſſadeurs à Londre, auxquels on répondit de la part du monarque Anglois, que le duc de Sommerſet, régent de France, avoit plein-pouvoir, & que la cour approuveroit tout ce qu'il ordonneroit à ce ſujet. Surienne de ſon côté prétendoit avoir eu des motifs légitimes d'enfreindre la trève, ſur leſquels il ne vouloit reconnoître pour juge que le roi d'Angleterre. Il ne s'expliquoit ſur ces motifs que d'une maniere vague & myſtérieuſe. Il étoit manifeſte que les Anglois ne vouloient qu'éluder la réparation, & que la France en l'exigeant exceſſive n'avoit d'autre deſſein que de la rendre impoſſible. Si Rapin Thoyras eût été de meilleure foi, il n'auroit pas avancé que le roi vouloit amuſer les Anglois par des négociations infructueuſes. Il eſt démontré par les pro-

An. 1448.

cès-verbaux de toutes les conférences, que les miniſtres François, revêtus de tous les pleins-pouvoirs néceſſaires, offrirent & demanderent des conditions préciſes; qu'au-contraire les députés Anglois réduits à ne répondre que par des récriminations, n'étoient pas ſuffiſamment autoriſés par le duc de Sommerſet pour conclure l'accommodement, & que le duc lui-même, lorſqu'on le preſſa, déclara que les difficultés étoient trop grandes pour qu'il les pût réſoudre, renvoyant la déciſion des articles conteſtés au roi d'Angleterre. C'étoit rendre le monarque juge dans ſa propre cauſe. Le roi en ſaiſiſſant un prétexte plauſible de rupture avoit en vue l'avantage que lui procuroit la faveur des circonſtances. Mais quel étoit le principe de la conduite du conſeil Britannique? Il rompoit avec la France, & ne prenoit aucunes meſures, ſoit pour prévenir, ſoit pour repouſſer l'orage qui s'élevoit. Quand il auroit été gagné pour ſervir ſes adverſaires, il n'auroit pas agi autrement. A moins que de ſuppoſer l'aveuglement le plus étrange, on ſeroit tenté de croire que

AN. 1448.

Marguerite d'Anjou & ses créatures étoient d'intelligence avec le roi de France pour trahir la nation.

Commencement d'hostilités.

Ibid.

Les conférences tenues successivement à Louvier, au Pont-de-l'Arche, à l'abbaye de Bonport, finirent par une déclaration de guerre. Les ambassadeurs de France constaterent par des actes juridiques la nécessité de recourir aux armes, attendu le refus que les Anglois faisoient de réparer l'infraction de la trève qui venoit d'expirer, & de donner une réponse positive : mais avant cet éclat, & pendant le cours des négociations, les hostilités avoient déja commencé. Floquet, bailli d'Evreux, Mauni, Clermont & Culant s'étoient emparés par surprise du Pont-de-l'Arche, en représailles de Fougeres. Le même Floquet peu de temps après emporta la ville de Conches. Mouhi, gouverneur du Beauvaisis, se rendit maître de Gerberoi ; tandis qu'en Guienne les François escaladoient les villes de Coignac & de Saint-Maigrin. Les Anglois ne manquèrent pas de se récrier contre ces hostilités préliminaires, comme s'ils n'avoient pas été les premiers aggresseurs.

AN. 1448.

Le roi n'avoit oublié aucune des précautions qui garantissent le succès des grandes entreprises. Des généraux expérimentés, des troupes disciplinées, bien entretenues, exactement payées, une artillerie formidable & bien servie, tout respiroit la confiance & le courage. On avoit renouvelé les anciens traités avec la Castille & l'Ecosse, qui venoit de reprendre les armes contre l'Angleterre. Charles s'étoit encore attaché plus étroitement le duc de Bretagne par un traité particulier d'alliance offensive & défensive.

Préparatifs du roi. *Ibid.*

On dit que Jacques Cœur signala son zèle pour le service de l'Etat, en offrant de fournir les sommes nécessaires pour la conquête de la Normandie. Cet homme, célèbre dans notre histoire par les faveurs & les disgraces de la fortune, étoit fils d'un bourgeois de la ville de Bourges. Il avoit fait des gains considérables dans le commerce maritime, dont les opérations étoient alors peu connues. Le roi le fit maître de la monnoie de Bourges, & lui confia ensuite l'administration des finances, avec le titre d'argentier. Cette char-

Fortune de Jacques Cœur, argentier du roi. Quelles étoient les fonctions de cette charge. *Ibid.* *Mémoire de la Chamb. des Comptes.*

An. 1448. ge, dans ſon origine, n'avoit qu'un exercice renfermé dans la maiſon du roi. Les receveurs des provinces remettoient tous les ans une ſomme déterminée à l'argentier pour acquitter la dépenſe de l'hôtel & des officiers. Il paroît que Jacques Cœur eut un pouvoir beaucoup plus étendu, puiſqu'il régloit avec les provinces les contributions qu'elles devoient fournir à l'Etat. Il étoit en même-temps dépoſitaire des fonds, & miniſtre des finances. Ces deux fonctions réunies dans le même homme, pouvoient occaſionner & couvrir d'étranges abus. Sans prétendre flétrir ſa mémoire plus que l'arrêt qui le condamna, on ne peut s'empêcher d'obſerver, que ce poſte avantageux augmenta ſon crédit & ſes richeſſes au point qu'on le ſoupçonna d'avoir trouvé le ſecret de la tranſmutation des métaux. Il devint le plus puiſſant particulier du royaume. Il ſeroit aſſez difficile aujourd'hui de découvrir quelle étoit la véritable ſource de cette énorme opulence. Elle ne ſeroit pas équivoque s'il s'en fût toujours tenu au commerce : mais il avoit diſpoſé des deniers publics,

& ce ne fut que depuis ce temps qu'on le vit aſſez riche pour équiper à ſes frais pluſieurs galeres, & pour fournir ſeul des fonds ſuffiſants à l'entretien de quatre armées à-la-fois. Au ſurplus, s'il avoit volé le roi, il réparoit une partie de ſon crime, & ces ſortes de reſtitutions ſont bien rares.

Ann. 1449. Réduction de la Normandie. Priſe de Verneuil. Lieutenans-généraux. *Ibid.*

Brézé ouvrit la campagne par la priſe de Verneuil ; les Anglois ſe refugierent dans la citadelle, qui fut incontinent aſſiégée. Talbot accourut au ſecours ; mais il fut contraint de ſe retirer à l'arrivée du comte de Dunois. Le roi venoit de décorer ce ſeigneur du titre de lieutenant général. C'eſt ſous le regne de Charles VII que l'on commença à connoître cette dignité, qui eſt la même que celle que nos ſouverains conferent aujourd'hui aux généraux de leurs armées, différente de celle attribuée aux officiers ſupérieurs déſignés par une dénomination ſemblable. Ce qui diſtingue ces deux grades, c'eſt que dans les lettres-patentes du commandant en chef de l'armée, le roi s'exprime ainſi : « Nous conſtituons » & établiſſons N . . . notre lieute-

Traité de la Milice Françoiſe par le P. Daniel.

AN. 1449.

» nant général, *représentant notre* » *personne* ». Et dans les autres il dit simplement : « Nous établissons & » constituons N . , . l'un de nos lieu- » tenants-généraux.

Prise de Ponteau-de-Mer, Lizieux, Mante & de plusieurs autres places. *Ibid.*

Le Comte de Dunois ayant laissé Florent d'Illiers pour continuer le siege de la forteresse de Verneuil, qui se rendit peu de temps après, vint former celui de Ponteau-de-Mer. Le Comte d'Eu & de saint Paul, après avoir pris & rasé Nogent, le joignirent avec un corps d'environ quatre mille hommes. La ville fut emportée par un assaut général. On se servit à ce siege de fusées d'une nouvelle invention, qui mirent le feu dans plusieurs quartiers de la ville, & favoriserent l'attaque. La garnison Angloise fut faite prisonniere de guerre. Cette prise fut suivie de la réduction de Lizieux. Après ces heureuses expéditions les Comtes de Dunois & de saint Paul vinrent se présenter devant la ville de Mante. Les habitants qui craignoient d'être exposés au pillage dresserent eux-mêmes les articles de la capitulation, qu'ils forcerent la garnison Angloise d'accepter. Le comte

comte d'Ormont, gouverneur de Vernon, fit prendre chez les serruriers de la ville toutes les vieilles clefs, dont il forma un faisceau, qu'il remit au héraut qui vint de la part du roi le sommer de se rendre. On fit les approches de la place, les batteries furent dressées : il capitula le lendemain. Le château de Dangu, Gournay, Harcourt, la Rocheguyon, Neufchâtel, Chambrai, Fécamp, Essai subirent le même sort. De toutes ces places celle qui fit le plus de résistance fut la ville de Saint-James de Beuvron, dont la garnison obtint une capitulation honorable. An. 1449.

Dans le même-temps le connétable de Richemont & le duc de Bretagne, à la tête de six mille hommes, attaquoient les Anglois dans la basse-Normandie. Tout plia sous l'effort de leurs armes. Coutances, Saint-Lo, Carentan, Valognes, Gaurai, Séez, leur laisserent à peine le temps de les investir. La plus forte de ces places ne soutint pas quatre jours de siege. Le lecteur peut se rapeler avec quelle facilité Henri V s'empara de la Normandie. Le roi reconquit cette province avec encore

Conquêtes en basse-Normandie. *Ibid.*

Vol. XIII. de cette histoire.

AN. 1449. plus de rapidité. Le duc d'Alençon, d'un autre côté, reprenoit la capitale de son apanage, que la garnison Angloise, quoique nombreuse, n'eut pas le courage de défendre. Le roi fit en personne le siege du Château-Gaillard, forteresse estimée imprenable, & qui avoit soutenu dix-huit mois de siege sous le regne précédent. Deux jours avant la reddition de ce château, Richard Merbury livra la ville de Gisors, dont il étoit gouverneur, & reçut pour récompense de sa trahison la capitainerie de Saint-Germain-en-Laye.

Insensibilité du duc de Sommerset.

Si les Anglois étoient convenus par un traité de restituer la province, ils n'auroient pu en évacuer les places avec plus de promptitude. Excepté la foible tentative de Talbot pour le secours de Verneuil, ils n'opposerent pas la plus légere résistance. Nos armes, en moins de trois mois, avoient soumis cette partie de la Normandie qui s'étend jusqu'à Rouen; tandis que Sommerset, averti par tant de pertes consécutives, sembloit avoir oublié jusqu'au soin de conserver cette capitale. Il le pouvoit aisément, en rassemblant les garni-

sons des villes conquises, pour se maintenir dans le poste important qu'il occupoit encore. Au-lieu de prendre ce parti, que la nécessité auroit inspiré à l'homme le moins éclairé, il sembloit attendre avec une insensibilité stupide qu'on le vînt forcer dans son dernier retranchement. Il fit plus, il s'y laissa renfermer. On seroit tenté de croire, quoique cette opinion diminue la gloire du roi, que la Cour de Londre avoit prescrit cette conduite au duc de Sommerset; & que c'étoit dans cette vue qu'on lui avoit donné la régence de France, à l'exclusion du duc d'Yorck, dont la vertu trop sévere ne se seroit pas prêtée à cette manœuvre peu honorable.

AN. 1449.

Siége de Rouen. *Ibid.*

On étoit au mois d'octobre. Dans toute autre circonstance la saison n'auroit pas permis qu'on songeât à faire le siege d'une ville aussi considérable que Rouen. Charles assuré du zele de ses troupes & comptant sur sa fortune, donna ordre aux comtes de Dunois, d'Eu & de saint Paul d'investir la place avec les corps qu'ils commandoient, & lui-même,

AN. 1449. accompagné du roi de Sicile, s'avança jusqu'au Pont-de-l'Arche, d'où il envoya un héraut sommer les habitants de se rendre. Les Anglois ne lui permirent pas d'entrer. Le comte de Dunois vint ensuite se présenter en bataille sous les murs de la ville, où il demeura trois jours. Il y eut pendant ce temps quelques escarmouches. Un second héraut, député par Dunois, ne fut pas mieux reçu que ne l'avoit été celui du roi. Les troupes se retirerent dans leurs quartiers. Cependant on entretenoit des correspondances secretes avec les principaux citoyens. Ils promirent de livrer deux tours. Le comte de Dunois reparut à la vue de Rouen, du côté de la porte des Chartreux, s'aprocha des remparts, conduisit ses gens à l'endroit indiqué : mais faute d'une quantité suffisante d'échelles ils ne purent monter en assez grand nombre. A peine quarante étoient parvenus sur les murs, lorsque Talbot survint avec trois cents hommes. Il passa une partie des François au fil de l'épée, les autres se précipiterent dans les fossés.

AN. 1449.

Zele des habitants de Rouen.

La réduction de Rouen n'étoit pas réservée à la valeur de nos troupes ; elle devoit être l'effet du zele des habitants & de l'aveuglement des ennemis. Sommerset, avec une garnison médiocre, n'étoit plus en état de se faire respecter. Les Anglois ne s'étoient pas attachés dans le temps de leur prospérité à faire aimer leur domination. On les haïssoit, on ne les craignoit plus. Il se tint dans le palais de l'archevêque une assemblée, dans laquelle on convint de la nécessité de se rendre, pour éviter le pillage de la ville. En sortant de l'assemblée, les habitants, au nombre d'environ huit cents hommes, ayant l'archevêque à leur tête, environnerent le duc de Sommerset, & lui déclarerent leur résolution. Le gouverneur répondit au prélat qui portoit la parole, *qu'il étoit prêt de faire ce que les gens de la ville voudroient*. On se rendit à l'Hôtel-de-ville, où l'on décida que l'archevêque & quelques-uns des principaux habitants pour la ville, ainsi que quelques seigneurs Anglois pour la garnison, conféreroient au port Saint-Ouen avec les députés qu'il plairoit

AN. 1449. au roi de nommer. Charles choisit pour cette conférence le comte de Dunois, le chancelier, Brezé, sénéchal de Poitou, & Guillaume Cousinot, maître des requêtes. Les députés de Rouen demanderent une amnistie générale, permission pour ceux des leurs qui avoient tenu le parti des ennemis de se retirer s'ils le vouloient, & un sauf-conduit pour la garnison Angloise, qui sortiroit avec armes & bagages. Ces conditions furent acceptées. Les Anglois ne purent entendre la publication de ces articles, quoique réglés avant la conférence, sans témoigner leur indignation. Talbot furieux, & Sommerset affectant de le paroître, descendirent de l'hôtel-de-ville, rassemblerent les troupes, se saisirent du vieux Palais, du Château, du Pont & de quelques autres postes. Le peuple de son côté prit les armes. On se tint de part & d'autre pendant deux jours sur la défensive, jusqu'à ce que les Anglois ayant tenté de s'avancer dans la ville, furent vigoureusement repoussés par les habitants. Le comte de Dunois ayant fait aprocher de l'artillerie pour battre le

fort de Sainte-Catherine, les ennemis au nombre de ſix-vingts hommes d'armes ſe rendirent. En ſe retirant ils rencontrerent le roi qui leur recommanda de ne commettre aucun deſordre ſur leur route, & de ne rien prendre ſans payer. Ils répondirent *qu'ils n'avoient point d'argent :* Charles, touché de leur miſere, leur fit donner cent francs *pour faire leurs dépens.* AN. 1449.

Après la réduction de ce fort, Dunois vint ſe préſenter en bataille à la porte de Martinville, où les bourgeois lui aporterent les clefs de leur ville. On partagea les troupes pour les différentes attaques des lieux où les Anglois s'étoient retranchés. Ces poſtes furent bientôt emportés, à la réſerve du vieux Palais, défendu par le duc de Sommerſet & Talbot, réduits à douze cents hommes de garniſon. Le défaut de vivres ne leur permettoit pas de tenir longtemps. Le duc de Sommerſet fit demander au roi la permiſſion de le venir trouver. Le monarque le reçut avec affabilité; mais il ajouta aux clauſes de la capitulation, dont on étoit convenu dans la premiere con-

férence, l'évacuation de Honfleur, Harfleur & des autres places occupées par les Anglois dans le pays de Caux. Sommerſet, dont probablement l'intention étoit de ſe rendre, mais qui vouloit paroître y être contraint, ſe retira. Cependant on inveſtit le vieux Palais, & l'on dreſſa les batteries : à la vue de ces diſpoſitions le duc demanda une ſeconde audience, qui ſe paſſa comme la premiere. Enfin, l'ouverture des tranchées obligea les ennemis de capituler. Le duc de Sommerſet & la garniſon eurent la permiſſion de ſortir avec armes & bagages, excepté leur artillerie, en s'engageant de payer au roi, dans l'eſpace d'un an, la ſomme de cinquante mille écus, & ſix mille écus de gratification pour le comte de Dunois, le maréchal de la Fayette, & les gens du conſeil qui avoient rédigé le traité. Le régent Anglois promit de plus de remettre Arques, Caudebec, Tancarville, Lillebonne, Honfleur & Montivilliers, & d'acquitter toutes les dettes que lui, ſes officiers ou ſes ſoldats pouvoient avoir contractées dans la ville. Talbot, les fils de la ducheſſe de Som-

AN. 1449.

merſet & du comte d'Ormont, ainſi que deux autres ſeigneurs Anglois, reſterent en otage juſqu'à l'accompliſſement de la capitulation. Ce fut ainſi que Rouen, après trente années, rentra ſous la domination de ſon légitime ſouverain. Cette réduction fut d'autant plus heureuſe, qu'on ne tira pas un ſeul coup de canon, qu'il n'en coûta pas la vie d'un ſeul homme, excepté les quarante François que Talbot précipita des remparts. Les Anglois accuſerent hautement le duc de Sommerſet de trahiſon & de lâcheté : toute ſa conduite ne le rendoit que trop digne de ces reproches injurieux.

AN. 1449.

Entrée du roi dans Rouen. *Chron. de Fri &c.*

L'entrée de Charles VII dans la ville de Rouen offrit un ſpectacle plus brillant que tout ce qu'on avoit vu juſqu'alors en ce genre. La deſcription de cette pompe, raportée par un témoin oculaire, retrace avec la vérité la plus exacte, l'ordre obſervé dans les cérémonies, la forme des habillements, le faſte de nos ancêtres. C'eſt un tableau, s'il eſt permis de le dire, exécuté dans *le coſtume François*. Le comte de Dunois avoit pris poſſeſſion de la ville au

AN. 1449. nom du roi. Les bannieres Françoises étoient arborées sur le Palais & le Château. Les archers de la garde ouvroient la marche. Ils portoient par-dessus leurs armes des *jacquettes* de trois couleurs, *vermeille*, *blanche & verte*, *semées d'orfaivrerie*. On préféroit ces ornements solides, quoique la broderie, les franges & le galon fussent en usage depuis longtemps. Le roi d'armes & les hérauts, revêtus de leurs cottes d'armes, suivoient les gardes du-corps : les trompettes & clairons, habillés de rouge, les accompagnoient. On voyoit ensuite Guillaume Juvénal des Ursins, chancelier de France, *vêtu en habit royal, c'est à sçavoir, robe, manteau, chaperon d'écarlate, fourré de menu vair*, chaque épaule ornée de rubans d'or; deux valets le précédoient, conduisant par la bride une haquenée blanche, couverte d'une housse de velours, semée de fleurs de lys d'or tissu. Cette haquenée portoit un coffre de velours, garni d'or massif, dans lequel étoient renfermés les sceaux du roi. Un écuyer, armé de blanc, ayant sur sa tête *un chapeau pointu par-devant, garni d'her-*

mines, monté sur un cheval de bataille, portoit en écharpe un manteau d'écarlate, fourré comme le chapeau. Pothon de Xaintrailles, grand écuyer d'écurie, portoit aussi en écharpe *la grande épée de parement*. Immédiatement après le grand écuyer paroissoit le roi armé de toutes pieces, excepté qu'au-lieu de casque il avoit la tête couverte d'un chapeau de Bievre [a], doublé de velours *vermeil*, & surmonté d'une *houppe de fils d'or* [b]. Une housse de velours bleu, semée de fleurs de lys d'or, descendoit jusqu'aux pieds du coursier royal, dont le chanfrain étoit garni de plaques d'or massif & de plumes d'Autruche. Les pages du roi le suivoient : ils étoient habillés d'écarlate. De larges feuilles d'orfévrerie couvroient leurs manches longues & découpées, ainsi

An. 1449.

a Bievre, animal semblable au Castor, commun dans les mers septentrionales.

b Les chapeaux de fer dont on se servoit à la guerre avoient introduit l'usage des chapeaux de Feutre & de Castor pour la ville. Les princes & la noblesse commençoient à porter cet ornement de tête, relevé de plumes & de franges, tandis que les bourgeois conserverent encore long-temps leurs chaperons.

AN. 1449. qu'on les portoit alors. Le roi de Sicile & le comte du Maine, son frere, marchoient aux côtés du monarque. Les comtes de Clermont & de saint Paul venoient ensuite. Les princes & la plupart des seigneurs avoient des armes blanches. Ils étoient escortés d'une multitude de pages & d'écuyers, dont les uns conduisoient leurs chevaux de parade ou de bataille, les autres portoient leurs écus, leurs casques & leurs lances. Le seigneur de Culant, grand maître d'hôtel du roi, étoit à la tête de la *bataille*, composée de six cents lances. Chaque compagnie étoit précédée par une enseigne de satin *vermeil*, relevée d'un soleil d'or. Un écuyer d'écurie portoit l'étendart royal de satin cramoisi, semé de soucis d'or, au milieu duquel on voyoit la représentation de saint Michel. Un valet tranchant tenoit le pennon du roi de velours bleu, semé de fleurs de lys d'or. Les deux princes de Lorraine, les comtes de Castres, de Tancarville, de Beauveau, de Boulogne, le vicomte de Lomagne, les seigneurs de Jalognes, d'Orval, fermoient la marche avec la foule des courtisans. Toutes les housses étoient décorées

de croix blanches. Le comte de Dunois, vêtu par-deſſus ſes armes d'une *jacquette* de velours cramoiſi, fourrée de martes, vint hors des portes de la ville préſenter au roi l'archevêque de Rouen, les évêques de Lizieux, de Bayeux, & de Coutances en habits pontificaux, & les principaux citoyens, habillés de jacquettes bleues & de chaperons rouges : ils haranguerent le monarque & lui remirent les clefs de la ville qu'il donna au ſénéchal de Brezé, nouveau gouverneur. Une proceſſion générale du clergé ſéculier & régulier vint au-devant du roi & l'introduiſit dans la ville. Les rues par leſquelles il paſſa étoient tendues de tapis : des repréſentations des myſteres, des fontaines de vin, des cerfs inſtruits à fléchir les genoux, des tigres à leur toilette, *ſe mirans en miroirs*, étoient diſtribués d'eſpace en eſpace, pour dédommager en quelque ſorte le prince & ſa ſuite de l'ennui d'un cérémonial ſi fatiguant.

AN. 1449.

Le roi vint à la Cathédrale, rendre grâces à l'Etre ſuprême des effets ſenſibles qu'il éprouvoit de ſa protection. Acquitté de ce devoir reli-

AN. 1449. gieux, il se rendit au palais archiépiscopal, où son logement étoit préparé. Toute la ville, pendant plusieurs jours, ne fut occupée que de fêtes. On fit au roi, ainsi qu'à ses principaux officiers, les plus riches présents. Les habitants s'efforçoient à l'envi d'exprimer les transports d'alégresse dont ils étoient pénétrés. Pour juger de l'excès de leur joie, il ne faut que se rapeler le courage qu'ils témoignerent en défendant leur ville contre les Anglois, & la constance avec laquelle ils souffrirent les plus dures extrémités. Dans une audience qui leur fut accordée, ils suplierent le roi de poursuivre sans relâche les ennemis de la nation, jusqu'à ce que la province en fût entiérement délivrée, offrant d'y contribuer de tout leur pouvoir, par le sacrifice de leurs biens & de leurs vies. Charles touché de ces marques d'un zele volontaire, les fit remercier par le chancelier dans les termes les plus affectueux. Ces nobles sentiments au surplus étoient ceux des habitants des autres villes. Le monarque trouva dans tous les lieux qu'il parcourut ce même attachement, ce

AN. 1449.

même esprit de patriotisme qui caractérise un peuple fidele & généreux. Heureux le gouvernement qui sçait faire usage d'une pareille ressource : il n'y a point d'opération, si difficile qu'elle puisse être, dont il ne surmonte les obstacles.

Siege d'Harfleur & de Honfleur.

La rigueur de l'hiver ne ralentit pas le cours des expéditions. Dans les premieres conférences pour la capitulation de Rouen, le Roi avoit demandé que les Anglois lui livrassent Harfleur. Le duc de Sommerset, affectant un faux zele pour l'honneur de sa nation, avoit protesté qu'il se résoudroit à toute extrémité plutôt que de consentir à la reddition de cette place, la premiere des conquêtes de Henri V. On n'insista pas sur cet article. Le huit décembre le comte de Dunois investit Harfleur avec un corps de dix mille hommes. Vingt-cinq gros vaisseaux de guerre bloquoient en même-temps le port de la ville. Les troupes eurent beaucoup à souffrir du froid & des pluies qui survinrent. Les soldats s'étoient pratiqué des huttes en terre, couvertes de paille & de genievre. Jean

AN. 1449. Bureau, maître de l'artillerie, avoit fait fondre de grosses *bombardes*, ou canons d'un calibre extraordinaire. Le roi se rendit en personne au siege pour voir l'effet de ces nouvelles machines. Il y donna des preuves de ce courage qui lui étoit naturel. On le vit dans les tranchées & dans les mines, *la salade en tête & son pavois à la main*, s'exposer comme le moindre soldat. La garnison Angloise étoit forte de deux mille hommes. Cela n'empêcha pas le gouverneur de capituler le vingt-quatre du même mois. Cette même place, dans le temps de l'invasion de Henri, n'étant défendu que par quatre cents hommes, avoit fait une bien plus longue résistance contre une armée de trente mille combattants. La réduction de Harfleur entraîna celle des deux forteresses construites au lieu même qu'occupe aujourd'hui le Havre de Grâce. Toutes les places que le duc de Sommerset avoit promis de faire évacuer, furent remises aux François, à la réserve de Honfleur, dont le gouverneur voulut au-moins avoir l'honneur de soute-

nir un siege. Il se rendit le huitiéme jour [a].

AN. 1449.

Mort d'Agnès Sorel.

Ibid.
Annales de France.
Alain Chartier.
Nouvelles Observ. sur l'Histoire de France.

Le roi pour lors étoit logé à l'abbaye de Jumieges, distante de cinq lieues. Agnès Sorel l'y avoit devancé, & l'attendoit depuis quelques jours pour lui donner avis d'une conspiration formée contre lui. Charles, environné de serviteurs zélés & de sujets fideles, ne fut point alarmé de ces terreurs, qu'il regardoit comme l'effet d'un excès de ten-

a On suivit à la rigueur les clauses de la capitulation de Rouen. Talbot & les autres otages donnés par le duc de Sommerset, devinrent prisonniers de guerre par le refus que fit le commandant de Honfleur de remettre la place en exécution du traité. L'auteur moderne de la vie de Charles VII avance sans autorité, que le roi déterminé par l'estime qu'il avoit conçue pour le brave Talbot, lui rendit généreusement la liberté. Ce fait est démenti par les auteurs contemporains. Dans le dessein où l'on étoit d'achever promptement de réduire la Normandie, il n'étoit pas de l'intérêt du roi de rendre aux ennemis un général tel que Talbot. Il ne fut délivré que l'année suivante. Sa liberté fut un des articles de la capitulation de Falaise. Il se passa quelque temps sans qu'on le vît paroître dans les expéditions militaires, soit que ce fût une des conditions de sa délivrance, soit, comme quelques historiens l'ont raporté, qu'indigné contre les lâches qui trahissoient l'honneur de sa nation, il ait, pendant cet intervalle, accompli le vœu qu'il avoit fait d'un pélerinage à Rome. Il fit effectivement un voyage en Italie, d'où il ne revint que l'année suivante. *Rapin Thoyras. Hist. d'Angleterre, liv.* XII. *Chron. de France. Hist. mod. de Charles VII.*

AN. 1449. dreſſe. Tandis que le monarque s'empreſſoit à diſſiper les inquiétudes d'Agnès, elle tomba dangereuſement malade, & mourut dans cette même abbaye. Les auteurs ont varié ſur les circonſtances de ſa mort. Quelques-uns ont prétendu que le dauphin l'avoit fait empoiſonner; mais ce fait eſt démenti par le témoignage du médecin qui l'aſſiſta dans ſes derniers moments. Elle mourut en couches, & ſon enfant lui ſurvécut de ſix mois. La dame de Villequier, ſa niéce, devint après ſa mort l'objet de l'attachement du roi.

Chartier, religieux de ſaint Denis, s'eſt efforcé de juſtifier l'inclination de Charles VII pour Agnès Sorel, en ſoutenant que cette liaiſon n'avoit rien que d'innocent. Il ſuivoit le roi en qualité de *chroniqueur* de France. Il avoit, dit il, interrogé & fait prêter ſerment à pluſieurs ſeigneurs, conſeillers, médecins & autres officiers de la cour. Tous l'avoient aſſuré que depuis que ladite Agnès étoit demoiſelle de palais, *oncques le roy n'avoit ceſſé de coucher avec la roine, & avoit eu de beaux enfans d'elle: qu'il ne voyoit jamais Agnès qu'en*

grande compagnie, & que oncques personne ne s'apperçut qu'il l'eût touchée au-dessous du menton : qu'à la vérité Agnès eut une fille qu'elle donnoit au roi comme au plus apparent ; mais que le roi s'en étoit toujours fort excusé, & n'y réclamoit rien ; parquoi elle pouvoit bien l'avoir gagné d'ailleurs ; & qu'au surplus, si aucunes choses en copulation charnelle elle avoit commises avec le roi, si avoit-ce été caultement (avec précaution). Il ajoute que le chagrin de voir ternir sa réputation avança la fin de ses jours. Elle eut, dit-il, *moult belle contrition & repentance de ses péchés, & lui souvint de Marie Egyptienne qui fut grande pécheresse au péché de la chair.* Cette prétendue justification est accompagnée d'un éloge dans le goût du siecle, qui nous aprend qu'Agnès avoit des qualités aimables & même des vertus. *Son langage étoit honnête & bien poli : entre les belles elle étoit la plus belle : elle avoit toujours été de vie bien charitable & large en aumônes.* Sa bonté, son esprit, la franchise de son ame, sa douceur, sa générosité, méritent qu'on ait quel-

An. 1449.

que indulgence pour ses foiblesses.
AN. 1449. Elle reconnut en expirant la fragilité des grandeurs humaines. Malgré l'affirmation du trop crédule Chartier, elle laissa trois filles du Roi; Marguerite, qui épousa Olivier de Coëtivi, sénéchal de Guienne; Jeanne, femme d'Antoine du Beuil, comte de Sancerre; & Charlotte, mariée à Jacques de Brezé, comte de Maulévrier, sénéchal de Normandie, qui sous le regne suivant, l'ayant surprise en adultere avec un gentilhomme du Poitou, les immola tous deux à son ressentiment. Jacques Cœur fut un des exécuteurs testamentaires d'Agnès. Ce témoignage de confiance n'empêcha pas toutefois qu'on ne l'accusât de l'avoir empoisonnée, & cette imposture, ainsi que nous le verrons dans peu, fut le premier signal des revers que la fortune lui préparoit.

Suite des conquêtes de basse-Normandie. *Ibid.*

Tandis que le roi réduisoit sous son obéissance les places de la haute-Normandie, le connétable de Richemont & le duc son neveu continuoient de presser les Anglois à l'autre extrémité. L'Aragonois Surienne,

premier infracteur de la trève, l'auteur d'une guerre si funeste aux Anglois, rendit la ville de Fougeres, & par une infidélité qui n'admettoit aucune excuse, engagea ses services à la France. Le Duc de Bretagne accorda une exemption de tous subsides pendant vingt années aux habitants de cette ville, importante par sa situation, & intéressante pour le commerce par ses manufactures de draps. Une victoire remportée par un détachement de l'armée du connétable, termina le sucès de cette campagne en Normandie.

AN. 1449.

Après la prise d'Alençon, le duc de ce nom, vint avec trois mille hommes investir Bellesme. Mathieu God, gouverneur de la place, convint de la rendre, s'il n'étoit secouru avant le vingt décembre. Deux mille Anglois s'avancerent jusqu'à Thury; mais ils n'oserent poursuivre leur route, ayant apris que les troupes Françoises, supérieures en nombre, s'étoient retranchées dans un camp fortifié. Mathieu God remit la ville au duc d'Alençon, & sortit avec armes & bagages, suivant les clauses de la capitulation.

Prise de Bellesme par le duc d'Alençon.
Ibid.

AN. 1449.

Les Anglois reprennent Valogne. Bataille de Fourmigny. *Ibid.*

Les murmures de la nation obligerent enfin la reine d'Angleterre & ſes miniſtres d'envoyer des troupes en Normandie. Thomas Kyriel, conduiſant trois mille hommes de nouvelles levées, vint débarquer à Cherbourg. Les troupes Françoiſes, diſtribuées dans leurs quartiers d'hiver, le laiſſoient maître de la campagne. Il inveſtit & reprit Valogne après trois ſemaines de ſiege. Enſuite de cette expédition il traverſa rapidement le Cotentin, dans le deſſein de joindre le duc de Sommerſet, qui pour lors étoit à Caen. Les garniſons des places évacuées, & divers détachements de celles qui tenoient encore pour les Anglois, vinrent ſur la route groſſir ſa petite armée. Cependant les comtes de Clermont & de Caſtres, le ſénéchal Brezé, ayant raſſemblé quelques troupes, à deſſein de l'arrêter dans ſa marche, l'atteignirent à Fourmigny, petit village entre Carentan & Bayeux. Kyriel ne refuſa pas le combat. Il étoit infiniment ſupérieur en nombre. Le comte de Clermont ſe contenta pendant quelque temps d'eſcarmoucher, pour amuſer les ennemis, tandis

qu'il envoyoit avertir le connétable, qui pour lors étoit près de Saint Lo, du péril où il se trouvoit. Richemont partit précipitamment à la tête de trois cents hommes d'armes & de huit cents archers. Il fit une si grande diligence qu'il arriva dans le moment que l'action venoit de s'engager, & que quinze cents archers François avoient été déja vigoureusement repoussés, avec perte de plusieurs pieces d'artillerie. On commençoit alors à faire usage de canons dans les batailles. Le connétable, sans donner à sa troupe le temps de reprendre haleine, fondit sur les Anglois. Mathieu God, effrayé de cette attaque imprévue prit la fuite, entraînant avec lui un corps de mille hommes. Il dit dans la suite, pour s'excuser, *qu'une bonne fuite valoit mieux qu'une mauvaise attente*. Kyriel, se voyant si lâchement abandonné, voulut regagner le village de Fourmigny, dont un ruisseau le séparoit: Richemont le coupe dans sa retraite, & l'envelope entre lui & les troupes du comte de Clermont. Le général Anglois réduit à la nécessité de combattre prend le seul parti qui restoit

AN. 1449.

An. 1449. à ſon courage. Il reſſerre ſes troupes, fait face de tous côtés, réſolu de vendre cher la victoire à ſes ennemis. L'action recommence avec plus de fureur : on combat de part & d'autre avec une valeur égale, mais avec un ſuccès différent. Les Anglois, preſſés de toutes parts, ſont à la fin enfoncés. On en fait un carnage affreux. On n'avoit pas vu depuis long-temps une bataille ſi meurtriere entre deux corps ſi peu conſidérables. Suivant le raport des hérauts des deux nations, qui viſiterent le champ de bataille, les ennemis perdirent quatre mille ſept cens ſoixante - quatorze hommes, outre quatorze cents priſonniers, du nombre deſquels étoit le général Kyriel. Après l'action il s'éleva une diſpute entre les vainqueurs. Il s'agiſſoit de prononcer auquel des deux généraux, du comte de Clermont ou du connétable, on devoit attribuer l'honneur de la journée. Ceux qui ſoutenoient le parti de ce dernier prétendoient que la principale gloire lui apartenoit comme connétable, chef des armes, & lieutenant général dans tout le royaume, repréſentant

représentant en cette qualité la personne même du monarque. On alléguoit en faveur du comte de Clermont, qu'il étoit lieutenant général du roi dans cette partie, & qu'en cette occasion *la spécialité devoit l'emporter sur la généralité*. Cette contestation, qui n'avoit que l'honneur pour principe, & qui n'engendroit aucune aigreur entre ces rivaux magnanimes, fut discutée en présence & par ordre du roi. Le comte de Clermont emporta le prix [a].

Prise de Vire, de Bayeux, d'Avranches, de Valogne, de Saint-Sauveur-le-Vicomte, &c. *Ibid.*

La victoire de Fourmigny fut suivie du siege de Vire, qui se rendit en peu de jours. L'armée se sépara. Le comte de Clermont vint investir Bayeux, tandis que le connétable alla joindre le duc de Bretagne, & former de concert avec lui le siege d'Avranches. Le gouverneur de cette

a La victoire de Fourmigny, qui ne laissoit plus d'obstacle à conquérir ce que les Anglois occupoient encore de places en Normandie, inspira une joie universelle. On ordonna des processions dans toutes les villes. Celle qui se fit à Paris, composée de quatorze mille enfants au-dessous de l'âge de quatorze ans, offre une singularité. On vit parmi eux *les enfans des mendians des quatre ordres de Paris* ; ce qui sembleroit prouver qu'alors ces religieux, zélés pour la propagation de leur religion, choisissoient leurs prosélites dès l'âge le plus tendre. *Chronique de Chartier, religieux de saint Denis.*

An. 1450. ville se défendit pendant trois semaines. Cette résistance l'empêcha d'obtenir une capitulation avantageuse. Les soldats Anglois sortirent de la place sans armes ni bagages, & n'ayant *qu'un bâton en leur poing*. Tombelaine, forteresse estimée imprenable, bâtie sur un roc avancé dans la mer, près du Mont Saint-Michel, se rendit à l'approche des troupes Françoises. Mathieu God, gouverneur de Bayeux, voulut réparer le deshonneur de sa fuite à Fourmigny. Il soutint plusieurs assauts avec beaucoup de valeur, & ne se rendit qu'à l'extrémité. La capitulation fut la même que celle d'Avranches : mais les seigneurs François lui firent rendre, ainsi qu'à ses soldats, une partie de leurs bagages, & leur fournirent des chevaux & des voitures *pour porter les damoiselles & gentils femmes d'iceux Anglois* : on leur rendit exactement leurs robes & leurs bijoux : elles étoient au nombre de quatre cents. On reconnoît à cette galanterie le caractere de notre nation. On réduisit avec la même facilité Bricquebec, Valognes & Saint-Sauveur-le-Vicomte.

An. 1450.

Siege & prise de Caen.

Ibid.

Les garnisons de ces villes s'étoient retirées à Cherbourg ou à Caen. Toutes les troupes Françoises se réunirent pour investir cette derniere ville, où le duc de Sommerset s'étoit renfermé avec les plus braves capitaines de sa nation. Il avoit sous ses ordres une garnison de quatre mille hommes. Il ne manquoit ni de vivres, ni de munitions. On ne doutoit pas qu'il ne soutînt un long siege. La place fut attaquée, presqu'en même-temps par quatre endroits différents. Le connétable vint prendre son poste au fauxbourg du côté de Bayeux : le comte de Clermont l'y joignit avec le corps qu'il commandoit. Le comte de Dunois se logea au fauxbourg de Vaucelles du côté de Paris, tandis qu'une autre division, sous les ordres des comtes d'Eu & de Nevers, prenoit possession de l'abbaye des Dames, nommée la Trinité. La ville fut exactement investie ; lorsque le roi, accompagné du roi de Sicile, des ducs de Calabre & d'Alençon, des comtes du Maine, de saint Paul, de Tancarville, des deux princes de Lorraine, du chancelier des Ursins, des seigneurs de Blainville & de

AN. 1450. Pruilly, se fut emparé de l'abbaye d'Ardennes, dans le même temps que les seigneurs de Beauvais & de Bourbonnois occupoient l'espace renfermé entre le château de Caen & l'abbaye de Saint-Etienne. On jetta un pont sur la riviere d'Orne pour faciliter les approches. Les boulevards, situés vis-à-vis le camp du comte de Dunois, furent emportés après un assez rude combat. La présence du roi redoubloit le courage & l'ardeur des assiégeants. Les Anglois firent plusieurs sorties, mais presque toujours avec désavantage. On avoit poussé les tranchées jusqu'au pied des fossés. Le connétable avoit fait travailler avec tant de diligence à creuser une mine sous la tour de Saint-Etienne, que le seizieme jour du siege ce fort s'écroula & combla les fossés. Il n'étoit plus possible de défendre la ville, sans qu'elle courût le risque d'être emportée d'assaut. Il restoit encore aux ennemis la citadelle, l'une des plus fortes places du royaume. Ils pouvoient en s'y retirant braver long-temps toutes les forces des assiégeants. Sommerset aima mieux rendre l'une & l'autre, &

demanda la permiſſion de capituler, malgré les repréſentations de ſes plus braves officiers. On nomma de part & d'autre des commiſſaires pour régler les articles, qui portoient, que ſi la ville n'étoit pas ſecourue par une armée avant le premier juillet, (on étoit au vingt-quatre juin) le duc & la garniſon ſortiroient avec armes & bagages, excepté la groſſe artillerie, & feroient voile en Angleterre ſur des vaiſſeaux qu'on leur fourniroit, ſans qu'il leur fût permis de ſe rendre à Cherbourg. Ces conditions furent ponctuellement exécutées; & le roi au jour indiqué prit poſſeſſion de cette capitale de la baſſe-Normandie. Ce fut dans cette ville que les ambaſſadeurs du duc de Bourgogne ſe rendirent, pour régler les conditions du mariage de Catherine de France avec le comte de Charolois.

AN. 1450.

Tandis qu'une partie de l'armée aſſiégeoit & prenoit ſucceſſivement les villes de Falaiſe & de Domfront, le connétable inveſtiſſoit Cherbourg. C'étoit le dernier aſile des Anglois. La France perdit à ce ſiege l'amiral de Coëtivi, qui fut emporté d'un

Les Anglois entiérement expulſés de la Normandie par la priſe de Cherbourg.
Ibid.

An. 1450. coup de canon. Le ſeigneur de Beuil lui ſuccéda dans la charge d'amiral de France. Au ſurplus le ſiege de Cherbourg, ſemblable aux précédents, n'offre qu'une ſeule particularité digne d'être remarquée. Les flots de la mer, dans le temps de la marée haute, viennent battre le pied des remparts, ce qui empêchoit qu'on ne pût établir des batteries de ce côté. Jean Bureau & ſon frere Gaſpard ſurmonterent cet obſtacle, & choiſirent pour placer leur artillerie le temps que le reflux laiſſoit la grêve à ſec. Ils envelopperent exactement les canons, bombardes & juſqu'aux barils de poudre de peaux enduites de ſuif, de maniere qu'elles étoient abſolument impénétrables à l'eau. Les ennemis, attentifs à cette manœuvre, furent extrêmement ſurpris, lorſque le lendemain à la marée deſcendante, ils virent l'effet des batteries que la retraite de l'eau venoit à peine de découvrir. Ils demanderent à capituler, & remirent la place au comte de Richemont le douzieme jour du mois d'août, jour remarquable par l'entiere expulſion des Anglois de toutes les places de

la Normandie, après trente-cinq années de poſſeſſion. Pluſieurs d'entr'eux y avoient formé des établiſſements. On permit à tous ceux qui voudroient conſerver leurs poſſeſſions de demeurer en France, à condition de prêter ſerment. Le roi laiſſa pour la garde de la province ſix cents lances, & un nombre ſuffiſant de francs-archers, deſtinés plutôt à contenir les brigands qui pouvoient troubler ſa tranquilité, qu'à la défendre contre quelque nouvelle invaſion de la part des Anglois, dont on n'avoit plus rien à redouter.

AN. 1450.

François I, duc de Bretagne, mourut vers le milieu de cette année. Il venoit de faire avec le connétable le ſiege d'Avranches, lorſqu'il rencontra le Cordelier envoyé par ſon frere, pour le citer au jugement de Dieu. Cette ſommation le remplit d'une terreur qu'il ne put ſurmonter. Il retourna en Bretagne, où il tomba dangereuſement malade. L'infortuné Gilles, expirant par ſes ordres, ou du moins par ſon aveu, ſe repréſentoit ſans ceſſe à ſon imagination effrayée. Les circonſtances

Mort du duc de Bretagne. *Ibid.* *D'Argentré.* *Nouvelle hiſt. de Bret.* *Preuves juſtificat. pour ſervir à l'hiſt. de Bretagne.*

AN. 1450. de ſa fin ſemblent prouver qu'il ne mourut que parce qu'il croyoit devoir mourir. Il dépériſſoit chaque jour ſans indices marqués de maladie. On eût dit qu'il prévoyoit le terme de ſa vie. Deux jours avant ſon trépas il voulut ſe rendre dans l'appartement de la ducheſſe, qui le prévint. *Ma mie*, lui dit-il en l'embraſſant, *je ſuis très-fort malade. J'ai ordonné à beau-frere de votre état & celui de vos filles. Je crois qu'il ne vous manquera pas ; & vous prie que vous vous gouverniez ſagement. Adieu.* Il rentra dans ſa chambre, reçut ſes ſacrements, récompenſa ſes officiers, en leur diſant : *Mes amis, que l'état où je ſuis vous ſerve d'exemple. J'étois votre prince, & maintenant je ne ſuis plus rien.* Il ſe fit enſuite deshabiller, ſe coucha, prit une croix dans une de ſes mains & un cierge dans l'autre. A l'inſtant les ombres de l'agonie l'envelopperent. Il expira le lendemain. Il avoit de la valeur : il étoit libéral ; mais crédule, foible & cruel. La mort de ſon frere Gilles couvre ſa mémoire d'un opprobre ineffaçable. Ce duc deux ans aupa-

ravant avoit terminé par un traité les conteſtations qui ſubſiſtoient encore entre ſa maiſon & celle des Penthievres. Ces derniers, à la recommandation du connétable & du roi, obtinrent des conditions plus avantageuſes qu'ils n'auroient dû s'en flatter. On promit de leur donner les ſeigneuries d'Ingrande & de Chantocé : & ſi dans le terme de deux ans ces domaines ne leur étoient pas livrés, de leur céder, ainſi qu'à leurs deſcendants, la jouiſſance à perpétuité du comté de Penthievre. En conſéquence ils renoncerent à toutes leurs anciennes prétentions au duché de Bretagne. Le duc en même temps déclara dans une contre-lettre, dont les Penthievres promirent, parole d'honneur, de ne jamais faire uſage, que, nonobſtant la renonciation qu'ils venoient de faire, il vouloit qu'en cas que lui, ſes freres, ſon oncle de Richemont & François de Bretagne, ne laiſſaſſent point de poſtérité maſculine, les princes de la maiſon de Penthievre, repréſentant Charles de Blois & Guy de Bretagne, ſuccé-

AN. 1450.

dassent au duché, à l'exclusion des filles de la maison de Montfort. En recevant cette contre-lettre, les Penthievres de leur part en signerent une autre qui rendoit illusoire l'effet de la premiere. C'est ainsi qu'en multipliant les actes simulés, on préparoit pour l'avenir la matiere d'une nouvelle contestation.

AN. 1450.

Fin du XV volume.

Note omise qui devoit être placée à la page 58, au mot visiter.

Jeanne fut visitée plusieurs fois pendant sa captivité. On peut se rappeler qu'elle avoit subi cet examen lorsqu'elle fut présentée au roi. Le motif de cette visite étoit fondé sur l'opinion reçue qu'une sorciere ne pouvoit être vierge. Cette double erreur a subsisté long-temps. Dans le dernier siecle *Marie des Vallées* de Coutance, accusée de sortilege, fut reconnue vierge, & déclarée innocente par le parlement de Rouen, *parce que*, dit l'auteur de la relation de cet événement, *les Juges sçavoient bien que la qualité de sorciere* étoit incompatible avec la virginité. *Lett. à un docteur de Sorbonne sur Marie des Vallées.*

Erreur à réformer dans le XIII vol. de cet ouvrage.

En parlant des combats en champ clos, tom. XIII, page 8: de cette histoire, on a dit que le dernier de ceux que nos rois honorerent de leur présence, fut le duel de *Jarnac & de la Chataigneraye.* C'est une faute dont l'amour de l'exactitude nous engage à faire l'aveu. Le dernier combat de cette espece est de l'année 1576, entre Honoré d'Albert, seigneur de Luynes, chevalier de l'ordre du roi, colonel des Bandes Françoises, commandant général de l'artillerie en Languedoc & Provence, chambellan du duc d'Alençon, & un exempt de la compagnie des gardes Ecossoises, nommé *Pannier.* Les deux champions se battirent au Bois de Vincennes, en présence de Henri III. Luynes tua son adversaire. Cet Honoré d'Albert étoit pere du connétable de Luynes, *Mém. de Castelnau, tom. III. Mercure hist. du temps, &c.*





